



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

### SEANCE DU 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	33	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	9	Membres présents	35

#### **Titulaires présents : 33 (du début au point 8.2), 34 (du point 9 à la fin)**

**ASTIE** Alain, **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARRAU** Jean-Louis, **BORDOLL** Christian (pouvoir de **IMBERT** Véronique), **BOUSQUET** Jean-Louis (pouvoir de **AUZIECH** Cécile), **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **KOWALIK** Jean-François (pouvoir de **TAGLIAFERRI** Rosanne), **LEBLOND** Nelly, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de **CARMES** Monique), **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie, **MUNOZ** Sonia, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir de **BARRILLIOT** Christine), **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (à partir du point 9), **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de **BONFANTI** Djamilia), **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de **ORRIT** Didier), **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de **SANCHEZ** Marie-Christine), **TOUZANI** Rachid (pouvoir de **CINTAS** Jean-Marc), **VALIERE** Jean-Paul, **VIDAL** Suzette.

#### **Suppléant présent avec voix délibérative : 1**

**DIEUZE** Robert (représente **TESSON** régis).

#### **Titulaires excusés : 22 (du début au point 8.2), 21 (du point 9 à la fin)**

**AUZIECH** Cécile (pouvoir à **BOUSQUET** Jean-Louis), **BARBE** Christian, **BARILLIOT** Christine (pouvoir à **NORKOWSKI** Patrice), **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamilia (pouvoir à **SAN ANDRES** Thierry), **CARMES** Monique (pouvoir à **MANUEL** Christian), **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir à **TOUZANI** Rachid), **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **IMBERT** Véronique (pouvoir à **BORDOLL** Christian), **MAFFRE** Alain, **MARTY** Denis, **ORRIT** Didier (pouvoir à **SCHULTHEISS** Pierre), **PENA** Sylviane, **REDO** Aline (jusqu'au point 8.2), **SANCHEZ** Marie-Christine (pouvoir à **SOULIE** Jérôme), **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne (pouvoir à **KOWALIK** Jean-François), **TESSON** Régis, **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian.

#### **Suppléant présent sans voix délibérative : 1**

**ALQUIER** Philippe.

#### **Secrétaire de séance :**

**BOUSQUET** Jean-Louis

### DELIBERATION N° 07/03/2024-7 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire :

- Partagé sur les champs d'interventions communs : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et optionnellement accès aux droits et inclusion numérique, logement et habitat,

- Adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...),
- Pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain...

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté en :

- Définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- Optimisant l'offre existante et en développant une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Cinq thématiques seront déclinés sur la période de réalisation de cette nouvelle convention territoriale :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Animation de la vie sociale.

Dans ce cadre, des objectifs stratégiques ont été définis pour la période 2024-2027. Ils se déclineront sous la forme d'actions concrètes.

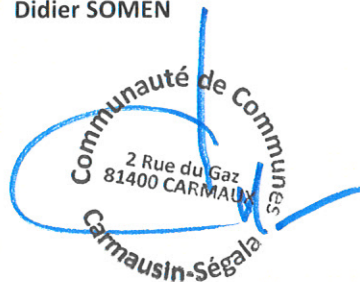
**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn pour la période 2024 à 2027,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET





Carmausin  
Ségala

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# CTG Carmausin-Ségala

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

*Projet social de territoire*  
**2024 - 2027**



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CARMAUSIN-SÉGALA**

**Siège social : 2 rue du Gaz 81400 Carmaux**

**Site internet : [www.carmausin-segala.fr](http://www.carmausin-segala.fr)**

**Facebook : Page Communauté de Communes Carmausin-Ségala**

# Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>9</b>
<b>CHOIX DE LA METHODOLOGIE .....</b>	<b>11</b>
<b>1. La Convention Territoriale Globale (CTG) .....</b>	<b>11</b>
1.1 Le sens de la démarche .....	11
1.2 Une Convention Territoriale Globale, c'est quoi ?.....	11
<b>2. Schéma de gouvernance .....</b>	<b>12</b>
<b>3. Moyens déployés.....</b>	<b>13</b>
3.1 Missions du chargé(e) de coopération .....	13
3.2 Une équipe de projet pour impulser la CTG .....	13
<b>4. Nos échéances .....</b>	<b>14</b>
<b>5. La démarche méthodologique .....</b>	<b>14</b>
5.1 Le diagnostic social .....	15
5.2 L'évaluation.....	16
5.3 Les axes stratégiques et le plan opérationnel .....	18
<b>DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE .....</b>	<b>20</b>
<b>1. Des politiques nationales .....</b>	<b>20</b>
1.1 La Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CNAF.....	20
1.2 Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) .....	20
1.3 Maison France Service .....	21
1.4 La politique de la ville .....	22
1.5 Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).....	23
1.6 Le Contrat Local de Santé (CLS) .....	23
<b>2. La compétence Action sociale d'intérêt communautaire portée par la 3CS.....</b>	<b>24</b>
Le Projet Educatif Communautaire (PEC) .....	24

<b>PORTRAIT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>27</b>
<b>1. Le territoire .....</b>	<b>27</b>
1.1 La Communauté de Communes Carmausin-Ségala - 3CS .....	27
1.2 Zonage en bassin de vie .....	29
<b>2. Analyse socio-démographique .....</b>	<b>30</b>
2.1 Evolution démographique .....	30
2.2 Densité.....	30
2.3 Gain et perte de la population .....	31
2.4 Taux d'évolution de la population.....	32
2.5 Une population vieillissante .....	33
2.6 Mixité sociale .....	33
<b>3. Economie.....</b>	<b>36</b>
3.1 L'emploi .....	36
3.2 L'agriculture .....	40
3.3 Le tourisme .....	41
<b>4. Habitat - Logement.....</b>	<b>42</b>
4.1 Parc de logements .....	42
4.2 Programme d'amélioration des logements .....	45
4.3 Habitat indigne .....	45
4.4 Focale sur la ville de Carmaux .....	45
4.5 Aire des gens du voyage.....	46
<b>5. Services à la population .....</b>	<b>46</b>
5.1 Les équipements .....	46
5.2 Offre de transport et déplacements.....	47
5.3 La santé.....	48
5.3 Les évènements récurrents et structures culturelles .....	50
<b>6. Zoom sur les familles .....</b>	<b>52</b>
6.1 Composition des ménages.....	52
6.2 Typologie des familles.....	53
6.3 Les familles allocataires de la CAF .....	53
6.4 Focus sur les prestations de la CAF.....	55
6.4 Les allocataires de la MSA .....	59

## CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES RETENUS ENTRE LA CAF ET LA 3CS ..... 62

### Petite enfance ..... 62

<b>1. Un enjeu fort... sur le territoire de la 3CS, un pilotage à l'échelle intercommunale.....</b>	<b>62</b>
1.1 Une compétence intercommunale .....	62
1.2 Les acteurs des politiques publiques au service de la petite enfance .....	63
<b>2. Données socio-démographiques.....</b>	<b>65</b>
2.1 Zoom sur les familles du territoire .....	65
2.2 La part des 0-3 ans sur le territoire.....	67
<b>3. Des situations socio-économiques qui fragilisent.....</b>	<b>69</b>
3.1 Pauvreté : des situations de fragilité qui continuent de se développer .....	69
3.2 Les familles monoparentales .....	69
3.3 Retour à l'emploi .....	70
<b>4. L'offre de service Petite Enfance sur le territoire .....</b>	<b>72</b>
4.1 Un taux de couverture insuffisant pour le territoire .....	72
4.2 L'accueil collectif .....	73
4.3 L'accueil individuel.....	74
4.4 Des demandes de familles en attente .....	77
<b>5. L'accueil des publics fragilisés .....</b>	<b>78</b>
5.1 Zoom sur le public accueilli en EAJE sur le territoire .....	78
5.2 L'inclusion des publics en situation de handicap.....	79
<b>6. Accompagner la gestion des ressources humaines dans les structures .....</b>	<b>83</b>
<b>7. La synthèse du diagnostic social participatif autour de la petite enfance .....</b>	<b>84</b>
7.1 Les problématiques sociales .....	84
7.2 Les enjeux.....	84

### Enfance ..... 86

<b>1. Présentation .....</b>	<b>86</b>
1.1 Définition .....	86
1.2 Les acteurs des politiques publiques au service de l'enfance.....	86
<b>2. Sur le territoire de la 3CS, un pilotage à l'échelle intercommunale et communale .....</b>	<b>87</b>
2.1 Le niveau de compétence .....	87
2.2 Les services Enfance .....	87

2.3	La fréquentation .....	88
2.4	La tarification des accueils de loisirs .....	89
2.5	L'inclusion des publics en situation de handicap .....	89
2.6	La famille, acteur majeur de la réussite scolaire .....	91
<b>3.</b>	<b>La synthèse du diagnostic social participatif autour de l'Enfance .....</b>	<b>92</b>
3.1	Les problématiques sociales .....	92
3.2	Les enjeux.....	93

## **Jeunesse ..... 95**

<b>1.</b>	<b>Présentation : la Jeunesse, un enjeu fort ... ..</b>	<b>95</b>
1.1	Définition.....	95
1.2	Les acteurs des politiques publiques au service de la jeunesse .....	95
<b>2.</b>	<b>Sur le territoire de la 3CS, un pilotage à l'échelle intercommunale pour une partie des actions à destination de la Jeunesse .....</b>	<b>96</b>
2.1	Le niveau de compétence .....	96
2.2	Les services Jeunesse.....	97
<b>3.</b>	<b>La synthèse du diagnostic social participatif autour de la Jeunesse .....</b>	<b>105</b>
3.1	Les besoins exprimés par les jeunes et par les parents .....	105
3.2	Les problématiques sociales .....	105
3.3	Les enjeux.....	106

## **La parentalité ..... 108**

<b>1.</b>	<b>Les familles du territoire .....</b>	<b>108</b>
<b>2.</b>	<b>Les acteurs locaux de la parentalité .....</b>	<b>109</b>
2.1	Acteurs institutionnels .....	109
2.2	Les établissements de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse .....	112
<b>3.</b>	<b>Les besoins repérés .....</b>	<b>116</b>
3.1	Injonction et évolution sociétale .....	116
3.2	La parentalité numérique.....	116
3.3	L'adolescence, période de défis à relever pour les parents et les jeunes .....	117
3.4	Violences conjugales - Défi pour la parentalité .....	117
3.5	Le burn-out parental .....	118
3.6	La coordination et l'animation d'un réseau de la parentalité sur le territoire.....	118
<b>4</b>	<b>La synthèse du diagnostic social participatif autour de la parentalité .....</b>	<b>119</b>
4.1	Les problématiques sociales : .....	119
4.2	Les enjeux : .....	119



<b>Animation de la vie sociale .....</b>	<b>121</b>
1. L'action sociale : une compétence intercommunale .....	121
2. L'animation de la vie sociale .....	121
3. Le centre social intercommunal, La CaSa : son diagnostic social, support du renouvellement de la CTG. ....	122
3.1 Historique .....	122
3.2 Le diagnostic posé par La CaSa .....	123
4. La synthèse du diagnostic social participatif autour de l'animation de la vie sociale.....	125
4.1 Les problématiques sociales .....	125
4.2 Les enjeux.....	126
 <b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES PARTAGEES ENTRE LA CAF ET LA 3CS .....</b>	 <b>126</b>
 <b>ANNEXES .....</b>	 <b>132</b>

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Préambule*

## Préambule

*Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF du Tarn entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire.*

*La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet social de territoire afin de garantir une offre de services complète et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être abordés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, accompagnement social, etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches en silo pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.*

*La CTG constitue désormais le socle de la contractualisation entre la CAF et les collectivités locales. Cette démarche porte l'intérêt d'élaborer un diagnostic partagé efficient et prospectif à l'échelle intercommunale prenant en compte les spécificités locales, de retracer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur le territoire intercommunal.*

*En dépassant les objectifs sectoriels, la plus-value des CTG réside dans la volonté des acteurs de répondre conjointement à un objectif territorial commun et de faire jouer pleinement les complémentarités.*

*La CTG permet la déclinaison au plus près des besoins des familles des orientations et priorités présentées dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), tout en permettant à la CAF d'avoir un lien contractuel et politique fort avec le territoire. Elle permet ainsi de conjuguer politique nationale et intérêt des territoires. Il s'agit de déployer localement, aux différents échelons, les politiques familiales et sociales portées par la branche, dans un projet de territoire coconstruit avec les acteurs locaux.*

*Au final, l'enjeu est de favoriser la création de nouvelles coopérations pour des territoires solidaires, de conserver des approches spécifiques, d'identifier des opportunités, de rénover le cadre partenarial avec les acteurs institutionnels, et de mobiliser des ressources dans une recherche de complémentarité et d'efficacité*

*Dans ce contexte, la CTG de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) s'appuie sur un diagnostic partagé, élaboré conjointement avec la CAF du Tarn, permettant l'identification des priorités politiques et la définition des moyens, dans le cadre d'un plan d'actions adapté appelé « Projet social de territoire ».*

*En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle améliore les coopérations et contribue à renforcer l'efficacité et la complémentarité de nos interventions. Et ce, dans l'objectif constant de pérenniser et soutenir le développement d'une offre globale de services adaptée aux besoins des habitants.*

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# CHOIX DE LA MÉTHODOLOGIE

1. LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
2. SCHÉMA DE GOUVERNANCE
3. MOYENS DÉPLOYÉS
4. NOS ÉCHÉANCES
4. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

# CHOIX DE LA METHODOLOGIE

## 1. La Convention Territoriale Globale (CTG)

### 1.1 Le sens de la démarche

La Convention Territoriale Globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire :

- partagé sur des champs d'interventions communs : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et optionnellement accès aux droits et inclusion numérique, logement et habitat,
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...),
- pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain...

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

La Convention Territoriale Globale constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation du projet de territoire.

### 1.2 Une Convention Territoriale Globale, c'est quoi ?

La Convention Territoriale Globale est une démarche qui vise à :

- Définir avec vous un cadre politique de développement des territoires ;
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire (repérer les besoins collectifs d'une population et apporter des réponses et solutions concrètes).

Elle se concrétise par la signature d'une convention, se substituant à tous les contrats enfance-jeunesse (CEJ), entre notamment la CAF et les communautés de communes (l'échelon intercommunal étant privilégié).

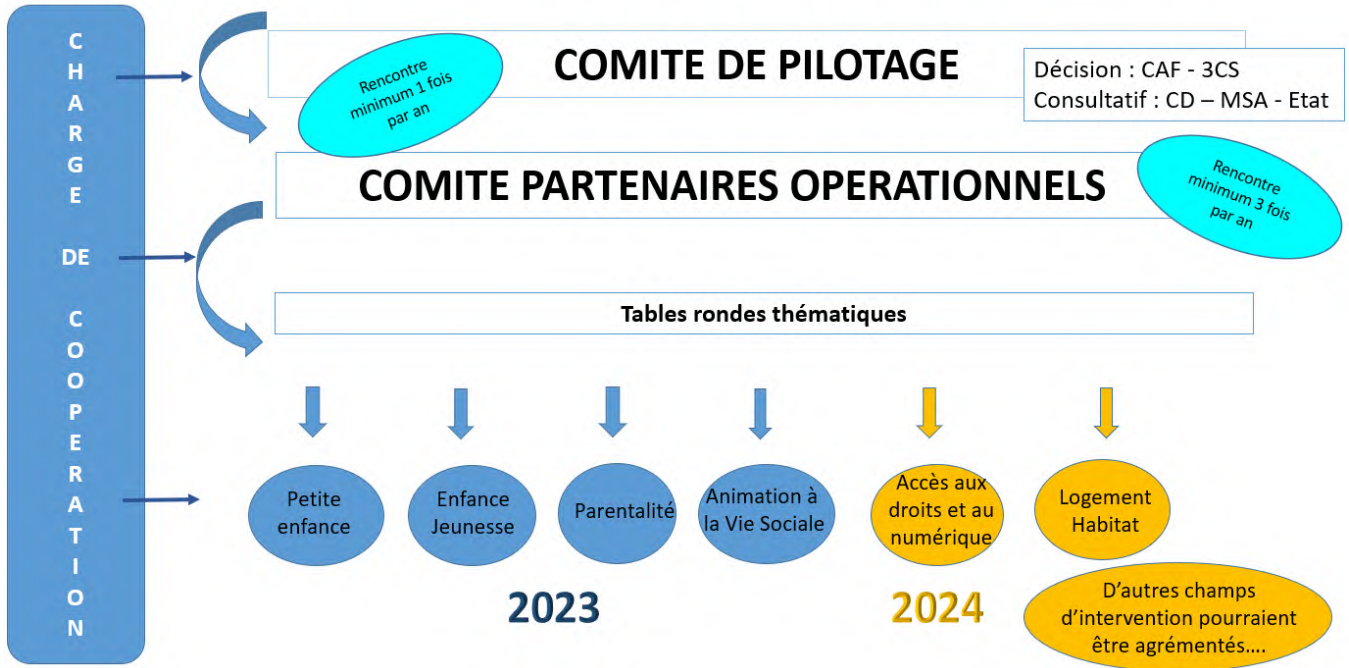
La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté :

- En définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- En optimisant l'offre existante et le développement d'une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires ;
- En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. La CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

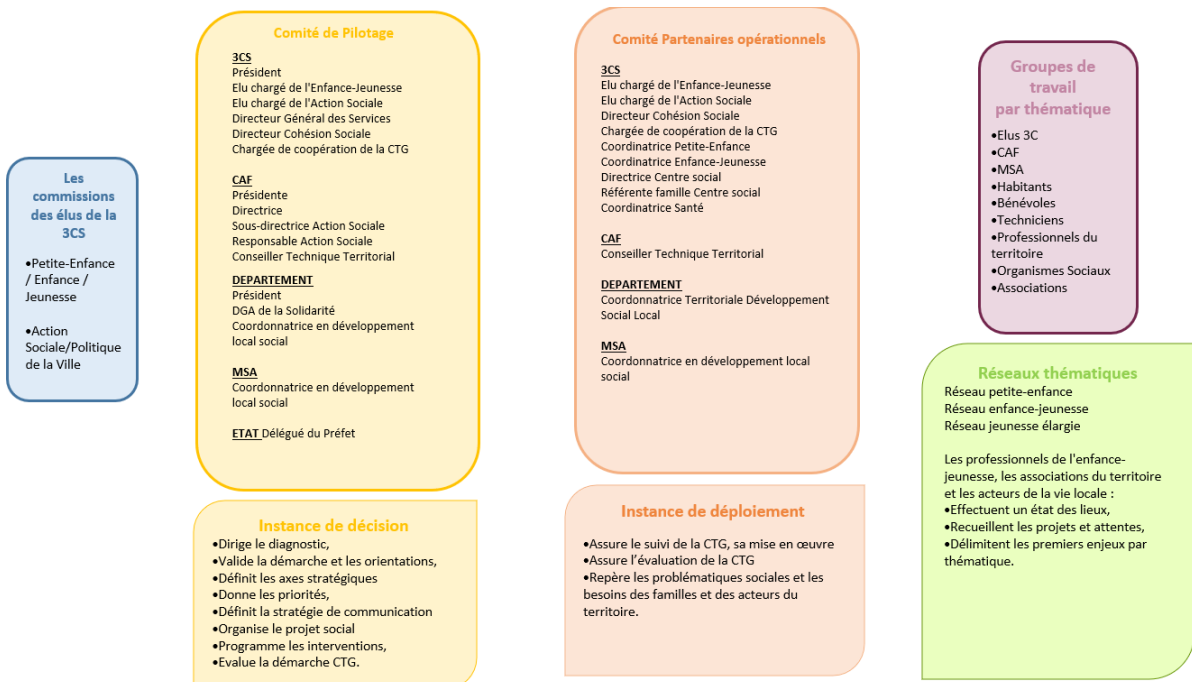
La CTG facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

## 2. Schéma de gouvernance

En voici une vision globale :



Les membres de nos instances, ainsi que le sens de celles-ci :



### 3. Moyens déployés

#### 3.1 Missions du chargé(e) de coopération

##### *Pilotage et animation de la convention :*

- Méthodologie de projet.
- Vision globale de la politique d'action sociale du territoire qui nécessite de la curiosité et de l'adaptabilité.
- Mobilisation des acteurs locaux au service du projet social de territoire.
- Organisation et animation des comités techniques, comités de pilotage, points internes, réunions avec la CAF, liens avec les élus...
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels.

##### *Accompagnement de la réalisation du plan d'action de la CTG :*

- Accompagnement à la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrits dans la CTG
- Travail en réseaux de partenaires : enjeux d'évolution des relations avec les acteurs de terrain, passer d'un rôle de « financeur » à un rôle d'accompagnement/de conseils/de développement de projets.
- Lien privilégié et de proximité avec la CAF : travail sur la stratégie de développement territorial, l'évaluation, l'analyse des actions et des enjeux pour les structures d'accueil, etc.

##### *Veille sociale territoriale :*

- Conduite de diagnostics thématiques : en questionnant directement la population ou en passant par l'animation de réseaux de partenaires ou autres instances de liens avec les acteurs de terrain.

#### 3.2 Une équipe de projet pour impulser la CTG

L'équipe de projet vient en appui de cette démarche, du chargé de coopération 3CS et du conseiller technique CAF, une équipe projet constituée de :

- La coordinatrice petite enfance-3CS,
- La coordinatrice enfance jeunesse-3CS,
- La directrice du Centre social La CaSa-CIAS,
- La référente famille du Centre social La CaSa-CIAS,
- Le directeur de la cohésion sociale-3CS.

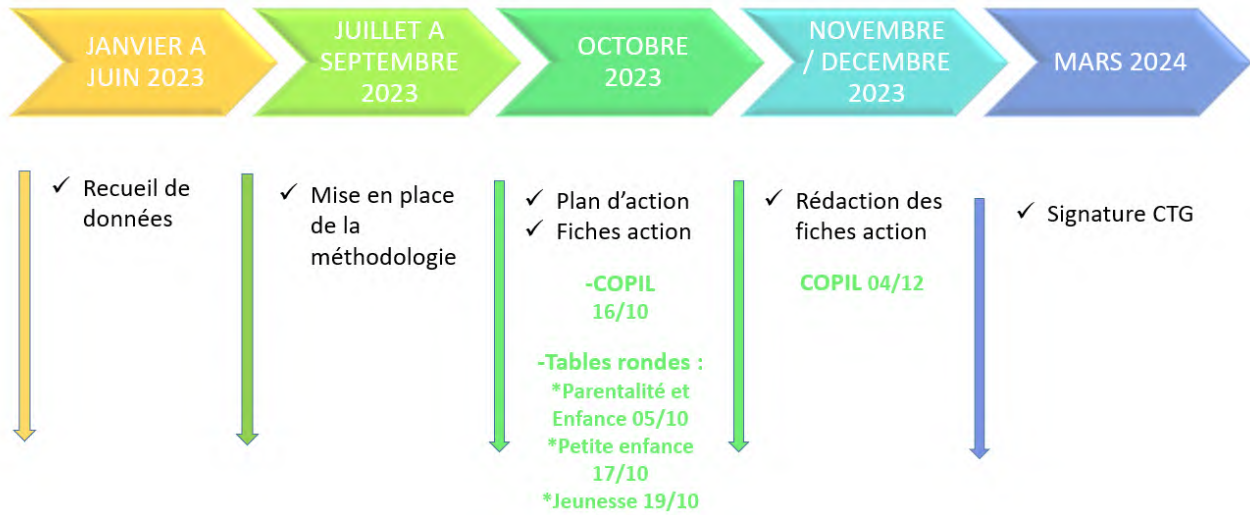
Tous travaillent en étroite collaboration et se réunissent 3 fois par an minimum.

Ils impulsent la démarche pour la mise en place d'une méthodologie de travail et du plan d'actions.

Une assistante budgétaire petite enfance/enfance-jeunesse 3CS ainsi qu'une assistante administrative complètent cette équipe projet.

## 4. Nos échéances

### ECHEANCIER 2023 / 2024



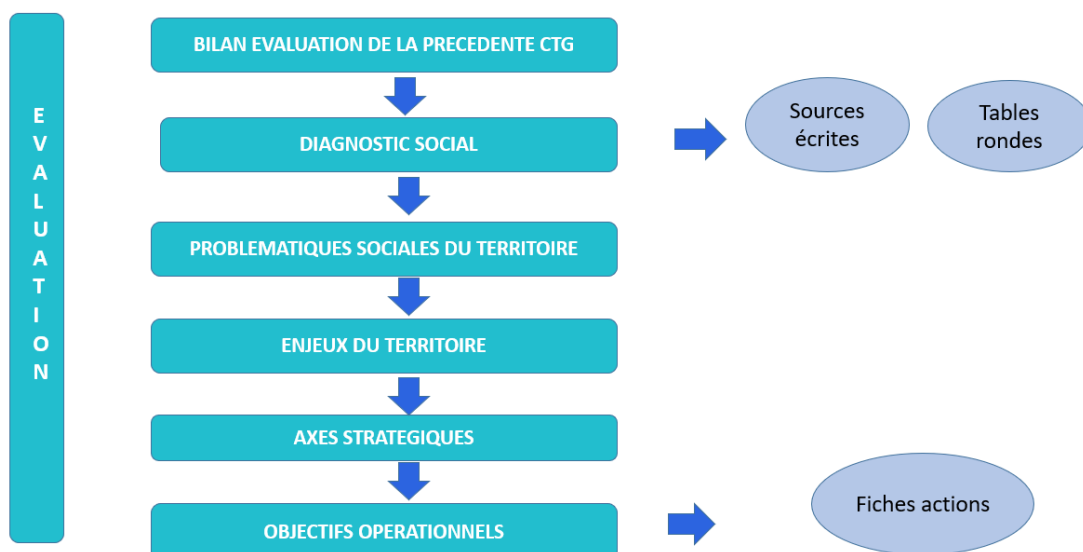
## 5. La démarche méthodologique

L'évolution des modes de vie et des besoins de la population nécessite d'évaluer les services et les actions à mener.

Les objectifs de cette nouvelle CTG seront :

- D'identifier les besoins des familles,
- De maintenir, optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population.

La démarche méthodologique s'articulera en 5 étapes principales :





## 5.1 Le diagnostic social

### Objectifs

C'est une démarche qui permet de repérer les priorités sociales du territoire et de définir dans un second temps un plan d'actions. Il est une photographie du territoire définissant son identité. Il s'agit d'un diagnostic participatif élaboré avec les élus de la 3C, la CAF du Tarn, les acteurs et les habitants du territoire.

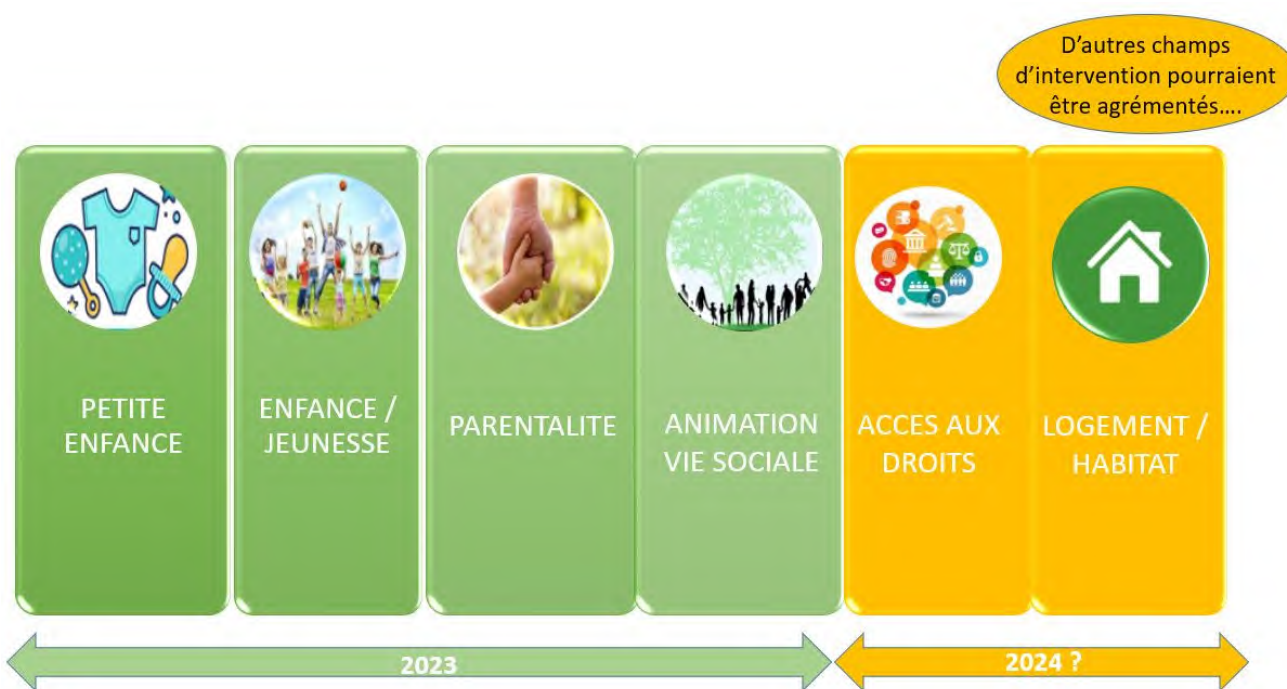
Il a pour objectif de :

- Faire une photo des services actuels,
- Connaître les besoins des familles,
- Définir des pistes de réflexion,
- Délimiter les premiers enjeux,
- Proposer une meilleure offre de services.

### Modalités de mise en œuvre



## Les champs d'intervention retenus



A ces champs d'intervention se rajouteront des thématiques transversales :

- Le développement durable,
- La mobilité,
- La santé,
- L'handicap.

Le diagnostic permettra de dessiner pour notre territoire :

- Ses forces et ses faiblesses,
- Ses problématiques sociales,
- Ses enjeux

### 5.2 L'évaluation

Elle a pour intention de jauger l'efficience des effets de la CTG tant sur les différentes interventions que sur les modalités mises en œuvre. L'évaluation permet de :

- Vérifier la pertinence entre les objectifs du projet de territoire (axes de développement), ses problématiques et ses besoins relevés dans le diagnostic,
- Vérifier la cohérence entre les objectifs du projet et les moyens à mettre en place,
- Mesurer l'efficience et l'efficacité du projet au regard des résultats et des effets escomptés.

De façon générale, l'évaluation de la CTG va consister à :

- Rendre compte de l'avancement du plan d'action,
- Vérifier l'atteinte des objectifs,
- Proposer des ajustements, idéalement sans attendre la fin de la CTG.

L'évaluation servira cet objectif auprès de différentes instances et sous différentes modalités :

### *Auprès du comité de pilotage*

Il pourra être proposé l'étude de 2 champs d'évaluation à travers une liste de questions évaluatives.

En voici quelques exemples synthétiques :

EVALUATION DES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA CTG	EVALUATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU TERRITOIRE
<p><b>La démarche</b></p> <p>En quoi la CTG est-elle une valeur ajoutée au projet du territoire ?</p> <p>En quoi la CTG permet-elle de tenir les engagements pris ?</p> <p>En quoi la CTG a-t-elle permis de mobiliser des moyens adaptés/adéquats ? (humains, financiers, matériels) ?</p> <p>La construction du plan d'action a-t-il été pertinent ?</p>	<p>En quoi la CTG a-t-elle permis de réduire les écarts entre l'offre et le besoin ?</p> <p>Qu'est-ce que cela a produit sur le territoire ?</p> <p>En quoi la CTG a-t-elle permis de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante ?</p> <p>En quoi la CTG contribue-t-elle à l'accompagnement des acteurs du territoire et ainsi à faciliter le développement d'actions adaptées aux besoins des familles du territoire ?</p>
<p><b>Les effets de la CTG sur la relation partenariale</b></p> <p>En quoi la démarche CTG a-t-elle eu des effets sur les relations partenariales CAF et collectivité</p> <p>En quoi la CTG a-t-elle eu un impact sur le partenariat local ?</p> <p>En quoi la CTG a-t-elle permis le développement et la formalisation de partenariat ?</p> <p>Dans quelle mesure la CTG apporte-t-elle de la simplification dans le processus de financement des actions ?</p>	

### ***Plus-value du chargé de coopération***

En quoi la fonction de chargé de coopération CTG a-t-elle contribué au pilotage de la contractualisation et à l'accompagnement à la décision ?

En quoi la fonction de chargé de coopération a-t-elle permis de construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale ?

En quoi la CTG facilite-t-elle le maillage de l'offre du territoire, notamment par la fonction de chargé de coopération ?

En quoi la fonction de chargé de coopération a-t-elle permis de créer des synergies, des coopérations et de mutualisation et d'accroître in fine l'efficacité des interventions et du développement de nouveaux services ?

### ***Tout le long de la CTG***

L'évaluation des actions vous est présentée au sein de chaque fiche action.

Chaque fiche action sera évaluée selon :

- des indicateurs d'efficacité (niveau de réalisation des objectifs de départ par rapport aux résultats obtenus)
- des indicateurs d'effectivité (réalité des actions conduites, indicateurs de réussite, éléments quantitatifs et qualitatifs)

### ***Le bilan-évaluation de la dernière CTG***

Il vous sera présenté en annexe une synthèse de cette évaluation.

### ***5.3 Les axes stratégiques et le plan opérationnel***

Ils constitueront l'articulation de la CTG et permettront de dessiner le plan opérationnel qui se déclinera en fiches action pour chaque champ d'intervention.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU PROJET SOCIAL

1. DES POLITIQUES NATIONALES

2. L'ACTION SOCIALE PORTÉE PAR LA 3CS

# DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

La Convention Territoriale Globale (CTG) s'articule avec l'ensemble des politiques publiques mises en place, que ce soit à l'échelle nationale, départementale ou territoriale.

## 1. Des politiques nationales

### 1.1 La Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CNAF

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la branche famille de la Sécurité Sociale pour la période 2023-2027 a été signée le 10 juillet 2023 par le directeur de la CNAF, par le président du conseil d'administration et par les ministres de tutelle. Elle est ensuite déclinée en Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de gestion (CPOG) entre la CNAF et chaque CAF qui définit les priorités d'interventions et les moyens des CAF sur 5 ans.

Les CAF sont ainsi reconnus pour leur forte contribution à la réduction des inégalités sociales et territoriales, et confortés dans leur rôle majeur dans la politique sociale et familiale du pays.

Cette nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion vient traduire trois priorités vers lesquelles se tournent résolument les CAF pour ces cinq prochaines années :

- Engager la rénovation et l'amélioration du service rendu aux allocataires
- Mettre en œuvre de nouveaux projets porteurs de progrès pour tous
- Amplifier l'action des Caisses pour toujours plus d'égalité et de solidarité

### 1.2 Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Les Schémas Départementaux de Services aux Familles (généralisés suite à la circulaire du 22 janvier 2015) visent à réduire les inégalités d'accès à l'offre d'accueil de la petite enfance et aux services d'accompagnement de la parentalité.

L'élaboration de ce schéma dans le Tarn, coordonnée sous l'autorité de Monsieur Le Préfet, se situe à la croisée des chemins de plusieurs champs de politiques publiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits).

L'élaboration de ce schéma s'est appuyée sur une démarche participative et partenariale avec le souci constant d'articuler les politiques départementales avec les politiques menées à l'échelle des territoires, de poursuivre les politiques préventives menées en direction des familles du Tarn, de favoriser l'inclusion des publics en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins spécifiques, la précocité des interventions, et d'accompagner les acteurs locaux pour développer des réponses innovantes et « sur-mesure » à la diversité des besoins des parents et des jeunes.

Ce Schéma constitue un cadre de cohérence pour l'action concertée des partenaires

Les partenaires signataires (Etat, Conseil départemental, CAF, MSA Midi Pyrénées Nord, DSDEN, Association des Maires et des élus locaux du Tarn et l'UDAF) ont souhaité **s'engager sur des orientations transversales et partagées** pour répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes du département :

### *Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires*

- Action 1 : Développer de nouveaux modes d'accompagnement pour soutenir l'accueil de la petite enfance,
- Action 2 : Développer des réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques,
- Action 3 : Accompagner les territoires dans le développement d'une politique innovante en direction de l'enfance et de la jeunesse,
- Action 4 : Accompagner les animateurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux attentes et besoins de tous les jeunes,
- Action 5 : Améliorer l'orientation et l'information des familles.

### *Orientation 2 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité*

- Action 6 : Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité,
- Action 7 : Informer les jeunes et leurs familles des ressources et dispositifs existants, améliorer l'accès au droit,
- Action 8 : Intégrer les enjeux de santé / bien-être dans les politiques de jeunesse.

### *Orientation 3 : Agir ensemble et développer la qualité des services*

- Action 9 : Animer et promouvoir un réseau des acteurs enfance-jeunesse au niveau départemental et au niveau local,
- Action 10 : Sécuriser l'action des acteurs associatifs (enfance - jeunesse, parentalité, ...),
- Action 11 : Développer le travail en réseau des acteurs de la parentalité : rencontres, formations, outillage,
- Action 12 : Assurer l'articulation entre les projets de territoires et le Schéma Départemental des Services aux Familles.

## *1.3 Maison France Service*

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français. Ces guichets regroupent sur leurs sites plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers.

Afin d'apporter une réponse aux besoins de ses habitants en termes de services de proximité, d'accès aux droits et d'inclusion numérique, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) a obtenu la labellisation France Services le 30 septembre 2020 et a délégué ce service à l'association Séga'liens de Valderiès.

Suite à la fermeture du Centre Social de Valderiès, la 3CS a repris la délégation et obtenu la labellisation. Elle a été signée le 6 septembre 2022. France Services est accueilli au sein du Pôle Numérique de Carmaux depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ce qui permet d'orienter les habitants désireux de s'initier ou de se perfectionner à l'utilisation du numérique vers des ateliers ou des accompagnements individuels proposés par les animateurs / médiateurs multimédias.

Les services proposés sont les suivants :

- Accueil, information et orientation,
- Aide à l'utilisation des services et des outils numériques,
- Accompagnement aux démarches administratives de 1<sup>er</sup> niveau,
- Facilitation de la mise en relation avec les partenaires,

- Partenariat privilégié avec les partenaires suivants : Pôle Emploi, Direction Générale des Finances Publiques, Caisse d'Allocations Familiales, Assurance Maladie, Assurance Retraite, Agence Nationale des Titres Sécurisés, MSA (Mutualité Sociale Agricole), Ministère de la justice (CDAD : Comité Départemental de l'Accès au Droit), la Poste.

Certains d'entre eux proposent d'ailleurs des permanences sur le site : CAF, CDAD, Finances Publiques, défenseur du droit.

Une itinérance est mise en place sur les communes suivantes (par le biais du Camion Jaune du centre social intercommunal, La CaSa) une fois par mois : Le Ségur, Monestiés, Pampelonne, Tanus, St Jean de Marcel, Villeneuve sur Vère, Cagnac les Mines, Valderiès.

## *1.4 La politique de la ville*

### *Le Carmausin, un territoire engagé dans la politique de la ville*

Le territoire Carmausin est depuis plus de 30 ans engagé dans la prise en compte de sa population la plus fragile. Un premier contrat de ville a été signé en 1994 reconduit en 2000, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé en 2007 et enfin le dernier contrat pour la période 2014-2023 suite à deux prorogations.

Des actions visant à la réduction des écarts (réussite éducative, accès aux droits et aux services publics, insertion professionnelle, sociale et culturelle, cadre de vie, etc.) ont été déployées, adaptées, développées au fil des contrats et des besoins repérés.

Le partenariat entre les différents acteurs concernés par la politique de la ville s'est construit autour des dispositifs structurants comme notamment le Programme de Réussite Éducative (PRE), le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

### *La nouvelle géographie prioritaire*

La nouvelle géographie prioritaire a été fixée par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif aux périmètres des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette réforme rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficultés. L'identification des nouveaux quartiers réglementaires se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian.

Sur la base de ce critère unique, L'Etat retient désormais comme zone prioritaire, le quartier « *Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie* » localisé sur la ville de Carmaux. Ce périmètre est retenu pour le prochain Contrat de ville 2024-2030 "Engagement Quartiers 2030".

### *L'appel à projet*

Principal outil de la Politique de la Ville, l'appel à projet a permis de soutenir les porteurs de projets en faveur des populations des quartiers prioritaires.

Chaque année, un appel à projets, communiqué largement, fixe les priorités d'actions pour les quartiers sur 5 thématiques : la réussite éducative, l'habitat-cadre de vie, la prévention de la délinquance, la citoyenneté, la santé et l'emploi. Au total, une vingtaine d'actions sont financées dans le cadre de la politique de la ville, portées par une douzaine d'acteurs.



### *Le Programme de Réussite Éducative (PRE) porté par le CIAS*

Le P.R.E s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité, domiciliés ou scolarisés sur le quartier prioritaire de la commune de Carmaux. Environ 70 enfants sont suivis en file active pour une subvention de l'ANCT de 99 000 € par an.

### *L'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)*

L'abattement de la TFPB, contre la mise en place d'un plan d'actions par les bailleurs sociaux pour les logements du périmètre, permet de renforcer les interventions des bailleurs sur les logements du périmètre (gardiennage, nettoyage, actions d'animations...)

### *La participation des habitants : le Conseil Citoyen*

La 3CS a mis en place un Conseil Citoyen pour le quartier prioritaire afin d'associer les habitants et les acteurs locaux à l'élaboration et au suivi de la Politique de la Ville.

## *1.5 Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)*

Il a été créé en 2003 et s'étendait à l'origine sur 5 communes : Blaye les Mines, Carmaux, Le Garric, Rosières et Saint Benoît de Carmaux. Suite à la fusion des 2 intercommunalités le CISPD a été élargi à l'ensemble des communes de l'intercommunalité du Carmausin-Ségala.

Les instances opérationnelles du CISPD, comme la cellule de veille et les groupes de travail, permettent aux partenaires locaux (acteurs sociaux-éducatifs, forces de Police, Justice) de se réunir pour réfléchir et agir autour des situations individuelles et des phénomènes de délinquance. Depuis 10 ans, une véritable dynamique de travail partenarial est en place sur le territoire et se réunit au besoin.

Suite au renouvellement de la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au mois d'avril 2020, la Communauté de Communes a lancé un diagnostic de sécurité et de prévention de la délinquance afin d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, feuille de route à moyen terme des actions du CISPD. Ce diagnostic a été soutenu financièrement par le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et techniquement par Ressources et Territoires. Ce travail a abouti fin 2020 au Plan d'action de la stratégie locale de prévention de la délinquance 2021-2024.

## *1.6 Le Contrat Local de Santé (CLS)*

Convaincue de la nécessité de fédérer les acteurs autour des grands enjeux de santé publique en s'appuyant sur un diagnostic des atouts et des difficultés du territoire, la 3CS a fait le choix, dès 2016, d'intégrer dans ses équipes, une coordinatrice Santé publique. Au premier rang de ses missions : assurer la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Carmausin-Ségala en lien avec l'ARS.

Renforcé par cette première expérience positive, le CLS a été renouvelé. Ce nouveau contrat 2022-2026 s'attache notamment à renforcer la prévention, l'accès au soin et le partenariat entre professionnels de santé, du médico-social et du social mais aussi avec les habitants, les associations, les collectivités. Tous les acteurs ont, en effet, un rôle à jouer. C'est l'objectif du Contrat Local de Santé porté par la Communauté de Communes afin de faciliter les initiatives, développer les synergies, coordonner les actions favorisant la santé au sens large en proposant des solutions adaptées localement.

## *2. La compétence Action sociale d'intérêt communautaire portée par la 3CS*

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala inclut les domaines d'intervention suivants :

- Organisation et gestion du service transport à la demande,
- Politique petite enfance, enfance et jeunesse,
- Politique sociale.

En ce qui concerne la politique sociale, celle-ci est confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Ses missions sont précisées dans la partie du champ de l'animation de la vie sociale. Il n'en demeure pas moins que la Communauté de Communes porte également des champs de l'action sociale plus traditionnels au regard des compétences optionnelles des EPCI.

### *Le Projet Éducatif Communautaire (PEC)*

Dès 2015, les membres de la Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala ont souhaité élaborer un Projet Éducatif pour retranscrire les valeurs et intentions éducatives qu'ils défendent.

Le Projet Éducatif Communautaire 2017-2020 a permis d'amorcer la démarche.

Celui de 2021-2026 vise à la poursuivre, tout en la rendant plus accessible à chacun, qu'il soit habitant du territoire ou intervenant auprès des enfants, des adolescents ou des parents.

Les enjeux retenus pour 2021/2026 sont :

- La qualité de vie du territoire,
- Le renforcement des liens familiaux,
- L'épanouissement dans les apprentissages,
- Le bien-être des adolescents.

Les orientations stratégiques retenues du PEC sont les suivantes :

#### *La Parentalité :*

- Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant,
- Renforcer les liens familiaux.

#### *La réduction des inégalités :*

- Favoriser l'épanouissement dans la scolarité,
- Lutter contre l'isolement et les discriminations,
- Permettre à chaque enfant et adolescent d'agir en tant que citoyen,
- Développer la pratique sportive et culturelle.

#### *La Jeunesse :*

- Reconnaître l'adolescent comme une personne à part entière et unique,
- Faciliter l'accès à l'information,
- Favoriser l'ouverture au monde.

### *L'usage des médias et outils numériques*

- Favoriser des usages responsables et citoyens des outils numériques,
- Tendre vers un bon usage des outils numériques au sein de la famille.

Les élu.es souhaitent mettre en avant la solidarité et la tolérance, et que les projets menés facilitent les échanges, sensibilisent à l'environnement, incitent à l'écoute, à l'ouverture aux autres et développent la citoyenneté.

Le Projet Éducatif Communautaire doit permettre de valoriser et rendre plus lisible les actions menées tout en facilitant la proximité entre les habitants et les élu.es.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# PORTRAIT DU TERRITOIRE

1. LE TERRITOIRE
2. ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE
3. L'ECONOMIE
4. L'HABITAT - LE LOGEMENT
5. SERVICE À LA POPULATION
6. ZOOM SUR LES FAMILLES

# PORTRAIT DU TERRITOIRE

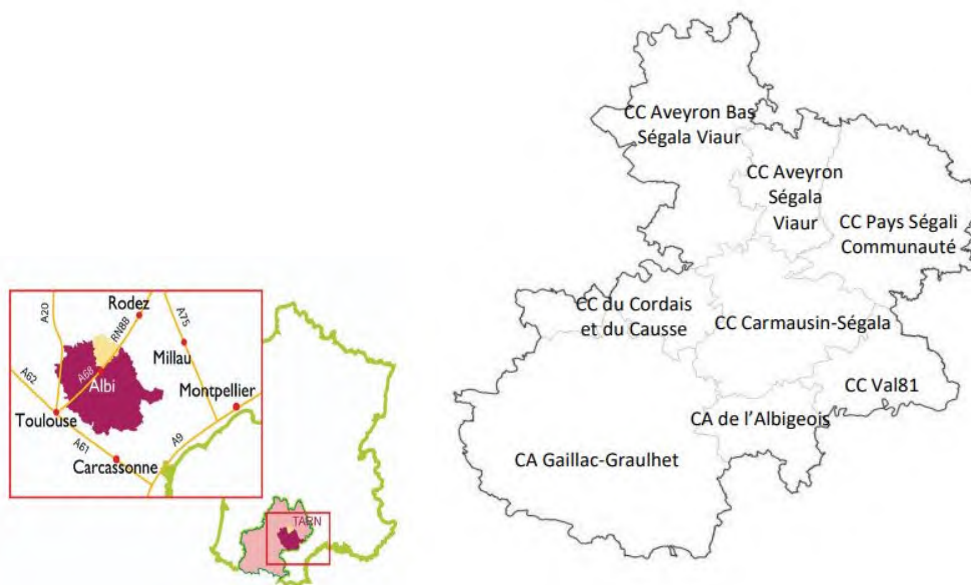
## 1. Le territoire

### 1.1 La Communauté de Communes Carmausin-Ségala – 3CS

Représenté par une spirale, le logo de la 3CS suggère le dynamisme d'un territoire en pleine évolution, des couleurs fraîches et vivantes, une signature qui présente la collectivité avec élégance et sobriété.

Le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala est situé au nord du département du Tarn, à environ 80 km de Toulouse, 60 km de Rodez et 15km d'Albi.

Il est traversé par un axe routier majeur, la RN 88 (Toulouse-Albi-Rodez-Séverac) en 2x2 voies jusqu'à Rodez avec franchissement du Viaur par un remarquable viaduc (1998). Parmi les voies secondaires qui organisent le maillage intérieur, mentionnons la D600 Albi-Cordes, la transversale 91 Valdériès-Carmaux-Monestiés-Cordes, la D905 Carmaux-Mirandol-Rieupeyroux, sans oublier l'ex-RN 88 depuis Le Garric jusqu'à la Croix de Mille via Carmaux. La voie ferrée Toulouse-Carmaux-Rodez dessert également la gare de Tanus puis enjambe le Viaur grâce à un ouvrage d'art exceptionnel, le viaduc métallique de Tanus construit par Paul Bodin (1902).



Née officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la fusion de la Communauté de Communes du Carmausin (3CS) et de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin (CCSC), la nouvelle entité intercommunale regroupe 31 communes en 2022 pour 29 863 habitants (2020) et couvre un territoire sensiblement plus large que le bassin de vie carmausin.

L'intercommunalité est composée d'une majorité de petites communes rurales maillées autour d'un pôle urbain principal (Carmaux, Blaye-les-Mines, Saint-Benoît-de-Carmaux). De par ses équipements, le centre urbain est un pôle commercial et de services qui concentre l'essentiel de l'activité économique du territoire et la moitié de la population. Quelques chefs-lieux d'anciens cantons, comme Valdériès, Monestiés, ou encore Pampelonne, jouent leur rôle de bourg centre avec un petit appareil commercial et de services d'influence très locale.



Sur le territoire, est également présent un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Redélimité en 2023, suite à la réforme de la politique de la ville, le quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » est composé d'environ 1776 habitants dont une forte proportion de personnes âgées. (Source Insee : population municipale 2018)

La Politique de la Ville est une politique publique qui a pour objectif de revaloriser les zones urbaines en difficultés et de réduire les inégalités entre les territoires

Située au cœur de la commune de Carmaux, la zone prioritaire est composée en très grande majorité d'habitat social (environ 85%) et concentre la population aux bas revenus dont de nombreux allocataires CAF.

Sources : Atlas territorial de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala – version mars 2022.

Nom : Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS)

31 communes - 29 737 habitants

Densité de population : 62.1 habitants au km<sup>2</sup>

Superficie : 476.32 km<sup>2</sup>

Petites communes rurales autour d'un pôle urbain : Carmaux

Présence d'un quartier prioritaire de la ville (QPV) sur la commune de Carmaux

## 1.2 Zonage en bassin de vie

Le bassin de vie est un découpage territorial basé sur l'accès des habitants aux mêmes offres d'équipement et de services courants. En 2012, le découpage du territoire de la France comporte un total de 1 666 bassins de vie, dont 1 287 sont qualifiés de ruraux en raison de leur densité de population. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie comportent quatre catégories :

- équipements concurrentiels : hypermarché et supermarché, grande surface non alimentaire, magasins (vêtements, chaussures, électroménager, meubles), librairie, droguerie, marché de détail, banque, vétérinaire.
- équipements non concurrentiels : gendarmerie, perception, notaire, Pôle Emploi, maison de retraite, bureau de poste, crèche ou halte-garderie, installation sportive, piscine, école de musique, cinéma.
- équipements de santé : médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, urgences, hôpital de court, moyen et long séjour.
- équipements d'éducation : collège, lycée général et/ou technologique, lycée professionnel.

Bassin de vie de Carmaux	
Indicateurs	2018
Superficie	702,04 km <sup>2</sup>
Population	31 848 hab
Densité de la population	45,36 hab/km <sup>2</sup>
Indice de vieillissement (+65ans/-20ans) <sup>8</sup>	150
Temps moyen d'accès aux services d'usage courant	15,5 min

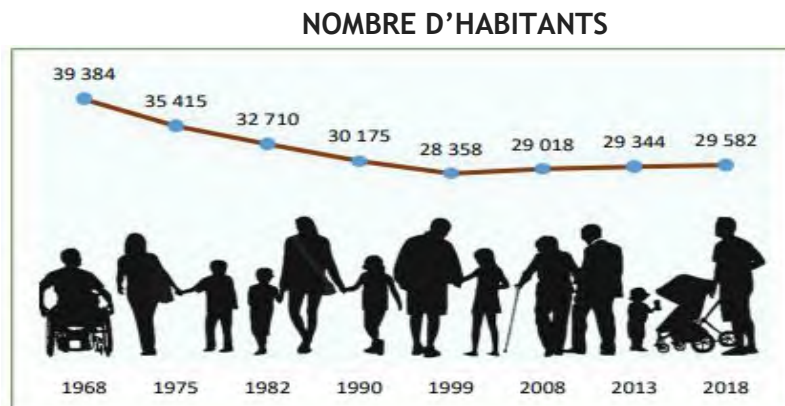
Le territoire Carmausin-Ségala est rattaché au même bassin de vie que la Communauté de Communes du Cordais et du Causse à l'exception de deux communes au sud du territoire : Sainte-Croix et Cagnac-les-Mines qui sont plutôt rattachées au bassin de vie d'Albi.

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version Mars 2022.

## 2. Analyse socio-démographique

### 2.1 Evolution démographique

Dans les années 1960, le déclin du secteur charbonnier à Carmaux sera progressif mais inéluctable, entraînant la fermeture des puits et le départ de familles. Le nombre d'habitants sur le territoire chute et se stabilise pour finalement compter en 2019 : 29 737 habitants.



En 2019, le territoire du Carmausin-Ségala comptabilise 29 737 habitants, soit 155 de plus qu'en 2018. La tendance est en très légère hausse depuis ces 10 dernières années. En effet, le solde migratoire compense le solde naturel négatif ce qui révèle cette hausse.

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version Mars 2022.

### 2.2 Densité

La densité de la population est le rapport entre la population des communes de la 3CS et leur superficie. Le résultat s'exprime en nombre d'habitants par kilomètre carré et permet de constater des zones denses et d'autres moins peuplées et de répondre à des problèmes sociaux, politiques, économiques ou environnementaux.

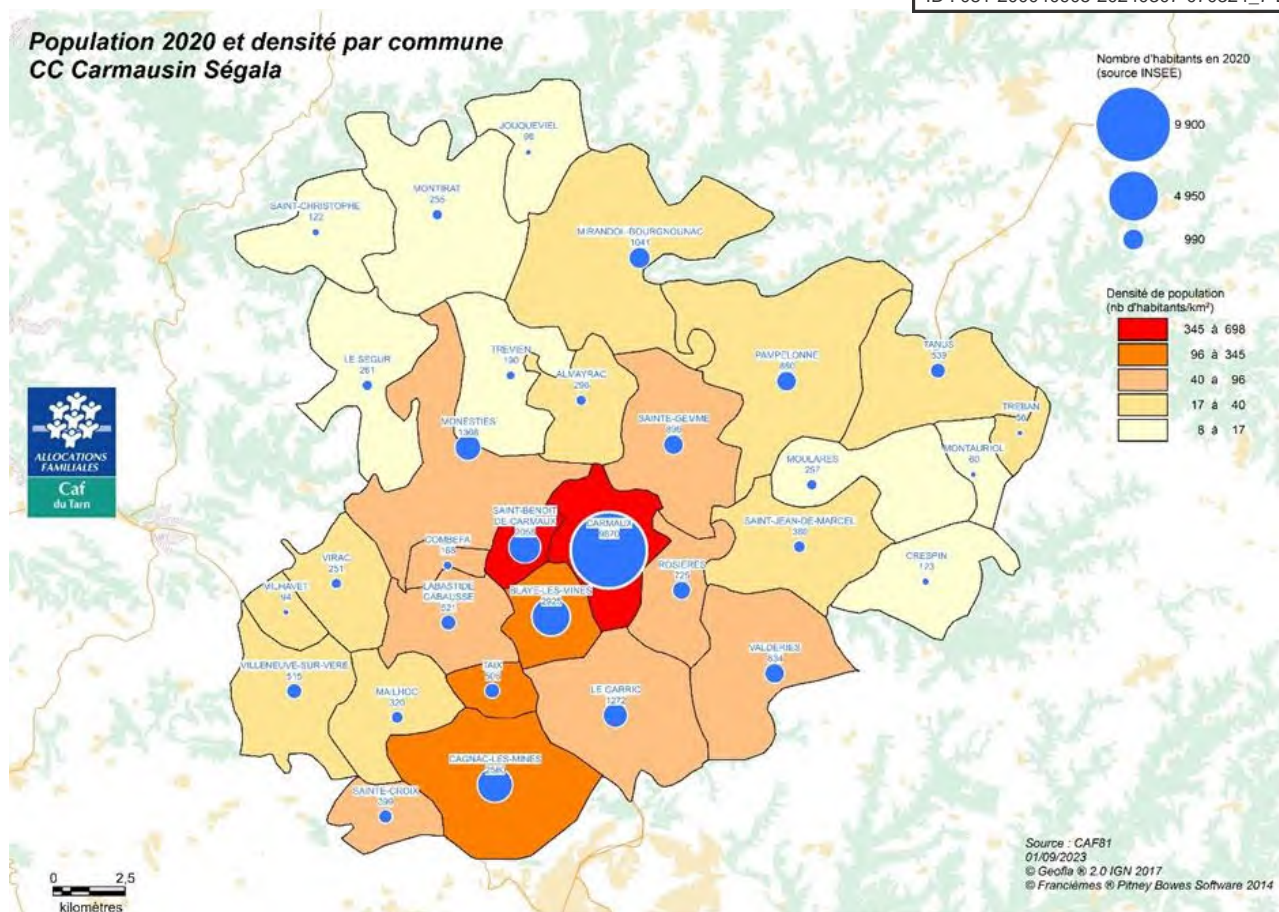
Les communes les plus denses du territoire sont : Carmaux, Saint-Benoît-de-Carmaux, Blaye-les-Mines, Cagnac-les-Mines, Taïx.

Indicateurs	3CS	Tarn	Occitanie
Population (2019)	29 737	389 844	5 933 185
Densité de population (habitants au km <sup>2</sup> ) (2018)	62.1	67.5	80.9

Insee 2022

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version Mars 2022.





La Communauté de Communes est composée de territoires variés :

- Une zone urbanisée avec Carmaux, Saint-Benoit-de-Carmaux où la densité est assez importante (plus de 345 habitants au km<sup>2</sup>),
- Une zone péri-urbaine autour des trois communes citées ci-dessus (Blaye les Mines, Taïx et Cagnac-les-Mines ont une densité plus importante),
- Des communes rurales en périphérie de la Communauté de Communes avec de petits villages dont certains ne dépassent pas la centaine d’habitants.

Source : CAF81 - 01/09/2023

### 2.3 Gain et perte de la population

Indicateurs (en nombre d’habitants)	3CS	Tarn	Occitanie
Variation annuelle de la population	48	1 334	40 324
due au solde migratoire	151	1 857	35 723
due au solde naturel	-103	-523	4 600

Effectivement, sur la même période, le territoire se caractérise par un taux de natalité (9.1 naissances pour 1000 habitants) plus faible que le taux de mortalité (12.6 décès pour 1000 habitants).

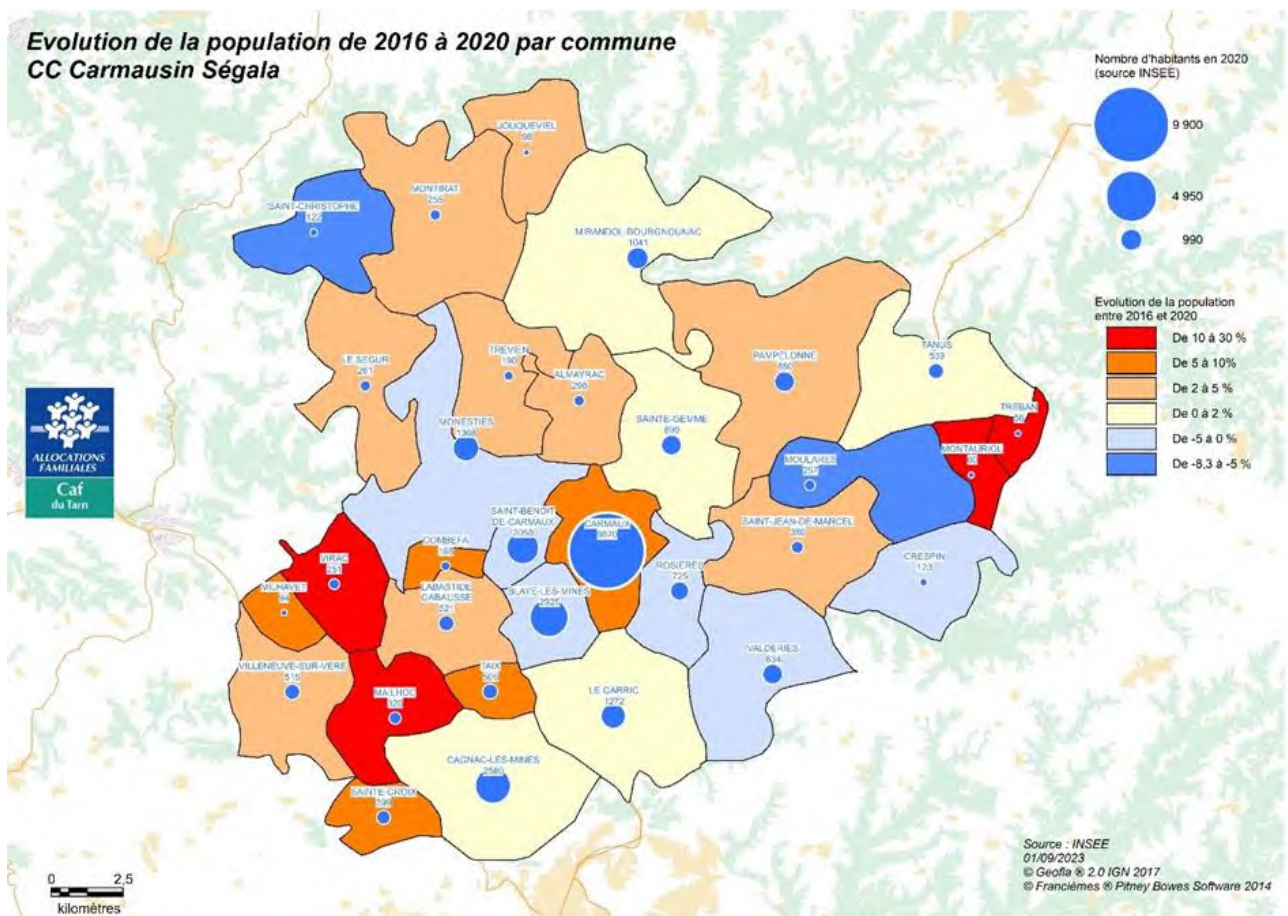
Le recensement de la population de 2018 montre une augmentation de la population de la 3CS : plus de 244 habitants entre 2013 et 2018. Cette évolution est essentiellement due au solde migratoire, qui compense le solde naturel positif.

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version Mars 2022.

## 2.4 Taux d'évolution de la population

Le taux d'évolution de la population correspond à la somme du solde naturel et du solde migratoire divisée par la population au 1er janvier de l'année. Si le taux est positif, l'évolution est une augmentation de la population ; si le taux est négatif, l'évolution est une diminution de la population.

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version Mars 2022



Alors que le territoire était en stagnation démographique entre 2012 et 2015, la Communauté de Communes a gagné 2 % de population entre 2016 et 2020. La ville de Carmaux, qui perdait des habitants depuis de nombreuses années, a gagné plus de 500 habitants sur la période étudiée.

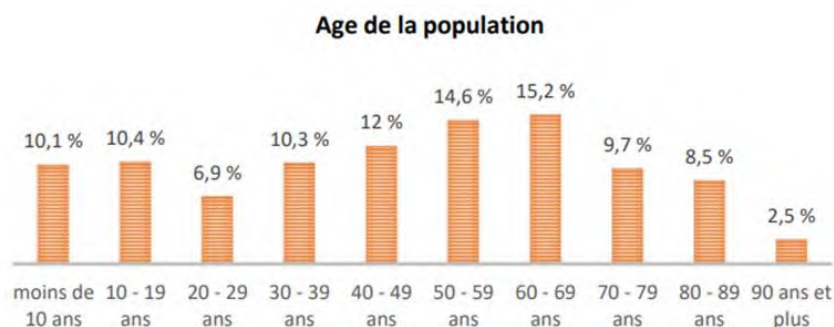
De même, la pointe Sud-Ouest de la Communauté de Communes est la zone dont la population augmente le plus. La majorité des communes du Nord de l'EPCI gagnent des habitants mais dans une proportion moindre. A l'inverse, certaines communes sur une bande centrale sont en déclin démographique dont Saint Benoit de Carmaux et Blaye les Mines.

Source : CAF81 - 01/09/2023

Stabilisation du nombre des habitants sur le territoire  
 Forte concentration des habitants au niveau du pôle urbain  
 Forte concentration sur le carmausin  
 Taux de natalité plus faible que le taux de mortalité

## 2.5 Une population vieillissante

Sur le territoire, les tranches d'âge les plus représentées sont la tranche des 60-69 ans et la tranche des 50-59 ans. Tandis que suivent les tranches des 40-49 ans puis des 30-39 ans.



35.9 % de la population du territoire est âgée de plus de 60 ans, contre 17.2 % entre 20 et 39 ans.

Phénomène important de vieillissement de la population.

Le niveau de l'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Malgré la baisse de l'indice de vieillissement depuis les années 2000, il reste plus élevé (138,1) que celui du département (113) et nettement plus élevé que celui de la région (99,3). Le phénomène de vieillissement de la population est plus présent au nord du territoire de la 3CS.

Les communes avec l'indice de vieillissement le plus élevé sont : Montauriol, Saint Christophe, Le Ségur. Les communes avec l'indice de vieillissement le plus faible, où le rapport est favorable aux jeunes sont : Taïx, Sainte-Croix, Mailhoc et Combefa.

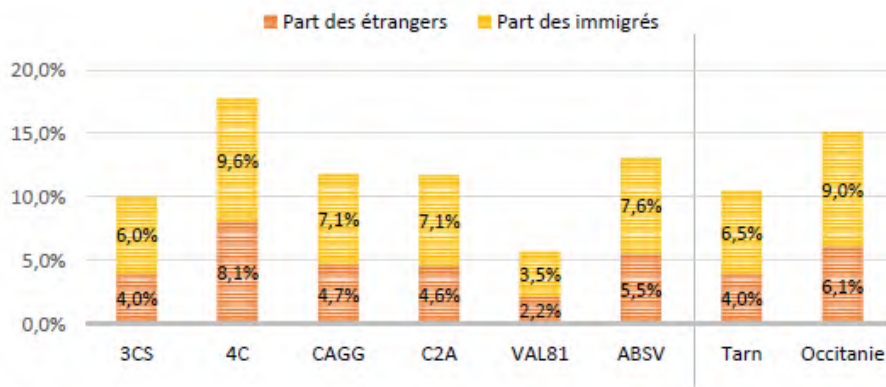
Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version Mars 2022.

## 2.6 Mixité sociale

La mixité sociale d'un territoire correspond à la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux divers définis par le critère de la nationalité, de l'âge, du statut professionnel, des revenus, etc.

### La nationalité

Selon la définition de l'INSEE, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.



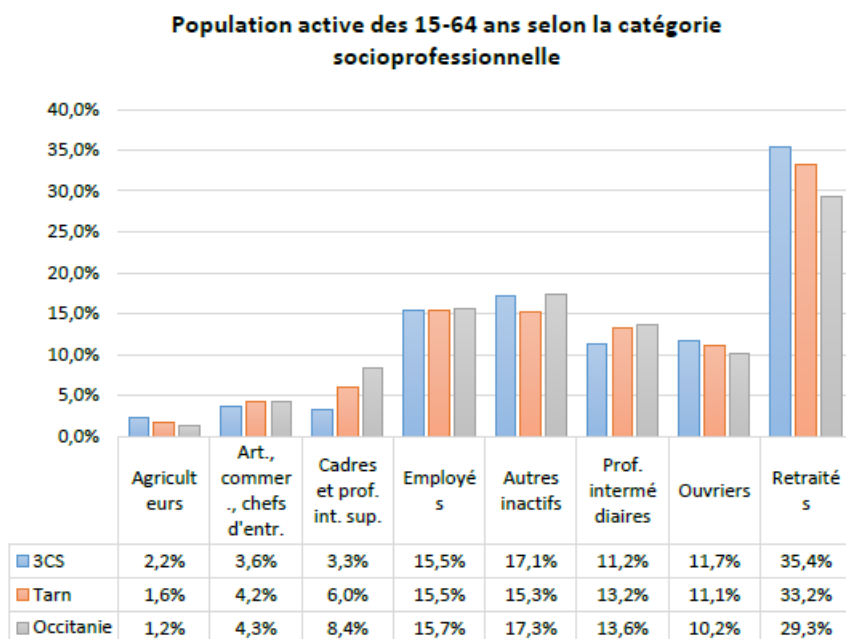
<sup>34</sup> Observatoire des territoires 2022 - RP 2018.  
 3CS = CC Carmausin-Ségala ; C2A = CA de l'Albigeois ; 4C = CC du Cordais et du Causse ; CAGG = CA Gaillac-Graulhet ; VAL81 = CC Val 81 ; ABSV = CC Aveyron Bas Ségala Viaur.

Contrairement aux idées reçues sur le territoire, la part des étrangers et la part des immigrés habitant.e.s de la 3CS sont peu importantes. Les chiffres sont équivalents à ceux du Tarn et moins élevés que sur le territoire voisin de la 4C.

### Le statut professionnel

Une autre manière d'approcher la mixité sociale est d'observer le nombre de cadres pour 100 ouvriers. La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), créée par l'INSEE en 1954, permet de classer la population selon la situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut.

On distingue huit grandes catégories :



<sup>35</sup> INSEE 2022 - RP 2018.

Sur le territoire de la 3CS, la part d'agriculteurs est plus élevée qu'à l'échelle du Département. En 2018, les communes avec la part des emplois en agriculture la plus élevée du territoire (du total des emplois) sont : Crespin (100%), Le Ségur (83,2%), Mailhoc (80,3%), Moularès (77,9%), Saint-Christophe (75%), Trévien (59,9%) et Virac (58%).

Nous remarquons que parmi les habitant.e.s de notre territoire, il y a très peu de « cadres et professions intellectuelles supérieures » (3 points de moins qu'à l'échelle du Tarn et 5 points de moins qu'en Occitanie). Par contre, la part de retraités est plus importante sur le territoire de la 3CS qu'à l'échelle du Tarn et qu'à l'échelle de l'Occitanie.

Le rapport des cadres pour 100 ouvriers est de 28,3 pour le territoire de la 3CS, cet indicateur double au niveau départemental (54,6) et il est encore plus élevé pour la région Occitanie (81,8). Cette différence est observée ainsi entre 2011-2016. La part des cadres dans la population active a baissé alors qu'elle a augmenté (et continue à augmenter) dans le département, la région, et au niveau national.

### Le revenu

La médiane du revenu disponible correspond au niveau au-dessous duquel se situe 50 % de ces revenus. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, revenus financiers et prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Bien que la médiane du revenu ait augmenté de 190 € entre 2018 et 2019 sur le territoire, elle reste inférieure à celle du Tarn et celle de l'Occitanie.

### Le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté des foyers fiscaux de la 3CS est de **16.8 %** pour l'année 2019. Un individu se situe en dessous du seuil de pauvreté quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 60 % du revenu médian de la population.

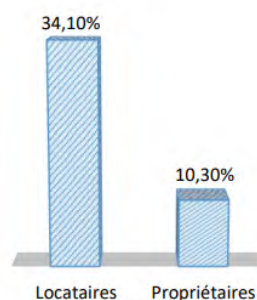
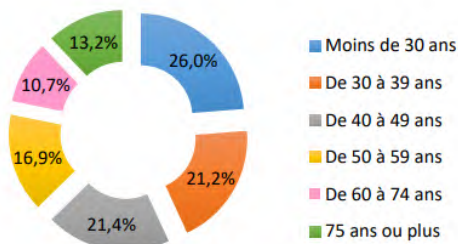
Ce taux est équivalent à celui de l'Occitanie pour la même année et **1.7 point au-dessus du taux du Tarn**. Il est toutefois moins élevé que le taux de la 4C, communauté de communes voisine (-7.2 points) et que le taux de Val81, autre communauté de communes voisine (-0.6 points).

Sur le territoire de la 3CS, les tranches d'âge avec le taux de pauvreté le plus haut sont : les moins de 30 ans, les 40-49 ans et les 30-39 ans.

Les locataires du territoire ont un taux de pauvreté pratiquement 3 fois plus élevé que les propriétaires.

Taux de pauvreté :

- par tranche d'âge du référent fiscal
- par statut d'occupation du logement



Sources : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala - version mars 2022



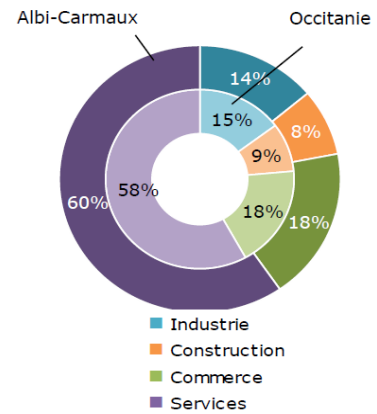
En 2021, l'emploi salarié progresse de **+3,7 %** sur un an dans le bassin d'emploi d'Albi-Carmaux, ce qui représente 1 167 emplois supplémentaires.

Le bassin d'emploi d'Albi-Carmaux est historiquement moins dynamique que l'Occitanie avec une progression de **+6,7 %** de l'emploi salarié entre 2016 et 2021, contre **+8,7 %** en région.

Le nombre de créations d'entreprises du Tarn atteint **5 225** en 2021, en progression de **19 %** sur un an (+18,4 % en région). Le nombre de défaillances d'entreprises s'établit à 115 en 2021, en recul de **-17,4 %** sur un an (-15,4 % en région).

Tous les secteurs enregistrent une évolution positive de l'emploi salarié. La construction est la plus dynamique (+5.2 %).

Répartition de l'emploi par secteur d'activité à fin 2021



Évolution annuelle de l'emploi par secteur d'activité à fin 2021

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	COMMERCE	SERVICES
<b>Bassin</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>+3,4 %</b>
Occitanie	+0,3 %	+3,2 %	+4,3 %	+5,8 %

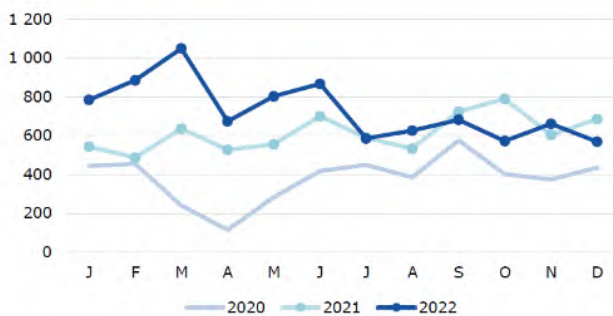
**4,4%**  
 Part qu'occupe  
**l'agriculture**  
 dans l'emploi total  
 sur le territoire  
 contre 3,8% en Occitanie

Source : Insee - Emploi total 2019

La répartition de l'emploi salarié par secteur est proche de celle de la région. Leur représentation dans le tissu local est 1.6 fois plus élevée que dans les autres territoires en 2021.

### • Les offres d'emploi

Historique des offres d'emploi



### CHIFFRES CLÉS

**8 800** offres collectées en 2022  
**+18,8%** évolution cumulée sur un an  
**+1 390** offres d'emploi collectées sur un an

A la fin décembre 2022, le nombre d'offres collectées par pôle emploi sur le territoire a progressé de **18.8 %** en cumul sur un an soit 1390 offres d'emploi supplémentaires.





- **Zoom sur les Demandeurs d'Emploi Longue Durée du territoire (DELD)**

Les Demandeurs d'Emploi Longue Durée représentent les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, sans activité au cours des 12 mois. Ils se différencient de l'ensemble des autres publics par des difficultés d'accès à l'emploi. En effet, plus le temps passé au chômage s'allonge, plus l'insertion professionnelle est difficile. Ils sont plus âgés, davantage Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) et du RSA que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Ils sont également plus souvent confrontés à de multiples freins qui peuvent entraver leur insertion professionnelle.

Parmi **les entraves à l'emploi** les plus fréquemment évoquées par les demandeurs d'emploi de longue durée, on retrouve les **problématiques de santé, de mobilité et de finances**. Ce sont ensuite les difficultés liées à l'emploi et aux souhaits des employeurs qui sont les plus mentionnées (exigence des employeurs, salaires trop bas et conditions de travail).

Le manque de motivation n'est pas selon les DELD une entrave à leur recherche d'emploi, alors que cette problématique revient souvent côté employeur. En effet, seulement 4 % des DELD estiment que leur manque de motivation peut être un obstacle à leur recherche d'emploi tandis qu'à l'issue des entretiens de recrutement, 66 % des entreprises considèrent que les candidats font preuve d'un manque de motivation.

#### Entraves à la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée

Entraves à la recherche d'emploi	Part
Problèmes de santé	38%
Difficultés de mobilité	37%
Difficultés financières	29%
Exigences des recruteurs trop élevées au regard du poste	20%
Salaires proposés trop bas	20%
Conditions de travail trop contraignantes (horaires décalés, travail le week-end, ...)	17%
Garde d'enfant	14%
Contrats de courtes durées ou temps partiel	13%
Pas ou peu de compétences numériques	11%
Difficultés liées au logement	8%
Manque de motivation	4%

La santé, la mobilité et les ressources : des freins majeurs à l'emploi pour les DELD de notre territoire

- **Zoom sur les Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active du territoire (BRSA)**

Les bénéficiaires du RSA sont un des publics qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi importantes.

Le **principal frein périphérique** à l'emploi le plus fréquemment cité par les bénéficiaires du RSA du bassin d'emploi d'Albi-Carmaux concerne le **transport (22 % des bénéficiaires de RSA)**.

Le second le plus fréquemment mentionné concerne **l'exclusion numérique (18 %)**.

L'ensemble des autres freins est également plus marqué pour les bénéficiaires du RSA en comparaison avec l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Comme pour les DELD, la mobilité reste un frein majeur pour les BRSA en recherche d'emploi.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de France Travail, des expérimentations sur l'accompagnement intensif (15 à 20 heures par semaine) des publics RSA vont se dérouler en 2023 dans 19 territoires en France. En Occitanie, l'expérimentation concerne le bassin de Decazeville-Villefranche.

Le nouvel opérateur France Travail permettra de donner de la visibilité et plus de coordination entre tous les acteurs qui interviennent en faveur des demandeurs d'emploi.

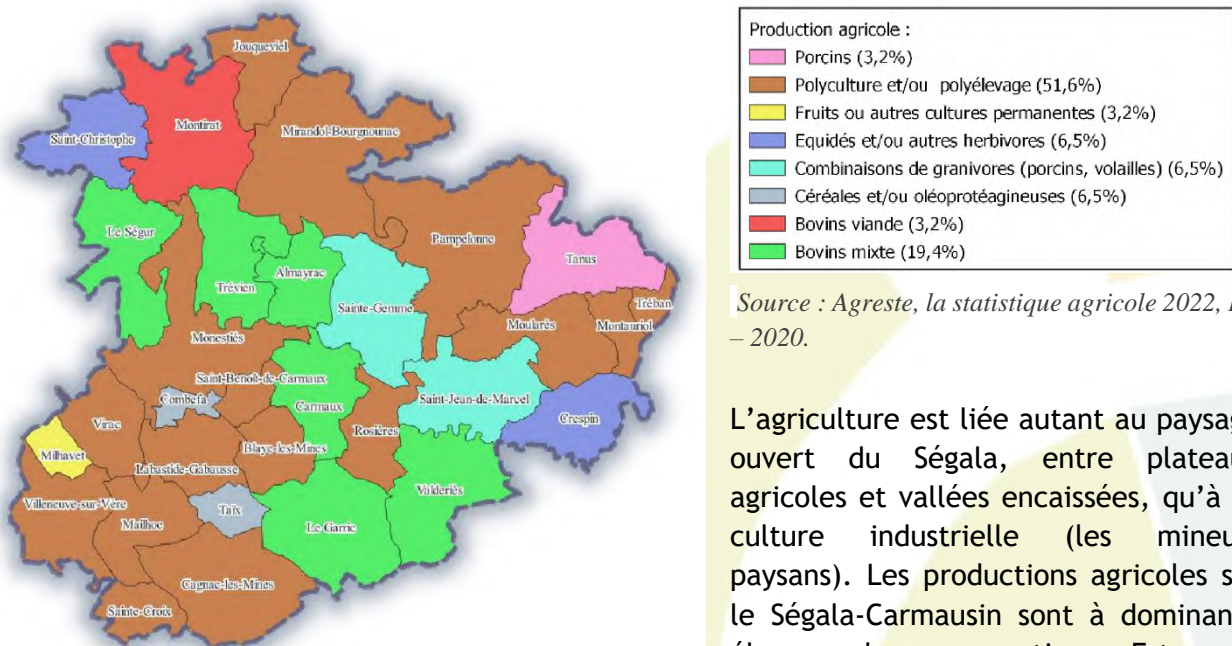
Source : Observatoire emploi Occitanie, Pôle Emploi Occitanie, 2022

A noter également, la mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), porté par la Conseil Départemental, à titre expérimental sur le Tarn (un des trois départements retenus en Occitanie) et **notamment sur le territoire Carmausin-Ségala**. Le principe est de mettre en lien tous les acteurs participant à l'insertion des personnes qui souhaitent trouver une place pérenne dans la société par l'activité et le travail

Il s'agit de proposer à ces personnes un accompagnement adapté et coordonné "sans couture" à la fois sur les aspects professionnels et les aspects sociaux. Au 30 juin 2023, **124 usagers** du territoire étaient déjà concernés.

Source : Compte rendu comité de pilotage SPIE – 30 juin 2023

### 3.2 L'agriculture



Source : Agreste, la statistique agricole 2022, RP – 2020.

L'agriculture est liée autant au paysage ouvert du Ségala, entre plateaux agricoles et vallées encaissées, qu'à sa culture industrielle (les mineurs paysans). Les productions agricoles sur le Ségala-Carmausin sont à dominante élevage dans sa partie « Est » et polyculture élevage.

L'étymologie (Ségala, pays du seigle) soulignait naguère la pauvreté des sols et les conditions de vie difficiles des populations.

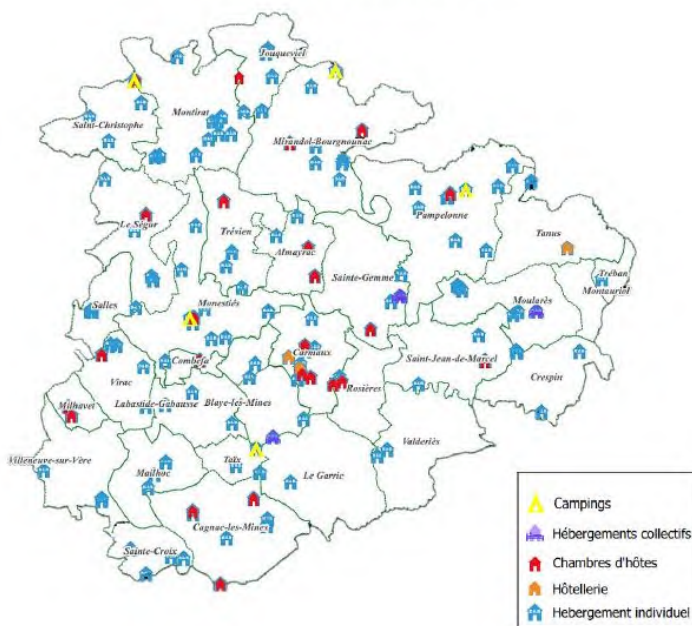
Les principales productions sont orientées vers l'élevage autant en bovins et ovins pour le lait et la viande ainsi que la production porcine (maternité collective sur Tanus). On note aujourd'hui des exigences nouvelles des consommateurs, sensibilisés à des critères de qualité des produits ou désireux de contribuer au maintien d'une économie locale. Les circuits courts, présents sur ce territoire, se développent fortement et contribuent à créer un lien entre agriculteurs et territoires. La vente directe est souvent déterminante pour la pérennité des petites exploitations qui y ont recours, entrant pour une large part dans la réalisation de leur chiffre d'affaires. Des signes officiels de qualité sont présents sur ce territoire (AOC-lait de Roquefort, IGP-veau d'Aveyron et du Ségala, agneau, volailles).

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022

Territoire marqué par une forte ruralité  
 Développement des circuits courts

### 3.3 Le tourisme

Localisation des structures<sup>55</sup>



Catégories INSEE 2022	Hôtels		Chambres	
	3CS	Tarn	3CS	Tarn
Ensemble	3	76	37	1873
1 étoile	0	0	0	0
2 étoiles	1	19	15	452
3 étoiles	1	22	9	737
4 étoiles	0	6	0	172
5 étoiles	0	1	0	20
Non classé	1	28	13	493

Catégories INSEE 2022	Terrains de campings		Emplacements	
	3CS	Tarn	3CS	Tarn
Ensemble	5	58	197	2950
1 étoile	1	2	22	61
2 étoiles	1	10	33	372
3 étoiles	2	23	82	1363
4 étoiles	0	11	0	828
5 étoiles	0	0	0	0
Non classé	1	12	60	326

Créé en 2013, l'Office de Tourisme Intercommunal du Ségala Tarnais est composé d'un bureau administratif et de trois points d'accueil touristique, à Carmaux, Monestiés et Mirandol-Bournounac. Il s'appuie aussi sur un réseau local de relais d'informations, afin qu'un large public puisse accéder à la documentation touristique.

Au cœur de quatre grands sites d'Occitanie, le Carmausin-Ségala et son office de tourisme du Ségala Tarnais se positionnent comme une destination permettant de rayonner sur les territoires alentours tout en profitant d'un environnement préservé, riche en activités de plein-air avec des atouts culturels et de loisirs.

L'histoire industrielle du bassin carmausin a laissé une empreinte indélébile et un héritage patrimonial exceptionnel qui fait l'objet, depuis une trentaine d'années, d'opérations successives de réhabilitation et de mise en valeur : musée Mine de Cagnac, château de la Verrerie, musée Centre d'art du Verre... Au Nord, depuis les viaducs de Tanus jusqu'au village de Laguépie, les

gorges du Viaur offrent aux inconditionnels de la nature de splendides panoramas jalonnés de quelques vestiges remarquables (Eglise des Planques, Castelas de Thuriès et Jouqueviel ...) En se dirigeant vers le Sud, on s'accorde volontiers une halte prolongée dans la cité médiévale de Monestiés classée parmi les plus beaux villages de France ....

Portée par la collectivité, la mise en valeur de ces sites remarquables (sécurisation, restauration, réhabilitation du petit patrimoine, organisation de circuits de randonnée, de circuits thématiques, création d'événementiels comme la Biennale des Verriers...) contribue à drainer de nombreux visiteurs vers notre territoire.

Le territoire présente de nombreux sentiers pédestres et VTT, des panneaux explicatifs jalonnent le parcours de ces sentiers, afin de capter l'essence même du territoire.

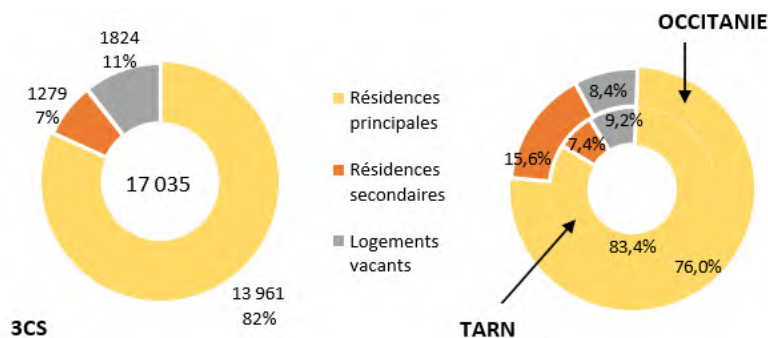
Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022

Héritage patrimonial industriel.  
 Environnement marqué par le plein air.  
 Des sites touristiques remarquables.

## 4. Habitat - Logement

### 4.1 Parc de logements

- Résidences principales construites avant 2015 selon le type de logements et la période d'achèvement



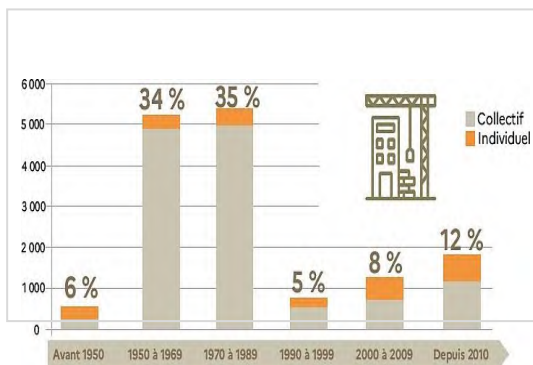
On compte 4 392 de résidences principales (31,7 %) qui sont des logements anciens, construites avant 1946 (3 933 maisons et 388 appartements). 58,3 % des ménages restent habiter dans leur résidence principale pendant 10 ans ou plus, 10,7 % des ménages restent moins de 2 ans.

	69,1 % des résidences principales occupées par des propriétaires (contre 68,3 % à l'échelle du Tarn)
	57,8 % des résidences principales chauffées par un chauffage central individuel (20,9 % par l'électricité)
	4 004 logements avec DPE (diagnostic de performance énergétique) Moyenne performance énergétique : étiquette D <sup>40</sup>
	29,9 % des ménages du territoire en situation de précarité énergétique (23,3 % à l'échelle du Tarn) <sup>41</sup>

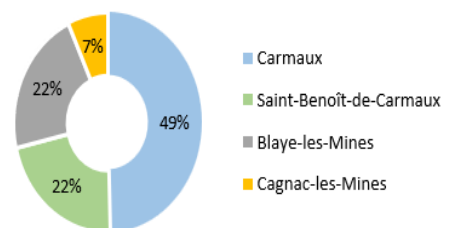
### Le nombre de résidences principales selon le statut d'occupation

	2008	2013	2018
<b>Propriétaires</b>	8 966	9 284	9 647
<b>Locataires</b>	3 890	3 653	3 929
<i>dont locataires HLM</i>	1 546	1 387	1 553
<b>Logés gratuitement</b>	408	613	388
<b>Ensemble</b>	13 264	13 551	13 964

### Parc social - Taux de logements locatifs sociaux HLM / Date de construction des parcs



Le parc HLM dans le Tarn compte 15 385 logements en 2020, dont 2 154 sur le territoire de la 3CS.



#### ▪ Logements vacants

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Parmi les 1 824 logements vacants sur le territoire 3CS, le taux des logements vacants le plus élevé sur le nombre total de logements est dans les communes suivantes :

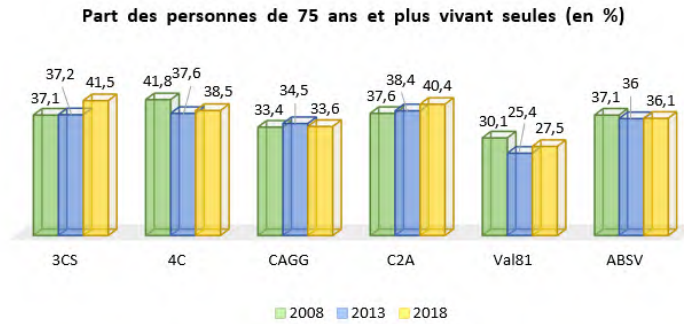
- Tréban (20,2 %)
- Moularès (17,1 %)
- Trévien (16,1 %)
- Tanus (15,2%)
- Carmaux (14,3 %)

#### ▪ Résidences principales - personnes âgées

La qualité des logements ressort comme un enjeu important pour préserver la qualité de l'environnement et le cadre de vie en termes de santé physique et mentale. Les personnes âgées qui n'ont pas d'interactions sociales présentent potentiellement plus de problèmes de santé. De plus, elles sont plus touchées par la pauvreté, la précarité énergétique et ont du mal à entretenir leur logement.

Ci-dessous, l'indicateur de la population des 75 ans et plus vivant seule dans leur résidence principale rapportée à l'ensemble de la population des ménages âgée de 75 ans et plus.

En 2018, 41,5 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivants seules sur le territoire de la 3CS, dont 354 hommes et 1 286 femmes.<sup>47</sup>



L'Observatoire interrégimes des situations de fragilité, permettant d'identifier les territoires prioritaires au regard de la fragilité sur le champ de la santé et du social, propose un indicateur d'un score de fragilité : plus il est élevé, plus les difficultés sont importantes.

En 2020, le score moyen de la fragilité sociale des retraités du régime général de la population totale de 55 ans et plus représente 3,76 pour le territoire de la 3CS (3,75 pour le Tarn et 3,68 pour l'Occitanie).

▪ **Logements inadaptés**

La définition INSEE de la sur-occupation repose sur la composition des ménages et le nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme « d'occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage, décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 an, sinon, une pièce par enfant.

À l'inverse, on parle de sous-occupation si le logement compte une ou plusieurs pièces de plus que la norme.

	Indicateur	%	Nombre
	Logements sur-occupés	1,1	377
	Logements sous-occupés	86,8	12 104
	Logements sans salle de bains avec baignoire ou douche	3,3	461

Sur le territoire 12 104 logements sont sous occupés, soit 86,8 % des logements.

A contrario, 1.1 % des logements sont sur-occupés (377 logements) et 3.3 % des logements ne sont pas équipés de salles de bains avec baignoire ou douche

Taux de logements vacants (11%) plus élevé que le taux départemental (9.2 %), ainsi que dans la Région Occitanie (8,4 %).

86.8 % des logements sont sous occupés et 1.1 % des logements sont sur-occupés.

Fragilité sociale des retraités : 3.76 (plus élevé que la région : 3.68).

## 4.2 Programme d'amélioration des logements

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une offre de service (l'ingénierie, l'aide financière), portée sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées ou anciennes, visant à effectuer des économies d'énergie, favorisant l'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées, ou permettant de remettre en état des logements anciens.

Cette opération, lancée sur le territoire de la 3CS de 2015 à 2020, a permis à **458 personnes** (424 propriétaires occupants, 34 propriétaires bailleurs) de bénéficier de l'aide à hauteur moyenne de 47 % à 76 % : maintien à domicile, amélioration de l'habitat, lutte contre les passoires thermiques

Ces résultats ont été très favorables et ont poussé les services de la DDT à conseiller le lancement d'une nouvelle OPAH dans la foulée. Une nouvelle opération devrait être reconduite en 2024.

## 4.3 Habitat indigne

L'habitat indigne est susceptible de toucher toutes les communes du territoire, et concerne autant les locataires que les propriétaires. Sur le territoire Carmausin-Ségala, de par leur histoire et la densité de leur habitat, les communes de l'agglomération, mais aussi Cagnac-Les-Mines, rencontrent plus souvent ce type de problématique. Depuis quelques années, il est possible de mettre en place une solution : le Permis De Louer (PDL). Le permis de louer est un **dispositif juridico-administratif s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le logement indigne** et le phénomène des « marchands de sommeil ». Instauré au sein de zones géographiques déterminées, le permis de louer contraint les propriétaires privés à démontrer la conformité de leur logement face aux exigences de décence.

Fin 2022, le conseil communautaire a proposé aux différentes communes membres de mettre en place cet outil. Seules les communes de Carmaux et de Cagnac-Les-Mines ont accepté et délibéré dans ce sens, tout en définissant des zonages d'application. En juillet 2023, une nouvelle délibération du conseil communautaire a entériné ces décisions, en donnant comme date d'application du dispositif sur ces communes le 6 janvier 2024.

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022

## 4.4 Focale sur la ville de Carmaux

*Vacance de logement forte (18%).*

Les résidences secondaires sont très probablement des logements hérités (autour de 3%) et de fait aussi inoccupés

*Inadéquation entre l'offre et la demande (dans le privé comme dans le public):*

- La typologie la plus demandée est T2/T3, or l'offre est essentiellement sur du grand logement
- En cas de grand logement, les gens veulent maison avec jardin, pas appartement

### *Parc privé défaillant*

- Maisons en mauvais état, parfois insalubres,
- Logements anciens mal adaptés à la demande et souvent vétustes, également non adaptés à la location en termes énergétiques,
- Problématiques concernant les “marchands de sommeil”.

### *La vue d'ensemble du marché:*

- Des difficultés d'appréciation du marché, notamment beaucoup de successions en cours,
- Les propriétaires, en particulier, ont une mauvaise connaissance du marché immobilier de la ville et de son évolution, ce qui peut impacter les prix pratiqués.

## *4.5 Aire des gens du voyage*

Un projet global « gens du voyage » a été engagé Chemin de la Favarelle à Carmaux. Sur la base du diagnostic social qui a été réalisé dans le cadre de l'étude de calibrage, il a été pensé pour répondre à l'ensemble des types de sédentarisation et proposer un parcours résidentiel, allant de la mobilité au logement HLM :

- La création d'une aire d'accueil des gens du voyage de passage de 12 places (au lieu de 20 précédemment - compétence 3CS),
- Un bâtiment d'accueil et d'animation sociale,
- 2 terrains familiaux de 5 emplacements caravanes chacun et un emplacement pour l'aïeule (compétence 3CS),
- 3 logements d'habitat adapté (en cours - de compétence communale en convention avec SOLIHA).

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala a confié sa gestion à une structure spécialisée dans l'habitat et l'accompagnement social, SOLIHA Tarn.

Cet outil a ouvert ses portes en novembre 2021. Dans un premier temps, le gestionnaire a souhaité pouvoir être le seul référent en termes d'accompagnement social, afin de pouvoir créer une proximité et surtout une confiance avec les utilisateurs du site. Aujourd'hui, l'intercommunalité doit mettre en place un accompagnement social plus étoffé (santé, accompagnement professionnel et administratif, ...) et complémentaire aux actions existantes.

## *5. Services à la population*

### *5.1 Les équipements*

#### *Les services de proximité*

Ils regroupent les 27 équipements les plus fréquents : épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, poste, retrait d'argent-banque, coiffeur, café/restaurant, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin généraliste, infirmier, pharmacie, kinésithérapeute, salle non spécialisée couverte pour la pratique de sport, etc.

Part de la population éloignée des équipements de proximité (+ de 7 mn) :

12.1% des habitants du territoire



### Les services intermédiaires

Ils correspondent à 36 équipements : école de conduite, salle spécialisée pour la pratique de sport, chirurgien-dentiste, laboratoire d'analyses médicales, supermarché, librairie-papeterie, magasin d'équipements des ménages, magasin d'équipements de la personne, collège, police ou gendarmerie, hébergement pour personnes âgées, garde d'enfant d'âge préscolaire, etc.

Part de la population éloignée des équipements de proximité (+ de 15 mn) :

12.1% des habitants du territoire

### Les services de centralité

Pour finir, la gamme des services de centralité recense 47 équipements : pôle emploi, médecin spécialiste, urgences, maternité, laboratoire d'analyses de biologie médicales, ophtalmologiste, lycée, formation supérieure, hypermarché, gare, piscine, cinéma, etc.

Part de la population éloignée des équipements de proximité (+ de 30 mn) :

1.6 % des habitants du territoire

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022.

## 5.2 Offre de transport et déplacements

### Les transports

Concernant l'offre de mobilité sur le territoire, la 3CS propose un service de Transport A la Demande (TAD) nommé Trans'Ségala. Ce service propose des départs depuis toutes les communes de la 3CS à destination de Carmaux, uniquement le vendredi. Le tarif par trajet est de 2€ avec des correspondances possibles entre le service de TAD et les lignes régionales routières régulières du réseau LiO.

Le territoire est traversé par le réseau LiO Tarn proposant 5 lignes de bus.

	Fréquence	
	Lun-Ven	Sam
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ligne 701 : Albi-Carmaux</b> ALBI - LESCURE D'ALBIGEOIS - LE GARRIC - BLAYE LES MINES - CARMAUX - ALMAYRAC - MIRANDOL BOURGNOUNAC</li> </ul>	24x/jour	3x/jour
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ligne 707 : Albi - Cordes</b> ALBI - ST SERNIN - VILLENEUVE SUR VERE - LIVERS CAZELLES - CORDES SUR CIEL - VINDRAC ALAYRAC - MARNAVES</li> </ul>	7x/jour	4x/jour
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ligne 711 : Albi – Cagnac – Carmaux</b> ALBI - LESCURE D'ALBIGEOIS - CAGNAC LES MINES – TAIX - BLAYE LES MINES – CARMAUX</li> </ul>	10x/jour	3x/jour
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ligne 716 : Albi – Valderiès – Valence</b> ALBI - LESCURE D'ALBIGEOIS – VALDERIES – SAUSSENAC – ANDOUQUE - ST JULIEN GAULENE - VALENCE D'ALBIGEOIS</li> </ul>	6x/jour	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ligne 722 : Albi – Rodez</b> ALBI - LESCURE D'ALBIGEOIS - LE GARRIC – BARAQUEVILLE - RODEZ</li> </ul>	2x/jour	

Sources : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022. Et Fiche territoire CAF 2019

Côté réseau ferroviaire, le réseau TER s'articule autour d'une ligne centrale Toulouse-Albi-Rodez. La 3CS possède 2 gares sur son territoire : les gares de Carmaux et Tanus. La gare de Carmaux permet de rejoindre Albi en TER en 17 minutes, et en 33 minutes depuis la gare de Tanus.

Des aires de covoiturage sont disponibles :

- 1 sur la N88, près de l'échangeur A68 direction Toulouse (Le Séquestre),
- 3 sur la N88 (Rosières, Croix de Mille et Tanus),
- 1 plateforme multimodale à proximité de la gare de Carmaux.

## Les déplacements

En 2018, le lieu de travail des 72,6 % des actifs du territoire de 15 ans et plus est dans une commune autre que leur commune de résidence.

2008	2013	2018	▲
69,7 %	70,3 %	72,6 %	

La typologie de déplacement sur le territoire de la 3CS se rapproche des valeurs du département du Tarn.

Indicateurs	3CS		Tarn	Occitanie
Part des déplacements domicile-travail en voiture	86,4 %	▲	83,7 %	78,5 %
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun	1,7 %	▲	3,3 %	6,7 %

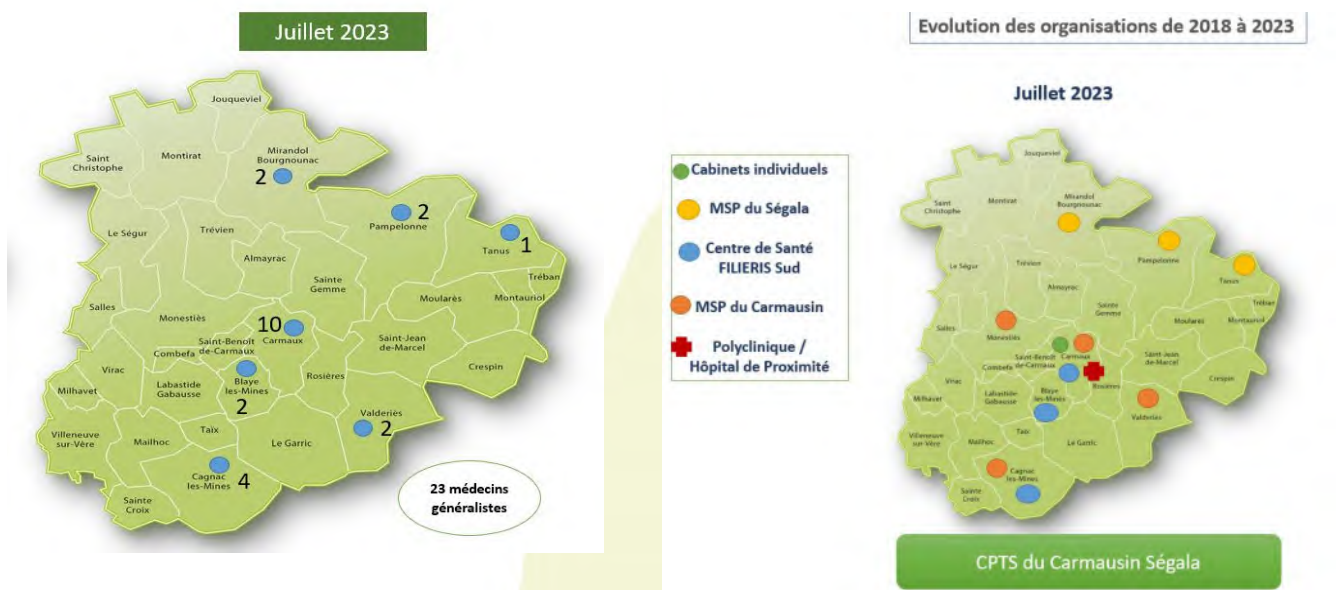
En 2017, 55 % des actifs travaillent en dehors de la 3CS et parmi eux la moitié travaille à Albi. En revanche, 20 % des actifs travaillant sur le territoire résident en dehors de la 3CS. Le territoire du Carmausin-Ségala est fortement dépendant des emplois des territoires voisins et en particulier du bassin albigeois.

### Proximité et qualité des services

Manque de transports en commun ou horaires pas adaptés au quotidien, manque de ramassage scolaire

## 5.3 La santé

### Les professionnels de la santé

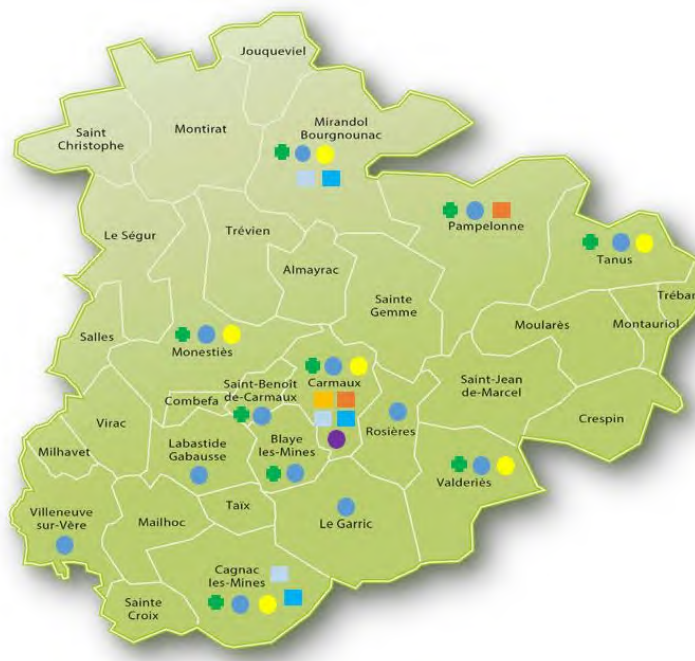


CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

Aux médecins généralistes, se rajoutent 9 chirurgiens-dentistes sur Carmaux et 1 sur Mirandol.

## L'ENVIRONNEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL

- + Pharmacie (11)
- Cabinet infirmier (123 infirmiers libéraux)
- Cabinet de kinésithérapeute (29 kinés)
- Dermatologue (2)
- Sage-femme (3)
- Orthophoniste (4)
- Pédicure- podologue (6)
- Psychologue (2)
- Psychomotricien (2)
- Diététicien-nutritionniste (2)
- Orthoptiste (1)



\* **Éléments Annuaire Santé – Ameli**

Source : Commission santé 3CS – juin 2023

Sur le territoire, l'offre de soins de premiers recours est faible notamment pour les médecins-généralistes et les chirurgiens-dentistes : leur densité est deux fois plus faible que dans les territoires de comparaison. Ces densités ont fortement baissé en 5 ans sur la Communauté de Communes.

L'indicateur d'accessibilité potentielle à un médecin calculé pour les habitants du territoire est plus faible que celui calculé pour l'ensemble des tarnais ou des métropolitains et bien plus faible que celui calculé pour les occitans. De plus, la part de professionnels proche de l'âge de la retraite, laisse prévoir, à plus ou moins long terme, une nouvelle baisse de l'offre de soins en médecine générale sur le territoire. La question de l'accès aux soins de premiers secours de la population en général et des populations les plus en difficulté sociales va donc se poser de manière plus marquée sur la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

Malgré une offre de service limitée, le territoire a mis en place une dynamique autour de la santé très importante. Le Contrat Local de Santé du Carmausin-Ségala 2ème génération 2022-2026 (CLS) permet de sensibiliser les décideurs et acteurs locaux aux questions de santé.

Il est créateur d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés et partagés. Il participe ainsi à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

## Les structures du handicap

Le territoire compte différents établissements médico-sociaux pour personnes adultes handicapées :

- Un foyer d'hébergement (40 places), une Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S) (50 places) et 3 foyers de vie pour adultes handicapés (109 places),
- Concernant le travail protégé, un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de 225 places et une Entreprise adaptée de 60 places,
- De plus, il existe en termes de services de maintien à domicile un S.A.M.S.A.H (Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés), un S.A.V.S (Service Accompagnement à la Vie Sociale) et un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile),
- Il existe également une unité d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes,
- Pour les enfants et adolescents, il existe un Institut Médico-Educatif de 50 places : le CMPRO Bellevue (Centre Médico PROfessionnel) et un CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) qui accueille les enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques ou des troubles de l'apprentissage.

Les structures qui gèrent l'ensemble de ces établissements sont les associations ASEI, AGAPEI et APAJH 81.

Source : *Projet social Centre social du CIAS carmausin-ségala 2023 -2027*

Les structures liées aux champs d'intervention de la CTG : petite enfance/enfance et jeunesse/animation vie sociale/parentalité seront abordées dans des champs spécifiques.

### 5.3 Les évènements récurrents et structures culturelles

Sur le territoire, il existe des événements récurrents, plus ou moins repérés par les habitants.

Les marchés du territoire sont des lieux repérés par la population. A l'année ils ne sont que trois.

PERIODE	MARCHE	COMMUNE
<b>Toute l'année</b> (chaque vendredi matin)	Marché hebdomadaire	Carmaux
<b>Toute l'année</b> (chaque mercredi matin)	Marché hebdomadaire	Cagnac-les-Mines
<b>Toute l'année</b> (chaque 4 <sup>ème</sup> lundi du mois)	Marché	Mirandol-Bourgnounac
<b>Juillet et août</b> (chaque dimanche matin)	Marché d'été	Tanus
<b>Juillet et août</b> (2 mercredis en juillet et 2 mercredis en août)	Marchés gourmands	Sainte-Croix
<b>Août</b> (tous les vendredis)	Marché nocturne (18h-23h) au bord du lac	Cagnac-les-Mines
<b>Décembre</b>	Marché de Noël	Cagnac-les-Mines
	Marché de Noël des créateurs	Monestiès
	Marché de Noël	Saint-Benoît-de-Carmaux
	Marché de Noël	Villeneuve-sur-Vère
<b>Eté</b> (en 2021 : le 29/07/2021)	Marché des producteurs	Villeneuve-sur-Vère

Novembre : Marché de Noël à Sainte-Gemme

Les animations récurrentes sont nombreuses sur le territoire.

PERIODE	ANIMATION	COMMUNE
Février	Marché aux truffes le 1 <sup>er</sup> dimanche	Villeneuve-sur-Vère
Mars	Carnaval occitan	Villeneuve-sur-Vère
Avril	Week-end avec elles - Cap'Découverte	Le Garric
	Election de la reine St.-Privat	Carmaux
Mai	Journées Nature et Rendez-vous aux jardins	CC Carmausin-Ségala
	Puces de la couturière	Monestiès
Juin	Fût'Stival	Carmaux
	Fête de la musique	Carmaux et CC Carmausin-Ségala
	Nuit romantique	Monestiès
	L'épiscopale nordique	CC Carmausin-Ségala
	Trail des pigeonniers	Labastide-Gabousse
Juillet	Xtrême fest - Cap'Découverte	Le Garric
	Fête du livre et de la gourmandise	Pampelonne
	Festival Le pied dans la bassine	CC Carmausin-Ségala
	Fête Nationale - l'Endrevié	Blaye-les-Mines
	Tour du Ségala mi-juillet	CC Carmausin-Ségala
Août	Fêtes de St.-Privat	Carmaux
	Les folles journées polyphoniques	Ségala tarnais
	Fêtes de Moularès	Moularès
	Soirées bistronomiques au Domaine Gayrard	Milhavet
	En 2021 : 20/08/2021	
	Fête médiévale	Monestiès

Septembre	Foire expo du Ségala	Tanus
	Puces des couturières	Valderiès
	Journées Européennes du Patrimoine mi-septembre	Ségala tarnais
	Les 10 côtes du Ségala	Blaye-les-Mines
	Fête du sport	Blaye-les-Mines
	Trail du Ségala	Valderiès
	Foire aux plantes	Villeneuve-sur-Vère
Octobre	Nect'Art festival	Carmaux
	Salon d'automne	Saint-Benoît-de-Carmaux
	Festival du cinéma social et ouvrier	Carmaux
Oct./nov.	La Ségalaïse (rando VTT et à pied)	Monestiès
	Championnat du Tarn Minecraft	Carmaux
Novembre	Salon Imagine Carmaux	Carmaux
	Vide-greniers et Brocante	Monestiès
	Festival de Magie - Cap'Découverte	Le Garric
	Supermarché de l'art	Carmaux
	Expo Couleurs du Terroir	Carmaux
	Bullolac : salon de la BD	Cagnac-les-Mines
Décembre	Expo ornithologique	Blaye-les-Mines
	Fête de la Sainte-Barbe	Cagnac-les-Mines
	Marché de Noël	Cagnac-les-Mines
	Marché de Noël des créateurs	Monestiès
	Marché de Noël	Saint-Benoît-de-Carmaux
	Marché de Noël	Villeneuve-sur-Vère

<sup>116</sup> CC Carmausin-Ségala – Office de tourisme du Ségala tarnais. Données actualisées à mars 2022.

A ces évènements s'ajoutent ceux-ci :

PERIODE	ANIMATION	COMMUNE
Chaque année impaire, en Octobre	Biennale des Verriers	Blaye les Mines
Juillet et août	Visites Guidées - OTST/AGIT	Ségala tarnais
	Animations thématiques - OTST/AGIT	Ségala tarnais
Juillet et août	Promenades de l'été - HPC	Carmaux / St.-Benoît-de-Carmaux
Juillet et août	Repas du mercredi	Pampelonne
Mars à octobre	Expositions	Monestiès
Toute l'année	Exposition Jean-Jaurès	Pampelonne
Juillet et août	Apéro concert au Domaine d'Escausses	Sainte-Croix
Toute l'année	Apéro du Vin'dredi au Domaine Gayrard	Milhavet

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022.

## 6. Zoom sur les familles

### 6.1 Composition des ménages

En 2018, le territoire décomptait 13 746 ménages. La taille moyenne de ces ménages est de 2.08, comparé à 2.12 sur le Département du Tarn.

Au regard de ce tableau comparatif, nous remarquons que notre territoire est majoritairement composé de personnes seules mais aussi de couples sans enfant.

Sur le territoire de la 3CS, il y a une part plus importante de couple sans enfant qu'en Occitanie (3 points de plus).

Nombre des ménages 2017	Caractéristique des ménages	Nombre des ménages 2018
5 081	Part des ménages d'une seule personne	5 155
4 330	Part de couple sans enfant	4 298
2 996	Part de couple avec enfant(s)	3 021
1 307	Part de famille monoparentale	1 272

Indicateurs	3CS		Tarn	Occitanie
	2017	2018	2018	2018
	36.4 %	37 %	35.8 %	38,1 %
	31 %	30,8 %	30 %	27.2 %
	21.5 %	21.6 %	23,6 %	22,7 %
	9.4 %	9.1 %	9 %	9,8 %

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	13 266	100,0	13 582	100,0	14 050	100,0	28 508	28 973	29 121
Ménages d'une personne	4 312	32,5	4 585	33,8	5 209	37,1	4 312	4 585	5 209
Hommes seuls	1 597	12,0	1 872	13,8	2 283	16,2	1 597	1 872	2 283
Femmes seules	2 715	20,5	2 712	20,0	2 926	20,8	2 715	2 712	2 926
Autres ménages sans famille	281	2,1	314	2,3	206	1,5	608	727	487
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	8 672	65,4	8 683	63,9	8 635	61,5	23 588	23 661	23 426
Un couple sans enfant	4 533	34,2	4 508	33,2	4 328	30,8	9 339	9 325	8 826
Un couple avec enfant(s)	3 133	23,6	3 041	22,4	3 029	21,6	11 658	11 434	11 425
Une famille monoparentale	1 007	7,6	1 134	8,3	1 279	9,1	2 591	2 903	3 175

Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022

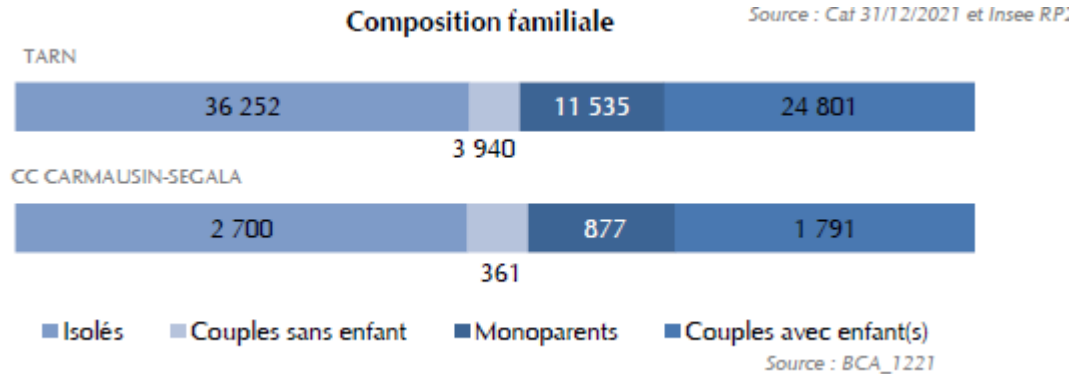
Un tiers des habitants vivent seuls sur le territoire. Le nombre de ménages est stable depuis ces 10 dernières années. On note surtout des couples sans enfant.

L'installation des couples en ménage est de plus en plus tardive. Le nombre de jeunes de 20 à 24 ans vivant en couple a également diminué entre 2008 et 2019.

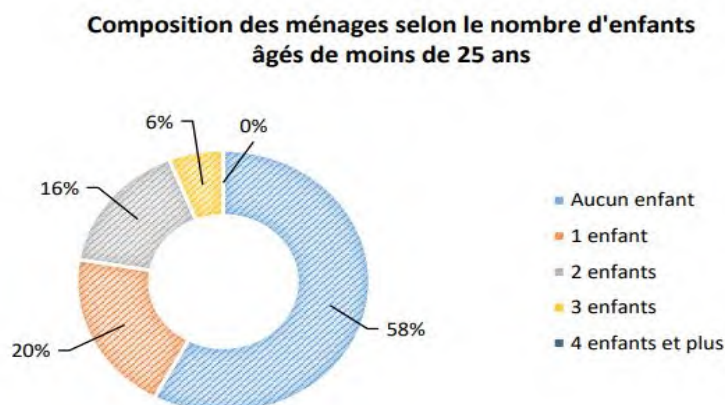
## 6.2 Typologie des familles

Sur le territoire, 47% des personnes vivent seules (célibataire, veuf/veuve et divorcé confondu) et 61.2% vivent en couple (marié, pacsé, en concubinage ou union libre).

Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022 et Fiche territoire CAF 2022.



Nous constatons que la majorité des ménages du territoire n'ont pas d'enfant de moins de 25 ans. Tandis que 20 % d'entre eux ont 1 enfant et 16 % 2 enfants.



Source : Atlas territorial de la communauté de communes Carmausin-Ségala – version mars 2022. Et Fiche territoire CAF 2021.

## 6.3 Les familles allocataires de la CAF

Au 31 décembre 2021, 5 778 allocataires résident sur le territoire soit 7 % des allocataires du Tarn.

Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 88 % des hommes et 81 % des femmes sont en activité (respectivement 89 % et 83 % pour le département).

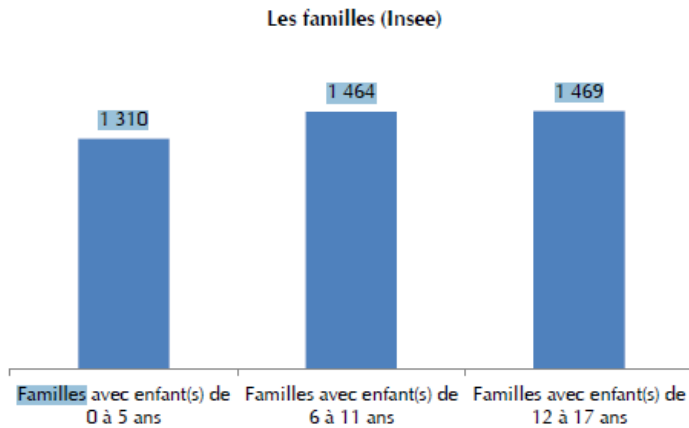
La CAF couvre ainsi **13 104 personnes** soit **44 %** des habitants de la 3CS.

3 225 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans sont recensées sur le territoire de la 3CS en 2018. Cela représente 7 % des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans du département.

Parmi ces familles avec enfants de moins de 18 ans, 24 % sont des familles monoparentales comme sur le département.

5 577 enfants de moins de 18 ans vivent sur le territoire ; soit 7 % des enfants de moins de 18 ans du département. 30 % d'entre eux ont moins de 5 ans.

Source : CAF81 - 04/09/2022



3

Source : Fiche territoire CAF 2022

Sur la 3CS, la part de familles avec enfant, avec un quotient familial (QF) inférieur à 900, est plus élevée qu'à l'échelle du département :

	3CS	TARN
QF [0-300[	4.9 %	3.1 %
QF [300-600[	25.9 %	23.3 %
QF [600-900[	27.1 %	24.8 %

Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

### Zoom sur les familles monoparentales

La répartition des monoparents n'est pas homogène sur le territoire.

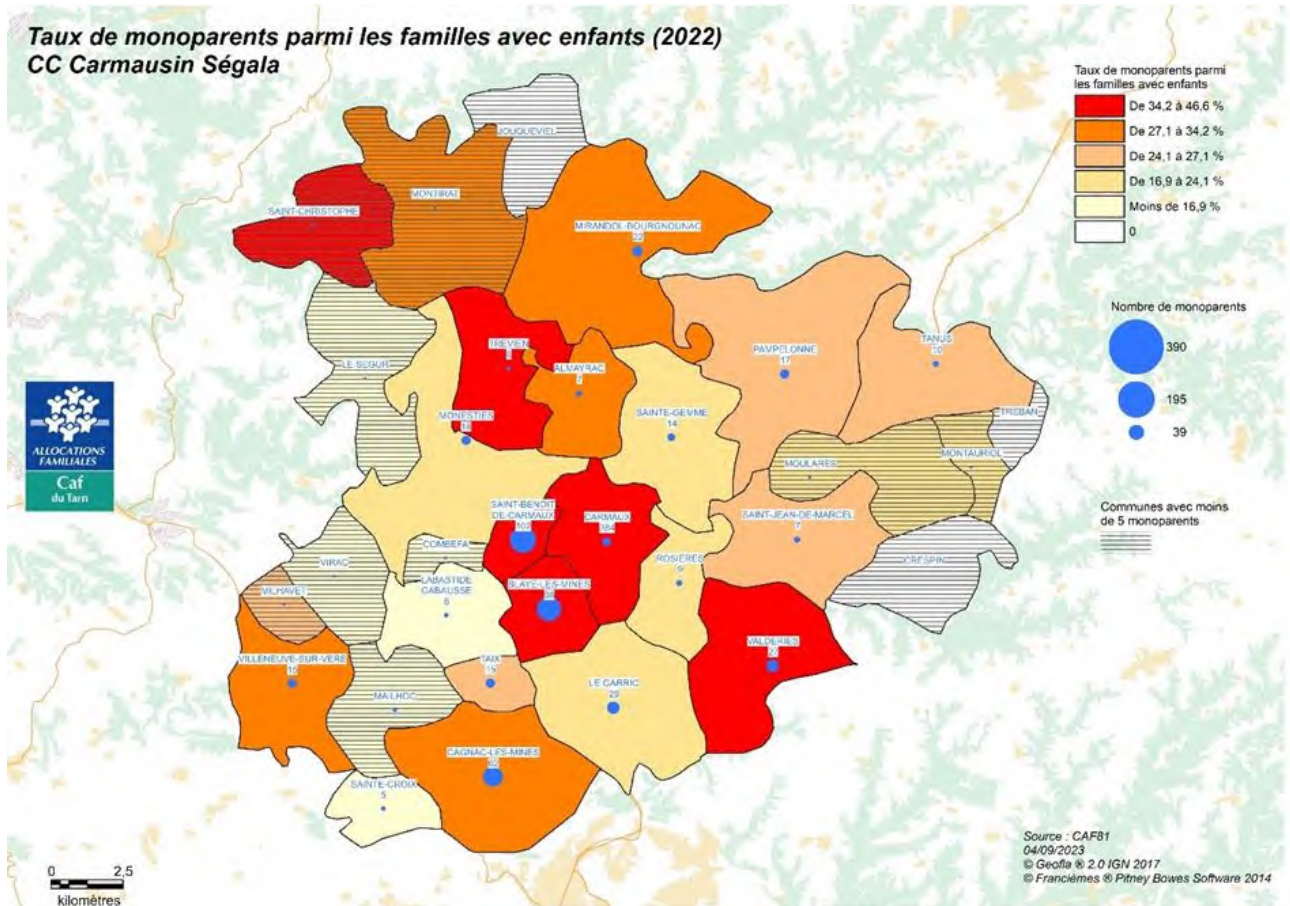
Leur proportion est assez importante dans les villes : Carmaux, Blaye-les-Mines ainsi que Saint-Benoit-de-Carmaux ont toutes les trois un taux de monoparents supérieur à 34.2 %. Le taux atteint même 46.6 % dans cette dernière ville.

La part de ces allocataires est également importante dans toute la partie Nord de l'EPCI, même si certaines communes sont peu peuplées. A l'inverse, peu de monoparents sont présents dans les communes en périphérie directe des trois communes de l'agglomération carmausine ainsi que sur les communes de l'Ouest.

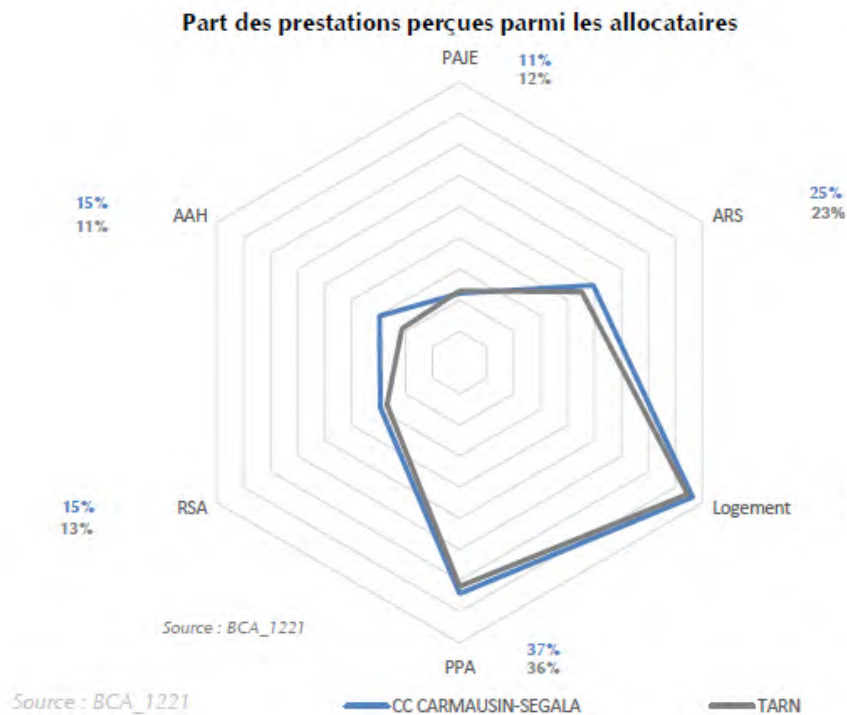
Les monoparents sont en hausse depuis 5 ans, passant de 842 à 874 (+3.8 %).



Source : CAF81 - 04/09/2023



## 6.4 Focus sur les prestations de la CAF



La répartition des prestations est assez similaire entre la 3CS et le département du Tarn.

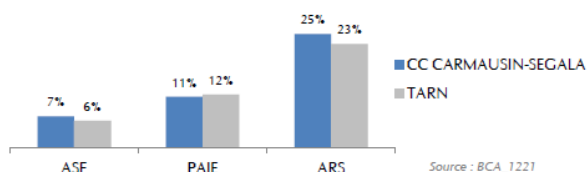
### Les prestations liées à l'enfance

En 2021, **639 allocataires** perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) soit **11 %** des allocataires de la 3CS. Ce taux est de 12 % pour les allocataires du département. Cette prestation permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle.

**1 431 allocataires** perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) afin de les aider à assumer le coût de la rentrée pour leurs enfants de 6 à 18 ans. Cela représente **25 %** des allocataires de la 3CS (23 % pour les allocataires du département).

**391 allocataires** bénéficient de l'Allocation de Soutien Familial (ASF) soit **7 %** des allocataires de la 3CS. Ce taux est de 6% pour les allocataires du département. Cette prestation est versée pour élever seul(e) un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour compléter une pension alimentaire dont le montant est faible. 44 allocataires bénéficient de l'Allocation de Soutien Familial Complémentaire.

Part des allocataires percevant une prestation liée à l'enfance



Zoom sur la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE)

Cessation totale d'activité	33
Cessation partielle d'activité	34

Source : BCA\_1221

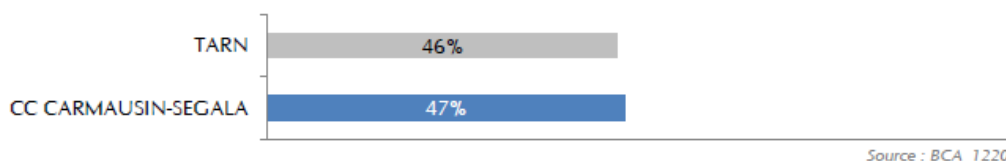
Pour tout enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1er janvier 2015, la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE) remplace le Clca composant de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje).

### Les prestations liées au logement

Le nombre d'allocataires percevant une allocation logement (Aide Personnalisée au Logement ou Allocation de Logement) est de **2 494** soit **43 % des allocataires du territoire**. Ce taux est de 42 % pour les allocataires du département.

Depuis 2017, ce pourcentage a diminué de 4.8 points. Dans le même temps, il a fortement diminué de 5 points sur le territoire.

Part des allocataires percevant une allocation logement



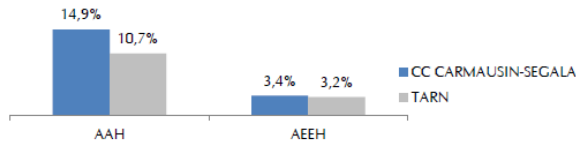
Parmi les allocataires percevant une allocation logement, 1131 allocataires sont dans le parc privé, soit 45 % pour la 3CS contre 60% pour le département, ils ne sont que 969 à être dans le parc public, soit 39 % pour la 3CS contre 26 % pour le département.

### Les prestations liées au handicap

Au 31 décembre 2021, **859 allocataires** perçoivent l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) permettant d'assurer un minimum de ressources, soit **15 % des allocataires du territoire**. (11% pour le département). 1 161 personnes sont couvertes par cette prestation.

**198 allocataires** perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) qui aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé de moins de 20 ans, soit 3% des allocataires de la 3CS (3% pour le département). **219 enfants** sont couverts par cette prestation.

Part des allocataires percevant les allocations liées au handicap



Source : BCA\_1227

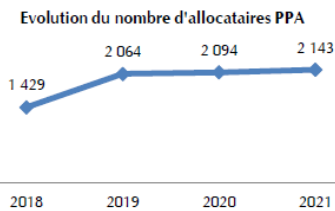
AEEH	
NB ENFANTS 0-5 ANS AVEC AEEH VERSABLE	21
NB ENFANTS 6 A 11 ANS AVEC AEEH VERSABLE	97
NB ENFANTS 12 A 15 ANS AVEC AEEH VERSABLE	50
NB ENFANTS 16 A 17 ANS AVEC AEEH VERSABLE	30
NB ENFANTS 18 A 20 ANS AVEC AEEH VERSABLE	21
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>

Source : BCA\_1227

### La prime d'activité

Au 31 décembre 2021, **2 143 allocataires** de la 3CS perçoivent la Prime d'Activité soit **37 %** des allocataires (36 % pour le département).

Leur nombre a augmenté de 50 % entre 2018 et 2021, ainsi la progression a été sensiblement la même que pour le département avec 49 %.

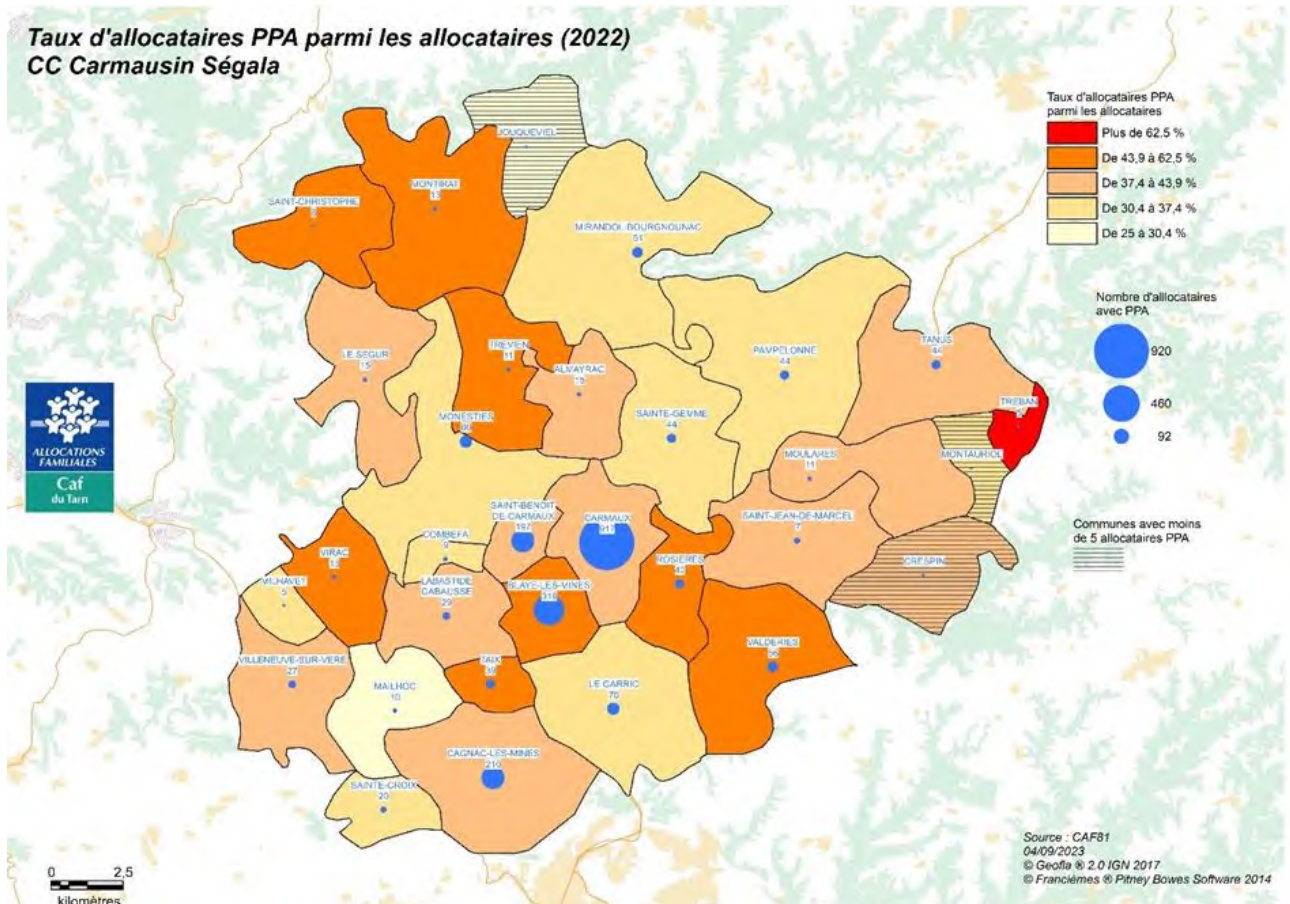


Source : BCA\_12aa

Le décret du 21 décembre 2018 prévoit une revalorisation exceptionnelle de la bonification individuelle de la Prime d'activité, prise en compte dans les versements mensuels effectués à compter de février 2019. Le montant maximum de la bonification individuelle de la Prime d'activité est revalorisé de 90€. Cette bonification individuelle s'ajoute au montant de la Prime d'activité. Versée au titre de chaque membre du foyer bénéficiaire dont les revenus professionnels sont supérieurs à 591,77€ (59 fois le Smic horaire), cette bonification dépend des revenus du bénéficiaire. En prenant en compte l'augmentation du Smic qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, cette revalorisation exceptionnelle de la bonification individuelle de la Prime d'activité doit permettre d'atteindre une augmentation de 100€ pour les bénéficiaires rémunérés au Smic.

Par ailleurs, la Prime d'activité est élargie à de nouvelles personnes. À titre d'exemple, pour une personne seule sans enfant, il est désormais possible de bénéficier de cette prime en ayant jusqu'à 1 787€ de revenus nets (contre 1 565€ auparavant).

Source : Fiche territoire CAF 2022

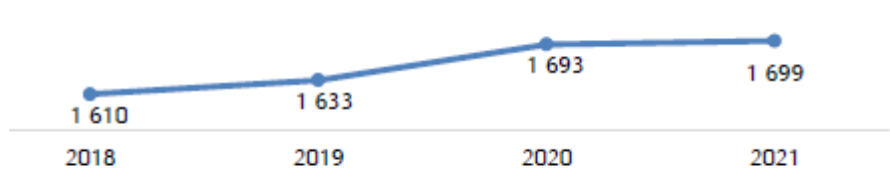


### Minimas sociaux

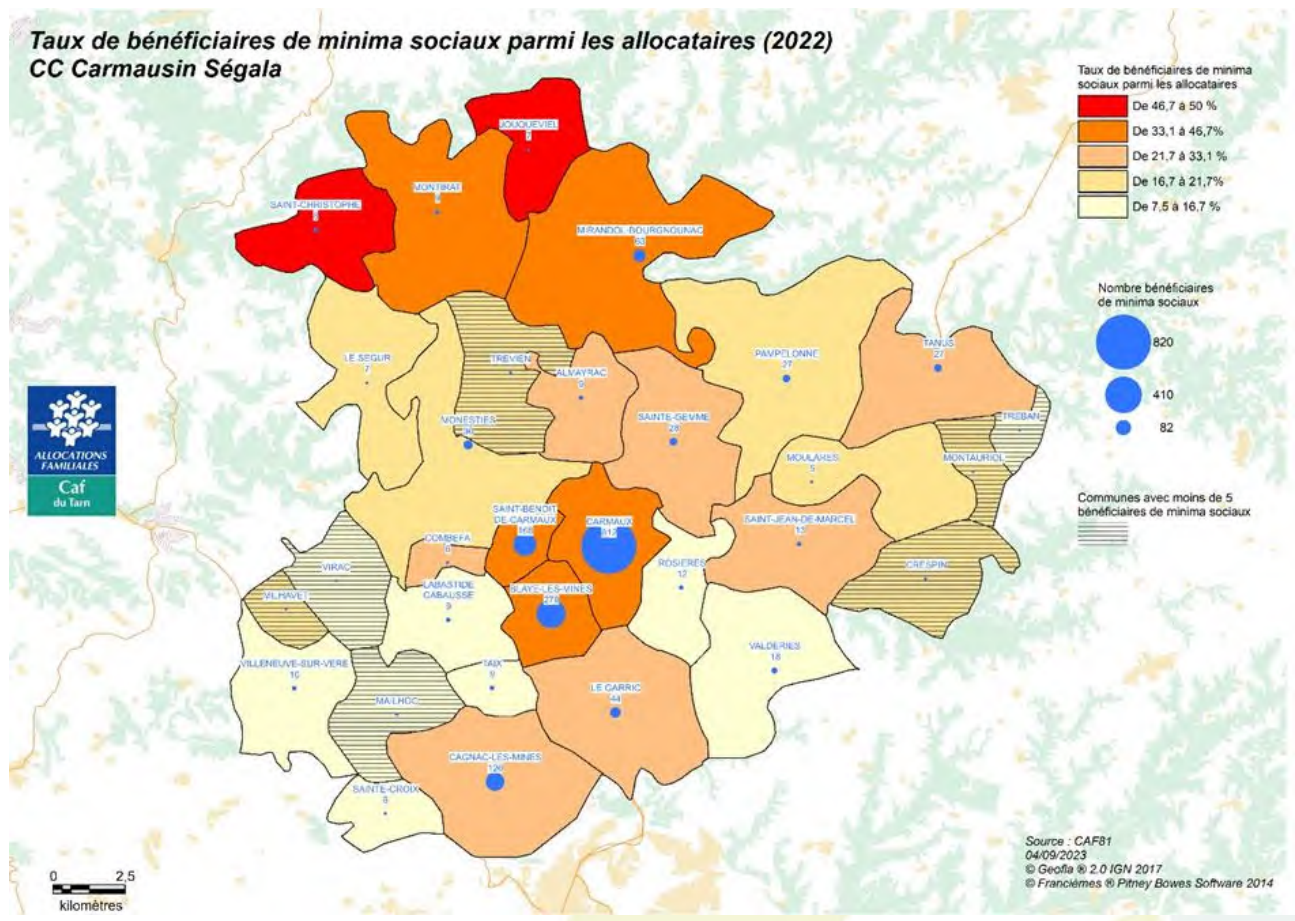
La notion de bénéficiaires de minimas sociaux recouvre les allocataires percevant l'une des deux prestations : Allocation aux Adultes Handicapés, Revenu de Solidarité Active.

En 2021, 29 % des allocataires de la 3CS bénéficient de minimas sociaux contre 24 % pour le département. Cela représente 6 % de plus qu'en 2018 pour le territoire et 2 % de plus pour le département.

Evolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux



Source : BCA\_12aa



La précarité ne touche pas le territoire de manière homogène mais globalement, peu de territoires ont à la fois un taux élevé d'allocataires touchant la PPA ainsi que les minima sociaux. Seules Blaye-les-Mines, Montirat ainsi que Saint Christophe ont cette particularité.

Les allocataires percevant des minima sociaux sont sur-représentés dans le Nord de l'EPCI ainsi que dans les trois villes de l'agglomération carmausine (Carmaux 33.1 % - Saint-Benoit-de-Carmaux 36 % et Blaye-les-Mines 38.4 %) alors que ceux percevant la PPA le sont sur des petites communes, excepté Blaye-les-Mines. A l'opposé, la petite commune de Mailhoc est peu impactée par les deux phénomènes.

### Allocataires à bas revenus

Ce sont des allocataires dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus.

En 2021, les allocataires à bas revenus représentent **37 % des allocataires du territoire** contre 24 % pour le département.

Depuis 2018, cette part est restée stable sur la 3CS (36 %).

**36 % des familles allocataires** avec enfants vivent avec de bas revenus. Ce taux est supérieur à celui du département (32 %). **1 825 enfants** de ce territoire vivent ainsi dans une famille à bas revenus.

La répartition par âge de ces enfants est assez homogène entre la 3CS et le département.

Ainsi, 12 % des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 0 et 2 ans alors qu'ils sont 13 % dans l'ensemble du département. A l'inverse, 36 % des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 6 et 11 ans contre 34 % pour le département.

### Allocataires dépendants et allocataires fragiles

Les allocataires dépendants sont ceux pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié de leurs ressources.

En 2020, les allocataires dépendants représentent **26 % des allocataires** du territoire contre 24 % pour le département.

Les allocataires fragiles sont ceux qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations.

La part d'allocataires fragiles (17 %) est plus importante que dans le département (16 %).

Ce taux a progressé de 1.9 points entre 2018 et 2021 pour la 3CS, ainsi la progression a été sensiblement la même que le département avec 1.7 points.

	EPCI	Département
Nombre d'allocataires fragiles	926	10 750
Nombre de personnes couvertes par des allocataires fragiles	2 126	24 485
% d'allocataires fragiles / nbre alloc	16,0%	14,0%
% de personnes couvertes par des allocataires fragiles / nbre de pers couvertes	16,2%	13,9%

Source : BCA\_1221

Source : Fiche territoire CAF 2022

## 6.4 Les allocataires de la MSA

Sur le territoire de la 3CS, le **taux de présence du régime agricole de la MSA est de 8.57 %** en 2021 face à un taux de présence national à 4.87 %. Ce taux connaît une légère baisse depuis l'année 2019 sur notre territoire.

En 2020, 1005 habitants de notre territoire étaient couverts par au moins une prestation légale au régime agricole.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES RETENUS ENTRE LA CAF ET LA 3CS

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

PARENTALITÉ

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Petite enfance*



# CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES RETENUS ENTRE LA CAF ET LA 3CS

## Petite enfance

### *1. Un enjeu fort... sur le territoire de la 3CS, un pilotage à l'échelle intercommunale*

#### *1.1 Une compétence intercommunale*

La Communauté de Communes exerce, pour le compte de ses communes membres, un certain nombre de compétences que celles-ci lui ont transférées et qui sont définies dans ses statuts. Elle exerce la **compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire qui comprend la politique petite enfance, enfance, jeunesse.**

Avec pour intérêt communautaire l'ensemble des actions relevant du Contrat Enfance Jeunesse, qui ont aujourd'hui été remplacé par la CTG :

#### *Animation et coordination :*

- Animation et coordination,
- Coordination des acteurs locaux,
- Définition et mise en œuvre du projet éducatif territorial intercommunal.

#### *Accompagnement et déploiement offre de service petite enfance :*

- Accueil individuel : gestion intercommunale du Relais Petite Enfance (RPE),
- Accueil collectif : gestion intercommunale des 2 EAJE (L'Espéridou et Ségala), accompagnement et financement de 3 EAJE associatifs (A petits pas, Les petites coccinelles, Les Petits Loups),
- Animation des réunions de réseau petite enfance.

L'intercommunalité a pour **objectif de mener une politique petite enfance cohérente en fonction des besoins de la population.**

Elle peut être directement porteuse de développement de projets et gestionnaire de l'équipement ou bien soutenir des projets portés par des associations ou encore accompagner l'étude de besoins des entreprises privées afin que leur développement corresponde aux besoins du territoire.

Des rencontres régulières, « réunion de réseau Petite Enfance » permettent l'émergence de projets, le partage de pratiques, la mutualisation de moyens (matériel ...) et de connaissances. Ces temps de rencontres sont des espaces de ressources et de soutien pour les structures afin de favoriser l'amélioration de la qualité d'accueil sur le territoire.



## *1.2 Les acteurs des politiques publiques au service de la petite enfance*

### *La Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche famille 2023-2027 (volet petite enfance)*

Elle a pour objectif de :

- Contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance pour permettre à chaque enfant de 0 à 3 ans de bénéficier d'une solution d'accueil individuel ou collectif de qualité,
- Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- Innover pour répondre aux besoins nouveaux au travers du fond d'innovation petite enfance (...).

Source : <https://www.CAF.fr/partenaires/actualites/actualites-nationales/decouvrez-la-convention-d-objectifs-et-de-gestion-2023-2027>

### *Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) du Tarn*

L'élaboration du SDSF et le déploiement de ces actions sont au service du projet social de territoire. L'objectif étant de répondre aux besoins des familles et de développer une offre de service de qualité dans le champ d'intervention de la petite enfance.

Source : [https://www.CAF.fr/sites/default/files/medias/811/Fichiers%20partenaires/SDSF%202022-2026%20SIGNE%20PARTENAIRES\\_0.pdf](https://www.CAF.fr/sites/default/files/medias/811/Fichiers%20partenaires/SDSF%202022-2026%20SIGNE%20PARTENAIRES_0.pdf)

### *Les 1 000 premiers jours*

C'est une période clef pour le développement de l'enfant : sa santé, son bien-être et celui de ses parents.

En 2020, le rapport de la commission d'experts présidée par Boris Cyrulnik et réunie à l'initiative du Président de la République a permis d'identifier les facteurs favorables au développement de l'enfant et les leviers d'actions possibles afin d'investir davantage l'accompagnement des familles tout au long des 1000 premiers jours.

Les 1000 premiers jours, c'est une nouvelle politique publique, conçue autour des besoins de l'enfant et de ses parents.

Depuis 2021, le projet national des 1000 premiers jours est piloté par le ministère des solidarités et de la santé et mené avec les partenaires de la Sécurité sociale, de la Santé publique France, ainsi que les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail des solidarités (DREETS).

### *La loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP)*

Cette loi comporte un grand nombre de mesures visant à simplifier et dématérialiser de nombreuses démarches dans tout type d'activité, en particulier dans le champ de la petite enfance.

L'article 99 porte sur la réforme des modes d'accueil. Une ordonnance et un décret ont alors vu le jour en début d'année 2021.

Ils prévoient notamment :

- De renommer les Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE) et ainsi d'élargir leurs missions,
- Pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), un nouveau taux d'encadrement, une clarification sur la possibilité d'accueil en surnombre ainsi que l'administration des médicaments par les professionnels,
- De garantir l'accès aux temps d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), par le biais d'un quota d'heures, pour les professionnels exerçant en EAJE,
- Des précisions quant aux directions et aux références techniques des structures et sur le référentiel bâtementaire national des structures d'accueil

### *La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant*

Elle est désormais inscrite dans la loi (arrêté de septembre 2021) et s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant : assistants maternels, crèches, gardes d'enfant à domicile, multi-accueils...

Ce texte, basé sur 10 grands principes, pose les bases nécessaires au développement harmonieux, respectueux des droits et des besoins et la singularité de chaque petite fille ou petit garçon, ceci dans le but d'harmoniser les pratiques et de se référer à une culture commune pour les professionnels qui accompagnent des enfants en bas âge.

Source : <https://sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/loi-asap-une-reforme-des-modes-d-accueil-pour-les-enfants-les-parents-et-les>

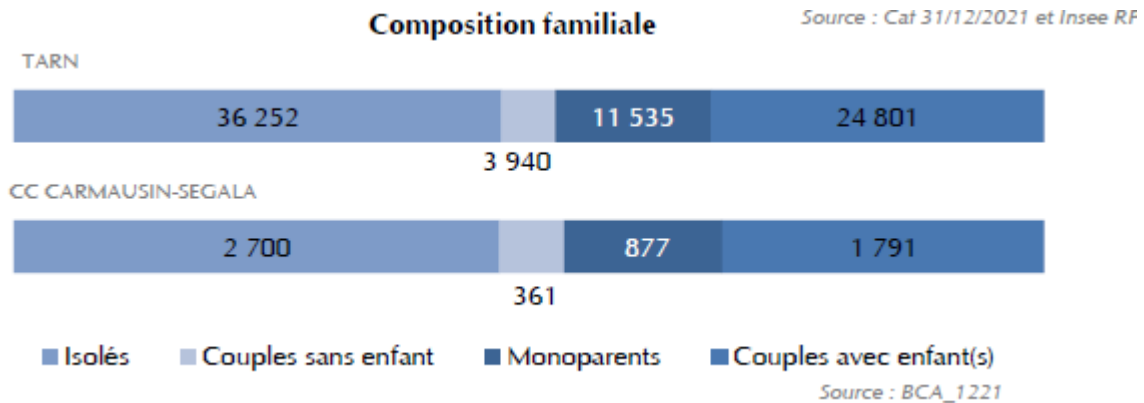
## 2. Données socio-démographiques



### 2.1 Zoom sur les familles du territoire

Notre territoire est majoritairement constitué de familles sans enfants

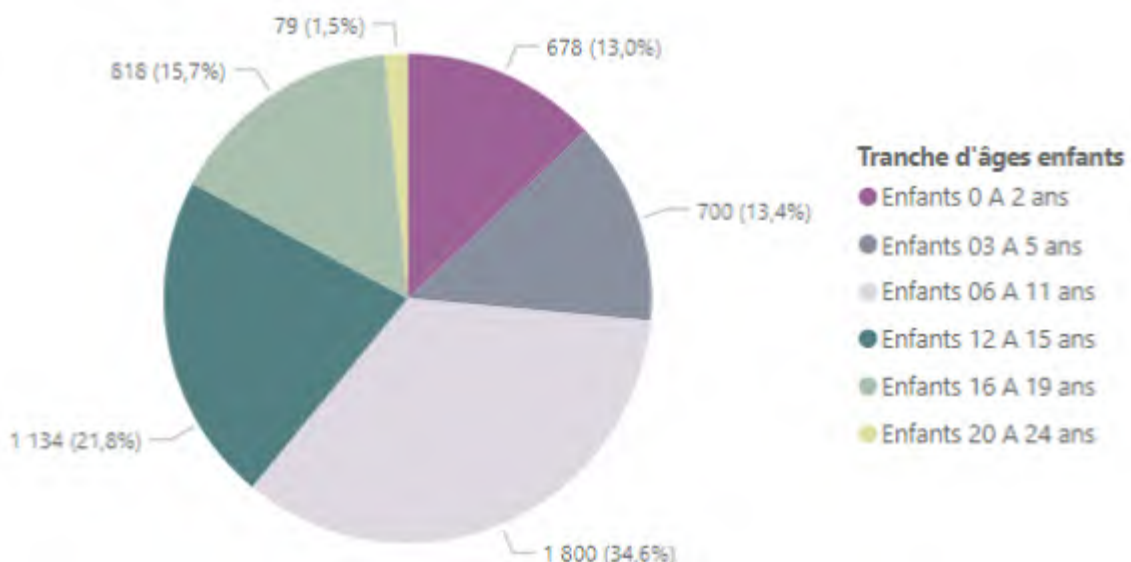
**Définition :** Les familles recourent l'ensemble des ménages avec enfant(s) qu'ils soient en couple ou une famille monoparentale. Pour l'Insee, tout ménage composé d'un enfant et de son ou ses parent(s) constitue un ménage avec enfant(s). Pour la CAF, une famille est constituée d'un foyer allocataire avec enfant(s) à charge au sens de la législation familiale (enfants ouvrant droit à au moins une prestation du mois de naissance jusqu'aux 25 ans).



En 2021, les familles avec enfants représentent 46 % des familles du territoire.

Sur 2 668 familles allocataires avec enfants, 653 ont un enfant de moins de 3 ans (données Imaje CAF) soit environ 25% des familles.

### Répartition des enfants selon les tranches d'âges



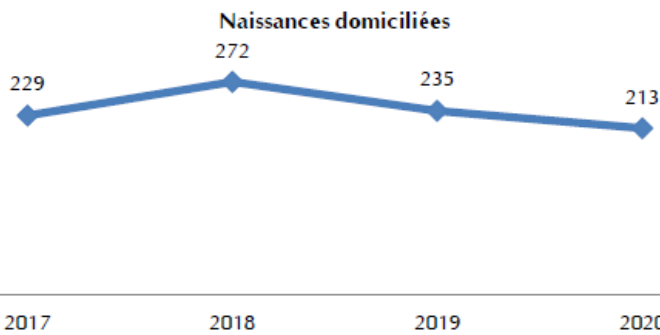
Le lien peut être fait avec le nombre de naissances qui est en baisse constante depuis plusieurs années.

Les prestations familiales sont des prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. On distingue deux grands types de prestations familiales selon qu'elles sont dédiées :

A la naissance et pour le jeune enfant : les différentes composantes de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) ;

A l'entretien des enfants : par exemple les Allocations Familiales (AF), le Complément Familial (CF), l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), etc.

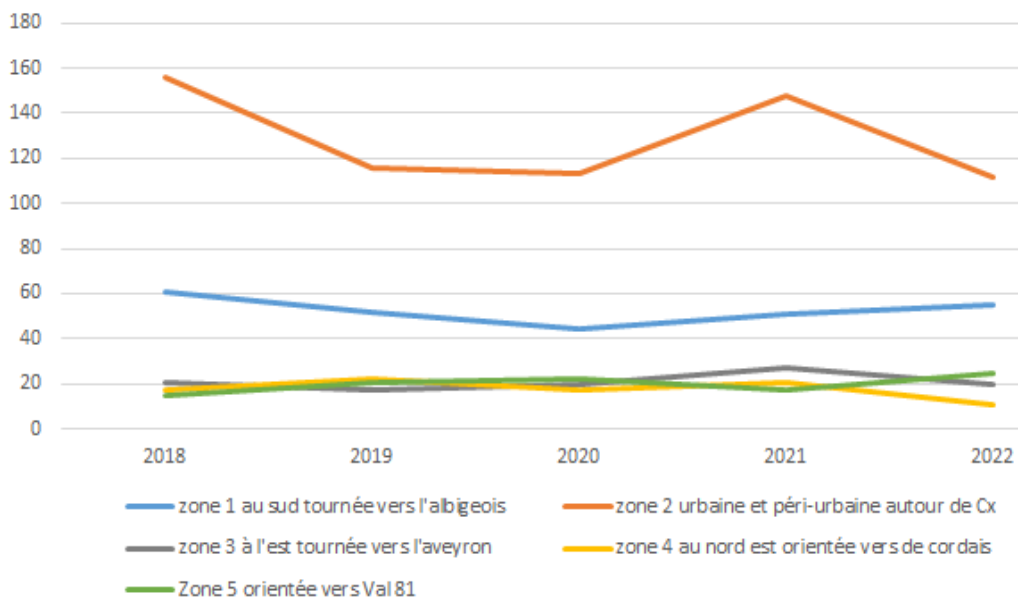
*Une natalité en constante diminution*



Source : État Civil



3CS : Evolution des naissances selon le bassin de vie (données 3CS information mairies)



Le constat de baisse est néanmoins à nuancer selon les bassins de vie.

Pour affiner l'analyse du territoire, il est intéressant de le découper ainsi pour l'observer sous un autre angle :

- Zone 1 = Cagnac les Mines / Le Garric / Sainte-Croix / Taïx / Mailhoc / Labastide Gabausse / Milhavet / Villeneuve Sur Vère
- Zone 2 = Carmaux / Blaye les Mines / Saint-Benoît de Carmaux / Rosières
- Zone 3 = Mirandol Bourgnounac / Almayrac / Sainte-Gemme / Pampelonne
- Zone 4 = Jouqueviel / Montirat / Saint-Christophe / Le Ségur / Trévien / Monestiés / Combefa / Virac

- Zone 5 = Valderiès / Saint-Jean de marcel / Crespin / Moularès / Montauriol / Tréban / Tanus

### Analyse :

Si l'on regarde le territoire par bassin de vie, on constate que certains secteurs comme la zone 1 tournée vers l'albigeois ou encore le secteur tourné vers Val 81 (Zone 5) voient le nombre de naissances évoluer à la hausse.

Ainsi, on constate une évolution des besoins des familles sur ces zones qui sont de plus en plus attractives.

Les communes comme Valderiès, Cagnac les Mines, Taix et Labastide Gabausse se développent (construction de lotissement, nouveaux arrivants) devenant pour certains des centres bourgs de plus en plus attractifs (Ecoles, commerces, services...).

L'offre d'accueil actuelle se modifie au regard de ces évolutions avec l'ouverture d'une MAM en 2022 à Valderiès, l'augmentation de la capacité d'accueil de la petite crèche Les Petites Coccinelles (+ 2 places d'accueil), une hausse de l'offre privée sur le secteur de Cagnac et des porteurs de projets qui interrogent régulièrement les besoins sur le secteur proche de l'Albigeois.

## 2.2 La part des 0-3 ans sur le territoire

Evolution des enfants Caf et Msa moins de 3 ans



Selon les données CAF, le nombre d'enfants (CAF et MSA) de moins de 3 ans est en diminution depuis les 3 dernières années. Passant de 771 enfants de 0-3 ans en 2018 contre **713 enfants de 0-3 ans** en 2020, il en est de même pour les enfants de 3 à 5 ans.

Depuis 2018, le nombre de naissances est en diminution constante tout comme le nombre total d'enfants de moins de 3 ans. Cela représente en 2020, un total de 213 naissances sur le territoire.

**Le nombre d'enfants CAF et MSA de moins de 3 ans continue de baisser en 2021.** On compte sur le territoire **714 enfants de moins de 3 ans en 2022** (données Imaje). Ils étaient 771 en 2018.

En 2022, ils ont été accueillis :

- **Sur une des structures collectives** du territoire : **306 enfants** (source données bilan PMI)  
\*donnée non communiquée pour une micro-crèche,
- **Par une assistante maternelle** : 155 enfants de - de 3 ans et 171 ont entre 3 et 6 ans (source donnée Imaje), soit **326 enfants entre 0 et 6 ans accueillis par une assistante maternelle**,
- Par le biais de la **garde à domicile** qui reste une solution d'accueil **peu utilisée** sur le territoire.



En 2021, **639 allocataires perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) soit 11% des allocataires** de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala. Ce taux est de 12% pour les allocataires du département. Cette prestation est versée aux parents jusqu'aux 3 ans de l'enfant (6 ans pour le complément de libre choix du mode de garde) et permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle.

Elle comprend :

- la prime à la naissance ou à l'adoption et l'allocation de base au moment de l'arrivée d'un enfant au foyer ;
- la Prestation Partagée d'Education de l'enfant (PreParE) si l'un des parents réduit son temps de travail ou arrête de travailler pour garder l'enfant ;
- le complément de libre Choix du Mode de Garde (CMG), si la garde de l'enfant est confiée à une assistante maternelle agréée, une garde d'enfants à domicile, une association, une entreprise ou une micro-crèche.

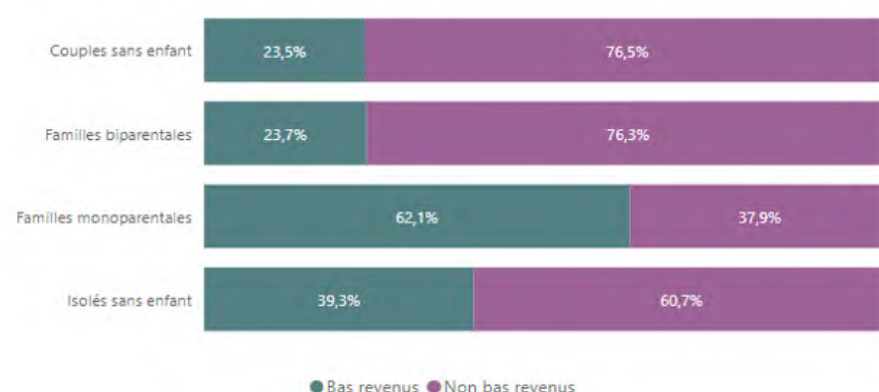
### 3. Des situations socio-économiques qui fragilisent

#### 3.1 Pauvreté : des situations de fragilité qui continuent de se développer

Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	678	210	31,0 %
03-5 ans	700	277	39,6 %
06-11 ans	1 800	650	36,1 %
12-15 ans	1 134	470	41,4 %
16-17 ans	498	218	43,8 %
TOTAL	4 810	1 825	37,9 %

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



Sur le territoire de la 3CS, **36 % des familles allocataires CAF avec enfants vivent avec de bas revenus**. Ce taux est supérieur à celui du Département (32%). Cela signifie que 1 825 enfants de ce territoire vivent dans une famille à bas revenus. **12 % ont entre 0-2ans**

Source : CAF portait de territoire 2021

#### 3.2 Les familles monoparentales

En 2022, le nombre de familles monoparentales représente 17.2 % des familles avec enfants de moins de 3 ans. Comparativement au Département du Tarn (**16%**), son évolution est plus importante sur notre territoire (données Imaje année 2022).

Alors que le nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans diminue, la part des familles monoparentale sur le territoire augmente.

Pour l'année 2021, le territoire compte au total 877 familles monoparentales, quel que soit l'âge des enfants, 62 % d'entre elles vivent avec de bas revenus.

Plus du tiers de ces familles résident sur la commune de Carmaux (377 familles) dont 97 sur le Quartier Prioritaire de la Ville.

La zone urbaine Carmaux, Blaye les Mines et Saint-Benoit de Carmaux regroupe la majorité de ces familles, accueillant 68 % des familles monoparentales du territoire.

Sur le territoire, 12 % des familles monoparentales ont un enfant de moins de 3 ans (données CAF).

Les familles monoparentales, au regard de leur situation, sont considérées comme plus vulnérables.

Par ailleurs l'arrivée d'un premier enfant dans une famille vient modifier le foyer dans son organisation. Les familles sont en recherche d'informations globales concernant l'accueil des enfants sur le territoire, les aides possibles, la santé, etc.

Il est par conséquent important que les services existants puissent être facilement repérés par les familles et adaptés pour répondre au plus proche des besoins.

### *3.3 Retour à l'emploi*

En 2022, on mesure sur le territoire de la 3CS, une hausse des familles avec enfant de moins de 3 ans dont les 2 parents travaillent (52,9%). Sur le département ce taux est de 55,5 % (données Imaje).

#### *Zoom sur les structures d'accompagnement social et vers l'emploi du territoire du CIAS*

- **Chantier d'insertion :**

En moyenne chaque année, 2 familles ont besoin d'accueil pour leur enfant entre 0-6 ans. Tous trouvent une solution, souvent par défaut (famille...).

Les bénéficiaires ont globalement un mode de garde déjà en place avant leur entrée dans le dispositif, condition indispensable à la prise d'un poste. Le risque d'absentéisme est plus présent quand l'accueil n'est pas stable.

- **Accompagnement linguistique et mobilité :**

En 2022, 3 bénéficiaires ont eu un besoin d'accueil pour poursuivre l'accompagnement et une d'entre elles n'a pas pu être intégrée car elle n'a pas trouvé de mode de garde pour son enfant de 1 an.

- **Plateforme de réussite éducative :**

Environ 13 % des familles accompagnées ont un enfant de - de 3 ans. En 2022, sur 9 familles ayant un besoin d'accueil (0-6 ans), 6 ont trouvé une solution. En moyenne, chaque année, 3 familles restent sans solution d'accueil pour les enfants les plus jeunes.

- **Accompagnement vers et dans l'emploi :**

1 famille a rencontré des freins en 2022. Souvent l'accompagnement ne peut réellement s'engager que lorsque l'enfant entre à l'école.



## La parole des partenaires

« Pour constat, il est difficile de trouver une place en crèche et des assistantes maternelles sur le territoire pour certains de bénéficiaires que j'accompagne mais également pour celles dont je fais une orientation sociale.

Ce frein engendre souvent une mise à distance de la possibilité d'insertion (période immersion et/ou emploi-formation.

La plupart du temps, les mères attendent l'entrée à l'école pour commencer une recherche active en insertion. »

*Accompagnement vers l'emploi, M-F. Azam*



Peu de familles avec des enfants en bas âges sont accompagnées (4/62 en 2022).

Il est essentiel d'affiner la réflexion sur les orientations du projet Petite Enfance de la 3CS au travers d'un observatoire prenant en compte la situation socio-économique des familles.

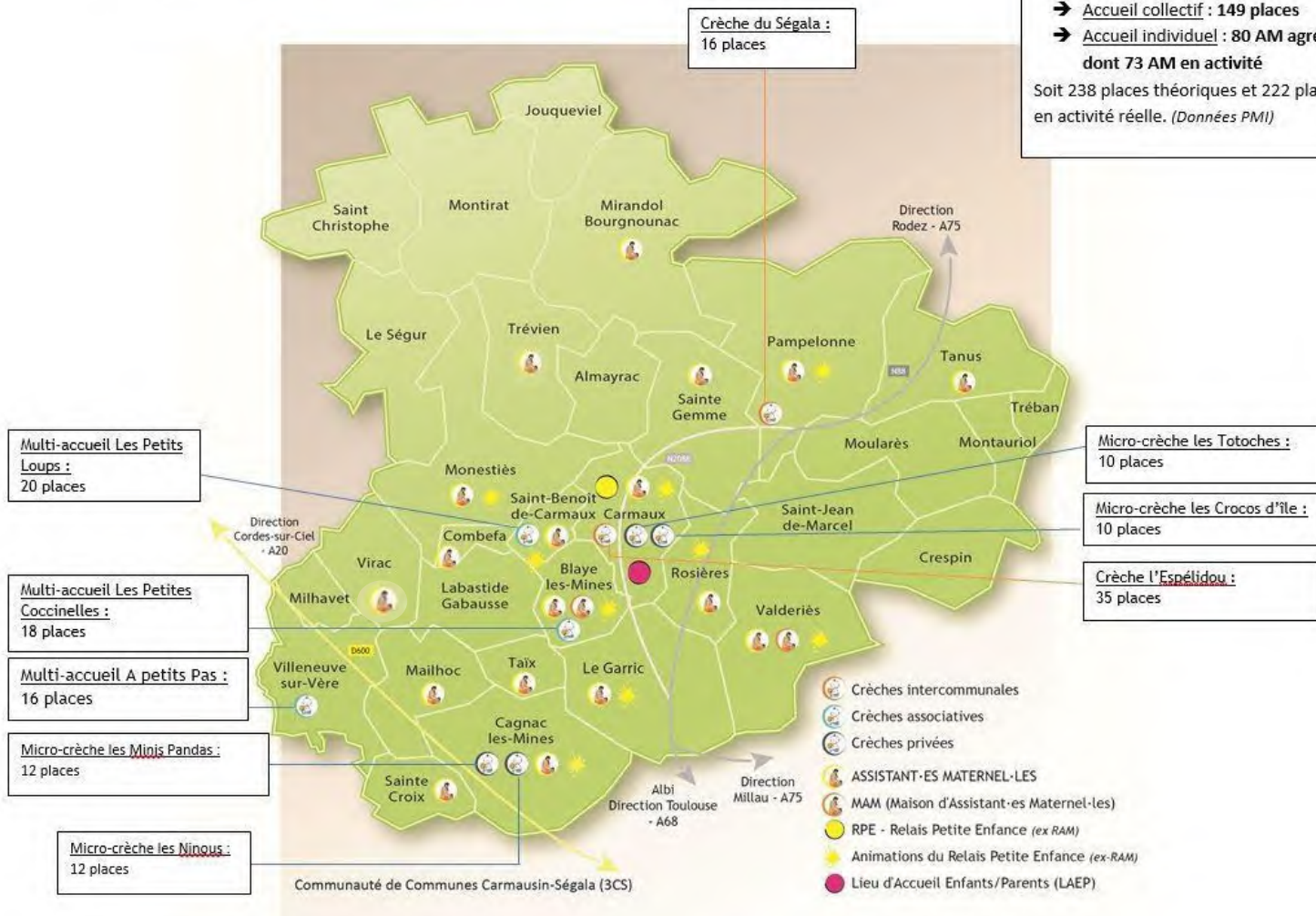
## 4. L'offre de service Petite Enfance sur le territoire

### L'accueil Petite Enfance sur le territoire 3CS :

**Résumé** : Actualisé au 01/09/2023

- ➔ **Accueil collectif** : 149 places
- ➔ **Accueil individuel** : 80 AM agréées dont 73 AM en activité

Soit 238 places théoriques et 222 places en activité réelle. (Données PMI)

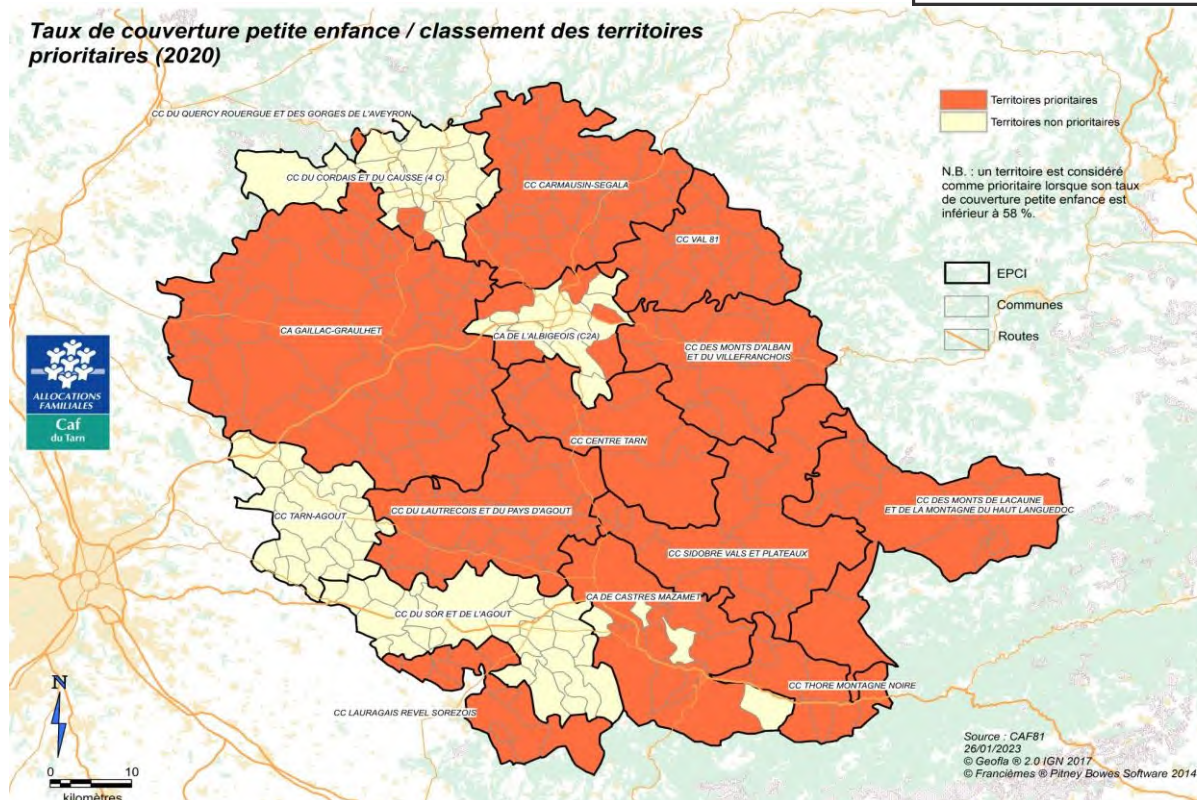


### 4.1 Un taux de couverture insuffisant pour le territoire

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé.

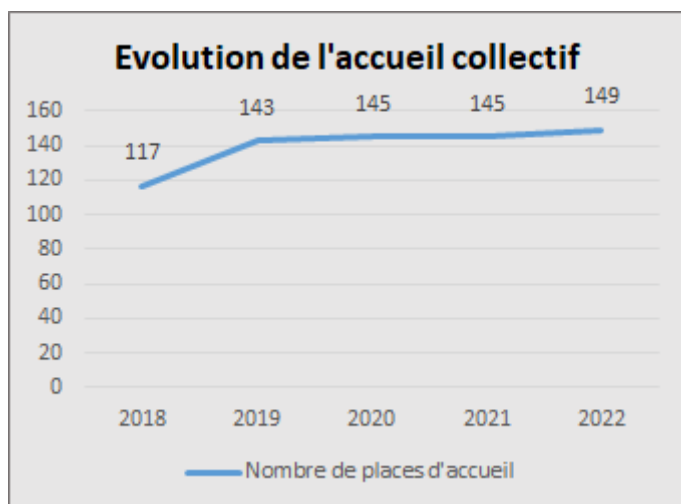
	CC Carmausin Ségala	Tarn	France
Accueil du jeune enfant - Taux de couverture 2021	48,4 %	57,2 %	59,8 %

En 2020, ce taux est inférieur aux taux départemental et national. La 3CS est par conséquent définie comme prioritaire pour les partenaires tels que la CAF.



## 4.2 L'accueil collectif

L'offre d'accueil collectif est en constante évolution ces dernières années pour répondre aux besoins des familles.



Le nombre de places en accueil collectif a connu un fort développement ces 5 dernières années pour répondre aux besoins des familles.

Une hausse plus importante de l'offre privée vient élargir le choix des familles dans l'offre d'accueil avec 24 places supplémentaires entre 2019 et 2023 en places privées et 8 places supplémentaires en PSU au travers du développement de l'offre des structures associatives (aux petites crèches associatives "A Petits Pas" et "Les Petites Coccinelles").

En 2022 : 306 enfants sont accueillis en EAJE dont 82 en micro-crèches CMG et 224 en crèches PSU (données observatoire 3CS sources structures \*manque 1 micro-crèche).

L'offre d'accueil collectif doit se maintenir malgré un fort développement entre 2017 et 2020, passant de 117 places d'accueil en structure petite enfance à 145 en mars 2020 et 149 en 2022. 32 places supplémentaires ont été créées en quelques années.

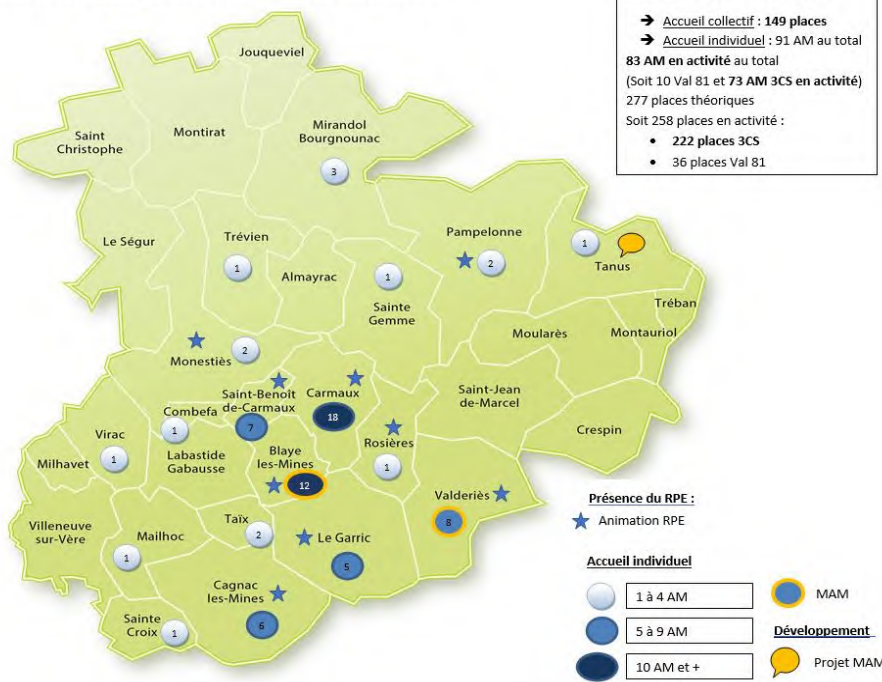
### Constat général autour des données 2021, toujours observable en 2022 : (Données observatoire 3CS sources structures) :

- De plus en plus de demandes à temps plein ou minimum 4 jours/semaine sur l'ensemble du territoire.
- Une majorité de contrats temps plein sur 4-5 jours à la petite crèche intercommunale du "Ségala" et à la petite crèche associative "Les Petites Coccinelles"
- Des contrats principalement entre 20 et 35 h réparties sur 4 à 5 jours dans les EAJE urbains (petite crèche associative "Les Petits Loups" et crèche intercommunale "L'Espélidou").
- En 2021 : une majorité de contrats de - de 20 h sur 2-3 jours/semaine à la petite crèche "A Petits Pas".
- Les contrats occasionnels sont plus fortement présents sur les EAJE "Les Petits Loups" à Saint Benoît de Carmaux en 1<sup>er</sup> lieu, "A Petits Pas" à Villeneuve sur Vère et "L'Espélidou" à Carmaux.

### 4.3 L'accueil individuel

*Une répartition de l'offre individuelle cohérente au regard des naissances sur le territoire*

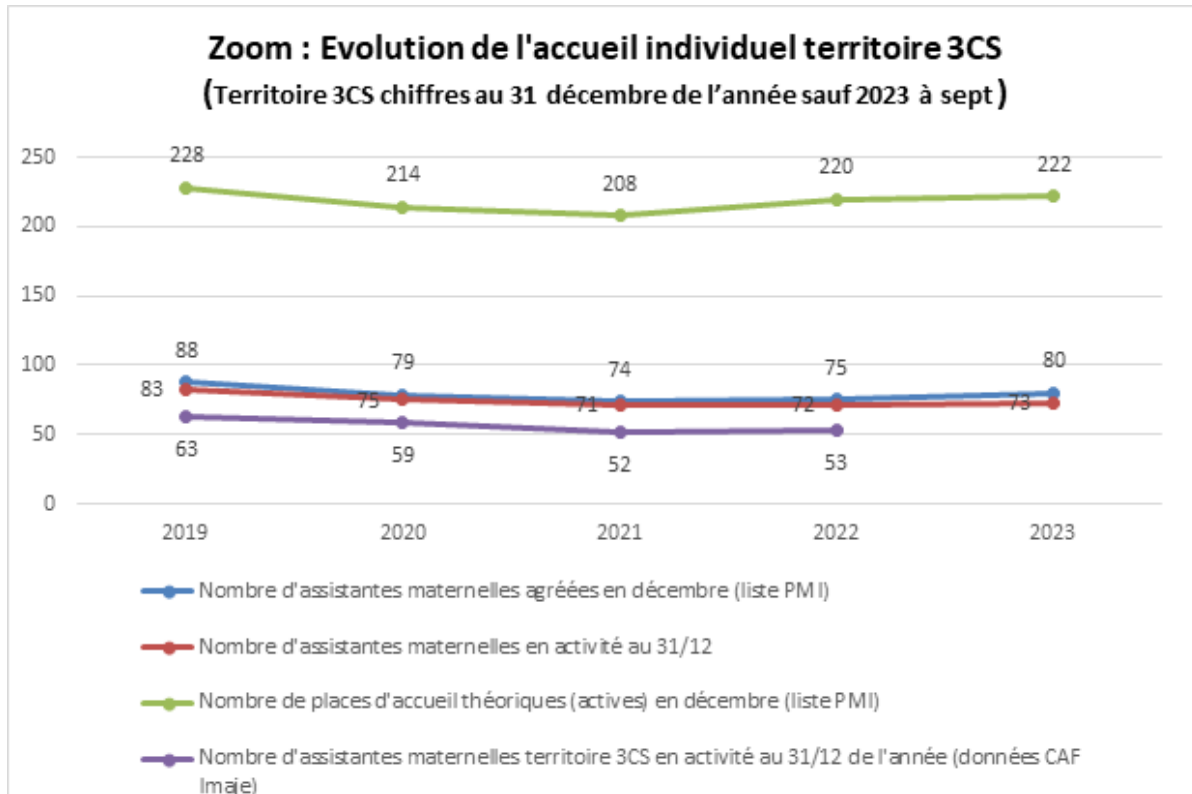
#### Petite Enfance : répartition de l'accueil individuel



Une offre d'accueil individuelle fortement impactée par une forte diminution du nombre d'assistantes maternelles

Sur le territoire de la 3CS, l'accueil individuel est essentiellement assuré par les assistantes maternelles ayant obtenu un agrément du Conseil Départemental justifiant de leurs capacités à exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Cet agrément est délivré par la PMI pour une durée de cinq ans renouvelables.

**Le nombre de professionnelles est par conséquent en constante évolution.**



**Une baisse de 15 % du nombre de professionnelles en 4 ans sur le territoire de la 3CS** mais un nombre de places d'accueil théorique chez les assistantes maternelles indiquées en activité qui remonte depuis 1 an.

**En plus des départs à la retraite, le choix d'accueillir moins d'enfants, des raisons personnelles, de santé ou simplement de cessation d'activité, viennent accentuer cette baisse.**

Face aux difficultés d'agrément au domicile, et pour sortir de l'isolement, certain(e)s assistant(e)s maternel(le)s font le choix de se regrouper pour exercer en dehors de leur domicile au sein de Maisons d'Assistants Maternels (MAM).

Actuellement, 3 MAM se trouvent sur notre territoire :

- MAM de Blaye Les Mines "L'Île ô enfants" qui regroupe 2 assistantes maternelles, soit un agrément de 8 enfants,
- MAM de Valderiès "Grimaces et Galipettes" qui regroupe 4 assistantes maternelles, soit un agrément de 16 enfants,
- MAM "MAMinute Papillon" à Tanus qui a ouvert en novembre 2023 et qui regroupe 3 assistantes maternelles dans des locaux attenants à l'école, soit un agrément de 10 enfants.

Depuis 2023, un porteur de projet étudie les besoins du territoire pour définir l'implantation la plus adaptée pour un projet MAM regroupant 3 personnes.

Le nombre de MAM sur le territoire est donc en évolution, cela permettra une augmentation de l'offre d'accueil individuel sur la zone située au Sud-Est de la 3CS.



### *Le « Relais Petite Enfance » (RPE), une ressource de proximité pour accompagner ces professionnel(le)s*

Anciennement RAM (Relais Assistants Maternels), c'est un lieu d'accueil gratuit, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Ses missions ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap). Les Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) changent de dénomination pour devenir des Relais Petite Enfance (RPE). Ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Le RPE du Carmausin Ségala, dans le cadre de son projet de fonctionnement pluriannuel 2023-2027, a fixé dans ses objectifs prioritaires la mise en place d'actions de valorisation du métier d'assistante maternelle et des professionnelles.

#### **Constats :**

- **Une diminution continue du nombre d'assistantes maternelles agréées en activité depuis plusieurs années.**

En 2022, 15 % des assistantes maternelles du territoire 3CS ont 60 ans et + et 21% ont + de 55 ans.

**Au regard des données connues par le RPE, l'offre individuelle est encore plus basse que les données PMI.**

En effet, en plus des départs à la retraite, les choix de travail d'accueillir moins d'enfant, des raisons personnelles de santé ou simplement de cessation d'activité... viennent accentuer cette baisse.

- **Un nombre de projets de MAM en évolution.**

Passant d'une MAM en 2016 à 3 en 2023.

#### **Les leviers :**

- **Le « Relais Petite Enfance » (RPE) une ressource de proximité**

Le projet de fonctionnement du RPE a pour enjeu la promotion et la valorisation du métier d'assistante maternelle et des professionnelles.

- **Un soutien technique coordonné des projets MAM et financier (locaux...)**

La capacité à **proposer une offre d'accueil diversifiée** est un enjeu important qui permet de faciliter l'accès aux familles à un accueil répondant à leurs besoins.

Cet enjeu est d'autant plus fort pour le territoire de la 3CS que les accueils collectifs n'ont pas la capacité à répondre aux demandes spécifiques, telles que l'accueil en horaires atypiques.



**La valorisation et la promotion du métier d'assistante maternelle est un enjeu prioritaire pour le RPE sur la période du projet de fonctionnement 2023-2027, au travers de différentes actions.**

Il est important, dans le cadre du développement de l'offre d'accueil petite enfance et de l'accompagnement des porteurs de projet, de **veiller à respecter une complémentarité entre les acteurs afin de maintenir l'équilibre de l'offre** déjà existante.

Accompagner les services existants ou les développer, c'est offrir une réponse adaptée aux besoins du territoire qui sont en perpétuelle évolution et cela **nécessite une bonne coordination entre les acteurs.**

### **En résumé :**

- Une offre petite enfance diversifiée avec une forte évolution de l'offre collective ces dernières années.
- Une offre d'accueil individuelle en forte baisse.
- Une forte concentration de l'offre d'accueil sur les communes urbaines et le sud du territoire.
- Un maillage de l'offre collective assuré au travers des différents modes de gestion : 2 EAJE intercommunaux en PSU, 3 EAJE associatifs en PSU, 4 micro-crèches privées (PAJE).
- Une nécessité de prise en compte affinée des besoins des familles qui vient impacter les orientations du projet d'accueil des structures petite enfance au regard de leur implantation géographique et du public accueilli.

#### ***4.4 Des demandes de familles en attente***

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, **75 familles\*** sont en attente d'une place sur le territoire (47 ont exprimé une demande pour 2023 ou avant, et 28 pour 2024). (\* Données partielles à partir des éléments transmis par les structures. Manque 1 micro-crèche).

*Ce chiffre ne tient pas compte des familles en attente pour lesquelles un accueil est envisagé par un EAJE en septembre 2024 qui représente une vingtaine de familles au 1<sup>er</sup> septembre 2023.*

A ce jour, les familles déposent d'une pré-inscription dans chaque structure. En moyenne chaque année, **22% des familles formulent leur demande dans minimum 2 structures différentes.**

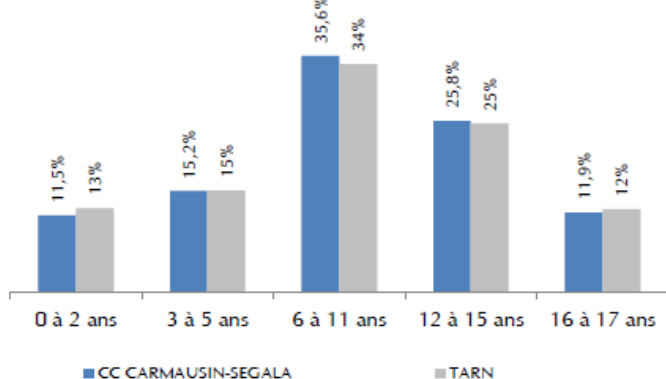
Le besoin exprimé par les familles est varié et en majorité pour des demandes de 4-5 jours à temps plein. Pour autant, environ 17 % des demandes en attente sont des demandes d'accueil occasionnel ou sur 1 ou 2 jours.

Les familles contractualisant au plus proche de leurs besoins, les partenaires de terrain constatent une différence entre le besoin exprimé lors de la pré-inscription et le projet de la famille en lien avec ses besoins au moment de la mise en place de l'accueil et de la contractualisation.

## 5. L'accueil des publics fragilisés

En 2021, les allocataires à bas revenus représentent 37 % des allocataires de la 3 CS. Parmi eux, 36 % sont des familles avec enfants. Ces taux sont supérieurs au taux départemental qui est d'environ 33 %.

Répartition des enfants d'allocataires à bas revenus selon l'âge



Source : BCA\_1221

Ainsi, 12 % en moyenne des enfants d'allocataires à bas revenus ont entre 0 et 2 ans.

Alors que le nombre d'allocataires augmente légèrement, la part des allocataires à bas revenu connaît une forte hausse

### 5.1 Zoom sur le public accueilli en EAJE sur le territoire

Il y a un écart entre les familles dont les revenus augmentent et les familles les plus précaires.

Dans un EAJE fonctionnant en PSU, la participation financière est modulée en fonction des ressources des familles. Un **bonus mixité** s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles. Ce dernier est calculé en fonction des participations familiales moyennes perçues par la structure.

Sur le territoire, **3 structures ont déjà bénéficié de ce bonus** au regard du profil de la situation des familles accueillies :

- La petite crèche « **Les Petits Loups** » située à Saint-Benoît de Carmaux perçoit cette bonification chaque année depuis sa mise en place en 2019.
- La crèche « **L'Espelidou** » en 2019 uniquement. En revanche, on peut constater sur cette structure **une augmentation du nombre de familles dont la participation financière est inférieure à 1€** (données structures observatoire).
- La petite crèche « **A Petit Pas** » a perçu le bonus mixité **uniquement en 2021**.



## Ce que disent les partenaires :



### La parole des partenaires

« Les **contrats** sont ajustés régulièrement pour être **au plus proche des besoins** ».

Il y a souvent un **écart entre le besoin exprimé de départ et le besoin réel** »

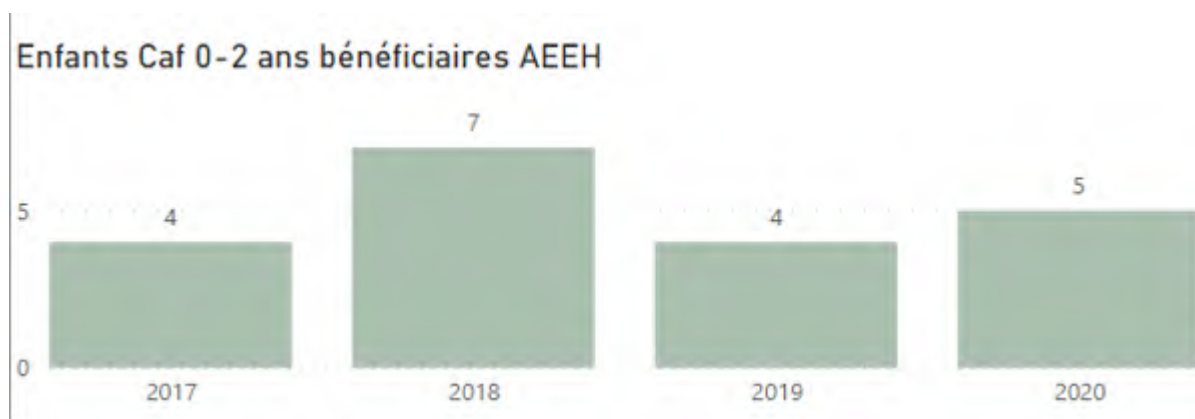
*Espélidou, C. Saint Marc et Les petits loups, E. Proupa*

« Les **contrats des familles avec des hauts revenus augmentent** ». Cela vient peut être du constat de l'installation de nouvelle familles sur la commune »

*Les petits loups, E. Proupa*

## 5.2 L'inclusion des publics en situation de handicap

*Un enjeu de territoire quel que soit l'âge. Petite enfance, enfance, jeunesse : des défis transversaux...*



Source : données CAF

Il est à noter une faible part d'enfants en situation de handicap.

En 2019, 172 enfants ou jeunes de moins de 20 ans habitant le Carmausin- Ségala bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). Cela représente environ 3 % de la population des moins de 20 ans du territoire. Ce taux est proche de celui observé au niveau départemental. La part des enfants de moins de 5 ans percevant cette allocation représente 10 % soit 17 enfants en 2019.

La reconnaissance du handicap chez le jeune enfant est parfois longue et a lieu dans la plupart des cas après 6 ans. Ainsi, chez les enfants de moins de 6 ans, le rôle de repérage et de prévention sera important dans le cadre de l'accueil des enfants sur le territoire.

Pour autant, l'inclusion des enfants en situation de handicap est un enjeu majeur et fait l'objet de politiques nationales. Le PRH 81 est un acteur local essentiel sur le Département pour accompagner et favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants au sein des structures du territoire.

Toutes les structures EAJE peuvent accueillir les enfants atteints de maladies chroniques ou d'un handicap pouvant faire l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

En 2020, 6 enfants percevant l'AEEH, répartis sur 4 structures EAJE différentes, ont bénéficié d'un accueil. La petite crèche « A Petits Pas » située au sud-ouest du territoire a développé un projet spécifique d'accueil et d'inclusion des enfants en situation de handicap.

**En 2021, 219 enfants bénéficient de la prestation Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH = Aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap), soit 3 % des allocataires du territoire (3 % pour le département). 21 d'entre eux ont moins de 5 ans.**

**Le nombre d'enfants en situation de handicap est en augmentation entre 2019 et 2020.** Au sein des EAJE, le nombre d'enfants orientés pour du dépistage précoce et entrant dans un parcours de prise en charge est également en augmentation.

**Depuis 2021, 3 EAJE (les petites crèches associatives "A petits Pas", "Les Petits Loups" et la crèche intercommunale "L'Espélidou") ont perçu le bonus « inclusion handicap » soit une structure de plus qu'en 2019 et 2020.**

**Il y a peu de demande et d'accueil en micro-crèche.** Seule la micro-crèche « Les Totoches » a accueilli un enfant ayant une reconnaissance MDPH.

Une réflexion et un croisement des connaissances partagées à l'échelle du territoire ont permis :

- La mise en place d'un **tableau d'observatoire** de l'accueil petite enfance « thématique handicap » permettant de suivre l'évolution sur le territoire,
- La mise en place de temps d'échanges entre professionnels lors des réunions du réseau « Petite Enfance » ont conduit en 2022, à la formation de **9 professionnelles petite enfance** (soit 6 structures différentes) et de la **coordinatrice petite enfance** par le **Pôle Ressources Handicap 81**,
- La mise en place d'**actions de prévention** et de dépistage précoce mises en place par les **structures avec l'intervention du C.A.M.S.P.S** (Campagne Agir tôt),
- La mise en place d'échanges entre les structures d'accueil et les partenaires institutionnels locaux tels que le CMPP (orientation...) et le soutien dans chaque crèche d'un référent santé et accueil inclusif.

## Des ressources pour accompagner les familles et les professionnels

### Pour les familles :



L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) s'adresse aux familles ayant à leur charge des enfants handicapés. Elle remplace, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Allocation d'Education Spéciale (AES) créée en 1975. Pour en bénéficier, l'enfant doit remplir plusieurs conditions :

- Être âgé de moins de 20 ans ;
- Avoir une incapacité permanente d'au moins 80 %. Celle-ci peut aussi être comprise entre 50 % et 79 % si l'enfant fréquente un établissement adapté ou si son état exige le recours à un dispositif adapté ou d'accompagnement dans un établissement scolaire, ou de soins spécifiques.

### Pour les structures :

Il existe un soutien financier de la CAF au travers du Fond "publics et territoires" et du bonus handicap.

### Un Pôle d'appui et de Ressources Handicap (PRH 81)

Il a pour vocation de faciliter l'inclusion des enfants tarnais en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors temps scolaire.

Le PRH 81 poursuit les objectifs suivants tels que fixés par la CAF et ses partenaires :

- **Accompagner les familles** dans leurs démarches pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap,
- **Accompagner les professionnels** afin de préparer l'accueil inclusif de l'enfant,
- **Assurer une mise en réseau territoriale** et multi-partenariale afin de renforcer les collaborations en associant les familles,
- **Assurer une veille sociale** sur la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap et mener des actions de sensibilisation et de communication.

Le nombre de familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé interroge évidemment sur les conditions de prises en charge de la santé de ces bénéficiaires.

Mais au-delà, c'est aussi la question de l'inclusion de ces enfants et de ces jeunes en milieu ordinaire, et notamment dans les structures d'accueil, qui est posée.

## Ce que disent les partenaires :



### La parole des partenaires

« Les délais de prise en charge sont longs ».

« Une interconnaissance des acteurs qui facilite le lien et les orientations (exemple avec le CAPA)

*Espélidou, C. Saint Marc*

« La reconnaissance du handicap est souvent faite après 3 ans.  
En EAJE les professionnels jouent un rôle de prévention et d'accompagnement des familles et facilitent l'orientation vers les partenaires »

*Observation générale de toutes les directrices des EAJE*

### Constats :

- L'accueil de ces enfants nécessite parfois des moyens humains supplémentaires pour garantir une meilleure qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille, ce qui complexifie la mise en place de l'accueil,
- Sur le territoire on voit l'émergence de projets spécifiques mis en place par les structures pour permettre l'inclusion des enfants (intervention d'une psychomotricienne...),
- Plus le partenariat et les liens sont réguliers entre la structure d'accueil et les structures d'accompagnement, plus les conditions sont favorables à la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille (soutien aux équipes, partage d'observation, continuité pour l'enfant...).

Exemples : CAPA, CAMSPS, observation et accompagnement du PRH 81, etc.

## 6. Accompagner la gestion des ressources humaines dans les structures

Les besoins de remplacement dans les structures de la petite enfance sont importants. Certains constats sont à prendre en compte :

- Les absences pour maladie représentent la majeure partie des besoins de remplacement identifiés. Ces absences sont donc souvent non anticipables, ce qui nécessite une réactivité importante pour remplacer.
- Les postes de diplômés auxiliaires et EJE sont prioritairement recherchés. Les structures font face à une pénurie de professionnels et des difficultés de recrutement mettant à mal le fonctionnement de structure. Suivent ensuite les fonctions d'agent d'entretien et d'animateur petite enfance dont les contrats sont souvent moins attractifs (temps non complet...).
- Le recours à des structures d'accompagnement à l'emploi se fait afin de voir si des profils de personnes en cours d'accompagnement peuvent être orientées (mission locale, CIAS...). Le recours à des agences de travail intérimaire s'avère très onéreux.
- Lorsqu'elles trouvent des candidats, les structures petite enfance privilégient les contrats à durée déterminée pour assurer ces remplacements. Sur le territoire, un travail en réseau est mis en place en cas de besoin de recrutement. Celui-ci passe par la mutualisation de CV, l'orientation de remplaçants.
- Un travail de mutualisation avait été mis en place mais les salariés étant à temps plein et les besoins souvent au même moment, la réponse aux besoins nécessite le recrutement de personnes différentes.

## 7. La synthèse du diagnostic social participatif autour de la petite enfance

Le diagnostic élaboré grâce à la participation des élus de la 3CS, de la CAF du Tarn, des acteurs institutionnels et associatifs et des habitants du territoire. Ce diagnostic a permis de repérer un certain nombre de problématiques sociales et des enjeux autour de la petite enfance. En voici la synthèse :

### 7.1 Les problématiques sociales

- Des demandes non satisfaites principalement en accueil collectif,
- Un recours à l'accueil collectif peu utilisé par les familles ayant des enfants en situation de handicap,
- Des familles qui n'ont pas toujours de réponses à leurs besoins ponctuels,
- Un manque d'espaces et de lieux pour le répit parental,
- Peu d'actions autour de la parentalité tels que la périnatalité et actions de prévention,
- Les formations en alternance ont un coût qui empêche l'insertion des jeunes et mettent en difficulté les structures,
- Des attentes de familles de plus en plus exigeantes,
- Les familles contractualisant au plus près de leurs besoins en lien avec l'inflation,
- La préservation de la mixité sociale dans l'accueil des familles (handicap, précarité...) pour garantir une accessibilité à tous,
- Une offre d'accueil individuel en forte baisse (nombreux départs à la retraite),
- Un impact financier pour les familles dès lors qu'il existe un ajustement du taux horaire par les assistantes maternelles qui suppose la garantie d'un salaire décent,
- L'offre d'accueil des assistantes maternelles qui ne correspond pas toujours à la demande du parent.

### 7.2 Les enjeux

- Un manque évident d'offre individuelle sur le territoire et d'attractivité de l'accueil individuel,
- Les difficultés de recrutement en accueil collectif,
- Un besoin de rendre lisible et transparent la démarche d'attribution des places pour les familles,
- Un besoin de renforcer les équipes pour permettre l'accompagnement et l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- Un manque d'instance partenariale et de concertation entre les acteurs de la petite enfance (pour évoquer par exemple des situations complexes vécues par les parents).

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# Enfance



# Enfance

## 1. Présentation

### 1.1 Définition

Pour la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, l'Enfance inclut les enfants de 3 à 12 ans. La plupart des enfants de 3/6 ans étant scolarisés ou fréquentant les accueils de loisirs, rares sont les enfants de plus de 3 ans qui fréquentent les structures Petite Enfance.

Environ 2 600 enfants de 3 à 12 ans habitent sur le territoire de la 3CS

Source : *Projet Educatif Communautaire 2021/2026*

### 1.2 Les acteurs des politiques publiques au service de l'enfance

#### *La Convention d'Objectifs et de Gestion de la CAF*

Elle a pour objectifs de :

- Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ALSH,
- Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs,
- Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif,
- Accompagner la qualité et la diversification des projets pédagogiques.

#### *Le Schéma Départemental des Services aux Familles*

Plusieurs orientations stratégiques sont définies, parmi celles-ci, certaines concernent l'enfance :

#### **ORIENTATION 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires**

- Développer des réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques,
- Accompagner les territoires dans le développement d'une politique innovante en direction de l'enfance et de la jeunesse.

#### **ORIENTATION 2 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité**

- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité.

#### **ORIENTATION 3 : Agir ensemble et développer la qualité des services**

- Animer et promouvoir un réseau des acteurs enfance-jeunesse au niveau départemental et au niveau local,
- Sécuriser l'action des acteurs associatifs (enfance, jeunesse, parentalité...),
- Assurer l'articulation entre les projets de territoires et le Schéma Départemental des Services aux Familles.



## 2. Sur le territoire de la 3CS, un pilotage à l'échelle intercommunale et communale

### 2.1 Le niveau de compétence

L'accueil extra-scolaire sans hébergement est de niveau communautaire et représente 7 ALSH associatifs.

Les compétences scolaires et périscolaires sont communales : 21 écoles, 9 ALAE, 15 garderies, 6 ALSH mercredis, 4 NAP (Nouvelle Activité Périscolaire).

Les Projets Educatifs De Territoire (PEDT) sont écrits et mis en œuvre au niveau communal.

### 2.2 Les services Enfance



La cartographie laisse apparaître :

- Des écoles et modes de garde (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole, Accueil de Loisirs Sans Hébergement) répartis sur tout le territoire en fonction de l'implantation de la population,
- Peu de services au nord-est du territoire car moins de familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés.

Environ 450 places sont disponibles en ALSH et 430 l'été.

Des services proches des habitations des familles ou sur le trajet domicile-travail, des périodes et horaires d'ouverture adaptées aux besoins de la grande majorité des familles.

## 2.3 La fréquentation

### Enfants présents en ALSH durant les vacances d'hiver, printemps, été 2023 :

- 50 à 75 enfants présents à Blaye les Mines,
- 40 à 50 à Cagnac les Mines,
- 60 à 75 à Carmaux,
- 15 à 25 à Mirandol Bourgnounac,
- 145 à 150 à Monesties (ALSH Puech de la Joie),
- 40 à 45 à Saint-Benoît de Carmaux,
- 35 à 50 à Valdériès.

Source ALSH

### Enfants fréquentant les écoles élémentaires publiques

DEPARTEMENT DU TARN ECOLES PUBLIQUES de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA		Rentrée 2023	Rentrée 2022	Rentrée 2021	Rentrée 2020	Rentrée 2019	Rentrée R2018	Rentrée R2017	Rentrée R2016	Rentrée R2015	Rentrée R2014	Rentrée R2013	Rentrée R2012
ECOLES	COMMUNE												
Ecole Primaire A MALROUX	BLAYE-LES-MINES	136	150	171	185	196	197	186	192	170	183	199	187
Ecole Primaire		129	116	119	113	104	106	109	108	101	107	99	98
Ecole Primaire JEAN JAURES	CAGNAC-LES-MINES	199	225	242	248	256	273	256	251	257	247	236	220
Ecole Maternelle JB CALVIGNAC	CARMAUX	77	61	57	61	74	70	77	95	96	99	103	108
Ecole Élémentaire JB CALVIGNAC		145	147	173	160	166	175	194	183	199	185	175	185
Ecole Maternelle JEAN JAURES		88	97	93	96	95	108	104	109	107	111	97	100
Ecole Élémentaire JEAN JAURES		171	175	165	162	158	182	182	193	195	190	203	211
Ecole Maternelle JEAN MOULIN		68	73	75	65	74	101	91	84	84	88	74	63
Ecole Élémentaire JEAN MOULIN		144	140	154	142	135	129	116	118	116	122	108	117
Ecole Primaire	LE GARRIC	117	120	136	132	140	130	130	131	121	117	122	113
Ecole Élémentaire	LE SEGUR	13	15	21	18	12	18	20	20	26	23	22	20
Ecole Primaire	MIRANDOL-BOURGNOUNAC	103	105	91	95	102	103	107	121	120	126	124	128
Ecole Primaire	MONESTIES	79	83	77	68	72	80	74	74	69	65	82	85
Ecole Primaire	PAMPELONNE	66	73	76	74	78	60	75	61	73	69	69	65
Ecole Primaire	ROSIERES	51	50	47	52	44	44	48	54	49	48	72	69
Ecole Maternelle FONTGRANDE	SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX	73	66	59	54	59	66	63	61	71	73	72	71
Ecole Élémentaire FONTGRANDE		119	124	121	121	132	121	120	106	113	113	115	127
Ecole Primaire	SAINTE-CROIX	43	45	48	47	42	40	36	41	46	44	44	45
Ecole Primaire VERS	SAINTE-GEMME	54	53	55	49	50	50	49	54	50	53	44	47
Ecole Élémentaire	SAINT-JEAN-DE-MARCEL	48	42	49	44	49	48	44	45	51	49	50	53
Ecole Primaire DU VIAUR	TANUS	47	48	49	50	48	66	71	75	70	68	77	75
Ecole Primaire	VALDERIES	94	91	82	85	85	91	88	96	99	98	93	88
Ecole Élémentaire	VILLENEUVE-SUR-VERE	45	39	44	43	48	45	45	43	48	47	57	46
Ecole Élémentaire	VIRAC	19	21	20	18	14	12	16	17	16	19	20	20
		2128	2159	2224	2182	2233	2315	2301	2301	2301	2301	2301	2301

Source : Education Nationale

### Une baisse d'environ 8 % des effectifs scolaires globaux entre 2018 et 2023 est à noter.

(Hors communes de Laparrouquial et Salles sorties de la 3CS).

Zoom sur l'évolution effectifs écoles 2018/2023		
Hausse	7 à 8 %	Sainte-Croix, Sainte-Gemme
	10 à 16%	Jean-Baptiste Calvignac Carmaux (maternelle), Pampelonne, Saint-Benoit de Carmaux (maternelle), Rosières
	58%	Virac
Stabilité	Mirandol Bourgnounac, Monesties, Saint-Benoit de Carmaux (élémentaire), Villeneuve sur Vere	
Baisse	3 à 9%	Jean Jaurès Carmaux (élémentaire), Sainte-Croix, Valdériès
	10 à 19 %	Jean-Baptiste Calvignac Carmaux (élémentaire), Jean Jaurès Carmaux (maternelle), Le Garric
	20 à 33%	Blaye les Mines, RPI Blaye/Labastide Gabausse/Taix, Cagnac les Mines (élémentaire), Jean Moulin Carmaux (maternelle), Le Ségur, Tanus



Nous n'avons pas d'explications particulières pour chaque commune concernant l'évolution des effectifs scolaires, mais les chiffres fluctuent généralement en fonction de l'évolution du parc de logements locatifs et/ou de la création de lotissements, et bien sûr de la courbe des naissances (en baisse depuis 2015 - sauf 2021 suite covid).

Il en est de même concernant la fréquentation des accueils de loisirs, qui varie d'une période à une autre selon si les parents ont trouvé ou perdu un emploi, la disponibilité des grands-parents, les arrangements entre voisins ou amis, les dates de congés imposés par les employeurs...

## 2.4 La tarification des accueils de loisirs

Tarifs ALSH 3/12 ans (au 01/11/2023)		Selon coeff CAF														
ALSH	Commune implantation	Journée coeff > 1100	Journée coeff 901 à 1100	Journée coeff 701 à 900	Journée coeff 500 à 700	Journée coeff < 500	Carte 10 journées coeff > 1100	Carte 10 journées coeff 901 à 1100	Carte 10 journées coeff 701 à 900	Carte 10 journées coeff 500 à 700	Carte 10 journées coeff < 500	Carte 5 journées coeff > 1100	Carte 5 journées coeff 901 à 1100	Carte 5 journées coeff 701 à 900	Carte 5 journées coeff 500 à 700	Carte 5 journées coeff < 500
Kid-club	Valdériès	12	10	9	8	7										
Fontgrande et Puech de la Joie	Saint-Benoit Monesties	10	7,5	6,3	5,3	4,3	95	70	60	50	40					
UFCV	Cagnac	12	10,2	8,65	7	5						48	40,8	34,6	28	20
L J V	Mirandol	12	10	8	5,8	4,5										
EJC Enfance	Carmaux	12,5	10,6	9	7,6	6,4	94	80	68	57	48					
Copains d'Augustin	Blaye	10	7,5	6,3	5,3	4,3										

		Selon coeff CAF										Prix repas	MSA		
ALSH	Commune implantation	1/2 Journée sans repas coeff > 1100	1/2 Journée sans repas coeff 901 à 1100	1/2 Journée sans repas coeff 701 à 900	1/2 Journée sans repas coeff 500 à 700	1/2 Journée sans repas coeff < 500	1/2 Journée avec repas coeff > 1100	1/2 Journée avec repas coeff 901 à 1100	1/2 Journée avec repas coeff 701 à 900	1/2 Journée avec repas coeff 500 à 700	1/2 Journée avec repas coeff < 500		Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
Kid-club Séga'liens	Valdériès	6	5	4,25	3,5	2,8						4	8	4	
Fontgrande et Puech de la Joie	Saint-Benoit Monesties	3,9	3,15	2,65	2,25	1,9	6,5	5,45	4,65	4,05	3,2				
UFCV	Cagnac	7	5,95	5,05	4,25	2,5	9	7,95	7,05	6,25	4,5				
L J V	Mirandol											3,7	8	7	5
EJC Enfance	Carmaux	4,2 à 5,5	3,5 à 4,65	3 à 3,95	2,5 à 3,3	1,9 à 2,75	5,4 à 7,10	4,5 à 6	3,9 à 5,10	3,3 à 4,3	2,8 à 3,65	3,8	5,9 à 6,5	3,6 à 4	2 à 3
Copains d'Augustin	Blaye	3,9	3,15	2,65	2,25	1,9						1,3 à 2,6	4	0,9	

Les tarifs proposés par les ALSH sont très diversifiés : nombreuses tranches tarifaires selon le quotient familial, certains ALSH proposent des abonnements, d'autres non, différence de prix, etc.

Ceci rend complexe la lecture des familles et met en concurrence les accueils de loisirs. Il n'y a pas de cohérence territoriale.

Ces tarifs n'ont pas évolué depuis janvier 2014, date de la fusion de la Communauté de Communes du Carmausin (3C) avec la Communauté de Communes du Ségala-Carmausin (CCSC), devenue 3CS.

Les familles utilisant le plus les ALSH extrascolaires sont celles qui ont un quotient familial supérieur à 1100. (28 à 60 % selon les structures). Les familles ayant un coefficient entre 700 à 900 utilisent moins ces services (7 à 19 %). Les classes moyennes utilisent peu les services.

## 2.5 L'inclusion des publics en situation de handicap

Au 31 décembre 2021, 177 enfants ou jeunes de 6 à 17 ans habitant la 3CS bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) : 97 de 6/11 ans, 50 de 12/15 ans, 30 de 16/17 ans (source CAF).

En 2023, plus d'une trentaine d'enfants porteurs de handicap fréquentent les accueils de loisirs du territoire (liste non exhaustive) :

- UFCV : deux jumeaux de 4 ans, un enfant de 7 ans, un enfant de 8 ans, deux enfants de 12 ans,
- Séga'liens : un enfant de 12 ans,
- Loisirs Jeunesse du Viaur : deux enfants de 8 et 9 ans,
- EJC Enfance : onze enfants fréquentent l'ALAE Jean Jaurès dont trois qui viennent également pendant les vacances. Quatorze enfants sont à l'ALAE de l'école Jean-Baptiste Calvignac et six enfants fréquentent l'ALAE Jean Moulin.

Ces enfants souffrent de TDAH (Trouble Déficit Attention avec ou sans Hyperactivité), d'autisme plus ou moins sévère, de maladie auto-immune méconnue.

Certains de ces enfants fréquentent les accueils de loisirs de façon occasionnelle, d'autres très régulièrement.

L'accueil de ces enfants nécessite des moyens humains supplémentaires, ce qui complexifie les possibilités d'accueil.

Néanmoins, les familles dont l'enfant est accueilli dans un ALSH s'accordent à dire que c'est très bénéfique pour l'enfant, la fratrie, les parents.

## Témoignages (source Intercomag décembre 2023) :

**Témoignage d'une maman :** « De part ce témoignage, nous souhaitons vous transmettre nos motivations ainsi que l'importance de l'inclusion de nos enfants au Centre de Loisirs pour notre famille. Suite à notre demande d'inclusion dans un Centre de Loisirs pour nos jumeaux de 4 ans diagnostiqués avec un Trouble du Spectre Autistique (TSA), le Pôle Ressources Handicap (PRH81), nous a mis en relation avec le Centre de Loisirs de Cagnac les Mines. Nos enfants qui étaient non verbaux commencent à peine à oraliser, cette inclusion au sein de cet établissement permet de les stimuler, de maintenir des routines sociales pendant les périodes périscolaires ainsi que pendant les vacances scolaires et pour nous les parents, d'avoir un peu de temps de libre. Grâce à la bienveillance de cette équipe soucieuse de s'adapter aux handicaps, en lien avec le PRH81 et l'éducatrice de nos enfants, cela nous donne l'opportunité de permettre à nos enfants d'avoir des activités, tout en généralisant des règles sociales et en se familiarisant avec d'autres enfants en continuité de leur scolarité en classe d'UEMA. Cette inclusion est adaptée au rythme des enfants et aux disponibilités d'accueil du Centre de Loisirs avec un projet d'intégration à la journée et régulier qui ne permettrait une reprise d'activité professionnelle. » *Joëlle, maman de jumeaux de 4 ans, fréquentant l'ALSH de l'UFCV à Cagnac les Mines*



**Témoignage d'un accueil de loisirs :** « Nous accueillons deux frères jumeaux de 4 ans depuis l'été 2023, atteints de troubles autistiques sévères. L'accueil se fait progressivement avec des objectifs d'inclusion sur la durée. Nous travaillons en partenariat avec l'équipe éducative de leur établissement scolaire et la coordinatrice du Pôle Ressources Handicap B1 afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil, de proposer des outils de communication appropriés nous permettant d'atteindre les objectifs visés et de valoriser leurs comportements positifs. L'intégration au groupe se fait progressivement et positivement. » *Sabine Debesset Cissé et Romain de Coster co-directeurs de l'accueil de loisirs de l'UFCV à Cagnac les Mines*

## 2.6 La famille, acteur majeur de la réussite scolaire

Chaque famille a un fort impact sur la réussite scolaire de ses enfants.

Cette mobilisation familiale est inégale et dépend de différents types d'engagement parental. Elle est fortement orientée par les situations, les conditions de vie et l'environnement global des familles.

La réussite scolaire peut entraîner également une source de pression et de conflits entre les parents et leurs enfants lors des devoirs. Certains parents éprouvent des difficultés à comprendre les devoirs des enfants et donc à les accompagner de manière adéquate.

Bien que l'école soit un lieu d'inégalités sociales, elle reste incontestablement un lieu ressource propice à la rencontre des parents et à leur mobilisation.

Quelques chiffres : Sur l'année scolaire 2019-2020, deux porteurs de projets (AFEV et EJC) ont effectué 4 actions d'accompagnement à la scolarité sur le territoire. Un projet de dossier CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) a été initié par l'association Séga'liens en 2020 mais n'a pas été mis en œuvre en raison de la crise sanitaire et de la restructuration de l'association.

Constat partagé par les équipes éducatives : éloignement de la communauté des parents, précarisation de certaines écoles, augmentation des violences entre pairs, inquiétude des parents sur des situations d'harcèlement...

Hors dispositifs mis en œuvre en interne par l'Education Nationale et celui proposé par le dispositif PRE uniquement pour les enfants des QPV (Quartier Prioritaire de la Ville), il n'y a plus d'actions spécifiques d'accompagnement à la scolarité sur le territoire. Pourtant, les demandes de parents pour du soutien dans l'aide aux devoirs de leur enfant sont récurrentes. Quelques entreprises privées proposent du soutien scolaire en prestations payantes.

### 3. *La synthèse du diagnostic social participatif autour de l'Enfance*

Le diagnostic a été élaboré grâce à la participation des élus de la 3CS, de la CAF du Tarn, des acteurs institutionnels et associatifs ainsi que des habitants du territoire. Ce diagnostic a permis de repérer un certain nombre de problématiques sociales et des enjeux autour de l'Enfance.

En voici la synthèse.

#### 3.1 *Les problématiques sociales*

- **L'accompagnement des enfants porteurs de handicap** n'est pas suffisant : manque d'Assistantes de Vie Loisirs sur les temps ALAE et ALSH, difficultés des équipes des accueils de loisirs pour accompagner des enfants porteurs de handicap plus ou moins lourd,
- Manque de continuité dans l'accompagnement même pour les structures accueillant des élèves de classes ULIS (exemple de l'école de Blaye les Mines qui accueille en classe de CM1/CM2 36 élèves bénéficiant de l'AEEH soit 52 % des élèves de ces classes),
- Nombreuses absences scolaires liées au désert médical ce qui oblige les enfants à aller consulter le corps médical sur Albi, manque de moyens d'accompagnement à la mobilité pour les soins, difficultés décuplées pour les familles monoparentales et les parents en situation d'insertion professionnelle, etc.
- Il est constaté que **de plus en plus de parents sont démunis** concernant l'autorité et le désir que leur enfant ne soit pas frustré, la montée de la violence verbale et physique des 4/12 ans,
- Un manque de suivi des primo-arrivants dans l'apprentissage de la langue, des difficultés sociales qui sont désormais aussi vécues en milieu rural, un manque d'accès à la culture, etc.
- **De nombreuses familles en difficultés** (linguistique, comportementale, violences intrafamiliales, alimentation, autorité...). Davantage d'enfants en difficulté et moins de moyens : 60 familles bénéficient du Programme de Réussite Educative. Et les autres ?
- **L'égalité fille/garçon** pose encore fortement question : comportement pendant les récréations, manque de respect, supériorité masculine, accès au sport, etc.
- La structuration du temps de l'enfant est souvent complexe (garderie, école, ALAE, NAP...) : **peu de relation entre école et ALAE, manque de relation entre l'Education Nationale et les associations**, carte du Plan Mercredi complexe, manque de disponibilité et de régularité pour un réel suivi des PEDT, concurrence entre les écoles liée à la

tarification ou non de la cantine à 1€, **manque d'accompagnement à la scolarité**, dossier complexe du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), des parents qui ont du mal à distinguer les acteurs du temps scolaire et périscolaire...

- Certains **professionnels et bénévoles des accueils de loisirs se sentent isolés dans leurs pratiques**. Ils déplorent des **difficultés de recrutement grandissantes**, le **manque de mutualisation des moyens** humains et matériels, des moyens matériels vieillissants (ordinateurs, minibus...).

### *3.2 Les enjeux*

- Le **manque d'instances de concertation et de moyens pour répondre aux problématiques psychosociales** des enfants et des familles en difficulté (linguistique, scolaire, comportementale, enfant en situation d'handicap, problèmes familiaux ...),
- Le **manque de continuité éducative** et d'acteurs impliqués dans des dispositifs et/ou leviers **d'accompagnement à la scolarité**. Le Programme de Réussite Educative est effectif pour une soixantaine de familles sur les Quartiers Prioritaires de la Ville. Et pour les autres ?
- L'**isolement des pratiques des bénévoles et des salariés des accueils de loisirs**, et la **difficulté grandissante pour recruter des animateurs ou des directeurs**.
- Le **manque de relation et de travail coopératif** entre les acteurs des temps scolaire, péri et extrascolaire,
- **De nombreux enfants et familles ne partent pas en vacances.**

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Jeunesse*





# Jeunesse

## 1. Présentation : la Jeunesse, un enjeu fort ...

### 1.1 Définition

La Jeunesse est définie différemment selon les structures : 15/24 ans pour l'Organisation Mondiale de la Santé, 18/29 ans pour l'INSEE, 10/35 ans pour certains sociologues, 12/25 ans pour la CAF.

La 3CS, dans le cadre de son Projet Educatif Communautaire définit la Jeunesse de 11 à 17 ans, mais elle accompagne financièrement la prévention de la délinquance, l'insertion professionnelle, les jeunes adultes dans leur fonction de parents...

Environ 1 700 jeunes de 12 à 18 ans vivent sur le territoire de la 3CS

(source *Projet Educatif Communautaire 2021/2026*).

### 1.2 Les acteurs des politiques publiques au service de la jeunesse

#### *La Convention d'Objectifs et de Gestion de la CAF*

Elle a pour objectifs de :

- Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ALSH,
- Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs,
- Favoriser les départs en vacances des enfants et adolescents en séjour collectif,
- Accompagner la qualité et la diversification des projets pédagogiques,
- Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes,
- Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen,
- Favoriser l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

#### *Le Schéma Départemental des Services aux Familles*

Parmi ces 3 orientations stratégiques, certains objectifs concernent la Jeunesse :

##### *Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires*

- Accompagner les territoires dans le développement d'une politique innovante en direction de l'enfance et de la jeunesse,
- Accompagner les animateurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux attentes et besoins de tous les jeunes.

##### *Orientation 2 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité*

- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité,
- Informer les jeunes et leurs familles des ressources et dispositifs existants, améliorer l'accès au droit,
- Intégrer les enjeux de santé/bien-être dans les politiques de jeunesse.

### *Orientation 3 : Agir ensemble et développer la qualité des services*

- Animer et promouvoir un réseau des acteurs enfance-jeunesse au niveau départemental et au niveau local,
- Sécuriser l'action des acteurs associatifs (enfance, jeunesse, parentalité, etc.),
- Assurer l'articulation entre les projets de territoires et le Schéma départemental des services aux famille.

### *Le Plan Tarn Jeunesse 2021-2025*

Celui-ci a pour objectifs de :

- Favoriser le développement personnel et la citoyenneté des jeunes,
- Prévenir les risques de rupture sociale, favoriser l'accès et l'inclusion socioprofessionnelle,
- Optimiser l'action départementale en faveur des jeunes : gagner le pari de la lisibilité et de l'information.

## *2. Sur le territoire de la 3CS, un pilotage à l'échelle intercommunale pour une partie des actions à destination de la Jeunesse*

### *2.1 Le niveau de compétence*

La compétence Jeunesse au niveau communautaire est la suivante :

- Accueils extrascolaires ALSH adolescents,
- Actions à destination des jeunes financées dans le cadre de l'ancien Contrat Enfance Jeunesse,
- Aide aux enfants scolarisés dans un collège ou lycée (même hors territoire) dont un des responsables légaux est résident sur le territoire de la Communauté de Communes. L'aide financière est versée aux lycées et collèges et vient en déduction du prix du séjour payé par la famille. Cette aide est donnée, sur liste des participants et non d'inscrits, dans le cadre de manifestations ou sorties (voyages, manifestations, expositions) à caractère pédagogique, culturel, musical, artistique et sportif. Le montant de l'intervention est plafonné à 10% du prix du séjour et à hauteur de 30 euros maximum par enfant.

## 2.2 Les services Jeunesse



### Zoom sur les services Jeunesse

#### Les accueils de loisirs

- Une offre qui répond au besoin de mode de garde des parents des 11-13 ans,
- Des structures qui aujourd'hui n'attirent plus les 14/17 ans,
- Peu d'animateurs-trices jeunesse dans les structures et turn-over/difficultés de recrutement,
- Les associations gérantes des ALSH ne sont pas missionnées à ce jour pour d'autres missions autour de la jeunesse (accompagnement de projets, accès aux droits, à la culture, santé...).

Jeunes présents en ALSH durant les vacances d'hiver, printemps et été, ainsi que les mercredis et /ou soirées 2023 : 5 à 12 jeunes présents à Cagnac les Mines, 12 à 20 jeunes à l'EJC Jeunesse à Carmaux, une quinzaine de jeunes aux Copains d'Augustin de Blaye les Mines, jusqu'à 24 jeunes à Mirandol Bourgnounac, très peu de jeunes à Séga'liens à Valdériès.

- La tarification des accueils de loisirs

Des tarifs très variés, de gros écarts d'un ALSH à l'autre, qui mettent en concurrence les accueils de loisirs et ne font pas preuve de cohérence territoriale.

Tarifs ALSH 11/17 ans (au 01/11/2023) (source ALSH)		Selon coeff CAF										MSA						
ALSH	Commune implantation	Journée sans repas coeff > 1100	Journée sans repas coeff 901 à 1100	Journée sans repas coeff 701 à 900	Journée sans repas coeff 500 à 700	Journée sans repas coeff < 500	1/2 Journée sans repas coeff > 1100	1/2 Journée sans repas coeff 901 à 1100	1/2 Journée sans repas coeff 701 à 900	1/2 Journée sans repas coeff 500 à 700	1/2 Journée sans repas coeff < 500	Prix repas	Soirée	Forfait trimestre	Journée avec repas	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
Club ados Ségaliens*	Valdériès	11	9,3	7,9	5,5	4,65	6	5,1	4,3	3,5	2,8	4				7	4	
UFCV*	Cagnac	6	5,1	4,3	3,6	3	4	3,4	2,85	2,4	2	4	idem 1/2	10 à 20				
LJV	Mirandol						7	6	4,8	3,5	3	3,7	3 à 7		4,5 à 12	8	7	5
EJC Jeunesse 11/13 ans*	Carmaux	5	4	3,4	2,8	2,4	2,5	2	1,7	1,4	1,2							

\* Des suppléments sont demandés pour les sorties

Les familles utilisant le plus l'ALSH Jeunes urbain sont celles qui ont un quotient familial bas (33 à 38 %). Et inversement en milieu rural (jusqu'à 60 %).

Les jeunes de familles ayant un coefficient moyen fréquentent peu les ALSH Jeunes (2 à 11 %).

Ces tarifs questionnent sur l'accessibilité des ALSH Jeunes à tous ainsi que sur l'équité et la cohérence territoriale.

### *L'aller vers et l'accompagnement des projets de jeunes*

- Des actions développées sur Carmaux, Pampelonne et Mirandol de septembre 2022 à août 2023, par l'EJC et à Sainte-Croix depuis janvier 2023,
- Trop peu de temps dédié à l'action (0.5 ETP porté par l'EJC),
- Une meilleure légitimité de l'EJC sur le rural en quelques mois (proximité, des relais locaux, du repérage par les jeunes...),
- Fin des actions d'Aller-Vers menées par l'EJC en août 2023 (départ de l'animatrice et rejet du dossier PS Jeunes par la CAF suite à une année de préfiguration).

**Jeunes participant à l'accompagnement de projets dans le cadre de l'Aller-Vers :** 25 jeunes ont participé à l'élaboration de projets dont ils ont été les initiateurs (10 de 14 ans, 5 de 15 ans, 7 de 16 ans et 3 de 17 ans). Parmi ces 25 jeunes, 15 garçons, 10 filles. 9 jeunes étaient originaires de Carmaux, 7 de Mirandol, 7 de Sainte-Croix, 2 de Pampelonne.

Différents projets ont été mis en place :

#### **A Carmaux :**

- Organisation d'un réveillon solidaire avec La CaSa,
- Création d'un salon de jardin en palette et bois recyclé pour les habitants qui fréquentent La CaSa,
- Création d'un court-métrage de sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux et la limite de vie privée/vie publique à destination des élèves de CM1/CM2.

#### **A Mirandol :**

- Projet d'organisation d'une soirée ouverte à tous les habitants pour la fête de la musique. Au vu de la complexité d'organisation, le projet a été reporté pour Halloween.

#### **A Pampelonne :**

- Accompagnement d'un projet de départ en vacances grâce au dispositif « Sac Ados ».

#### **A Sainte-Croix :**

- Projet de création d'un comité des fêtes et d'une salle multi-activités, en lien avec les habitants et La CaSa.

## Les établissements scolaires

- 2 collèges et 1 lycée polyvalent (général et technique) sur le territoire,
- Des formations supérieures avec internat et présence d'étudiants en logement individuel sur Carmaux. Initiatives d'Intergénérationnel 81 pour le logement des jeunes,
- De nombreux jeunes du territoire sont scolarisés en dehors de ces établissements (environ la moitié des jeunes) : collèges de Cordes sur Ciel, de Valence d'Albigeois, collège Jean Jaurès à Albi, MFR Naucelle et Lycées d'Albi,
- La 3CS participe au financement des voyages scolaires des établissements du territoire.

Jeunes fréquentant le collège Victor Hugo à Carmaux :

▼ Effectifs d'élèves de niveau collège - 2022 - 2023

	2018	2019	2020	2021	2022
6EME	92	95	100	74	109
5EME	89	93	94	100	78
4EME	105	94	92	94	100
3EME	92	92	89	91	97
ULIS			8	12	14
UPE2A		16	13	15	7
<b>Total niveau collège</b>	<b>378</b>	<b>390</b>	<b>396</b>	<b>386</b>	<b>405</b>

On constate une augmentation de 7 % sur les 5 dernières années.

## La santé

- La plupart des services sont centralisés sur Carmaux, mais quelques nouveaux praticiens s'installent en milieu rural (sage-femme à Pampelonne, kinés dans tous les gros bourgs, dentiste à Mirandol...),
- Il n'y a pas d'accès aux structures de santé dédiées aux jeunes, ni pour les jeunes en milieu rural et il n'y a plus de médecin scolaire sur le territoire,
- La Maison Des Adolescents est uniquement ouverte le mardi en journée donc difficile d'accès pour les jeunes scolarisés. Des permanences au collège Victor Hugo sont en cours de développement,
- Une permanence du Planning Familial est ouverte une fois par mois à Carmaux. Elle est très peu fréquentée. Un projet de développement de l'accueil en milieu rural avec le bus acquis récemment est en cours,
- Des actions de prévention santé à destination des jeunes ont lieu dans les établissements scolaires du territoire,
- Des projets de parcours de prévention santé sont proposés aux jeunes : obésité, santé sexuelle, addictions, écrans...,
- Des structures du handicap sont nombreuses sur le territoire (CMPro avec internat, ESAT avec travailleur à partir de 18 ans...) et des structures de prise en charge de santé mentale : CMPEA et CMP Le Go,
- Des interventions du PRH81 sont réalisées auprès des accueils de loisirs.

## Jeunes fréquentant La Maison des Ados à Carmaux :

	11/13 ans					14/17 ans					> 18 ans				
	Total entretiens	TOTAL Jeunes	% de jeunes	Filles	Garçons	Total entretiens	TOTAL Jeunes	% de jeunes	Filles	Garçons	Total entretiens	TOTAL Jeunes	% de jeunes	Filles	Garçons
2022	26	13	29	5	8	72	23	51	19	4	28	9	20	5	4
1er semestre 2023	36	12	31	7	5	53	16	41	13	3	25	11	28	9	2

ENTRETIENS	TOTAL entretiens	Entretiens jeunes	Entretiens jeunes / parents	Entretiens parents	PUBLIC RECU		
					(La plupart des jeunes et parents habitent Carmaux. Autres communes : Blaye les Mines, Saint Benoit de Carmaux, Tanus, Monestiés, Mirandol Bourgnounac, Sauveterre de Rouergue. Quelques jeunes sont scolarisés à Carmaux mais habitent Albi ou Gaillac).		
2022	158	126	18	14	45 jeunes et 17 parents	14 jeunes venus 1 fois soit 31 %	10 jeunes en accompagnement long (plus de 5 fois)
1er semestre 2023	144	114		30	39 jeunes et 13 parents	9 jeunes venus 1 fois soit 23 %	9 jeunes en accompagnement long (plus de 5 fois)

Le nombre de jeunes reçus a nettement augmenté puisque durant le 1er trimestre 2023 il y a eu quasiment autant d'entretiens que sur l'année complète précédente. Il est difficile de faire une analyse fine, car nous n'avons pas suffisamment d'éléments sur le suivi de ces jeunes et de leurs parents, des raisons pour lesquelles les jeunes et leurs familles viennent à la MDA, ni quelles suites sont données à ces suivis.

Les permanences ayant lieu le mardi, jour où les jeunes ne sont pas disponibles, il semblerait intéressant de questionner à nouveau les modalités d'ouverture du service.

## Jeunes fréquentant le Planning Familial à Carmaux :

En 2022, seulement 9 personnes ont fréquenté les permanences du Planning Familial : 4 qui avaient entre 14 et 17 ans, 3 jeunes adultes et 2 professionnels.

Le peu de fréquentation de la permanence questionne alors que de nombreuses problématiques sont de plus en plus prégnantes sur notre territoire (grossesses précoces, harcèlement, violences intrafamiliales...). Certains professionnels de la prévention accompagnent des jeunes de notre territoire à des rendez-vous aux permanences d'Albi.

## Culture, sport et vie pratique

- Le centre social La CaSa est peu utilisé par les jeunes,
- 80 collégiens et une vingtaine de lycéens fréquentent régulièrement le Pôle Numérique pour se connecter à un ordinateur. Une vingtaine par mois utilise le service impression/scan. Une quarantaine d'adolescents ont participé à des projets type courts-métrages via les ALSH ou le CPMO,
- Les jeunes semblent peu utiliser les médiathèques du territoire (ex : la médiathèque de Pampelonne a accueilli en 2022 : 31 jeunes 11/13 ans pour 97 prêts, 21 jeunes de 14/17 ans pour 147 prêts),
- Un FabLab dynamique accueille quelques jeunes,
- Plus de 6 000 entrées de jeunes 11/18 ans à la piscine l'Odyssée de janvier à juillet 2023 (20 % du public accueilli),
- Des clubs sportifs fréquentés par les jeunes. Il en est de même pour le conservatoire et diverses associations de musique,
- Il existe peu d'offre de transport en dehors de la ligne de bus Albi-Carmaux en journée.

## L'accès aux droits et la justice

- Il existe des permanences des partenaires présents sur le territoire mais pas spécifiquement à destination de la jeunesse,
- Il n'y a plus de Point Information Jeunesse depuis 2019,
- Il n'y a plus d'acteurs locaux Promeneurs du Net.

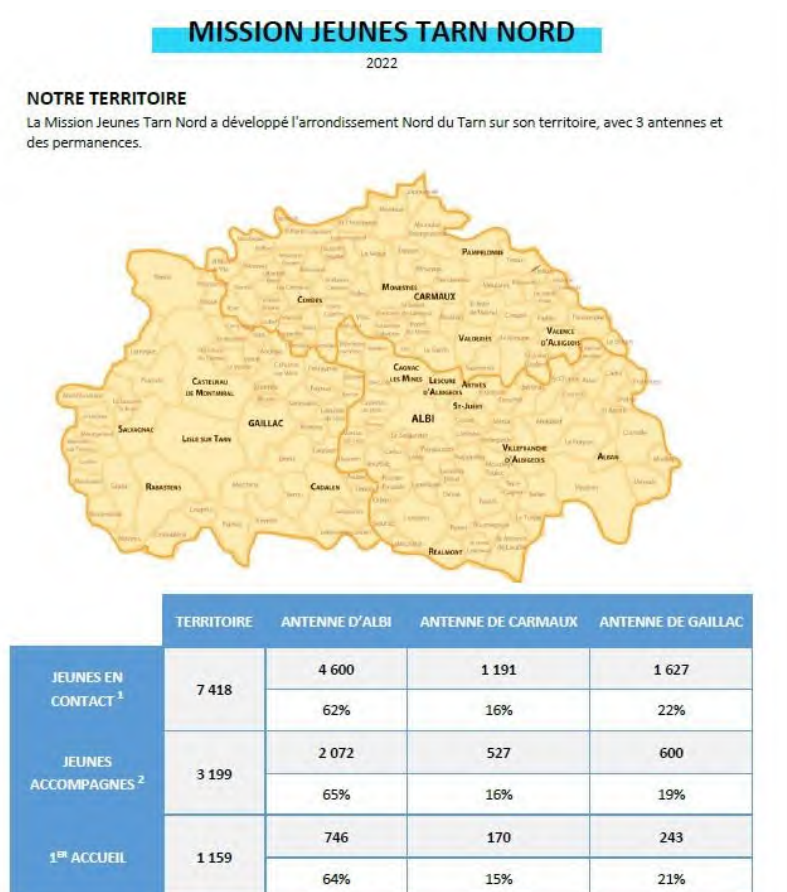
## Social et éducatif

- Le service de prévention spécialisée de l'EJC est moins présent (réduction à 1,5 ETP contre 2 ETP précédemment),
- 2 éducatrices spécialisées dans les services de la Maison du Département,
- 1 assistante sociale de secteur de l'Education Nationale présente et repérée sur le territoire,
- La Plateforme de Réussite Educative pour les jeunes jusqu'à 16 ans scolarisés ou habitants du QPV.

## Insertion

- Une antenne de la Mission Jeunes du Tarn,
- Pôle Emploi,
- CREPT (organisme de formation qui accompagne des salariés et demandeurs d'emploi dans leur projet de formation, de qualification ou de certification),
- Un atelier Chantier d'Insertion,
- Une entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (Oxygène).

## Jeunes fréquentant la Mission Jeunes à Carmaux :



La Mission Jeunes Tarn Nord propose un accompagnement global (emploi, santé, mobilité, etc) à destination des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

### Jeunes accompagnés par le service prévention de l'Enfance Jeunesse du Carmausin (EJC) :

Les éducateurs de l'EJC accompagnent des jeunes de 6 à 25 ans (majoritairement des 11/18 ans et une dizaine de 6/11 ans) sur des problématiques diverses : mesures de réparation, lutte contre la récidive, violences intrafamiliales, consommation de produits illicites, grossesses précoces, cyber-harcèlement, porno-divulgateur, violences filmées, décrochage scolaire, accompagnement rdv Planning Familial ou Maison des Ados à Albi...

177 accompagnements ont été réalisés de juin 2022 à juin 2023 :

- 79 soutenus (1 à 2 fois /semaine),
- 98 ponctuels (1 fois /quinzaine),
- 24 sorties (apprentissage, déménagement...).

Les 177 accompagnements représentent 70 familles dont 85 % de familles monoparentales (75 % de femmes seules, 10 % d'hommes seuls). Les jeunes et leurs familles sont orientés par les établissements scolaires, le Programme de Réussite Éducative, la Maison du Département, des associations sportives, la PJJ (Projection Judiciaire de la Jeunesse), le « bouche à oreille ».

61 % des jeunes sont de Carmaux, 19 % de Saint-Benoît de Carmaux, 13% de Blaye les Mines, 7 % d'autres communes (2 Moulars, 2 Sainte-Gemme, 1 Le Garric, 1 Pampelonne, 1 Taïx).

70 % des jeunes sont des filles. 4 grossesses précoces (jeunes mamans de 14 et 15 ans).

50 % des jeunes ont 13 ans.

De plus en plus de jeunes de 11 à 13 ans ont des mesures d'exclusion scolaire et aucun dispositif ne les prend en charge.

10 jeunes sur 13 habitants en milieu rural ou en limite urbaine consomment des produits illicites. Une centaine sur 160 en milieu urbain.

### Jeunes accompagnés dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) :

En 2022, 34 enfants ont bénéficié du PRE, ainsi que 35 collégiens et 7 lycéens.

	Nombre de parcours	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Orientations Non validées	Orientations en cours au 31/12
<b>2021</b>	<b>74</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
<b>2022</b>	<b>76</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

15 entrées				
	TOTAL	Résidence en QPV Et Scolarisation en QPV	Résidence hors QPV Et Scolarisation en QPV	Résidence en QPV Et Scolarisation hors QPV
Nombre d'enfants File active	<b>52</b>	23	14	13
Nombre d'entrées	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>



En 2023 : Une forte mobilisation des adolescents autour des loisirs et de la santé :

- Quatre jeunes collégiens ont bénéficié d'un accompagnement collectif à la scolarité tous les lundis soirs de janvier à juin au Pôle Numérique, et 7 depuis septembre. 20 jeunes ont eu un suivi individuel 1 à 2h par semaine (15 au collège Victor Hugo, 3 au collège Augustin Malroux, 2 lycée Jean Jaurès). 5 jeunes sont accompagnés par des étudiants de l'AFEV,
- Des stages thématiques ont eu lieu pendant les vacances : Dessin en février : 3 jeunes, médiation animale dans un centre équestre durant les vacances de printemps : 6 jeunes, arbre de vie/orientation et cirque durant les vacances de Toussaint : 11 jeunes,
- En mai/juin : présentation des animations de l'été (quartiers d'été, l'Art de rien, Pollux...) et accompagnement au départ en vacances,
- Séjours juillet/août : 3 départs via "colos apprenantes", 1 vaCAF, 2 séjours avec l'EJC, 5 stages de voile, 1 chantier loisirs jeunes avec Séga'liens,
- 2 jeunes ont participé au dispositif "je bouge, je grandis", 5 participent à un "groupe de paroles ados" 1 fois par mois avec une psychologue, 2 jeunes bénéficient de séances de sophrologie,
- Un projet en cours d'Éducation Artistique et Culturelle avec la Scène Nationale d'Albi pour fin 2023 début 2024, avec 8 jeunes 1 fois par mois.

**Jeunes accompagnés par les services d'insertion socioprofessionnelle du CIAS :**

- Atelier Chantier d'Insertion Carmausin-Ségala :

En 2022 : 33 jeunes de moins de 25 ans dont 3 ayant des enfants et 1 bénéficiaire du RSA.

En 2023 : 28 jeunes de moins de 25 ans dont 4 ayant des enfants et 1 bénéficiaire du RSA

- Dispositif « Accompagnement vers et dans l'emploi » :

En 2022 : 1 jeune de moins de 25 ans ayant 1 enfant et bénéficiaire du RSA

En 2023 : 1 jeune de moins de 25 ans ayant 1 enfant et bénéficiaire du RSA

- Dispositif « Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi » / Volet linguistique :

En 2022 : 18 jeunes de moins de 25 ans dont 4 avaient des enfants et 2 étaient bénéficiaires du RSA.

En 2023 : 4 jeunes de moins de 25 ans, tous sans enfant et non bénéficiaires du RSA.

- Dispositif « Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi » / Volet mobilité :

En 2022 : 11 accompagnements pour 9 jeunes exclusivement masculins de moins de 25 ans (6 accompagnements au code de la route, 4 locations de scooter, 1 accompagnement individuel)

En 2023 : 9 accompagnements pour 8 jeunes (4 hommes et 4 femmes : 7 accompagnements au code de la route, 1 location de scooter, 1 accompagnement individuel). 6 abandons du code (problème de garde, problème trouble apprentissage et assiduité).

Ces jeunes sont bien informés et accompagnés en amont par la Mission Locale.

On constate un taux d'abandon au code très élevé (90% en 2023) sans doute dû essentiellement au fait que le programme n'est pas adapté aux jeunes (déficiences intellectuelles, troubles d'apprentissage ou de santé mentale non diagnostiqués et pour lesquels la plateforme d'accompagnement n'a pas les ressources adaptées).

Le passage -physiquement- au centre social (le fait d'être dans les mêmes locaux) avec la visibilité sur l'accompagnement à la parentalité touche les jeunes mamans reçues et qui étaient en difficulté (2 jeunes mamans reçues en 2022-2023 victimes de violence conjugale).

Côté financement, ce sont souvent des recherches de complément de financement des heures du permis qui aboutissent parfois grâce à Sos Familles. Le FAJ sur le côté mobilité n'a été attribué à aucun jeune reçu au CIAS depuis 2019, les critères semblent aussi restrictifs que ceux de Pôle Emploi et l'AIF.

Côté location de scooter, elle est souvent utilisée à court terme et sert à dépanner en cas de panne de leur propre scooter ou dans l'attente de recevoir les documents du permis.

### Les problématiques générales de ces jeunes :

- Manque de repères familiaux et bien souvent en rupture familiale,
- Beaucoup de jeunes arrivent sur le territoire parce qu'ils ont coupé les ponts avec leur famille et sont plutôt isolés (certains d'entre eux se retrouvent chez leur belle-famille où ils sont hébergés mais la cohabitation des 2 générations est compliquée),
- Carences éducatives et scolaires, jeunes souvent déscolarisés, manque de formation
- Jeunes qui ont manqué de cadre, ce qui génère des difficultés d'intégration dans le monde du travail et beaucoup d'absentéisme,
- Problématiques d'addictions très prégnantes,
- Manque de lien social, les jeunes participent peu à des activités collectives (culturelles ou sportives), disent ne pas savoir où se renseigner et préfèrent se rendre sur Albi pour rencontrer d'autres jeunes.

### 3. *La synthèse du diagnostic social participatif autour de la Jeunesse*

Le diagnostic a été élaboré grâce à la participation des élus de la 3CS, de la CAF du Tarn, des acteurs institutionnels et associatifs ainsi que des habitants du territoire.

Ce diagnostic a permis de repérer un certain nombre de problématiques sociales et des enjeux autour de la Jeunesse.

En voici la synthèse.

#### *3.1 Les besoins exprimés par les jeunes et par les parents*

- Avoir un local Jeunesse entre jeunes, sans adultes, sans obligation de consommation,
- Partir en vacances sans les parents,
- Aider les autres (intergénérationnel, les plus jeunes, participer à la vie de la commune...),
- Lutter contre le harcèlement,
- Besoin de navettes entre le lycée et le centre-ville de Carmaux,
- Accompagnement à la scolarité.

Source : Extraits d'enquêtes, tables rondes, actions d'aller-vers, réalisées entre 2020 et 2023 par la 3CS, le CIAS, l'EJC

#### *3.2 Les problématiques sociales*

- L'ensemble des partenaires s'accordent à dire **qu'il manque un lieu regroupant les personnes ressources, les informations et un lieu où les jeunes peuvent se retrouver, discuter, jouer... peut-être itinérant au vu des problèmes de mobilité (manque de transports en commun, isolement rural...),**
- On constate **de plus en plus de situations familiales dégradées** : précarité, violence, pessimisme, phobie administrative (manque d'information, difficulté de compréhension, lecture superficielle...). **Les difficultés psychologiques concernent de plus en plus de jeunes** : repli sur soi, désinvestissement, influence des réseaux sociaux, jeux vidéo, problèmes linguistiques, de logement, attente d'immédiateté, difficulté de mobilisation,
- Il existe **peu d'actions de prévention, d'accompagnement à la scolarité**. Le décrochage scolaire est de plus en plus fréquent et précoce. **Les entreprises locales accueillant des jeunes stagiaires sont méconnues,**
- Il manque des services en milieu rural et les services urbains sont peu utilisés par les jeunes. **Les animations pour les jeunes sont rares, les quelques actions existantes sont cloisonnées** et il manque des moyens dédiés,
- On relève **une augmentation des problèmes de nutrition, le manque de médecins traitants, de psychologues...** et comment les financer ?
- Les structures d'accompagnement de jeunes relèvent **de nombreux débuts de suivi qui restent sans suite (MDA, MJTN),**
- Il est noté un **manque de lien entre les professionnels de santé et les acteurs Jeunesse,**
- Les professionnels de santé semblent peu informés ou ne se saisissent pas des informations données sur les actions Jeunesse,
- Le manque de lien entre les différents acteurs et de temps pour que les partenaires se retrouvent.

- **Les accueils de loisirs ont du mal à capter le public 10/12 ans et les lycéens sont peu disponibles (scolarité, devoirs, sport, trajets...). Les tarifs de certains accueils de loisirs sont élevés et freinent d'autant plus l'accès des jeunes à ces structures,**
- **La formation BAFA n'est pas adaptée aux besoins de la jeunesse actuelle et les accueils de loisirs ont de grandes difficultés à recruter des animateurs et directeurs,**
- **Il manque d'outils de communication et donc de visibilité. Comment mobiliser les jeunes et leurs familles ?**
- **Comment trouver les invisibles ?**

### *3.3 Les enjeux*

- **Le manque d'un lieu ressources pour les jeunes et de « lieux d'accueil ouverts »,**
- **Le manque d'actions de prévention au plus proche des besoins des jeunes et des familles,**
- **Le manque d'acteurs impliqués dans des dispositifs et/ou leviers d'accompagnement à la scolarité. Le Programme de Réussite Educative est effectif pour une soixantaine de familles sur les Quartiers Prioritaires de la Ville. Et pour les autres ? ,**
- **Le manque d'évènements festifs, d'offre de service en milieu rural alors que les services urbains sont sous-utilisés,**
- **Le manque de communication de l'activité des structures Jeunesse à destination du public jeune et des familles,**
- **Le manque de lien entre les différents acteurs jeunesse,**
- **La difficulté grandissante pour recruter des animateurs ou des directeurs d'ALSH ainsi que des tarifs très diversifiés et parfois élevés.**

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Parentalité*



# La parentalité

## *Une définition de la parentalité du Comité National du soutien à la parentalité*

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant

## *Principes, démarche et effet attendus du soutien à la parentalité :*

- **La reconnaissance du parent**, comme premier éducateur de l'enfant,
- **Universalisme** : les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents,
- **Ouverture à la diversité** des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, **dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi**,
- Prise en compte du **principe d'égalité homme/femme** dans l'exercice de la parentalité,
- **Respect des places, statuts, et rôles de chacun** : parents, professionnels, bénévoles.

Le soutien à la parentalité est une politique publique à part entière et positionne la prévention des difficultés auxquelles les familles pourraient être confrontées au cœur de l'action.

## *1. Les familles du territoire*

Pour rappel, sur le territoire Carmausin-Ségala :

- 32,8% des allocataires CAF avec enfants à charge (31.4 % à l'échelle du département),
- **Les familles monoparentales** représentent 15.6 % des allocataires CAF du territoire,
- **Les monoparents sont en hausse depuis 5 ans, passant de 842 à 874 (+3.8 %)**,
- **33% des allocataires avec enfants vivent avec de bas revenus**, ce taux est supérieur au département (30 %),
- **1 636 enfants de la 3CS** vivent ainsi dans une famille à bas revenus,
- La part de familles avec enfant avec un **quotient familial (QF)**, inférieur à **900** est plus élevée qu'à l'échelle du département.

L'absence de moyens financiers et d'un soutien familial ont des conséquences considérables sur la vie des parents concernés.

## 2. Les acteurs locaux de la parentalité

### 2.1 Acteurs institutionnels

#### Caisse d'Allocations Familiales du Tarn

La branche Famille est aujourd'hui un acteur incontournable du soutien à la parentalité. La politique de soutien à la parentalité de la branche Famille, vise à répondre aux préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières. En valorisant les parents dans leur rôle, elle contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (séparation, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

- **Besoin d'accompagnement pour l'accès aux droits constaté,**
- **Permanences administratives très sollicitées,**
- **Les séparations et les divorces, principales causes d'interventions de l'assistante sociale.**

#### Le Département du Tarn

Il agit avec des services portants sur la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la prévention de la maltraitance et la prise en charge et l'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

**Les services de PMI :** ils organisent des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. Ils jouent également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Ils participent, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.

#### Des temps d'animations partagés :

##### « Liens d'histoires »

La médiathèque de Carmaux avec la PMI, propose de partager un moment avec son enfant de 0 à 3 ans en écoutant des histoires et en chantant. Fréquence : 1 jeudi matin par mois, sur 1h30.

##### « Papouilles »

Une puéricultrice et/ou une sage-femme de la PMI de Carmaux proposent aux parents avec leurs bébés de 0 à 9 mois des temps de massage pour éveiller le bébé par le regard, le toucher, la parole. Un jeudi par mois sur 2 créneaux.

## *MSA Nord Midi-Pyrénées*

Elle gère l'ensemble des prestations sociales concernant l'enfance et la famille des salariés et des exploitants agricoles. Elle met également en place des actions et des dispositifs pour aider les familles dans leur quotidien et pour les aider à concilier vie familiale et professionnelle.

- Besoin de renforcer les actions en périnatalité - Des actions existent mais moins qu'avant (retour « table ronde parentalité » -voir annexe)
- Actions présentes en urbain et expérimentation en rural

## *L'Éducation Nationale*

Les établissements scolaires du territoire sont des acteurs du quotidien des familles. La réussite scolaire, la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales sont ainsi au niveau local comme national des préoccupations fortes des politiques publiques et de l'Éducation Nationale. Pourtant, selon son milieu social, il apparaît que les inégalités sociales perdurent et s'aggravent malgré la mise en place de politiques et dispositifs. Il semble que la relation entre inégalités scolaires et sociales soit en lien et régulièrement mise en évidence, notamment dans le cadre d'études sur le système scolaire, et sur les résultats scolaires.

Source : [www.cnesco.fr/fr/inegalites-sociales/](http://www.cnesco.fr/fr/inegalites-sociales/)

## *Le service cohésion sociale de la 3CS*

Les différents équipements et services sont des espaces et des dispositifs support en soutien des familles du territoire, particulièrement pour des familles pouvant être en situation de fragilité ou ayant besoin d'un soutien dans leur cadre éducatif du quotidien.

## *France Service et Pôle numérique (3CS)*

Le Pôle numérique permet le soutien des familles autour d'actions partenariales sur la parentalité numérique.

- La problématique de garde d'enfants reste récurrente pour certaines familles en situation d'insertion.
- La fermeture de la plateforme d'accompagnement vers l'emploi en 2024 vient renforcer la fragilité et les difficultés des publics allophones.
- L'expertise de l'équipe du Pôle Numérique renseigne une veille alarmante sur le besoin d'accompagnement des parents autour du numérique (parents démunis, enfants en situation d'harcèlement sur des jeux en réseaux, tensions familiales fortes, etc.)

## *Le Centre social intercommunal – La CaSa (CIAS)*

Depuis 2022, le centre social intercommunal La CaSa géré par le CIAS déploie son action sur l'ensemble des communes de la 3CS sur une visée à 5 ans (Validation du projet social 2023-2027).

### **Le projet d'animation collective famille**

Intégré au projet d'animation globale et de coordination du Centre social, le projet Famille vise à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles. Elle ambitionne également de soutenir les parents dans leur rôle éducatif.



Selon la circulaire n°2012-013 de la CNAF (juin 2020), le projet famille doit présenter les caractéristiques suivantes :

- « Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire,
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales,
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social,
- Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire ».

La circulaire précise également que le centre social, en tant qu'acteur du développement social local, « contribue à la mise en cohérence des actions de parentalité sur leur territoire et constitue un relai efficace des dispositifs de soutien à la parentalité et compte-tenu de son organisation interne et complémentaire entre les services de la communauté de communes et le CIAS, le centre social intercommunal ne joue ce rôle que partiellement et plutôt en développant une posture de facilitateur, d'animateur et de courroie de transmission entre les différents acteurs. »

- Actions parentalité hors et dans les murs dont devant des écoles, en milieu rural et sur Carmaux,
- Mobilisation des familles complexe et instable,
- Situation de violences conjugales récurrentes,
- 3 enjeux du projet famille : la coordination de la parentalité / le répit parental / la mobilisation des parents.

### *Le Programme de Réussite Educative (CIAS)*

Il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité, domiciliés ou scolarisés sur le quartier prioritaire de la commune de Carmaux (Rajol, Cérou, Gourgatieu, Bouloc, Verrerie). Programme de prévention, il s'appuie sur une approche globale au service d'un accompagnement individualisé. Cette démarche prend en compte les facteurs familiaux, sociaux, culturels, sanitaires et environnementaux pouvant faire frein à l'épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant. La conception et l'accompagnement du parcours se fait en liaison constante avec les familles. Le PRE s'appuie sur un partenariat local et diversifié et s'adosse aux dispositifs de droit commun existant sur le territoire.

- Familles parfois très fragilisées, mobilisation très compliquée / difficultés de la multitude des accompagnements autour de certaines familles,
- Problématiques liées à la fonction parentale importantes,
- Difficultés sur la gestion de la consommation d'écrans, notamment à la maison, entraînant des conflits.

## 2.2 Les établissements de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse

### Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

#### « Papoti Papota » de Carmaux

Conventionné avec l'intercommunalité, le LAEP « Papoti Papota » propose un accueil dans un lieu mutualisé avec des structures liées à la petite enfance pour les enfants de 0-6 ans et leurs parents. L'accueil est libre, anonyme et confidentiel ; principes fondateurs inspirés des Maisons vertes de Françoise Dolto.

Les accueillant.es du LAEP sont des professionnels de la petite enfance. Une participation financière était historiquement demandée (1€) mais a été supprimée en 2022 en raison de l'augmentation de la précarité de certaines familles, pouvant être un frein à la participation.

Provenance des familles 2020-2022 (Majoritairement des mères)			
	2020	2021	2022
Carmaux	15	3	29
Blaye	0	3	7
St Benoit	0	4	6
Ségala	3	6	10
Albi	0	1	0
Total	18	17	52

Lieu ressource pour le parent (d'échanges et de soutien) et espace de socialisation pour l'enfant, le LAEP « Papoti Papota » semble bien identifié par les familles de l'urbain. Reste à questionner l'accessibilité de l'action du LAEP pour les parents du rural et son accessibilité pour les parents actifs ayant des enfants de cette tranche d'âge (accueil sur 2 demi-journées en semaine).

La place des pères sur le quotidien d'accueil semble également un point à questionner.

### Les crèches

Via des dispositifs publics ou sur fonds propres des structures, les crèches mènent des actions de soutien à la parentalité, pour certaines à l'initiative des équipes éducatives ou des parents. Les crèches du territoire sont toutes investies à des niveaux différents dans le soutien à la parentalité.

### Le Relais Petite Enfance (RPE)

Anciennement RAM (Relais Assistantes Maternelles), il accompagne les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et offre aux professionnels de l'accueil individuel un cadre pour échanger et améliorer leurs pratiques professionnelles. Porté par la Communauté de Communes, le RPE ne mène pas spécifiquement d'action de soutien à la parentalité mais est un acteur incontournable de la petite enfance : accessible gratuitement, lieu ressource, lieu d'écoute, d'accompagnement et d'information pour tous les parents et futurs parents quel que soit le mode de garde.

### Les accueils de loisirs du territoire

Hors lien quotidien avec les familles, quelques accueils de loisirs développent des actions spécifiques en direction des parents (Ex : soirée parent/enfants, etc.). Ils sont des acteurs de mobilisation par le relais d'information et la proximité avec les familles.

### Les acteurs du caritatif

L'ensemble des associations caritatives locales est au quotidien en lien avec des familles dont des parents en situation de précarité ou grande précarité. Les restos bébé de Carmaux ont une action directe en direction des parents d'enfants de - de 6 ans.

## ACTEURS LOCAUX DU CHAMP DE LA PARENTALITE

ACTEURS LOCAUX DU CHAMP DE LA PARENTALITE		
Centre médico-psychologique de Carmaux - Enfants et CMPP Bellevue	MEDICO SOCIAL ET HANDICAP	Accueil et suivi des enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques ou des troubles de l'apprentissage. Consultations, bilans et suivis en psychothérapie, orthophonie, psychomotricité, groupes thérapeutiques, thérapies familiales, travail à domicile, associé à un travail en réseau.
PCPE 81 ASEI- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées		Il propose aussi un soutien aux aidants et famille et accompagne des jeunes de 0 à 20 ans présentant de manière associée ou non un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), une déficience intellectuelle ou motrice ou un trouble psychique.
ASEI : Centre la Soleillade et SAVS ESAT		Comprend un ensemble de dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour des adultes porteurs de handicap dans la réalisation de leur projet de vie. Certains dispositifs s'adressent directement aux parents porteurs de handicap. (SAVS parentalité, Maison Mosaïque- espace pour les parents)
AEPH 81		Lieu d'accueil pour les enfants (à partir de 3 ans) en situation de handicap qui propose un accompagnement éducatif à la demi-journée ainsi qu'un accompagnement pour les familles.
PRH81 Pole Ressource		Facilite l'inclusion des enfants tarnais en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors temps scolaire.
Le service éducatif de l'EJC		Un éducateur spécialisé travaille auprès de jeunes de 6 à 25 ans et leurs parents.
Service éducatif de jour - SEJ		Géré par l'association ROC de Tonnac, il s'adresse à des enfants de 6 à 12 ans en grande souffrance, avec des difficultés d'insertion sociale et de normes sociales.
La Maison des Adolescents		Lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de prévention, d'orientation et d'accès aux soins spécialisés pour les adolescents et leurs familles. Elle accueille aussi les parents inquiets pour leurs enfants (questions sur l'adolescence, sur leur rôle de parent, etc.).

Le planning familial du Tarn	Il a l'agrément EVARS (Espaces Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle), un accueil public est proposé autour de la vie affective, amoureuse et sexuelle ; des violences sexistes et sexuelles ; des identités de genre ; des discriminations et de la précarité menstruelle.
Ecole des Parents et des Educateurs du Tarn - EPE	Accompagnement personnalisé, individuel et/ou familial auprès des parents <b>Point d'écoute Parents Tarn</b> : via un numéro vert d'appel, gratuit, anonyme et confidentiel.
Mission Jeune Tarn Nord	Accueil et accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi ni qualification.
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Information, orientation et accompagnement en priorité des femmes, dans les domaines de l'accès au droit ; de la lutte contre les violences sexistes ; du soutien à la parentalité ; de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ; de la sexualité et de la santé. <b>Action Entr' Elles</b> : atelier d'expression et groupe d'échanges pour se rencontrer, partager, échanger face à un vécu de violences au sein du couple.
Accès aux droits des familles	- CDAD : Permanence juridique sur Carmaux. - UDAF : Permanence sur Albi.
Association Paroles de Femmes	Accompagnement social et soutien des femmes victimes de violences (Albi et Gaillac).
Accompagnement des familles réfugiées et allophones	- Casar et Cada d'ALBI - 3 Logements accueillant des familles avec enfant sur Carmaux - Association Aralia : Accompagnement social et apprentissage du français - Amitiés Yesidies - Relais d'information et mobilisation auprès des familles dont les mères de la communauté.
Actions informatives ou ponctuelles sur projet	-Ligue de l'enseignement (café des parents - Crèche 2022). - France Addictions (Action autour des écrans). - Mutualité française - Crèches 2023 (Santé du jeune enfant et perturbateurs endocriniens). - Assurance maladie - Webinaires thématiques.

ACTEURS DE LA CULTURE	
Le réseau des médiathèques	Les médiathèques du territoire proposent différentes actions à destination des familles. ( <u>Carmaux</u> : « Lien d'histoire » en partenariat avec la PMI et activités créatives ; <u>Pampelonne</u> : ateliers d'éveil et créatif en partenariat avec La CaSa et éveil musical, balades racontées ; <u>Valderiès</u> : Ateliers famille autour du livre).
L'heure du livre et du conte	Elle est portée par la « Maison du soir » via son camion itinérant. Elle propose des espaces privilégiés pour se retrouver en famille autour du livre (itinérance dans les quartiers, aire des gens du voyage).
Autres acteurs culturels	- Maison de la musique de Cap découverte : « C'est dimanche, sors tes parents ! » - Association « Debout les Yeux » à Tanus - Association Média Tarn : Opération cinéma et cohésion sociale.
INITIATIVES PONCTUELLES ET LEVIERS DE MOBILISATION	
Les associations de parents d'élèves	Des parents citoyens qui organisent des actions collectives au profit des écoles mais aussi des actions plus éducatives Atelier parents -enfants autour des gestes qui sauvent- APE Villeneuve- Ste-Croix - Bernac / Prévention de toute forme de violences faites aux enfants - APE Valderies et Le Garric (2021). Ces associations regroupent une grande mixité et diversité de familles et peuvent être des relais de communication intéressants.
Associations sportives	Pas d'action de soutien à la parentalité mais actions collectives qui permettent de la solidarité et de la proximité entre les familles.
Parent'aise	Nouvelle initiative privée d'accueil de groupe de parents pour des temps de répit parental et d'accueil de jeunes en situation de fort isolement (Pampelonne) / Accueil des publics gratuit car soutien des dispositifs publics et travail en partenariat.
Autres opérateurs privés	Proposent des espaces et de l'accompagnement à destination des parents sur le territoire. Ce sont des offres privées et payantes. Doula, Coachs parentaux.

- Un réseau de partenaires actif et diversifié / Absence de coordination globale,
- Manque de lien et d'interconnaissance.

### 3. Les besoins repérés

#### 3.1 Injonction et évolution sociétale

Les ressources sur la parentalité se sont développées et de multiples courants de pensée, avis, conseils et méthodes sont proposées aux parents. La pression de la société envers les parents à être de « bons parents » et à avoir des « enfants parfaits » semble plus forte aujourd'hui que par le passé.

Même si le modèle dit « traditionnel » est celui qui vient le plus rapidement à l'esprit, de « nouvelles » familles se composent : familles monoparentales (qui existaient déjà avant avec le veuvage et les mères célibataires), recomposées, homoparentales, coparentalité (un homme et une femme qui ne sont pas en couple décident d'avoir un enfant ensemble) avec différentes unions (mariage - PACS - union libre) et différentes filiations (biologique, adoption...).

- **1 enfant sur 5 vit dans une famille monoparentale, constituée dans 82% des cas d'une mère avec un ou des enfants et plus fortement exposée à la précarité que les autres types de familles ;**
- **1 enfant sur 9 vit dans une famille recomposée.** Modification des postures parentales
- **+ de 2 parents sur 5 jugent aujourd'hui difficile l'exercice de la parentalité**

#### 3.2 La parentalité numérique

Face au déploiement des écrans, des outils numériques et des réseaux sociaux au sein des familles, les parents doivent trouver de nouveaux codes pour protéger leur(s) enfant(s), les guider et les aider à bien grandir dans la société numérique.

L'enquête "La Parentalité à l'épreuve du numérique" (2020), indique que de nombreux parents se sentent concernés par l'éducation numérique de leurs enfants et mettent en place une diversité de fonctionnements et stratégies éducatives pour réguler l'usage des écrans dans le quotidien de leurs enfants. L'efficacité de ces stratégies semble doublement complexe au regard de leurs propres pratiques du numérique, dans la durée, en lien avec le suivi de la scolarité et face aux pressions sociales qu'ils peuvent subir.

« L'instauration des règles de contrôle des usages numériques pour l'enfant intervient en moyenne entre 3 et 6 ans. Plus l'enfant grandit, plus la règle est jugée difficile à appliquer. »

Pour autant, 44% des parents ne se sentent pas, ou pas suffisamment, accompagnés dans l'encadrement des pratiques numériques de leurs enfants.

Source : La plateforme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique - <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/> et Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique - <https://www.open-asso.org> ), enquête association Ennocence et enfance.gouv.fr/campagne-nationale-de-sensibilisation-la-parentalite-numerique-pour-un-usage-raisonne-des-ecrans

Au regard des enjeux de santé publique et de prévention, il est intéressant de continuer à accompagner les parents et à les informer pour un usage raisonné et éclairé des écrans auprès de leur enfant.

Un point de vigilance est à actionner pour que l'écran ne devienne pas une sorte de « tiers éducatif » particulièrement pour les familles les plus fragilisées.



### 3.3 L'adolescence, période de défis à relever pour les parents et les jeunes

Période charnière, l'adolescence est marquée par des changements majeurs (puberté, changements d'ordre morphologique, comportemental et affectif etc.) et d'expérimentations en dehors du contrôle parental. Les conduites à risque sont aussi des phénomènes atypiques de cette période de transformation. D'autres peuvent révéler des souffrances plus profondes et des troubles plus sévères, qui demandent des appuis et accompagnements extérieurs du jeune et de sa famille.

S'ils ne font pas forcément de crise d'adolescence, les adolescents traversent tous de profonds bouleversements.

#### Des constats repérés chez les jeunes du territoire et leurs parents :

En 2021, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, des phénomènes chez les jeunes ont été repérés : décrochage scolaire, grossesses précoces, pédo prostitution. Ces phénomènes peuvent questionner l'accompagnement des parents auprès de leurs jeunes. (Source Réseau Jeunesse elargie -22.06.2022)

Engagement des partenaires locaux : « Prévenir et accompagner toutes formes de violences auprès des jeunes, de leurs parents et de professionnels. »

### 3.4 Violences conjugales – Défi pour la parentalité

Les violences au sein du couple sont des situations fréquentes. En moyenne en France, 219 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, au cours d'une année (soit 25 victimes par heure).

Concernant les femmes victimes de viols et/ou tentatives de viol sur une année, près de la moitié des cas sont commis par le conjoint ou l'ex-conjoint. Il faut rajouter à ces chiffres les violences psychologiques et verbales (non comptabilisées dans les études) qui ont aussi des conséquences graves sur la santé physique et psychique et le vécu de la victime.

#### L'égalité dans l'exercice de la fonction parentale

Élément majeur de l'égalité entre les femmes et les hommes : il est établi que le « travail parental » est aujourd'hui inégalement réparti entre les femmes et les hommes ; l'éducation parentale est déterminante dans la construction ou la déconstruction des stéréotypes sexistes chez l'enfant.

Permanence du CIDFF sur Carmaux	2012	2016	2018	2022
Violences conjugales	1.8%	11.4%	38.7%	18.3%

La violence dans le couple a des conséquences graves sur le développement physique et psychologique de l'enfant. Longtemps considérée comme une affaire d'adultes, elle affecte l'enfant même avant sa naissance. Un nombre significatif de violences commence lors du passage de la conjugalité à la parentalité, c'est-à-dire lors de la grossesse. Ainsi, l'enfant se trouve, dès les premiers instants de son développement, dans un contexte agressif. L'enfant n'est pas un témoin passif des violences conjugales, il faut le considérer comme une victime à part entière : 40% à 60% des enfants

victimes de violences conjugales sont directement victimes de violences exercées contre eux de la part du parent agresseur.

Source *Violences conjugales et parentalité : protéger la mère c'est protéger l'enfant* - E. Durand

Situation de violences conjugales récurrentes (veille sociale Centre Social et partenariat).

Iniquité dans la fonction parentale - Place des pères en questionnement.

Besoin de sensibilisation sur l'éducation genrée -Retour Education Nationale.

### 3.5 *Le burn-out parental*

Le syndrome du burn-out parental résulte de l'exposition prolongée au stress dans le domaine de la parentalité en l'absence de ressources suffisantes pour en compenser l'effet.

Le répit parental est un chapitre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité :

« Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille » avec comme objectif général de « Donner aux parents qui en ont besoin la possibilité d'être relayés, de souffler, pour prévenir le burn-out parental et préserver l'équilibre familial. »

Il se caractérise par 3 grands symptômes (Roskam, Raes, & Mikolajczak, 2017) :

- Un épuisement émotionnel et physique : le parent se sent complètement épuisé,
- Une distanciation émotionnelle par rapport aux enfants : le parent n'investit plus émotionnellement sa relation avec ses enfants (saturation et perte de plaisir dans le rôle de parent),
- La perte du sentiment d'accomplissement ou d'efficacité parental : le parent ne se sent plus performant dans son rôle (l'écart avec le « bon parent que j'étais autrefois »).

Pouvoir bénéficier de temps de répit, avec ou sans les enfants, est un élément essentiel du soutien à la parentalité. Chaque parent, quelle que soit sa situation, doit pouvoir s'autoriser à prendre du temps pour soi au-delà des besoins primaires et de sécurité affective, un enfant a besoin de ses parents en forme.

Les situations d'épuisement parental rencontrées fréquemment sur le territoire, sont plus au moins facilement exprimées par les familles. L'épuisement parental semble peu connu ou reconnu pour les autres familles. La prévention de l'épuisement parental est aussi au cœur de la prévention des violences éducatives ordinaires.

### 3.6 *La coordination et l'animation d'un réseau de la parentalité sur le territoire*

La culture de travail des partenaires de l'action sociale est existante, en outre grâce au travail de coordination que développe le service cohésion sociale de la communauté de communes.

Malgré des espaces de coordination sur des projets spécifiques, il n'existe pas de coordination globale des actions de soutien à la parentalité sur le territoire.



## 4 La synthèse du diagnostic social participatif autour de la parentalité

Il a été élaboré grâce à la participation des élus de la 3C, de la CAF du Tarn, des acteurs institutionnels et associatifs et des habitants du territoire.

Le diagnostic social réalisé a permis de repérer un certain nombre de problématiques sociales et des enjeux autour de la parentalité.

En voici la synthèse :

### 4.1 Les problématiques sociales :

- Des mutation familiales et changement sociétaux qui requestionnent les pratiques professionnelles,
- Une augmentation de la précarité des familles accentuées par la crise économique,
- Du repli sur soi avéré : freins psychologiques et fort isolement de certaines familles,
- La santé mentale de certains parents en question (grande fragilité),
- Un parcours de soin des enfants complexes impactant le discernement des enjeux par le parent
- La mobilisation des familles complexe, fragile et instable pour un public déjà sur- mobilisé,
- La relation parents-école dégradée,
- Des violences conjugales récurrentes et conflits familiaux, véritables défis pour la parentalité,
- L'investissement des pères dans le quotidien éducatif en question, l'équité dans la fonction parentale et les stéréotypes de genre,
- Des phénomènes repérés chez les jeunes qui questionnent la mobilisation des parents.

### 4.2 Les enjeux :

- Une iniquité territoriale d'accès aux services (mobilité, ruralité, précarité) et difficultés d'accès aux soins,
- Des difficultés d'accès aux services et actions de soutien à la parentalité (communication, etc),
- Une situation d'épuisement parental et un besoin de répit constaté,
- Un besoin d'accompagnement en périnatalité,
- La parentalité à l'épreuve du numérique (parents démunis et dérives de l'usage des écrans dans la sphère familiale impactant la qualité du lien intra-familial et la santé des enfants),
- Des freins à la participation des parents liés aux modes de garde des enfants pour des familles monoparentales et concernant des enfants en bas âge,
- Un manque d'interconnaissance entre les acteurs, qualité de la communication (entre acteurs) et coordination nécessaire,
- Un manque de moyens et d'adaptation pour l'accueil des familles allophones et familles à besoins particuliers (handicap),
- Un manque repéré de l'engagement des parents dans la vie associative,
- Un « turn-over » des acteurs et la densité des missions qui impactent la qualité du partenariat.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# Animation de la vie sociale



## Animation de la vie sociale

### 1. *L'action sociale : une compétence intercommunale*

La 3CS dispose d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) depuis 2006. Celui-ci a un rôle central de prévention et de développement social sur le territoire.

Il regroupe 3 services distincts :

*Un service d'insertion sociale et professionnelle qui propose des actions spécifiques dédiées à un public en situation d'exclusion socioprofessionnelle :*

- **L'Accompagnement Vers et Dans l'Emploi (AVDE)** propose un accompagnement individuel renforcé des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi vers une insertion professionnelle durable,
- **Le service d'accompagnement social** spécifique à l'attention du public en situation de grande précarité et d'isolement visant à lutter contre le non recours aux droits,
- **L'atelier chantier d'insertion** propose un accompagnement socio-professionnel ainsi qu'une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

#### *Le Programme de Réussite Éducative (PRE)*

Issu du plan de Cohésion sociale du 18 janvier 2005, il permet l'accompagnement individualisé d'enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité, résidents ou scolarisés dans le quartier prioritaire de la ville. Grâce à une approche globale prenant en compte les facteurs familiaux, sociaux, culturels, sanitaires et environnementaux pouvant faire frein à l'épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant, le PRE répond aux difficultés des familles en s'appuyant sur le partenariat local et les dispositifs de droit commun existant.

#### *Un service d'animation de la vie sociale porté par le centre social intercommunal (La CaSa).*

Si une partie de l'action sociale de l'intercommunalité est confiée au CIAS, il n'en demeure pas moins que la communauté de communes porte également d'autres champs de l'action sociale plus traditionnels au regard des compétences optionnelles des EPCI. Cette compétence est mise en œuvre au sein du service de la cohésion sociale.

Gestionnaire de la politique des Quartiers Prioritaires de la Ville de Carmaux avec un chef de projet, responsable de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé sur l'ensemble de son territoire avec l'appui d'une coordinatrice santé à temps plein, le chargé de coopération CTG est essentiel dans l'articulation de ces différents dispositifs au regard des objectifs contractualisés et notamment au regard de l'animation de la vie sociale à travers le centre social intercommunal.

### 2. *L'animation de la vie sociale*

L'animation de la vie sociale est une réponse aux besoins du territoire et des familles pour des enjeux de cohésion sociale et d'inclusion dans la proximité. Ces enjeux mobilisent la Communauté de Communes Carmausin-Ségala qui exerce cette compétence, la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, tous les partenaires institutionnels et associatifs, acteurs locaux, et les habitants.

L'animation de la vie sociale a pour finalité de :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat, de la vie associative, de l'engagement citoyen,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Positionnée au cœur des bassins de vie, développant des actions de proximité en faveur des familles, dans une approche globale des besoins sociaux identifiés ou exprimés au quotidien par les habitants, l'animation de la vie sociale contribue à la réalisation des engagements de la branche Famille, notamment en matière de :

- amélioration de l'environnement et du cadre de vie,
- développement de services aux familles dans les domaines de la petite enfance, des loisirs et du soutien à la parentalité (EAJE, ALSH, RPE, CLAS, LAEP, sorties familiales...),
- déploiement des interventions de travail social et des offres de service des CAF en permettant une mise en relation directe avec les populations.

Source : Schéma départemental de l'animation de la vie sociale Tarn

### 3. Le centre social intercommunal, La CaSa : son diagnostic social, support du renouvellement de la CTG.

#### 3.1 Historique

La mise en œuvre de l'animation de la vie sociale était confiée depuis des années à deux centres sociaux agréés par la CAF du Tarn : le centre social de l'association Séga'liens et le centre social de la mairie de Carmaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la 3CS met en œuvre l'animation de la vie sociale sur son territoire en **régie directe**. Ainsi, les deux centres sociaux ont été transférés au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale Carmausin-Ségala (CIAS) pour ne créer qu'une seule et même structure couvrant les 31 communes du territoire au travers du **Centre Social Intercommunal, La CaSa**.

La 3CS a décidé de confier à son CIAS la gestion directe de l'animation de la vie sociale sur le **territoire via un centre social agréé par la CAF du Tarn**. La Communauté de Communes positionne son centre social intercommunal (La CaSa) comme un outil privilégié de développement social qui combine projet, action collective et dynamique partenariale favorisant l'initiative de projets d'habitants et en capacité d'agir sur la transformation sociale. « Le centre social tire sa légitimité en étant à l'écoute des besoins du territoire et est pertinent parce qu'il est en articulation étroite avec l'ensemble des forces vives de la 3CS. Il est garant d'une animation globale fédératrice faisant écho aux besoins recensés par les acteurs, exprimés par les habitants qui prennent part à ce qui se vit sur le territoire et qui s'engagent dans des projets, des animations et des instances de décisions. »

Source : *Projet social - Centre Social du CIAS Carmausin-Ségala 2023-2027*

### 3.2 Le diagnostic posé par La CaSa

2023 a été marquée par l'écriture du projet social du Centre Social. C'est dans ce cadre que le centre social a rédigé un diagnostic très complet basé évidemment sur des données "froides" et sur des données "chaudes. Contrairement aux autres thématiques, nous nous reporterons donc directement aux éléments de ce diagnostic et à son analyse, le Centre Social ayant été légitimé comme le porteur de l'animation de la vie sociale sur le territoire.

*Les principaux constats partagés par les habitants sont les suivants :*

- **Réorganisation de l'animation de la vie sociale** sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui perturbe les habitudes des habitants,
- **Fortes représentations et confusion** entre le centre social et les services d'aides sociales de la part des habitants mais aussi des élus et des partenaires,
- Les anciens centres sociaux n'étaient pas, **peu ou plus participatifs**.

#### Méconnaissance du Centre Social et de ses possibles

- Perte de lien social en période post-covid : **avant/après crise sanitaire**,
- Personnes en situation de fragilité sur le territoire,
- Fort indice de vieillissement sur la 3CS (138.1) :
  - **41.5% des personnes de 75 ans et + vivent seules**,
  - **29 % des allocataires bénéficient de minimas sociaux**,
  - **24 % sont des familles monoparentales**,
  - **37 % d'allocataires à bas revenus**,
  - **15 % des allocataires perçoivent l'AAH**.
- **12.1 % des habitants du territoire sont éloignés des services de proximité (+ de 7 min)** qui regroupent les cafés, restaurants, boulangeries, épiceries, salle de sport, école... qui sont autant de lieux vecteurs de lien social.

#### Isolement social, perte des liens entre les habitants

- Eloignement des services publics en milieu rural, **raréfaction des permanences institutionnelles** dans les villages,
- France Services se déplace sur le territoire avec les itinérances du centre social, **1 fois par mois dans 8 villages mais est implantée à Carmaux**,
- Nouvelle Maison France Services à Mirandol depuis juillet 2022,
- Les **problématiques de mobilité** sont un frein à l'accès aux droits,
- **Absence de Point Information Jeunesse** sur le territoire,
- Besoin de plus d'accompagnement aux démarches administratives en ligne : le service apporté par les **Maisons France Services du territoire n'est pas assez connu** par les habitants,
- **Manque de visibilité sur le phénomène de non-recours aux droits sur le territoire** : renoncement aux soins, non-recours aux aides sociales, etc. Il existe des études au niveau national mais nous ne connaissons pas l'ampleur du non-recours aux droits sur notre territoire.

#### Problématique d'accès aux droits et aux services du territoire

- **Sentiment de résignation des habitants face aux institutions** : ne se sentent pas ou peu pris en compte,
- **Taux d'abstention important des citoyens** aux dernières élections municipales et présidentielles,
- Les habitants expriment une **perte de confiance envers les services sociaux**,
- Les **problématiques de logement** comme l'insalubrité, les factures d'énergie élevées, des remarques sur des logements vides qui se dégradent, des logements trop petits pour les familles, etc. ressortent des données chaudes. Les données froides confirment les ressentis des habitants :
  - La moyenne de la performance énergétique des logements du territoire est **étiquette D**,
  - **29.9 % des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique** contre 23.3 % à l'échelle du Tarn,
  - **12 104 logements sur le territoire sont sous occupés**, soit 86.8% des logements,
  - **1.1% des logements sont sur-occupés** (377 logements) et **3.3% des logements du territoire ne sont pas équipés de salle de bains** avec baignoire ou douche.
- Des **problématiques d'emploi** sont remarquées : « il n'y a pas de travail sur le carmausin », « c'est difficile de trouver un emploi quand on ne vient pas du coin ». Les données froides indiquent néanmoins un taux de chômage inférieur à celui de la Région (7.4 %) et une progression de l'emploi salarié. (3.7 %)
- Des **problématiques de santé** : manque de médecin, problématiques personnelles de santé souvent abordées par les habitants, **manque d'information sur la prévention santé**. Rencontres d'aidants familiaux pendant l'aller-vers,
- Des **problématiques de mobilité** : **manque de transport en commun** ou horaires non adaptés au quotidien des habitants, **dépendance à la voiture**, manque de **ramassage scolaire**, territoire peu adapté à la **mobilité douce** (trottoirs en mauvais état, pas équipé pour les déplacements à vélo).

### Problématiques sociales communes sur le territoire et perte de sens sur la citoyenneté.

*Les principaux constats partagés par les partenaires du centre social sont les suivants :*

#### Sur le travail en réseau, en partenariat

- Créer des échanges de services entre les associations/partenaires : regarder ce qui fonctionne bien, le mutualiser, savoir le modéliser pour le transmettre,
- Mieux travailler ensemble pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer et de faire avec (activités, services...),
- Mettre en place des temps de pause entre partenaires pour se coordonner et connaître ce qui existe sur le territoire,
- Initier une maison des associations sur le territoire : s'entraider, nouer les partenariats,
- Organiser de façon pérenne une coordination pour travailler sur les différentes thématiques à la suite du diagnostic,
- Rendre le Centre Social légitime sur la coordination de la parentalité sur le territoire.

## L'information

- Améliorer la communication, notamment entre partenaires,
- Améliorer la communication en s'appuyant sur les pairs, le bouche à oreilles,
- Modifier les biais de communication selon les publics (réseaux sociaux, presse...).

## La participation des habitants

- Ecouter les envies des jeunes, les mobiliser par le travail, les activités hors loisirs,
- Recréer du vivre ensemble, travailler sur des espaces d'expression des habitants, toucher les personnes isolées, augmenter les espaces de rencontres et d'échanges,
- Travailler hors les murs, aller au plus près des habitants,
- Travailler avec les habitants sur l'embellissement de la ville de Carmaux et sur l'appropriation du territoire pour valoriser l'image qu'ils ont de la ville,
- « Aller-vers » pour réinterroger les politiques publiques et les manières de travailler,
- Valoriser les initiatives,
- Restaurer la confiance entre les acteurs et les familles/habitants.

## Les manières d'agir

- Réinvestir les espaces publics,
- Interpeller les élus pour moins de concurrence entre les territoires : urbain/rural et albigeois/carmausin,
- Développer des évènements thématiques pour attirer la population.

## *4. La synthèse du diagnostic social participatif autour de l'animation de la vie sociale*

Il a été élaboré grâce à la participation des élus de la 3C, de la CAF du Tarn, des acteurs institutionnels et associatifs et des habitants du territoire.

Le diagnostic social réalisé a permis de repérer un certain nombre de problématiques sociales et des enjeux autour de l'animation de la vie sociale.

En voici la synthèse :

### *4.1 Les problématiques sociales*

- Isolement et perte de lien social entre les habitants,
- De nombreuses personnes en situation de fragilité sur le territoire (précarité, problématiques psychologiques, etc.),
- Violences conjugales/ intrafamiliales repérées,
- Manque d'espaces de rencontre et de convivialité sur le territoire,
- Problématiques de logement (insalubrité, précarité énergétique.),
- Problématiques de mobilité (dépendance à la voiture, transport collectif peu adaptés, mobilités douces pas facilitées...),
- Accès aux soins difficile (santé mentale, manque de médecins et personnels soignants, méconnaissance des dispositifs de prévention santé...),
- Des associations locales qui ont besoin d'être soutenues dans leurs initiatives locales.

## 4.2 Les enjeux

- Connaissance du centre social et engagement des habitants,
- La lutte contre l'isolement et le développement du lien social sur le territoire,
- L'accessibilité de toutes et tous aux droits et aux services du territoire,
- L'émancipation des habitants pour plus de démocratie et de justice sociale.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES PARTAGEES ENTRE LA CAF ET LA 3CS



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PARTAGÉES ENTRE LA CAF ET LA 3CS

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
<p><b>Orientation stratégique 1</b> Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire</p>	<p><b>1. Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire</b></p>	<p>fiche action n° 6 : Optimiser et mutualiser les ressources enfance</p> <p>fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse</p> <p>fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes</p> <p>fiche action n° 9 : Optimiser et mutualiser les ressources jeunesse</p> <p>fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge</p> <p>fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants</p> <p>fiche action n° 18 : Favoriser les départs en vacances des familles</p>
	<p><b>2. Développer une politique de jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes</b></p>	<p>fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse</p> <p>fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes</p> <p>fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants</p>
	<p><b>3. Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service</b></p>	<p>fiche action n° 1 : Définir une trajectoire de développement d'offre de service de la petite enfance</p> <p>fiche action n° 2 : Favoriser l'accessibilité à tous de l'offre de service sur le territoire</p> <p>fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse</p> <p>fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes</p> <p>fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants</p> <p>fiche action n° 18 : Favoriser les départs en vacances des familles</p>

PETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE
PARENTALITE
ANIMATION VIE SOCIALE
TRANSVERSALE

ORIENTATIONS	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
<p><b>Orientation stratégique 2</b> <b>Accroître les coopérations au sein du territoire</b></p>	<p><b>1. Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune</b></p>	<p>fiche action n° 6 : Optimiser et mutualiser les ressources enfance</p> <p>fiche action n° 9 : Optimiser et mutualiser les ressources jeunesse</p> <p>fiche action n° 11 : Former les professionnels du territoire - " L'épuisement parental : le comprendre, le détecter, y réagir "</p> <p>fiche action n° 14 : Former collectivement les acteurs (habitant.es, bénévoles, élu.es, partenaires et équipe salariée) en vue du développement du pouvoir d'agir</p> <p>fiche action n° 21 : Redéployer les différentes coordinations</p>
	<p><b>2. Appuyer toute initiative locale d'habitants et d'acteurs locaux</b></p>	<p>fiche action n° 15 : Déployer une démarche de capitalisation et d'essaimage des expériences d'accompagnement du centre social aux projets citoyens</p>

PETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE
PARENTALITE
ANIMATION VIE SOCIALE
TRANSVERSALE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
<p align="center"><b>Orientation stratégique 3</b> Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles</p>	<p align="center"><b>1. Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents</b></p>	<p>fiche action n° 3 : Etudier la faisabilité de la création d'un lieu ressource pour les familles</p> <p>fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse</p> <p>fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes</p> <p>fiche action n° 10 : Mettre en place des actions autour du répit parental</p> <p>fiche action n° 12 : Mettre en place des ateliers autour de la fonction parentale</p> <p>fiche action n° 13 : Mettre en place un évènementiel au service de la parentalité</p> <p>fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge</p> <p>fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants</p> <p>fiche action n° 19 : Accompagner à l'usage du numérique</p>
	<p align="center"><b>2. Garantir la continuité éducative</b></p>	<p>fiche action n° 4 : Lutter contre la pénurie de professionnels de la petite enfance</p> <p>fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge</p> <p>fiche action n° 20 : Faciliter la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité</p>

PETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE
PARENTALITE
ANIMATION VIE SOCIALE
TRANSVERSALE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
Orientation stratégique 4 Favoriser un cadre de vie solidaire et inclusif	1. Renforcer les initiatives en matière de lien social	fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
	2. Favoriser l'accueil de tous	fiche action n° 10 : Mettre en place des actions autour du répit parental
		fiche action n° 5 : Favoriser l'accueil des familles inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle
		fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge		

PETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE
PARENTALITE
ANIMATION VIE SOCIALE
TRANSVERSALE

		Orientation stratégique 1	Orientation stratégique 2	Orientation stratégique 3	Orientation stratégique 4
<b>FICHES ACTIONS PETITE ENFANCE (5)</b>					
Fiche action n° 1	Définir une trajectoire de développement d'offre de service de la petite enfance	1.3			
Fiche action n° 2	Favoriser l'accessibilité à tous de l'offre de service sur le territoire	1.3			
Fiche action n° 3	Etudier la faisabilité de la création d'un lieu ressource pour les familles			3.1	
Fiche action n° 4	Lutter contre la pénurie de professionnels de la petite enfance			3.2	
Fiche action n° 5	Favoriser l'accueil des familles inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle				4.2
<b>FICHES ACTIONS ENFANCE (1)</b>					
Fiche action n° 6	Optimiser et mutualiser les ressources enfance	1.1	2.1		
<b>FICHES ACTIONS JEUNESSE (3)</b>					
Fiche action n° 7	Développer l'offre d'information jeunesse	1.1 / 1.2 / 1.3		3.1	
Fiche action n° 8	Développer des actions au plus près des besoins des jeunes	1.1 / 1.2 / 1.3		3.1	4.1/4.2
Fiche action n° 9	Optimiser et mutualiser les ressources jeunesse	1.1	2.1		
<b>FICHES ACTIONS PARENTALITE (4)</b>					
Fiche action n° 10	Mettre en place des actions autour du répit parental			3.1	4.1
Fiche action n° 11	Former les professionnels du territoire - " L'épuisement parental : le comprendre, le détecter, y réagir "		2.2		
Fiche action n° 12	Mettre en place des ateliers autour de la fonction parentale			3.1	
Fiche action n° 13	Mettre en place un évènementiel au service de la parentalité			3.1	
<b>FICHES ACTIONS ANIMATION VIE SOCIALE (2)</b>					
Fiche action n° 14	Former collectivement les acteurs (habitant.es, bénévoles, élu.es, partenaires et équipe salariée) en vue du développement du pouvoir d'agir		2.1		
Fiche action n° 15	Déployer une démarche de capitalisation et d'essaimage des expériences d'accompagnement du centre social aux projets citoyens		2.2		
<b>FICHES ACTIONS TRANSVERSALES (6)</b>					
Fiche action n° 16	Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus	1.1		3.1 / 3.2	4.2
Fiche action n° 17	Développer des actions de prévention à destination des habitants PE/E/J/P	1.1 / 1.2 / 1.3		3.1	
Fiche action n° 18	Favoriser les départs en vacances des familles E/J/P	1.1 / 1.3			
Fiche action n° 19	Accompagner à l'usage du numérique PE/E/J/P			3.1	
Fiche action n° 20	Faciliter la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité E/J/P			3.2	
Fiche action n° 21	Redéployer les différentes coordinations PE/E/J/P		2.1		
Fiche action n° 21 - a	Constituer un réseau partenarial petite enfance mobilisé sur le partage d'informations et la résolution de problématiques territoriales				
Fiche action n° 21 - b	Créer un Réseau Enfance Elargi				
Fiche action n° 21 - c	Développer le Réseau Jeunesse Elargi				
Fiche action n° 21 - d	Animation du réseau par la coordination				

PE : Petite Enfance  
E : Enfance  
J : Jeunesse  
P : Parentalité

## ANNEXES

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Annexes*

ÉVALUATION DE LA CTG 2020-2023  
COMPTES-RENDUS DES TABLES RONDES  
FICHES ACTIONS



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Annexe 1*

## ÉVALUATION DE LA CTG 2020-2023



*légende*



	ENJEUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	LES ACTIONS MISES EN OEUVRE	2020	2021	2022 (Bilan)	RESULTATS PRODUITS	PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR LA PROCHAINE CTG	
PETITE ENFANCE	Evaluer les besoins des familles	Recenser et analyser les besoins des familles	Créer et alimenter un observatoire permettant le recensement des besoins des familles et l'offre existante	Création du tableau de recensement observatoire de l'accueil petite enfance sur le territoire. Présentation et validation en réunion de réseau petite enfance.	Tableau de recensement observatoire petite enfance à remplir tous les ans en janvier pour l'année N-1	Tableau de recensement observatoire petite enfance à remplir tous les ans en janvier pour l'année N-1 Réalisation d'une fiche de pré-inscription co-construite avec les EAJE et le RPE lors des réunions de réseau visant à collecter les mêmes données et à faciliter l'orientation des familles.	<b>OBSERVATOIRE</b> : outil de recensement des besoins des familles et du territoire. Permet une meilleure lisibilité de l'offre existante et une analyse fine de l'accueil proposé permettant de mieux renseigner les partenaires, les porteurs de projets et les élus.	Continuer la réflexion sur la mise en place d'un primo accueil petite enfance sur le territoire notamment avec le renforcement des missions des RPE sur l'information de l'ensemble des modes d'accueil. Continuer à nourrir l'observatoire petite enfance en renseignant les informations chaque année et en les analysant. Poursuivre le travail autour de la fiche collective de pré-inscription commune.	
			Analyser collégialement les données recueillies dans le cadre d'un comité de suivi	Novembre 2020 : 1 réunion de partage avec l'ensemble des structures petite enfance du territoire (EAJE + RPE)	Mai 2021 : 1 réunion de partage avec l'ensemble des structures petite enfance du territoire (EAJE + RPE) Partage d'une réflexion (besoins, objectif, mission) sur la mise en place d'un espace de primo accueil sur le territoire avec les structures petite enfance lors d'une réunion de réseau petite enfance	Novembre 2022 : 1 réunion de partage avec l'ensemble des structures petite enfance du territoire (EAJE + RPE)	<b>Harmonisation des pratiques, mutualisation des données et développement de projets. Facilite la mise en relation avec d'autres partenaires (exemple projet "bulle d'échanges" entre le centre social et la crèche les petits loups)</b>		
	Améliorer, ajuster et développer l'offre d'accueil à destination des familles sur le territoire	Rendre lisible l'offre d'accueil existante	Créer un outil recensant l'offre d'accueil à destination des familles	1 réunion de réseau petite enfance 2 réunions avec le service communication. Edition des guides et diffusion				<b>Meilleure connaissance par les parents de l'offre existante sur l'ensemble du territoire. Le guide est bien repéré et fait l'objet de distribution régulière montrant qu'il sert de support d'échange. Les structures utilisent ce support pour orienter les familles. Le guide facilite l'orientation des familles vers les autres structures</b>	Assurer le suivi et la mise à jour du guide petite enfance. Inclure dans la fiche de pré-inscription la source d'accès à l'information des familles (guide, site internet, bouche à oreille...).
			Mener une réflexion sur les critères d'attribution de places en multi-accueils				Travail initié en 2019 et n'ayant pu être poursuivi suite aux changements d'élus		Réflexion à mener sur la période de la prochaine CTG
		Encourager le développement de solutions d'accueil en horaires atypiques	Identifier le besoin				Sondages téléphoniques des prestataires de service de garde à domicile du territoire et partenaires de l'emploi : agence d'interim, chantier d'insertion, mission locale ... Recensement par le RPE des assistantes maternelles pratiquant ce type d'accueil. Participation à 2 réunions animées par la Caf avec les animateurs RPE concernant un dépôt éventuel de dossier dans le cadre de l'appel à projet "fonds publics et territoires" concernant l'accueil en horaire atypique. 1 réunion de présentation de l'analyse des besoins par la coordinatrice petite enfance à la 3CS en présence de l'ASAD, la CAF, le RPE afin d'envisager si un projet pouvait être présenté dans le cadre de l'appel à projet.	<b>Identification des services et assistantes maternelles pratiquant ce type d'accueil. Permet l'interconnaissance et un meilleur repérage pour les orientations des familles.</b>	Pas de poursuite d'action supplémentaire au regard du diagnostic. L'appel à projet fonds publics et territoires n'est pas pérenne à long terme (6 mois à 1 an).
	Prendre en compte les besoins d'accueil des parents en parcours d'insertion professionnelle	Déterminer quelques places AVIP dans les multi-accueils du territoire		Recensement des publics accompagnés en insertion professionnelle par les différents services du CIAS, la mission locale, Cap emploi ... 1 réunion de présentation par la CAF du dispositif AVIP		Travail de réécriture du projet social des EAJE permettant de cibler le public accueilli.	<b>Repérage des publics en insertion ayant un besoin d'accueil ou étant actuellement accueillis. Interrogation concernant les attendus du dispositif et l'impact direct dans la gestion des structures.</b>	En attente d'une 2e rencontre à l'initiative de la CAF concernant ce dispositif et un retour d'expériences des autres territoires. Réflexion à poursuivre.	



<p>PETITE ENFANCE</p>	<p>Améliorer, ajuster et développer l'offre d'accueil à destination des familles sur le territoire</p>	<p>Poursuivre l'inclusion des EPH dans les structures d'accueil</p>	<p>- Améliorer la connaissance des différents lieux d'accueil et faciliter l'accès à l'accueil individuel ou collectif pour les enfants en situation de handicap. - Accompagner la réflexion des professionnels de l'accueil du jeune enfant sur la thématique du handicap et de l'inclusion des enfants</p>	<p>Création d'un tableau de recensement observatoire de l'accueil des enfants en situation de handicap sur le territoire 3CS à destination de toutes les structures du territoire.</p>	<p>Présentation des missions du PRH 81 et présentation de l'enquête départementale concernant l'accueil des enfants en situation de handicap lors d'une réunion de réseau petite enfance. Actions de prévention dans le cadre de la campagne "agir tôt" menée par le CAMPS auprès de plusieurs structures (3 EAIE concernés).</p>	<p>Mise en place d'une formation (2 jours) à destination des professionnels petite enfance du territoire animée par le PRH 81. Action de prévention proposée par le RPE dans le cadre de la campagne "agir tôt" menée par le CAMPS auprès des professionnels de l'accueil individuel.</p>	<p>Permet de connaître les besoins non couverts des familles et de faciliter l'orientation et l'accès à un accueil (exemple : une famille accompagnée par le PRH 81 directement orientée vers une structure suite à la réunion de présentation). Facilite la mise en place d'actions et le lien entre les structures et le coordinateur du PRH 81 ou autres acteurs du handicap (CAPP) : temps d'intervention individualisée au sein de la structure Espéidou (accompagnement de l'équipe et partage de temps d'observations). Meilleure connaissance et articulation des acteurs : 1 réunion de coordination partenariale CAMPS, PRH 81, PMI, Crèche Espéidou et techniciens 3CS qui permet d'échanger sur l'accueil d'un enfant en situation de handicap et concevoir des actions à mettre en oeuvre. Emploi d'une éducatrice spécialisée, orientée par l'AEPH 81, au sein de la crèche Espéidou pour améliorer et permettre l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Facilite la mise en relation et l'orientation des familles vers des professionnels spécifiques. Amélioration des connaissances et des compétences des équipes sur cette thématique au travers des actions de prévention et de formation (10 professionnelles ont suivi la formation sur 2 jours dispensées par le PRH 81, soit 6 structures différentes (5 acc. coll et le RPE) et la coordinatrice petite enfance). Questionnement de l'AEPH au regard des demandes sur le territoire afin d'élargir leur accueil aux enfants de 3 à 6 ans et orientation vers les partenaires concernées (PMI, CAF ...)</p>	<p>Poursuivre l'échange de pratiques entre les structures. Développer des actions de prévention. Faciliter l'identification des structures par les familles. Sonder les familles accueillies afin de savoir si l'accueil de leur enfant et les actions mises en place répondent à leurs besoins.</p>
		<p>Accompagner la réflexion de territoires confrontés à des besoins non-couverts</p>	<p>Créer et alimenter un observatoire de territoire : Recenser précisément l'offre d'accueil et le besoin des familles. Amener les éléments techniques aux élus afin de définir la politique petite enfance, le développement d'offre d'accueil sur le territoire. Travailler en partenariat avec la CAF pour analyser les besoins sur le territoire. Informer et accompagner les porteurs de projets. Valoriser et faire connaître le métier d'assistante maternelle.</p>	<p>1 réunion à la CAF de partage sur la situation du territoire concernant le développement de l'offre d'accueil et le besoin des familles. Participation au groupe de travail pour l'écriture du projet de territoire 3CS et alimentation de l'atlas de données. 1 commission petite enfance/enfance et jeunesse présentant l'offre d'accueil et les projets. Rencontre de 3 porteurs de projets (MAM ou micro-crèches) Comité de pilotage du RPE qui participe à l'observatoire du territoire.</p>	<p>Connaissance des familles en attente d'un accueil faisant apparaître des besoins non couverts : Au 30 septembre 2021, 97 familles sont en attente d'un accueil pour 2022. Participation du Rpe à la Journée départementale des assistantes maternelles afin de valoriser le métier. Accompagnement des élus et des porteurs de projet et ouverture de la MAM de Valdériès. Accompagnement des élus et des porteurs de projet de la future MAM de Tanus permettant de développer l'offre d'accueil individuelle. Favoriser l'articulation des partenaires dans l'accompagnement et le repérage des porteurs de projet (CAF- PMI et 3CS)</p>	<p>Prévoir une rencontre avec les élus en commission petite enfance en présence de la Caf afin de sensibiliser les élus aux enjeux concernant la petite enfance, de présenter le besoin des familles et recontextualiser la compétence petite enfance à l'échelle territoriale pour une meilleure cohérence du développement de l'offre. Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets.</p>		
<p>COMMENTAIRES : Quand les actions n'ont pas été mises en œuvre, indiquer pour quelles(s) raison(s)</p>								

	ENJEUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	LES ACTIONS MISES EN OEUVRE	2020	2021	2022	RESULTATS PRODUITS	OPTIMISATION – DEVELOPPEMENT
ENFANCE	Favoriser L'accès aux loisirs et les premiers départs en vacances/séjours	Communiquer et sensibiliser les professionnels à l'intérêt du départ en vacances	Communiquer auprès des familles sur les départs en vacances et aides possibles		Prépa forum	Forum vacances le 9 avril : Une douzaine de stands, 1 trentaine de visiteurs. Questionnaire de satisfaction auprès des familles après la journée du forum. Peu de participants, donc peu de retours mais positifs.	Pour le public : meilleure lisibilité des différentes informations grâce à l'accessibilité de ce forum et à la disponibilité des exposants. Pour les professionnels : permet le partage d'informations concernant l'existant sur le territoire et l'interconnaissance (séjours divers, aides financière et humaine...).	Proposer une 2ème édition du forum en 2023 sur la même période, mais en centre ville de Carmaux pour attirer un maximum de familles.
	Améliorer L'accueil des EPH dans les structures de loisirs	Sensibiliser et former les animateurs à l'accueil des enfants en situation de handicap	Organiser et communiquer sur un temps de sensibilisation à destination des animateurs et des gestionnaires sur l'accueil des enfants en situation de handicap	Formation PRH B1		Formation : 12 personnes présentes, globalement très satisfaites de la formation, même si la plupart ont trouvé cela trop court et aimeraient davantage d'outils pratico-pratiques. 6 ALSH 3/12 ans sur 7, 8 ALAE sur 10, les 3 ALSH Jeunes, ont participé à la formation. (Certaines personnes travaillent à la fois en ALSH et en ALAE). Mallets pédagogiques à destination des professionnels proposés sur une période de 3 mois.	Très forte mobilisation des professionnels sur la thématique. Depuis, les équipes se sentent plus à l'aise dans leurs relations avec les parents. Globalement la formation a été appréciée. Les mallets pédagogiques qui circulent ne sont pas en nombre suffisant sur le territoire ce qui manque aux professionnels.	Développer le nombre de "mallets pédagogiques" sur le territoire. Action à renouveler à moyen terme ou lors de renouvellement de personnel de structures.
	Renforcer La formation des équipes des accueils de loisirs et mobiliser le partenariat.	Organiser la formation des bénévoles et des salariés sur la gestion d'une structure (gestion budgétaire, gouvernance, RH...) afin de garantir leur pérennité	Recenser les besoins des associations (mise à jour des éléments de 2019). Prendre en compte les disponibilités des bénévoles et salariés. Proposer des ateliers selon les thématiques retenues.	Recueil de besoins	Mise à jour recueil de besoins	Les associations déclarent ne pas avoir de besoin ou ne pas pouvoir se libérer pour des temps de formation. Ex : des temps ont été proposés par Ress'sources (petit déjeuner en présentiel ou en visio, temps en semaine matin ou après-midi, le samedi).	Aucun résultat puisque aucune personne inscrite sur les temps de formation proposés.	Reflexion à mener sur l'attractivité de la formation et l'intérêt porté par les personnels (bénévoles et salariés) des structures. Réévaluation des besoins des associations et veille auprès des structures.
	Favoriser le travail partenarial des structures de loisirs autour de leurs problématiques communes	Elargir le réseau des équipes de direction des ALSH à un réseau intégrant les responsables associatifs	2 réunions Enfance 1 Réunion Jeunesse 1réunion gestionnaires Jeunesse	4 réunions Enfance 2 Réunions Jeunesse	4 réunions Enfance 3 Réunions Jeunesse	Favorise l'interconnaissance entre les structures existantes. Mutualisation de projets entre les différentes structures. Echanges autour de différentes thématiques souhaitées par les structures. Circulation de l'information et de l'actualité sur le territoire. Création d'une dynamique entre les structures. Certains membres sont moins disponibles. Veiller à ne pas proposer trop de réunion réseaux (max. 3/an).	Poursuite des réunions des réseaux en adaptant le nombre de réunions.	
COMMENTAIRES								

	ENJEUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	LES ACTIONS MISES EN OEUVRE	2020	2021	2022	RESULTATS PRODUITS	PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR 2023 MAINTIEN – OPTIMISATION – DEVELOPPEMENT
JEUNESSE	Créer un lieu d'accueil pour la jeunesse centralisant les différentes informations	Faciliter la réimplantation d'un PIJ sur le territoire	Ouvrir un Point d'Information Jeunesse (PIJ) ou un Relais Information Jeunesse (RIJ) sur le territoire		Rencontres chargée de coopération/Coordinatrice Jeunesse/ Léo Lagrange	Réflexion en commission Enfance Jeunesse	Les élus de la commission EJ sont favorables à la réimplantation d'un PIJ ou RIJ, éventuellement itinérant. Il s'agit d'un besoin non couvert sur le territoire faisant enjeu dans la CTG et dans le projet éducatif communautaire	Continuer à encourager le projet de réimplantation d'un BIJ ou d'un RIJ auprès des élus et des collectivités.
	Soutenir l'accompagnement auprès des jeunes porteurs de projets.	Permettre aux jeunes de réaliser leurs projets	Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets		Réunions et groupes de travail avec les ALSH Jeunes, la CAF, la MSA, SDJES, élus.es 3CS. Objectif inscrit dans le Projet Educatif Communautaire.	Mise en œuvre d'actions d'Aller Vers par une structure Jeunesse, dépôt d'un dossier PS Jeunes 14/17 ans (préfiguration). Une dizaine de jeunes captés à Carmaux et 5 à Pampelonne, Accompagnement des jeunes vers leurs projets.	Identification de la personne ressource par les jeunes. Meilleure connaissance du dispositif "aller vers" par les élus. Permet de recueillir les besoins des jeunes sur le territoire	Impulser les initiatives des jeunes au travers de projets avec l'appui des collectivités. Inciter ces actions sur d'autres communes et/ou par d'autres structures Jeunesse.
COMMENTAIRES : Quand les actions n'ont pas été mises en œuvre, indiquer pour quelles(s) raison(s)								



	ENJEUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	LES ACTIONS MISES EN OEUVRE	2020	2021	2022	RESULTATS	OPTIMISATION - DEVELOPPEMENT
PARENTALITE	Soutenir la parentalité à travers des actions de redynamisation territoriale	Réaffirmer le rôle de coordonnateur des centres sociaux sur cette question	Répondre aux problématiques familiales repérées et mettre en cohérence les actions parentalité et les dispositifs de soutien à la parentalité			Fusion des deux centres sociaux avec la réécriture du projet du nouveau centre social dont le projet d'animation collective famille.		Poursuivre la mobilisation autour de la parentalité. Mise en oeuvre, par le référent famille, différentes actions en cohérence avec les besoins du territoire. Développer une coordination globale des actions de soutien à la parentalité pour définir une stratégie locale.
		Développer des actions d'accompagnement à la fonction parentale (au-delà des actions d'animation parents-enfants)					Construire de nouvelles actions autour de la parentalité en rendant acteurs les parents afin qu'ils se réapproprient leur rôle. (Ex : bulles d'échange)	
	Agir en faveur du répit parental	Définir les besoins et attentes des familles sur le territoire	Former des professionnels sur le répit parental Recenser les projets mis en place sur le répit parental Recenser le nombre de parents participants aux actions et évaluer l'appréciation des parents				Action non aboutit. Réécriture du projet et manque de locaux.	Partager l'acculturation du répit parental entre les acteurs locaux et développer des actions autour du répit parental

Proposition d'ateliers, de temps de rencontres et d'échanges au centre social, à la sortie des écoles, en itinérance avec le camion jaune auprès de parents et futurs parents.

	ENJEUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	LES ACTIONS MISES EN OEUVRE	2020	2021	2022	RESULTATS PRODUITS	PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR 2023 MAINTIEN - OPTIMISATION - DEVELOPPEMENT
ACCES AUX DROITS	Articuler et coordonner de façon cohérente l'ensemble des interventions en matière d'accès aux droits	Recenser et centraliser les appels à projets relatifs à l'accompagnement au numérique sur le territoire	Mise en place d'un groupe de travail pour s'assurer du maillage du territoire et éviter ainsi les doublons. Enquête à mener sur les usages numériques auprès de la population afin de connaître les besoins précis des habitants de la 3CS.	Enquête réalisée				
		Etudier un maillage pertinent de l'ensemble des acteurs du territoire (via l'itinérance notamment)	Développer l'itinérance pour mailler au mieux les permanences/actions des acteurs en matière d'accès aux droits et au numérique. Positionner la Maison France Service comme 1 <sup>er</sup> lieu d'accueil et d'information sur le territoire			Le Pôle numérique c'est une fréquentation de 500 personnes. La maison France Service, implantée à Carmaux, se déplace 1 fois par mois dans 8 villages. Nouvelle Maison France Service à Mirandol. De nombreuses permanences ont lieu à la Maison France Service par les administrations publiques. Des associations (ADIL, MDA...) souhaitent également inclure ce pôle central. Portes ouvertes le 03/10 avec invitations des partenaires, plaquette d'information, ateliers.	Apporte une offre de services permettant l'accès aux droits et au numérique la plus complète possible au plus près des habitants en levant le frein de la mobilité. Permet l'interconnaissance entre les différents acteurs et donc un meilleur maillage et une meilleure identification par la population.	Poursuivre le maillage territorial et l'interconnaissance avec les acteurs opérationnels afin d'améliorer la visibilité des maison France service par les habitants.
		Positionner la MSAP (labellisation Maison France Services à venir) comme 1er lieu d'accueil et d'information sur le territoire	Pas de fiche					
		Rendre lisible pour les professionnels et la population le rôle de chaque acteur intervenant dans ce cadre	Créer un guide recensant les acteurs			Rencontre avec le Fablab et la Maison du Département, interconnaissance.		Action à mener

COMMENTAIRES : Quand les actions n'ont pas été mises en oeuvre, indiquer pour quelles(s) raison(s)

	ENJEUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	LES ACTIONS MISES EN OEUVRE	2020	2021	2022	RESULTATS PRODUITS	PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR 2023 MAINTIEN - OPTIMISATION - DEVELOPPEMENT	
ANIMATION A LA VIE SOCIALE	Renforcer et consolider le rôle des centres sociaux	Etudier l'opportunité d'un rapprochement des deux équipements existants	Portage par le CIAS. Accompagnement par un bureau d'étude			Transfert de gestion des structures AVS au CIAS 3CS. Elaboration du projet social du centre social qui priorise la démarche de l'aller-vers.		Positionner le centre social comme fédérateur de la politique d'animation à la vie sociale sur le territoire pour accompagner les familles dans leur environnement et leur cadre de vie (le mieux vivre ensemble, la citoyenneté, le pouvoir d'agir, dynamique partenariale...)	
		Travailler à l'articulation de leurs actions afin d'assurer une présence auprès des habitants sur tout le territoire							
	Initier et sensibiliser à la méthode de "l'aller-vers" au sein des structures de l'animation sociale	Inscrire dans l'ensemble des conventions-cadres et des appels à projets locaux à destination des acteurs de terrain l'importance d'aller au-devant de la population							
	Favoriser l'interconnaissance des lieux de "lien social" existants sur le territoire	Recenser l'ensemble des lieux ou initiatives permettant la rencontre et le lien social					Itinérance du "Camion Jaune" au travers une dizaine de communes du territoire		
		Articuler ces initiatives pour un maillage territorial cohérent							
Accompagner les familles de migrants accueillies sur le territoire vers une inclusion pérenne	Faciliter l'accès et l'intégration des migrants dans les structures de droit commun du territoire (scolarisation, alphabétisation...)	Créer un parcours linguistique sur le territoire afin de permettre à tous les habitants d'avoir accès à différents cours/ateliers en fonction de leur niveau de français.	Partenariat et orientation des personnes vers les structures adaptées à leur niveau : l'atelier linguistique proposé par le CIAS, Aralia, Pôle emploi et via l'éducation nationale. Plateforme linguistique organisée tous les 2 mois sur le territoire avec les acteurs.			Permet l'actualité sur le territoire, l'interconnaissance entre acteurs pour un meilleur ciblage et une orientation plus fine des publics afin qu'ils acquièrent une plus grande autonomie et initient une démarche d'insertion professionnelle	Garder une attention particulière sur le publics les plus vulnérables		

COMMENTAIRES : Quand les actions n'ont pas été mises en œuvre, indiquer pour quelles(s) raison(s)

	ENJEUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	LES ACTIONS MISES EN OEUVRE	2020	2021	2022	RESULTATS PRODUITS	PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR 2023 MAINTIEN - OPTIMISATION - DEVELOPPEMENT
LOGEMENT ET HABITAT	Lutter contre l'habitat indigne	Agir de manière préventive en ciblant des quartiers pour repérer des logements potentiellement non décents et faciliter la démarche de signalement de l'habitat indigne	Visites et repérage réalisées par la CAF auprès des locataires percevant l'aide au logement afin de diagnostiquer les logements potentiellement non décents. Rapport de visite et orientation par la CAF	11 signalements : 4 identifiés comme décents, 7 comme non décents dont 4 qui ont abouti avec la réalisation de travaux et 3 pour lesquels la visite n'a pas eu lieu puisque le locataire a déménagé avant.	18 signalements : 5 identifiés comme décents, 12 comme non décents (10 visites ont abouti à la réalisation de travaux et 2 n'ont pas pu être effectués car le locataire a déménagé.)		Permet de cibler les logements décents et ceux qui ne le sont pas. Incite le bailleur à réaliser des travaux et ainsi positionner le logement aux normes de décence. Les relations propriétaire/locataire s'assainissent. Ce repérage vise à sortir les populations les plus fragilisées de l'exclusion par le logement. Les bailleurs sont informés sur les aides possibles à la rénovation de l'habitat.	Maintenir le dispositif et sensibiliser les partenaires et acteurs locaux pour informer et toucher les personnes concernées par l'habitat indigne. Le dispositif connaît depuis peu l'accès dématérialisé qui facilite la mise en œuvre et le suivi du dossier en ligne.
		Étudier la faisabilité de mettre en place le permis de louer	Présentation du dispositif aux élus, au Président de la 3CS. Formation aux agents, aux élus sur le dispositif.		Webinaire organisé par les DDT pour les élus		La Mairie de Carmaux se positionne pour mettre en place le permis de louer. Le conseil doit délibérer en décembre prochain et définir le périmètre.	Travailler en partenariat avec la DDT, la CAF et l'ADIL pour accompagner les communes volontaires à la mise en place du permis de louer.
		Sensibiliser les acteurs intervenant à domicile au repérage des situations d'habitat indigne	Organiser des réunions de sensibilisation avec les différents partenaires. Mettre en place une procédure simple d'alerte. Mettre en place des formations si nécessaire.				Pas de personnel dédié à cette mission	
	Lutter contre la précarité énergétique en informant la population des différents moyens et actions existants pour les aider à réduire leur consommation énergétique	Relancer une OPAH. Lancer les journées habitat et énergie (grand public). S'appuyer sur les partenaires spécialisés sur cette thématique.				OPAH en attente. Journées Habitat prévues en début 2023 sur les communes de Valdérieux, Blayes les Mines et Cagnac les Mines. Partenariat avec l'ADIL, Renov'Occitanie, la SCIC REHAB. Le 24/11 le Département organise pour le grand public une journée sur la précarité énergétique.	Les habitants sont sensibilisés aux éco-geste, aux aides possibles pour l'amélioration de leur habitat.	Poursuivre le lancement des journées habitats. Développer les points d'information pour les ménages et rendre plus lisible l'offre et les aides possibles pour la rénovation de l'habitat et lutter ainsi contre la précarité énergétique.
	Accompagner les personnes (jeunes, familles monoparentales...) à un logement autonome	Évaluer les besoins en matière de logements autonomes des jeunes	Réalisation d'un questionnaire à destination des 18-25 ans pour évaluer le besoin en logement autonome.				Action non menée.	Action à reconduire en 2023
	Favoriser l'inclusion sociale des gens du voyage	Étudier l'opportunité de développer des logements intergénérationnels ou autres formes de cohabitation	Soutenir l'association "Intergénérationnel 81" dans sa communication (distribution de flyers dans les Mairies de la 3CS, mises en lien avec les différents partenaires, article dans l'interco mag).				Plaquette d'information diffusée aux élus	
Informers les gens du voyage sur cette nouvelle façon d'habiter: aire permanente, logement adapté, terrains familiaux		Mise en place d'ateliers thématiques animés par les partenaires				Intervention auprès des gens du voyage par l'intervenante sociale de Soliha. Accompagnement social chaque semaine dans les démarches administratives, l'accès aux droits... La maison du soir anime l'action "L'heure du livre et du conte" destinée aux enfants 2 fois par mois et chaque mercredi pendant les vacances scolaires.	Instauration d'un lien de confiance entre l'intervenante Soliha et les gens du voyage. L'intervenante est identifiée comme personne ressource et/ou référente par les gens du voyage. Prépare et favorise les interventions futures des professionnels auprès des gens du voyage. Aucun impayé n'a été constaté depuis la facturation des loyers	Poursuivre le déploiement des actions d'animation sociale au sein de l'aire, en priorisant les besoins représentés (Accès aux droits, à la santé, la scolarisation...)
	Déployer des actions d'animation sociale au sein de l'aire	Organiser un groupe de travail pour mettre en œuvre les actions d'animation sociale au sein de l'aire en fonction des besoins des gens du voyage.				Mise en place d'un comité de suivi en novembre avec les partenaires locaux		Poursuivre la relation de confiance entre les associations intervenantes et les gens du voyage.

COMMENTAIRES : Quand les actions n'ont pas été mises en œuvre, indiquer pour quelles(s) raison(s). Les groupes thématiques ont été différés d'un an à la demande de Soliha car l'installation des gens du voyage sur l'aire a été retardée par les délais de livraison.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



## *Annexe 2*

# COMPTES-RENDUS DES TABLES RONDES



## Table ronde petite enfance mardi 17 octobre 2023 dans le cadre de la réécriture de la CTG 2024-2027

**Présents :** Proupa Emilie - directrice petite crèche les petits loups, Saint Marc Carine - directrice crèche Espéridou, Cornac Carole - directrice petite crèche les petites coccinelles, Roussy Yann - président petite crèche les petites coccinelles, Famchon David - animateur RPE, Fabre Aurélie - animatrice RPE, Marie Lyse Ramirez - PMI de secteur, Courveille Martine - élue, San Andres Thierry - élu, Miguelez Philippe - élu, Bar Carine - élue, Tagliaferri Rosanna - élue, Lafuente Thierry - CAF, Greffier François - 3CS, Rodde Audrey - 3CS, Wolfgang Maud - 3CS.

### Problématiques

### Solutions

Le développement de la politique petite enfance	Problématiques	Solutions
	Equilibre entre l'accueil collectif et individuel	<p>1ère étape : Définition de priorités et de critères communs avec les structures pour l'admission des familles.</p> <p>2ème étape : constitution d'une commission d'attribution des places</p>
	Pas de critères définis pour guider les structures dans la réponse aux besoins des familles et prioriser (ex : une même demande avec 2 parents qui travaillent et en démarche d'accompagnement vers l'emploi)	
	Une lisibilité et une transparence dans la démarche d'attribution des places pour les familles.	
	Offrir une réponse aux familles ayant des besoins ponctuels	Développer un lieu type halte-garderie pour répondre aux besoins des familles (insertion professionnelle...)





<b>La coordination</b>	Des orientations de partenaires ou des demandes occasionnelles qui impactent le fonctionnement de la structure et qui reposent sur peu de structures	Coordination autour des actions existantes (acteurs, dispositifs, interconnaissance...)
	Un croisement des listes d'attentes complexe, centralisé à l'échelle de la coordinatrice de façon manuelle afin de percevoir le besoin réel sur le territoire	Guichet unique (entre dans les missions du RPE). Lieu de première information et orientation autour des questions liées à l'offre d'accueil sur le territoire
	Des demandes multiples auprès de plusieurs structures	
	Proximité avec la PMI (équipe lieux d'accueil) (service peu accessible, ne se positionne pas clairement manque de travail en partenariat)	
	Partager autour de situations complexes avant des commissions ou instances	Proposition d'une instance partenariale (autour des situations urgence ou problème) type cellule de veille
<b>Le fonctionnement</b>	Un besoin de renforcer les équipes pour permettre l'accompagnement et l'inclusion des enfants en situation de handicap	
	Des difficultés de recrutement et de nombreux changements sur le champ de la petite enfance	Soutien au travers de l'apprentissage
		Proposition de poste de remplaçante volante pour remplacer les absences des professionnelles

	Difficultés de recrutement (pas ou peu de candidats)	
	Des disparités de fonctionnement	
	Difficulté pour définir le besoin réel des familles	
	Missions associées au métier de la petite enfance de + en + variées	Sécuriser les emplois au travers de contrats plus pérenns
	Des demandes de stages en même temps et des formations en alternance qui ont un coût	Actions de communication et valorisation des métiers de la petite enfance : développer "l'aller vers" en allant dans les établissements de formation pour présenter les métiers de la petite enfance aux élèves des collèges, lycée... (métier assistante maternelle et autre...)
Porter une réflexion sur l'alternance pour accompagner la formation et échelonner les périodes de stages		
	Des demandes d'accueil non satisfaites	Développer un lieu type halte-garderie pour répondre aux besoins des familles (insertion professionnelle...)
	Quelle proposition sur le territoire pour les enfants les plus grands qui ne peuvent pas entrer à l'école et pour qui la crèche devient moins adaptée	Lieu passerelle ou jardin d'éveil



	Des familles en attente et de moins en moins d'accueil échelonnés sur l'année (lié au départ à l'école).	
		Créer le lien avec l'IEN pour échanger sur les problématiques liés à la question de l'entrée à l'école (rentrée échelonnée)
	Une posture des professionnels différente avec des familles qui attendent une écoute et se livrent sur des préoccupations qui ne concernent pas directement l'accueil de l'enfant et qui prennent de plus en plus de temps.	<p>1- Repérage et orientation vers les partenaires</p> <p>2- Identifier l'acteur de coordination et développer un lieu ressource type "maison des familles" pour accompagner le parcours du parent, faciliter l'accès à l'information et l'orientation</p>
	Des parents en recherche d'un lieu ressource d'information et d'accompagnement petite enfance (questionnaire CLS)	
Manque sur le territoire concernant le soutien des familles autour de la périnatalité et en prévention		



	<p>Problématique du répit parental : accompagner et soutenir les compétences parentales avant la naissance et après au travers de l'accueil collectif et individuel pour permettre le répit parental (notamment familles fragiles)</p>	
	<p>Comment accompagner au mieux le projet lorsque le handicap est découvert en cours d'accueil</p>	
	<p>Accueil des enfants en situation de handicap non diagnostiqués</p>	
	<p>Des attentes de familles de plus en plus exigeantes (évolution des connaissances et de société...)</p>	
	<p>Evolution de l'amplitude horaire d'accueil : les familles contractualisent au plus près de leur besoin (impact financier)</p>	
	<p>De plus en plus de demandes pour de l'accueil de jumeaux</p>	
	<p>Une lisibilité et une transparence dans la démarche d'attribution des places</p>	
	<p>Comment agir et garder la maîtrise pour permettre la mixité dans l'accueil des familles (handicap, précarité ...) et équilibre dans la gestion de l'équipe.</p>	<p>Critères d'admission</p>



	<p>Une offre d'accueil individuelle en forte baisse. Nombreux départs en retraite. Les nouvelles assistantes maternelles ne restent pas agréées dans le temps et ne compensent pas les départs.</p>	
	<p>Ajustement du taux horaire des assistantes maternelles en fonction du temps d'accueil</p>	
	<p>Des assistantes maternelles avec de plus en plus de restrictions dans l'offre d'accueil (horaires...)</p>	
	<p>Renforcer les moyens pour faciliter le départ en formation pour candidats à l'agrément d'assistante maternelle</p>	

**Constats de territoire lors du diagnostic :**

Le secteur de Cagnac est de plus en plus tournée vers l'Albigeois. On constate une nette transformation ces dernières années dans le type de familles et l'évolution de leur besoins d'accueil (demandes plutôt 4-5 jrs/sem)

Présent.es : Martine Courveille (3CS), Thierry San Andres (3CS), Cécile Auziech (3CS), Maillefet (Séga'liens), Gilles Galan (Les Copains d'Augustin), Catherine Mulero (Education Nationale), Sandrine Boix (Ecole J.Jaures Cx) Yannick Paintoux (Ecole A.Malroux Blaye) ), Saïd Aoujil (Accueil de loisirs de Fontgrande), Thierry Lafuente (CAF), François Greffier (3CS), Maud Wolfgang (3CS), Annie Ségelle (3CS)

### Les problématiques posées :

#### Enfants Porteurs de Handicap

- Difficultés des équipes d'animation des ALSH pour accompagner des enfants porteurs de handicap + ou – lourd
- Pas de continuité dans l'accompagnement (manque AVL même pour structures accueillant classes ULIS)
- 52% des CM1/CM2 d'une école bénéficient de l'AEEH (36 élèves)
- Nombreuses absences scolaires liées au désert médical (rdv à Albi...)
- Besoin de moyens pour soutenir ces enfants (temps scolaires, péri et extra-scolaire, accompagnement à la mobilité pour les soins...)
- Difficultés décuplées si plusieurs EPH dans même fratrie, pour les familles monoparentales, les parents en insertion pro
- Besoin de partager expériences et compétences entre structures

#### Social :

- Favoriser l'accueil du plus grand nombre dans ALAE/ALSH (problème de tarification, du coût des sorties ...)
- Manque de suivi des primo-arrivants dans l'apprentissage de la langue (familles yézidis, roumaines...)
- Montée de la violence verbale et physique des 4/12 ans
- Nouvelle population ayant des difficultés sociales constatées par le commissariat, on est passé de problématiques rurales à des problématiques urbaines (drogue...)
- Moins de personnel pour les enfants en difficulté
- 60 familles bénéficient d'une aide (PRE). Et les autres ? Critères sociaux ?
- Egalité fille/garçon (accès au sport, comportements pendant la récré, manque de respect, supériorité masculine...)
- Tenue présentant des signes religieux
- Difficulté d'accès à la culture

#### Scolaire :

- Carte Plan Mercredi compliquée
- Structuration complexe du temps de l'enfant (garderie, école, ALAE, NAP...)
- Manque de disponibilité et de régularité pour un réel suivi des PEDT
- Identifier les raisons de la baisse des effectifs
- Peu de coordination entre école et ALAE
- Concurrence entre les écoles liée à la tarification ou non de la cantine à 1€

#### Accompagnement à la scolarité :

- De rares accompagnements à la scolarité
- Absence de dispositif d'accompagnement et de coordination (ex : AFEV...)
- Manque de relation entre l'Education Nationale et les associations pour interconnaissance des différents dispositifs
- Dossier CLAS complexe

#### Parentalité :

- Parents de plus en plus démunis concernant l'autorité, leur désir que leur enfant ne soit pas frustré
- Manque d'accompagnement à la parentalité, définir des priorités, faire connaître les actions
- Diversifier les partenaires des actions de parentalité

#### Pratiques :

- Isolement des pratiques, des bénévoles et professionnels
- Manque de mutualisation entre ALAE/ALSH (équipes d'animation et direction)
- Moyens matériels vieillissants
- Difficulté de recrutement dans les ALAE/ALSH
- Manque de vocation des équipes d'animation

## Les pistes d'action Jeunesse :

**Local jeunesse :**

- Un PIJ itinérant (mercredis AM, soirées, samedi), prévoir budget, fiche de poste
- Trouver des locaux urbains/ruraux correspondant aux besoins exprimés par les jeunes, pas au ressenti des adultes
- Lieux équipés en fonction des besoins des jeunes (billard, baby-foot... ?) sans activités pré établies
- Un lieu proche d'un point de transport

**Mobilité:**

- Un minibus itinérant : urbain/rural style TAD
- Développer prêt scooters, trottinettes, vélos électriques, voitures sans permis...
- Financer le permis B
- Auto-école solidaire

**Scolarité / Formation :**

- Mettre en place des jobs d'urgence
- Proposer des jobs saisonniers
- Proposer accompagnement à la scolarité
- Proposer des formations sur les outils bureautiques et autres, pour compléter l'école (en lien avec établissements scolaires)
- Accompagnement ENT numérique des parents pour qu'ils puissent suivre la scolarité des jeunes

**Animation/actions :**

- Développer l'aller-vers (médiateurs, animateurs, éducateurs...) – surtout en milieu rural
- Activités aux pieds des immeubles avec présence
- Animations de quartiers + régulières

**Social :**

- Proposer des actions pour dédramatiser le recours à un psy
- Ateliers animés par des pairs (services civiques) – projet en cours par MDA
- Trouver des jeunes relais qui parleraient de leurs expériences
- Besoin de développer sentiment d'appartenance
- Développer actions du Pôle Numérique (ateliers de prévention, codage, minecraft) – et aussi en milieu rural
- Proposer des actions de prévention numériques généralisées jeunes/parents
- Comment trouver les invisibles ?

**Implication des jeunes :**

- Faire participer les jeunes à l'organisation d'évènements (contre entrée gratuite)
- Inciter les projets de jeunes, les valoriser et inviter les parents

**Divers :**

- Adapter les dispositifs : un équivalent des financements CDV en milieu rural
- Mutualiser les outils (matériels, moyens humains)

**ALSH :**

- Financer le BAFA
- Développer les accueils ouverts
- Chantiers loisirs 10/12 ans ?
- Travail auprès des 10/12 ans pour recapter les jeunes à long terme
- Proposer moments de partage en milieu rural : ateliers, randos, boxe, VTT... (détacher des animateurs)
- Développer des prestations numériques ludiques pour les ALSH : se servir du numérique pour retrouver le lien physique

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE

- (et actualiser régulièrement les infos), et ENT
- Créer un « journal » pour les jeunes et par les jeunes (vidéo, articles, post...)
- Une plateforme jeunesse regroupant tous les acteurs
- Repérer les lieux de rencontre des jeunes (bars, concerts...) pour aller-vers
- Un plan de communication du PEC vers enfants, jeunes, parents
- Créer un guide recensant tout ce qui existe

**Santé :**

- Accompagnement santé + important (ex : un psy dédié)
- Utiliser dispositif psy/diet (reste à charge 5 €)
- Développer la MSP

**Acteurs Jeunesse :**

- Organiser des actions communes
- Mettre en place des petits déjeuners ou café rencontres de façon régulière
- Proposer intervention d'un sociologue pour mieux comprendre génération Z
- Travailler le lien avec Education Nationale
- Développer actions de la MDA et les rendre + visibles
- Permettre aux acteurs de suivre l'évolution (veille, formation continue, professionnalisation)
- Une coordination jeunesse + élargie
- Le réseau peut se servir de la démarche « Aller-vers » pour construire un projet d'éducation Jeunesse



## COMPTE RENDU – REUNION ACTEURS DE LA PARENTALITE

### 5.10 -13H30-16H15

#### Présent.e.s :

Maud Wolfgang – Chargée de coopération 3CS ; François Greffier – Directeur cohésion sociale 3CS; Audrey Rodde – Coordinatrice petite enfance 3CS et Annie Ségelle – Coordinatrice enfance jeunesse 3CS ; Helene Bruniquel – Animatrice sociale /référente famille pour le centre social CaSa ; Alice Gohier Directrice pour le centre social CaSa et Sandrine Lamolinairie – Animatrice sociale pour la CaSa centre social, Carole Cornac – Directrice de la crèche les petites coccinelles ; Ingrid Pottier – Coordinatrice de la maison des adolescents ; Christine Panis – Formatrice pour l'association Aralia ; Maelle Prioul – Chargée de mission réseau parents 81 pour l'UDAF ; Laurie Masmonteil – Animatrice réseau pour l'association Vacances et familles ; Christel Desbordes – Directrice de la crèche du Segala, Morgane Formet – Principale adjointe et Stéphane Tondi- Principal pour le collège A. Malroux ; Sonia Nsir – Assistante sociale CAF. Thierry Lafuente – Conseiller technique Caf du Tarn, Emilie Proupa – Directrice de la crèche les petits loups ; David Fanchon et Aurélie Fabre animateur.trice pour le RPE, Ludivine Viguiier et Aurore Cousinié – Educatrices spécialisées pour le SAVS et SAMASAH la solleillade ; Carine Saint Marc – directrice de la crèche Espelidou ; Angele Rossi Ferrari – Cadre de santé pour le CMP ; Aurélie Imbert – Educatrice spécialisée pour la MD de Carmaux ; Nathalie Darroux – Cadre de santé pour le CMPEA de Carmaux / USP d'Albi ; Marie Helene Cailhol – Accueillante pour le LAEP Papoti papota ; Clothide Soulié- Conseillère technique à la fédération ADMR du Tarn, Marie Lyse Ramirez – Responsable PMI territoire ; Claude Hadjadj – Intervenant association R'd'ailleurs ; Adélie Dautan – IDE pour le CMP Carmaux ; Geraldine Larman – Principale adjointe au collège V.Hugo ; Laurene Mas – Assistante sociale CMPEA Carmaux ; Stéphanie Augé – Chargée de partenariat/ coordinatrice parcours pour la fondation Bon Sauveur

#### Excusées :

Florence Lapeyre – Conseillère Technique MSA et Claire Bernadou – Assistante sociale MSA ; Mona Vandecotte – Ligue de l'enseignement ; Florian Boularan – Educateur spécialisé service éducatif de l'EJC, Sandrine Gourc – Directrice accueil de loisirs Segaliens ; Mathieu Bezin – Pôle numérique ; Yolande Leveneur – Cadre de proximité au pôle Infanto-Juvenile Bon Sauveur ; Chrystele Studnicki – Conseillère pédagogique ; Marie Louise Wijdeven psychologue ; Carole Peroni –Educatrice spécialisée pour l'AEPH81, Stéphanie Senaux Ochoa



pour le CDAD et l'EPE du Tarn ; Stéphanie Brualla pour la MJTN et Pauline Laur– Educatrice indépendante Collectif Esprit Ressources

## Accueil

---

Une carte du territoire Carmausin Ségala est installée.

Chaque partenaire est invité à compléter une fiche d'identité et l'installer aux abords de la carte. Il est intéressant de mettre en lumière l'existence des ressources partenariales, qui sont nombreuses et diversifiées.

## Introduction et cadre de réunion

---

Le centre social intercommunal a souhaité saisir l'opportunité de la réécriture de la CTG pour convier les acteurs locaux de la parentalité à une rencontre commune.

Cette initiative correspond aux attendus de la circulaire n°2012-013 de la CNAF qui positionne le centre social comme un équipement de proximité avec un projet « familles » qui vise à :

- Répondre aux problématiques familiales du territoire et à soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social
- Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Ainsi, le centre social se positionne dans l'ambition d'une coordination locale des actions de soutien à la parentalité.

La réunion est animée par Helene Bruniquel – Animatrice sociale / référente famille au centre social, François Greffier directeur cohésion sociale de la 3cs, Maud Wolfgang chargée de coopération à la 3cs et Thierry Lafuente- Référent technique à la Caf du Tarn.

## Objectifs de la rencontre

- **Questionner ensemble les problématiques sociales** repérées et les **enjeux** sur le champ de la parentalité
- Contribuer au **renforcement de l'existant** et imaginer de **nouvelles perspectives – Mieux répondre aux besoins des parents du territoire**
- Pour **mieux se connaître** et initier une **dynamique de réseau**

## I. La Convention Territoriale Globale

---

François Greffier rappelle la place de la collectivité et du CIAS dans le développement social du territoire.

### 1. La convention Territoriale Globale, c'est quoi ?

Présenté par Thierry Lafuente et Maud Wolfgang.

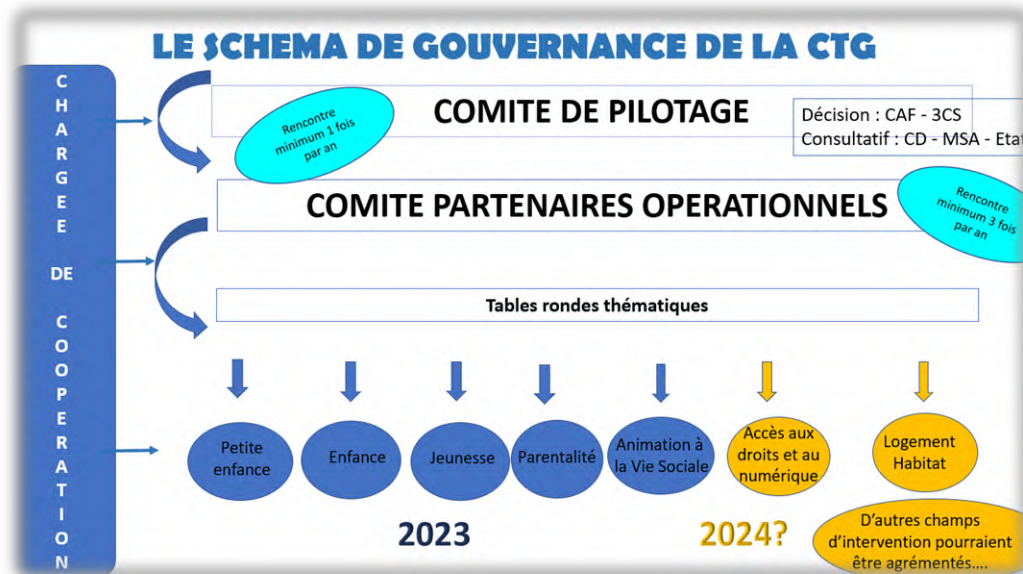
La CTG s'appuie sur **un diagnostic partagé** avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté et en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. Elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

### 2. Sens de la démarche :

La **convention territoriale globale** est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un **projet social de territoire** afin de garantir une offre de services complète et de qualité aux familles,

- sur les **champs d'interventions communs** : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat,
- **adaptée aux enjeux du territoire** et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité à tous à des services de qualité, prise en compte des besoins spécifiques des familles...),
- L'enjeu est de s'extraire des démarches « en silo » pour privilégier **une approche transverse** partant des besoins du territoire.

### 3. Schéma de gouvernance de la CTG



### 4. Démarche et moyens mis en œuvre : Voir diaporama associé au compte rendu de réunion

## II. Éléments du diagnostic social partagé

Un diagnostic social partagé a été réalisé par le centre social intercommunal en 2022 dans le cadre de la réécriture du projet social de l'équipement. Construit à partir d'un travail co-réalisé avec les partenaires et les habitant.e.s, il est considéré dans le cadre de la réécriture de la CTG comme une base récente de référence sur le territoire 3CS.

#### ➤ Éléments remarquables :

A l'appui des éléments renseignés par ce diagnostic, données froides, données sociétales et retours de partenaires, Helene Bruniquel propose une lecture d'éléments remarquables dans les champs de la parentalité.

- Augmentation de la précarité de certaines familles accentuée par la crise économique
- Difficultés de mobilité et d'accès aux soins
- Des situations de violences conjugales récurrentes, défis pour la parentalité
- La qualité du lien parents – école dégradé ? Une relation complexe pour un enjeu commun : La réussite scolaire des enfants
- L'éducation numérique des parents et des familles
- Des périodes à défis dont l'adolescence pour les parents et leurs jeunes

- Des phénomènes repérés chez les jeunes : Décrochage scolaire dès la 6eme / Pré prostitution, grossesses précoces et violences sexuelles et violences entre pairs qui questionnent la mobilisation des parents auprès de leurs jeunes (Cispd 2022)
- Le besoin de répit parental (Pour tous les parents dont ceux concernés par le handicap et la maladie)
- Mobilisation globalement compliquée dont pour des familles très fragilisées (Constat PRE) / Des actions co construites ou à l'initiative des parents avec une faible mobilisation.

A noter que d'autres éléments d'ordre sociétaux sont également renseignés :

- Des mutations familiales : augmentation des divorces, différentes unions, familles mono parentales, familles recomposées. Nouvelles compositions familiales, nouvelles postures parentales.
- La parentalité à l'épreuve du numérique - Le déploiement des écrans et des réseaux sociaux au sein des familles
- La pression de la société « super parent »
- Meilleure connaissance du développement de l'enfant
- Des ressources nombreuses disponibles pour les parents

Helene Bruniquel renseigne également la diversité des services et actions existants permettant de faire apparaître les constats suivants :

- Une culture de travail existante mais des actions qui se « télescopent » bien qu'elles soient complémentaires
- Des dispositifs d'appuis existants sur le soutien à la parentalité : (CAF et MSA) dont certains non saisis sur le territoire (Clas) – Besoins recensés sur l'accompagnement aux devoirs
- Actions souvent gratuites dont la gratuité ne garantit pas forcément la mobilisation des familles
- L'iniquité de l'offre à questionner (rural / urbain, accessibilité, familles à besoins particuliers, etc) et la qualité de l'accès aux familles (Le qui- Quand – ou?)
- Des réseaux de parents existants (APE) qui regroupent une grande diversité de familles – Acteurs possibles de la mobilisation

➤ **Complétude par les partenaires :**

A la lecture des éléments de diagnostic, il est demandé par les partenaires de rajouter :

- Des manques dans l'accompagnement du futur parent et sur les 3 premiers mois de l'enfant – Actions dans le champ de la périnatalité à renforcer, de l'existant mais « moins que avant ».
- La question de l'égalité dans la fonction parentale – Place des pères en questionnement
- L'éducation genrée et l'égalité fille / garçon pouvant appuyer les stéréotypes dès le plus jeune âge

### III. Des enjeux dans le champ de la parentalité

---

Une organisation collective est proposée autour de 4 tables de travail permettant d'aborder 4 thèmes qui font enjeux. Le choix des thèmes est issu de l'analyse du diagnostic social partagé (CaSa -réécriture du projet social / projet famille 2022).

- La coordination des actions / acteurs des champs de la parentalité
- La mobilisation des parents
- Le répit parental (Pour tous les parents, ceux concernés par le handicap et par la maladie de leurs enfants)
- Le renforcement des compétences parentales

Chaque groupe est invité à réfléchir sur les 4 enjeux à partir de 2 questions :

- Quels problèmes majeurs et manques autour de cet enjeu sur le territoire ?
- Quelles pistes de solutions et conditions de réussite de ces pistes de solution.

Sur une temporalité et organisation collective donnée, l'ensemble des partenaires sera amené à échanger sur l'ensemble des thèmes. Une restitution collective est proposée post atelier.

➤ **Synthèse des tables rondes :**



<p align="center"><b>QUELS PROBLEMES MAJEURS ET MANQUES AUTOUR DE CET ENJEU SUR LE TERRITOIRE ?</b></p>	<p align="center"><b>QUELLES PISTES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE REUSSITE DES ENFANTS PISTES DE SOLUTIONS</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La question de la mobilité</li> <li>▪ L’engagement associatif des parents (crèche, etc) qui demande bcp d’investissements, de compétences et de responsabilités</li> <li>▪ Du repli sur soi : l’acte simple de sortir (de la maison / de chez soi) qui pour certains parents est déjà complexe – Trouver d’abord pour le parent un intérêt individuel pour sortir puis dans un deuxième temps venir sur du collectif</li> <li>▪ Attente de plus en plus forte de la mobilisation sur des sujets trop théoriques             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Commencer par des invitations plus conviviales</li> <li>○ Reconnaître que les familles sont beaucoup mobilisées : dans leur réalité, dans le quotidien</li> <li>○ Importance de valoriser qu’elles font des choses</li> <li>○ Venir est une forme de mobilisation</li> </ul> </li> <li>▪ Les actions ne mobilisent pas assez les parents comme acteurs</li> <li>▪ Nécessité de préciser le sens que peuvent trouver les parents dans les actions proposées- A questionner</li> <li>▪ L’adaptation des propositions aux familles à besoins particuliers (dont familles allophones) – Sens de l’action, repères temporels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mobilité : Aider à sortir de chez soi</li> <li>▪ Formation des parents élus associatifs</li> <li>▪ Replacer le parent en tant qu’acteur</li> <li>▪ Penser des choses simples et adaptées à la temporalité des familles « <i>On se prend trop la tête</i> » - Trop d’intellectualisation, un peu plus de légèreté et de convivialité (actions ludiques et plaisantes)</li> <li>▪ Vigilance au verbiage professionnel</li> <li>▪ Adapter les propositions particulièrement pour les familles à besoins particuliers (traduction, etc) : La langue, la traduction, accompagnement des familles, niveaux éducatifs plus faibles</li> <li>▪ Adapter les propositions aux différentes formes de parentalité (Problèmes psychologiques, handicap, précarité)</li> <li>▪ Questionner le sens pour ces parents de venir sur des actions – Permettre leur mobilisation au sens de la participation / Aller vers les parents à partir de besoins de parents</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Freins psychologiques + difficultés liées à la priorisation</li> <li>▪ Freins liés aux modes de garde des enfants</li> <li>▪ La peur du groupe (Notion de collectif compliquée – peur du jugement et du regard de l'autre)</li> <li>▪ La difficulté de dire que la relation au parent est difficile pour le professionnel</li> <li>▪ Transformation de la société (rythmes professionnels : quotidiens intenses et peu de temps pour soi) + concept génération - consommation</li> <li>▪ Impact covid (Des familles encore très confinées qui n'osent plus sortir)</li> <li>▪ Questionner la place des pères</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre du temps pour un pré travail d'aller vers les parents (Accompagnement sur les actions, réassurance à domicile, etc.)- Travailler l'ouverture vers l'extérieur</li> <li>▪ Réfléchir à des modes de garde pour les plus petits pour faciliter la participation du parent</li> <li>▪ Mutualisation du savoir entre parents (Le « <i>Venir avec un proche, c'est plus facile</i> ») <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer le lien entre travailleurs sociaux et professeurs : Se former collectivement, mutualiser les savoirs</li> </ul> </li> <li>▪ Place des parents qui pourraient témoigner de leurs expériences avec une vigilance pour que les questions ne soient pas trop professionnalisées</li> <li>▪ Perspective d'1 seul lieu identifié pour plusieurs actions</li> <li>▪ Développer de l'information via les réseaux sociaux</li> <li>▪ Penser à des actions en weekend</li> <li>▪ S'appuyer sur l'existant (ex : actions itinérances, lieux repères) + renforcer la communication pour ceux qui ne connaissent pas (vigilance au trop d'infos, trop d'actions)</li> <li>▪ Réalisation d'un sondage en direction des familles – Le « <i>Qu'est ce qu'ils attendent ?</i> » - A questionner la surcharge morale</li> </ul> |
|--|--|

## REINFORCEMENT DES COMPETENCES PARENTALES

<b>QUELS PROBLEMES MAJEURS ET MANQUES AUTOUR DE CET ENJEU SUR LE TERRITOIRE ?</b>	<b>QUELLES PISTES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE REUSSITE DE CES PISTES DE SOLUTIONS ?</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Périnatalité : De l'existant mais moins qu'avant pour accompagner les futures mères et parents (Massage, piscine, plus de cours de préparation à l'accouchement ou à la naissance) – Des actions privées mais inaccessibles pour le plus grand nombre</li> <li>▪ Dépression post Partum – Quels accompagnements ?</li> <li>▪ Fort sentiment de culpabilité (perte de repères, méconnaissance des droits et devoirs du parents et de l'enfant)</li> <li>▪ Référence aux apports des réseaux sociaux</li> <li>▪ Manque de confiance en tant que « personne parent »</li> <li>▪ Conflits conjugaux importants → Impact sur la parentalité</li> <li>▪ Familles très isolées et peu entourées, nouveaux arrivants qui cherchent de la guidance via les réseaux sociaux</li> <li>▪ Repli sur soi sur le territoire et difficultés sociales avérées</li> <li>▪ Difficultés à l'engagement dans APE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionner les spécificités du territoire</li> <li>▪ Perspectives via la création d'un réseau de partenaires – Mieux se connaître pour mieux renseigner</li> <li>▪ Remettre en œuvre des actions en lien avec la périnatalité et renforcer la communication de l'existant - Casser idées reçues sur la PMI → Mauvaise représentation → Travailler ensemble</li> <li>▪ Se donner les moyens d'un 1<sup>er</sup> accompagnement physique ou d'accompagnement de pair à pair</li> <li>▪ Favoriser la mutualisation de savoirs entre pairs</li> <li>▪ Combattre le modèle du parent type – Performance parentale</li> <li>▪ Pas trop de dispositifs → Ajoute de la pression aux parents</li> </ul>



- Manque de moyens pour l'accueil des familles allophones (quelles adaptations dans les pratiques et la communication, quelles prises en compte du volet culturel ?)
- La santé mentale de certains parents en question (grande fragilité repérée) – Parents qui ont d'abord besoin de prendre soin d'eux avant de pouvoir prendre soin de leur-s enfant-s
- Manque d'harmonisation des discours des professionnels
- Confusion dans le discours professionnel (pédiatre / professeurs /AS) : Comment discerner pour le parent ?
- Les parents dépassés sur l'usage des réseaux sociaux :
  - Difficulté de l'usage des réseaux sociaux de leurs enfants
  - Difficulté de contrôle des parents

## LA COORDINATION

<b>QUELS PROBLEMES MAJEURS ET MANQUES AUTOUR DE CET ENJEU SUR LE TERRITOIRE ?</b>	<b>QUELLES PISTES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE REUSSITE DE CES PISTES DE SOLUTIONS ?</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réseaux de partenaires : communication à revoir, difficultés d'interconnaissances</li> <li>▪ Manque de connaissance (interne et externe) de qui fait quoi et des limites des professionnels</li> <li>▪ Manque de connaissance des rôles des institutions et des services</li> <li>▪ Multitudes d'acteurs : manque de coordination</li> <li>▪ Trop ou peu d'infos, trop de mails pas clairs ou trop longs</li> <li>▪ Turn over des acteurs : manque d'infos sur les changements d'acteurs : Perte d'interlocuteur = perte de temps ou d'efficacité</li> <li>▪ Manque de disponibilités des acteurs pour être présents aux réunions (Postes trop denses, trop de missions)</li> <li>▪ Pas de personnes identifiées pour la coordination               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sens à la coordination : besoin des parents, orientation</li> <li>○ Manque</li> </ul> </li> <li>▪ Manque d'intervenants infirmiers et médecins scolaires</li> <li>▪ Manque de connaissance des parents sur l'existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la communication et l'interconnaissance des acteurs + création d'outils adaptés - Quelques idées : café des partenaires, lettre d'info et annuaires entrée parents / professionnel, et connecté - Nécessaire centralisation par une personne identifiée</li> <li>▪ Utilisation / renforcement des outils existants -type onglet thématique sur le site 3CS) ou site ENT des établissements scolaires</li> <li>▪ Organisation d'un réseau parentalité / Complémentarité avec le réseau Jeunesse élargie (lien à renforcer avec le secteur médico-social)</li> <li>▪ A questionner la coordination du parcours du parent et de l'enfant et les logiques de ces parcours</li> <li>▪ Besoins de formations / sensibilisation des acteurs</li> <li>▪ Organisation forum ou journée événementielle (Renforcement de la lisibilité des acteurs) et formation</li> <li>▪ Création d'instances de partage d'infos sur des situations particulières ou autres (type cellule de veille)</li> <li>▪ S'appuyer sur les futurs dispositifs : Guichet unique RPE - Complémentarité dans la circulation de la communication</li> </ul>

## LE REPIT PARENTAL

QUELS PROBLEMES MAJEURS ET MANQUES AUTOUR DE CET ENJEU SUR LE TERRITOIRE ?	QUELLES PISTES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE REUSSITE DE CES PISTES DE SOLUTIONS ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des offres pouvant être appui pour soulager l'organisation quotidienne des parents -Méconnaissance des partenaires et des familles – Quel accès / quel cout ?</li> <li>▪ Hors handicap et maladie, toutes familles concernées et plus spécifiquement des besoins pour les familles monoparentales.</li> <li>▪ Culpabilité dans le sentiment d'efficacité parentale – Injonction d'être « le bon parent » / la bonne mère (notion inconsciente de sacrifice dont notamment ? pour les mères)</li> <li>▪ Fort isolement de certains parents (famille mono parentales, familles réfugiées)</li> <li>▪ Cercle vicieux (Pas d'espace pour soi, pas de relais) – « <i>Pétage de plomb de parents</i> »</li> <li>▪ Place des pères et de l'égalité dans la fonction parentale</li> <li>▪ Education genrée – Besoin de lutter contre les stéréotypes de de genre + aspect culturel : La mère reste au foyer pour s'occuper des enfants (hors situation spécifique, un rôle culturellement appuyé et parfois par les professionnels sans prise de conscience)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le « de quoi parle-t-on ? » – Besoin en formation (phénomène et repérage) et comment aborder ces questions avec le parent ?</li> <li>▪ Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide au répit parental pour mieux pouvoir le diffuser</li> <li>▪ Imaginer des offres de répit collective entre familles et en famille</li> <li>▪ Renforcer dès le plus jeune âge les notions d'égalité</li> <li>▪ Questionner au quotidien la place des pères</li> <li>▪ Création d'outils de repérage et de suivi</li> <li>▪ Perspectives sur le futur CLSM (Quel portage, quelle centralisation, quels professionnels ?)</li> <li>▪ S'appuyer sur des retours d'expériences existants (dans et hors du territoire) et sur des actions collectives (type ateliers pairs aisance)</li> <li>▪ Création d'espaces dédiés pour les familles (Type MJC) avec pédagogie éducation populaire, cout et accueil facilités + Réseau d'entraide intergénérationnel ou entre pairs</li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peurs d’aborder le besoin de répit par les professionnels – Le « s’autoriser à questionner » - Question à poser systématiquement ?</li> <li>▪ L’écran peut apporter une forme de répit pour le parent (Canalisation des enfants et errance du parents sur les réseaux) – Quel discours au regard des enjeux ?</li> <li>▪ Pour le handicap, des délais d’admissions longs qui ne sont pas facilitants</li> <li>▪ Multitudes de professionnels dans les parcours de prise en charge</li> <li>▪ Besoins des professionnels pour aborder avec les parents les troubles de comportements des enfants (repérage, quel discours, quel parcours ?) – Formation dont notamment pour l’éducation nationale</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d’espaces d’échanges entre professionnels pour questionner des situations et échanger sur les pratiques</li> <li>▪ Mutualisation d’offres de garde via les centres de loisirs du territoire – Quelles possibilités ?</li> </ul> |
|--|---|

#### IV. Perspectives et fin de réunion

---

Helene Bruniquel et Maud Wolfgang concluent la réunion par :

- Un rappel des dates des futures rencontres CTG (petite enfance -enfance et jeunesse)
- L'information sur un futur travail de retraduction et de structuration du contenu de la réunion en fiches action
- Le rappel d'une date collégiale pour une synthèse globale de la CTG (prévue début 2024)
- La perspective d'une future rencontre des acteurs parentalité pour commencer à travailler les enjeux du réseau et attendus de la coordination
- Un remerciement pour la participation à cette 1ere plénière des partenaires du champ de la parentalité

Fin de réunion à 16h15

# *Annexe 3*

## FICHES ACTIONS PETITE ENFANCE





**FICHE ACTION N° 1 : Définir une trajectoire de développement d'offre de service de la petite enfance**

<b>THEME :</b> PETITE ENFANCE	<b>PILOTE :</b> 3CS
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE :</b>	
1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire	
<b>OBJECTIF GENERAL :</b>	
1.3 Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service	
<b>CALENDRIER :</b> <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027	

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- . Réaliser un état des lieux annuel de l'offre et des besoins sur le territoire au travers de la mise à jour de l'observatoire petite enfance et conduire l'élaboration d'un plan d'action en lien avec les conclusions du diagnostic
- . Maintenir et développer une offre d'accueil collective et individuelle complémentaires en adéquation avec les besoins du territoire
- . Orienter et accompagner les porteurs de projet

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

- La définition d'une stratégie au travers d'orientations et de priorités claires permettra de soutenir les structures et de répondre aux besoins des familles du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala. Plusieurs actions complémentaires seront à déployer sur la période contractuelle de la CTG :
1. Faire vivre et développer l'observatoire petite enfance en renforçant sa place d'outil d'analyse et d'aide à la décision.
  2. Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée Communes/Communauté de Communes pour l'accompagnement des porteurs de projets, passant par la définition d'une démarche d'orientation et d'accompagnement co-construite avec les partenaires.
  3. Accompagner à l'expérimentation et/ou à la mise en place de projets dans le secteur de la petite enfance.

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

<b>QUI ?</b>	<b>QUOI ?</b>
Moyens humains 3CS : Coordinatrice petite enfance, Directeur pôle cohésion sociale, élus 3CS Partenaires institutionnels : Responsables des structures, CAF...	<u>Moyens matériels :</u> Réunions, groupes de travail
Moyens humains 3CS : Coordinatrice petite enfance et services support de la 3CS (assistante budgétaire, RH, comptabilité...), Partenaires institutionnels : gestionnaires des structures petite enfance, CAF, MSA	<u>Moyens matériels :</u> Conventionnement d'objectifs et financier
<u>Moyens humains 3CS :</u> Coordinatrice petite enfance et assistante budgétaire petite enfance/enfance /jeunesse de la 3CS Partenaires institutionnels : Directrices des structures	<u>Moyens matériels :</u> Outils de suivi de l'activité <u>Moyens financiers :</u> Dispositifs financiers de la CAF et MSA et Co-financement de la 3CS
<u>Partenaires financiers :</u> CAF, MSA...	<u>Moyens financiers :</u> . Dispositifs financiers de la CAF et MSA (prime d'installation des assistants maternels 1200 €, MAM aide au démarrage 6000 €, plan d'investissement pour les structures petite enfance, bonus territoire CTG, appels à projets ...) . Moyens financiers des communes, de la 3CS, des porteurs de projets...

**RESULTATS ATTENDUS**

<b>INDICATEURS QUANTITATIFS</b>	<b>INDICATEURS QUALITATIFS</b>
. Mise à jour annuelle des données de l'observatoire Petite Enfance et 1 temps de présentation des données aux élus et aux structures . Nombre et type de contrats . Nombre de familles et d'enfants accueillis . Nombre de porteurs de projets accompagnés	Satisfaction des porteurs de projet dans l'accompagnement



FICHE ACTION N° 2 : Favoriser l'accessibilité à tous de l'offre de service sur le territoire

THEME : PETITE ENFANCE

PILOTE : 3CS

ORIENTATION STRATEGIQUE :

1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire

OBJECTIF GENERAL :

1.3 Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service

CALENDRIER :  2024  2025  2026  2027

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- . Proposer un lieu de proximité en soutien aux familles à la recherche d'un mode de garde collectif ou individuel et source d'information pour les futurs professionnels de la petite enfance
- . Amélioration de l'information concernant les besoins des familles et de la situation de l'accueil petite enfance sur le territoire en renforçant la place du RPE dans sa contribution à l'observatoire des besoins au travers du guichet unique et de la collecte des données des parents en recherche d'un mode d'accueil
- . Promouvoir et soutenir l'activité des assistants maternels et plus largement la promotion des métiers de la petite enfance
- . Définir des règles d'attribution des places
- . Transparence pour les familles du processus d'attribution des places sur le territoire
- . Optimiser le fonctionnement de la structure et répondre aux besoins des familles (demandes occasionnelles...)

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION

Sur le territoire de la 3CS, l'accueil individuel est essentiellement assuré par les assistantes maternelles. Toutefois, en 4 ans, le territoire de la 3CS a vu le nombre d'assistantes maternelles baisser de 15 %. Les raisons de l'arrêt d'activité sont diverses. Au delà des départs à la retraite qui vont continuer dans les prochaines années, le choix d'accueillir moins d'enfants, les raisons personnelles de santé ou simplement des cessations d'activité viennent accentuer cette baisse. Face à ces évolutions de l'offre d'accueil et pour sortir de l'isolement, certaines assistantes maternelles font le choix de se regrouper pour exercer en Maisons d'Assistants Maternels (MAM). En 2022 et 2023, 2 nouvelles MAM ont été créées sur le territoire et contribuent à maintenir l'offre d'accueil individuel.

Pour la 3CS, la capacité à proposer une offre d'accueil diversifiée est un enjeu important qui permet de faciliter l'accès aux familles à un accueil répondant à leurs besoins.

Cet enjeu est d'autant plus fort pour le territoire de la 3CS que les accueils collectifs n'ont pas la capacité de répondre aux demandes spécifiques, telles que l'accueil en horaires atypiques.

Le service intercommunal « Relais Petite Enfance du Carmausin Ségala » (RPE), au travers de ses missions, est une ressource de proximité. Son projet de fonctionnement 2023-2027 porte sur la mise en oeuvre prioritaire d'actions de valorisation et de promotion du métier d'assistante maternelle et plus largement des métiers de la petite enfance. En effet, les EAJE connaissent une forte tension dans la constitution des effectifs d'encadrement et sont confrontés à une pénurie de professionnels (difficulté de recrutement).

Ainsi, un des enjeux de cette nouvelle CTG sera de consolider le positionnement du RPE comme acteur principal de soutien et de promotion des métiers de la petite enfance et de l'expérimenter comme guichet unique, décliné en différentes actions :

- . A titre expérimental, promotion du RPE comme service de guichet unique auprès des parents et des partenaires comme 1er interlocuteur et amélioration de sa visibilité
- . Elaboration de supports de communication, organisation d'événements avec les partenaires (CAF, EAJE...) de type réunion d'information aux familles, portes ouvertes du RPE, etc
- . Initier des temps d'échanges avec les réseaux de formation petite enfance, de l'emploi (Pôle emploi ...) et les établissements scolaires (collèges, lycées ...)
- . Portage et / ou participation du service RPE à différentes actions de promotion des métiers de la petite enfance. Il pourrait s'agir de forums des métiers pour valoriser et faire découvrir le métier d'assistante maternelle (et les métiers de la petite enfance) au travers du projet de fonctionnement du RPE (journée porte ouverte, diffusion de témoignages d'assistantes maternelles sous forme de clip vidéos, ciné-débat, etc)
- . Mise à jour et diffusion du guide petite enfance
- . En lien avec le réseau d'acteurs locaux petite enfance (EAJE, LAEP, actions parentalité...), il s'agit de bien connaître les actions, les structures du territoire et les ressources d'informations afin de présenter l'offre existante, les modalités de fonctionnement, les ressources parentalité (lieu accueil enfant-parents, ateliers graine d'explorateurs ...) et d'orienter les familles
- . Amélioration de l'accès à l'information et aux démarches en ligne (site internet de la Communauté de Communes, site monenfant.fr) tout en préservant l'accueil physique et l'accompagnement individualisé au travers de rendez-vous
- . Accueillir et accompagner les parents dans l'élaboration de leur projet d'accueil
- . Accueillir et accompagner les futurs professionnels petite enfance dans l'élaboration de leur projet d'orientation et de formation

Par ailleurs, l'autre enjeu concernant l'accessibilité des services à tous, portera sur la définition de priorités validées par les élus et sera animé par la coordinatrice petite enfance et le chef de service du pôle cohésion sociale :

- . Animation de groupes de travail techniques (services, partenaires institutionnels ...) permettant de partager les fonctionnements, les demandes de pré-inscription et visant la mise en place concrète d'une méthode d'attribution de places
- . Animation de groupes de travail politiques (commission petite enfance ...) visant à définir une procédure d'admission commune au travers de critères et structurer une instance dédiée spécifiquement au partage des demandes et permettant l'attribution des places.

Cette instance est étroitement liée aux orientations petite enfance attendues pour le territoire sur la période contractuelle de la CTG



<b>MOYENS MIS EN OEUVRE</b>	
<i>QUI ?</i>	<i>QUOI ?</i>
<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs RPE</li> <li>- Coordinatrice petite enfance</li> <li>- Directrices des structures collectives (EAJE)</li> <li>- Etablissements de formation</li> <li>- Partenaires de l'emploi (Mission locale, pôle emploi, services emploi du CIAS ...)</li> <li>- CAF</li> <li>- PMI</li> </ul>	<p>Réunions, portes ouvertes, forum des métiers</p> <p><u>Moyens financiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF (aide au fonctionnement des RPE, bonus mission renforcée promotion du métier 3000 €, aides financières pour les assistantes maternelles telles que le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil, la prime d'installation aux assistantes maternelles, l'aide au démarrage MAM)</li> <li>- 3CS (financement au fonctionnement du RPE, portes ouvertes 1000 €)</li> </ul>
<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service communication de la 3CS</li> <li>- Animateurs RPE</li> <li>- Coordinatrice petite enfance</li> <li>- Référente famille de la CaSa</li> <li>- Directrices des structures collectives (EAJE)</li> </ul>	<p>Mise à jour et création des supports de communication,</p> <p><u>Moyens financiers :</u> Intercommunalité (frais d'impression 300 €)</p>
<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs RPE</li> <li>- Coordinatrice petite enfance</li> <li>- Référente famille de la CaSa</li> <li>- Directrices des structures collectives (EAJE)</li> <li>- LAEP</li> <li>- CAF</li> <li>- PMI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions avec les partenaires pour mettre en œuvre le guichet unique</li> <li>- Mise à jour fiche commune de pré-inscription.</li> <li>- Temps de permamence info familles présentant l'offre d'accueil et les modalités administratives (Guichet unique)</li> </ul> <p><u>Moyens financiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF (aide au fonctionnement des RPE, bonus mission renforcé guichet unique 3000 €)</li> <li>- 3CS (financement du fonctionnement du RPE)</li> </ul>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
<i>INDICATEURS QUANTITATIFS</i>	<i>INDICATEURS QUALITATIFS</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre d'actions de communication et de promotion des métiers de la petite enfance</li> <li>. Nombre de sollicitations du RPE et typologie</li> <li>. Evolution du nombre de contacts pour la recherche d'un mode d'accueil</li> <li>. Évolution du nombre de contacts pour s'informer sur la formation et l'accès aux métiers de la petite enfance</li> <li>. Evolution de l'offre d'accueil individuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Evaluation des besoins en recrutement au sein des EAJE</li> <li>. Enquête de satisfaction des publics accueillis par le RPE (familles, assistantes maternelles, ...) pour mesurer la réponse à leur besoin et la qualité du service</li> <li>. Evaluation de la méthode d'attribution des places par les partenaires et les familles (entretien téléphonique ou questionnaire de satisfaction...)</li> </ul>



**FICHE ACTION N° 3 : Etudier la faisabilité de la création d'un lieu ressource pour les familles**

<b>THEME : PETITE ENFANCE</b>		<b>PILOTE : 3CS</b>
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE :</b> 3.Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles		
<b>OBJECTIF GENERAL :</b> 3.1.Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents		
<b>CALENDRIER :</b> <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027		
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		
Etudier l'ouverture d'un espace de soutien et d'accompagnement des familles sur le territoire Faciliter l'accès à l'information pour les familles Renforcer une approche globale partenariale d'accompagnement des parents en prévention dès l'étape de la périnatalité		
<b>DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION</b>		
<p>Selon un rapport de la commission des 1000 premiers jours paru en 2020, 100 000 femmes par an souffrent de dépression post partum. 3 parents sur 5 expriment rencontrer des difficultés avec leur enfant et 7/10 avoir besoin d'un soutien et de l'accompagnement d'un professionnel.</p> <p>Une enquête menée récemment par la CNAF auprès des familles, précise que 43 % des parents perçoivent leur rôle comme "difficile".</p> <p>En 2022, sur le territoire 3CS, le nombre de familles monoparentales représente 17.2 % des familles avec enfants de moins de 3 ans. Comparativement au Département du Tarn (16%), son évolution est plus importante sur notre territoire (données Imaje année 2022). Les familles monoparentales, au regard de leur situation, sont également considérées comme plus vulnérables.</p> <p>Par ailleurs, l'arrivée d'un premier enfant dans une famille vient modifier le foyer dans son organisation. Celle-ci se met alors en recherche d'informations globales sur le territoire concernant l'accueil des enfants, les aides existantes, la santé, etc.</p> <p>Il ressort du diagnostic partagé avec les partenaires dans le cadre de la nouvelle CTG, l'importance que les services existants puissent être facilement repérés par les familles et adaptés pour répondre au plus proche des besoins des familles. Sur le territoire, peu d'actions existent autour de la parentalité (par exemple autour de la périnatalité et de la prévention au sens plus large).</p> <p>Un questionnaire adressé aux futurs parents de jeunes enfants du territoire (0-3 ans) met en avant un besoin exprimé de bénéficier d'un espace d'information et de soutien global sur toutes les questions petite enfance afin de faciliter l'accès à l'information.</p> <p>De plus, au 1er septembre 2023, 75 familles* sont en attente d'une place d'accueil sur le territoire (47 ont exprimé une demande pour 2023 ou avant, et 28 pour 2024). (* Données partielles à partir des éléments transmis par les structures. Manque 1 micro-crèche).</p> <p>Le besoin exprimé par les familles est varié et représente en majorité des demandes de 4-5 jours à temps plein. Pour autant, environ 17 % des demandes en attente sont des demandes d'accueil occasionnel ou sur 1 ou 2 jours.</p> <p>Le territoire de la 3CS est considéré comme prioritaire et le taux de couverture en offre d'accueil petite enfance reste insuffisant. Lors du diagnostic CTG réalisé avec les partenaires du territoire il a été mis en avant les problématiques sociales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des familles qui n'ont pas toujours de réponses à des besoins ponctuels.</li> <li>- Un manque d'espaces et de lieux pour le répit parental.</li> </ul> <p>Ainsi dans le cadre de la CTG 2024-2027 , il a été retenu d'étudier la faisabilité de la création d'un lieu ressource pour les familles de type halte garderie, maison des familles ou maison des 1000 premiers jours adapté aux besoins du territoire.</p>		
<b>MOYENS MIS EN OEUVRE</b>		
<b>QUI ?</b>	<b>QUOI ?</b>	
. Coordinatrice petite enfance, référente famille, coordinatrice enfance-jeunesse et service communication de la 3CS . RPE . PMI et autres acteurs de la parentalité . animateur réseau parents 81 . CAF	Actions de communication sur les actions existantes	
. Coordinatrice petite enfance, référente famille, coordinatrice enfance-jeunesse, chargée de coopération CTG de la 3CS . CAF . PMI . animateur réseau Parents 81	Elaboration étude comparative des actions existantes et initiatives portées par d'autres territoires. Partage de connaissances	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>		
<b>INDICATEURS QUANTITATIFS</b>	<b>INDICATEURS QUALITATIFS</b>	
Nombre de réunions de réseau parentalité et structures représentées Nombre de réunions avec les élus Réalisation de l'étude comparative des actions existantes sur d'autres territoires Nombre d'actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité portées sur le territoire	. Avis des parents ayant participé à des actions d'accompagnement sur le territoire (bilan, questionnaire...) . Questionnaire aux familles sur leur connaissance des actions existantes, leurs besoins et leurs attentes en matière de soutien à la parentalité	

FICHE ACTION N° 4 : Lutter contre la pénurie de professionnels de la petite enfance	
<b>THEME :</b> PETITE ENFANCE <b>PILOTE :</b> 3CS	
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE :</b> 3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles	
<b>OBJECTIF GENERAL :</b> 3.2 Garantir la continuité éducative	
<b>CALENDRIER :</b> <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	
Faciliter et favoriser le départ en formation continue des professionnels de la petite enfance Faire face à la pénurie de professionnels et au manque d'attractivité du secteur de la petite enfance Palier aux difficultés de recrutement Maintenir et favoriser la qualité d'accueil	
DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION	
<p>Aujourd'hui, le secteur de la petite enfance connaît un manque d'attractivité et fait face à des pénuries de professionnels. Ce constat est national et se retrouve sur notre territoire. En effet, ces dernières années, les remplacements sont de plus en plus fréquents au sein des EAJE et le nombre d'assistantes maternelles est en diminution constante. On constate que les besoins de remplacement dans les structures de la petite enfance sont importants. Les postes de diplômés auxiliaires et EJE sont prioritairement recherchés et font face à une pénurie de professionnels et à des difficultés de recrutement mettant à mal le fonctionnement de la structure. Les fonctions d'agent d'entretien et animateur petite enfance passent souvent par des contrats peu attractifs (temps non complet...).</p> <p>Dans le cadre du travail de mutualisation et de travail en réseau, des initiatives ont été mises en place. Mais les salariés étant à temps plein et les besoins de recrutement souvent en simultané sur différentes structures, la réponse nécessite le recrutement de personnes multiples. Les formations en alternance (apprentissage) et de diplômés (EJE, auxiliaire de puériculture...) ont un coût élevé restant à charge pour la structure et peuvent donc être un frein qui empêche l'insertion des jeunes tout en mettant en difficulté les structures.</p> <p>L'enjeu aujourd'hui pour le territoire est de maintenir la qualité de l'offre d'accueil pour les enfants et les familles. Celle-ci passe par le maintien de l'offre individuelle et de sa qualité mais aussi par la stabilité des équipes des EAJE.</p> <p>Pour le territoire de la 3CS, cette démarche impliquera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Participer aux forums des métiers organisés par les partenaires de l'emploi ou les établissements scolaires</li> <li>. Maintenir l'accompagnement mis en place par le RPE pour soutenir et encourager la formation des assistantes maternelles (initiale et continue)</li> <li>. Favoriser l'accueil de stagiaires (dès le collège) au sein des structures petite enfance</li> <li>. Soutenir l'apprentissage des futurs professionnels pour accompagner la transmission de compétences et lutter contre les difficultés de recrutement et d'attractivité du secteur de la petite enfance</li> <li>. Définir et repérer un référent formation au sein de chaque structure</li> <li>. Partager les expériences et les supports tels qu'un livret d'accueil des stagiaires entre structures</li> <li>. S'inscrire dans les instances institutionnelles et locales de réflexion partenariale et de projets autour des problématiques de pénurie de professionnels de la petite enfance et de la formation (instance de réflexion Schéma Départemental des Service aux Familles du Tarn, etc...)</li> <li>. Partager les besoins et mutualiser les moyens quand cela est possible (candidatures ou les professionnels à temps non complet en poste) au travers des réunions du réseau petite enfance</li> <li>. Faciliter la mise en relation avec les organismes de formation et accompagner les professionnels du territoire à suivre la formation de tuteurs de formation (formation collective, réunion d'information...)</li> <li>. Assurer une veille et partager les informations concernant les dispositifs de financements existants dans le cadre de la formation (plan de formation, CPF, apprentissage ...)</li> </ul>	
MOYENS MIS EN OEUVRE	
QUI ?	QUOI ?
Coordinatrice petite enfance 3CS, service RH de la 3CS Elus 3CS Gestionnaires et directrices des EAJE RPE	Réunions partenariales, accueil de stagiaires, validations de convention de stages ou d'apprentissage, soutien et information pour favoriser le départ en formation
Coordinatrice petite enfance Directrices et équipes des EAJE Etablissements de formation	Formation tuteur, participation aux forums métiers
Coordinatrice petite enfance Directrices et équipes des EAJE Etablissements de formation	Formation tuteur, participation aux forums métiers
Coordinatrice petite enfance RPE Directrices et gestionnaires EAJE Elus CAF PMI	Instances partenariales de réflexion sur la pénurie de professionnels et sur le manque d'attractivité
Coordinatrice petite enfance RPE EAJE Etablissements de formation (collèges, lycée, centre de formation...) Partenaires de l'emploi	Participation et organisation de forums métiers, actions de promotions
RESULATS ATTENDUS	
INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
Nombre de professionnels formés comme tuteur de formation Nombre de stagiaires accueillis sur les structures petite enfance Nombre de contrats d'apprentissage Nombre de nouveaux professionnels au sein des EAJE Nombre d'actions de promotion des métiers de la petite enfance réalisées	



**FICHE ACTION N° 5 : Favoriser l'accueil des familles inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle**

THEME : PETITE ENFANCE

PILOTE : 3CS

**ORIENTATION STRATEGIQUE :**

4. Favoriser un cadre de vie solidaire et inclusif

**OBJECTIF GENERAL :**

4.2 Favoriser l'accueil de tous

CALENDRIER :  2024  2025  2026  2027

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- . Lever les freins de l'accueil du jeune enfant des parents inscrits dans un parcours d'insertion
- . Favoriser la mixité, contribuer à réduire les inégalités sociales et favoriser le retour à l'emploi
- . Accompagner les parents et plus largement la famille dans sa globalité
- . Impulser une dynamique partenariale avec les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire
- . Dédier des places en faveur du public en situation d'insertion

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

En 2022, on mesure une hausse des familles avec enfant de < 3 ans dont les 2 parents travaillent (52,9%), toutefois ce pourcentage reste inférieur à celui du département qui est de 55,5 % (données Imaje). Entre 2021 et 2022, l'écart est de + 1,40 % de familles avec enfant de < 3 ans dont les 2 parents travaillent sur le territoire de la 3CS.

Ces situations de vulnérabilité sont un frein vers le retour à l'emploi pour les parents. En effet, le défaut de solutions de garde est un frein majeur dans l'accès et/ou le maintien dans l'emploi. Cette problématique de garde est accentuée pour les familles monoparentales.

Pour l'année 2021, le territoire compte au total 877 familles monoparentales, quel que soit l'âge des enfants, 62 % d'entre elles vivent avec de bas revenus.

La zone urbaine de Carmaux/Blaye les Mines/Saint-Benoît de Carmaux regroupe la majorité des familles, accueillant 68 % des familles monoparentales du territoire.

Les familles monoparentales, au regard de leur situation sont considérées comme plus vulnérables.

Selon les partenaires du territoire acteurs de l'accompagnement vers l'emploi, il ressort : "qu'il est difficile de trouver une place en crèche ou chez une assistante maternelle pour certains des bénéficiaires accompagnés mais également pour les personnes dont une orientation sociale est faite. Ce frein engendre souvent une mise à distance de la possibilité d'insertion professionnelle. La plupart du temps, le parent attend l'entrée à l'école pour commencer une recherche active".

Afin de favoriser le retour vers l'emploi et accompagner les parents, la 3CS souhaite impulser une dynamique partenariale visant à lever les freins et contribuer à réduire les inégalités.

L'action se déroulera en plusieurs étapes :

- . Expérimentation : identifier une structure pilote au regard de son lieu d'implantation et de la facilité d'accès pour les publics concernés (tels que la crèche intercommunale Espéridou ou la petite crèche associative Les Petits Loups)
- . Poursuivre le travail avec la CAF, visant à déterminer les modalités de mise en oeuvre et d'accompagnement des familles en insertion professionnelle sur le territoire et plus particulièrement au sein de la crèche intercommunale Espéridou ou autre structure de la zone urbaine par la labellisation de 2 places d'accueil AVIP.
- . Définir le projet avec les partenaires et le cadre de mise en oeuvre
- . Favoriser le rapprochement et la mise en place de rencontres régulières entre les différents partenaires du dispositif (structures d'accompagnement vers l'emploi, structures petite enfance, coordinatrice petite enfance ...)
- . Identifier un interlocuteur référent permettant de faire le lien entre la famille, les structures d'accueil, les partenaires de l'emploi et les travailleurs sociaux (exemple référent de parcours)
- . Mise en place d'un comité partenarial annuel afin de faire le bilan quantitatif et qualitatif de la démarche
- . Création et utilisation d'outils de suivi et d'accompagnement facilitant le lien et l'accompagnement des familles (fiche de liaison, fiche de suivi...)

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

QUI ?	QUOI ?
Coordinatrice petite enfance et autres techniciens 3CS Directrice crèche intercommunale Espéridou et/ou Les Petits Loups Pôle Emploi, Mission locale, service d'accompagnement vers l'emploi et social interne à la 3CS/CIAS (chantier d'insertion, plateforme d'accompagnement vers l'emploi, accompagnement social, PRE...) Département CAF	Coordination et lien entre les différents acteurs Réunions partenariales Elaboration et signature d'une convention partenariale conduisant à la labellisation permettant un co-financement CAF et 3CS, recherche de co-financeurs sur la thématique emploi (Département...) Partenariat : Pôle Emploi, mission locale, Conseil Départemental ... Moyens financiers : co-financement CAF et intercommunalité
Coordinatrice petite enfance et autres techniciens 3CS Directrice crèche Pôle Emploi, mission locale, Département CAF	Conventonnement pour labellisation AVIP Moyens financiers : Co-financement CAF et 3CS, recherche de co-financeurs sur la thématique emploi (Département...)

<p>Coordinatrice petite enfance et autres techniciens 3CS Directrice crèche intercommunale Espéridou et/ou Les petits loups Equipes de professionnels de l'EAJE Pôle Emploi, mission locale, service d'accompagnement vers l'emploi et social interne à la 3CS/CIAS (chantier d'insertion, plateforme d'accompagnement vers l'emploi, accompagnement social, PRE...) Département CAF</p>	<p>Réunions partenariales permettant de définir le cadre des échanges référents Partage des observations (observatoire PE thématique emploi - insertion) et mise en place de temps de concertation entre acteurs</p>
<p>Coordinatrice petite enfance Service communication de la 3CS Equipe de professionnels de l'EAJE Pôle Emploi, mission locale, service d'accompagnement vers l'emploi et social interne à la 3CS/CIAS Département</p>	<p>Elaboration des supports et utilisation des outils de suivi Bilan annuel</p>
<p style="text-align: center;"><b>RESULTATS ATTENDUS</b></p>	
<p><b>INDICATEURS QUANTITATIFS</b></p>	<p><b>INDICATEURS QUALITATIFS</b></p>
<p>Nombre d'enfants accueillis dont le parent est entré dans le dispositif et a trouvé un emploi et/ou suivi une formation Nombre de réunions avec les partenaires et type de réunion (instance de pilotage et de suivi, réunion partenariale...) Nombre de familles orientées par des partenaires de l'emploi Nombre de familles monoparentales Nombre de familles accueillies en recherche d'emploi</p>	<p>Profil des parents accompagnés Evaluation de l'accompagnement par les partenaires, les familles et l'équipe de la structure (points d'amélioration, aspect positif de la démarche...)</p>

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Annexe 3*

## FICHES ACTIONS ENFANCE





**FICHE ACTION N°7**  
**Optimiser et mutualiser les ressources Enfance**

**THEME :** ENFANCE

**PILOTE :** 3CS Service Enfance Jeunesse

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES :**

1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire
2. Accroître les coopérations au sein du territoire

**OBJECTIFS GENERAUX :**

- 1.1 Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire
- 2.1 Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune

**CALENDRIER :**  2025  2026  2027

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Mutualiser les moyens humains et matériels des accueils de loisirs.  
Mutualiser des actions de formation à destination des professionnels et bénévoles selon les besoins.

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

Cette action était déjà dans la précédente CTG mais n'a pas pu être menée à bien par manque de disponibilité des bénévoles gestionnaires associatifs.

Les tables rondes réalisées dans le cadre du diagnostic de la nouvelle CTG, ont confirmé des difficultés persistantes, et même grandissantes, de gestion des accueils de loisirs, tant pour les bénévoles que pour les équipes de direction.

Sont questionnés et partagés essentiellement :

- les difficultés concernant la gestion du personnel (mutualisation, recrutement, annualisation, conventions collectives, fiches de poste...)
- la gestion financière et administrative (budget prévisionnel et suivi, réponse aux appels à projet...)
- la gestion des transports (mutualisation des minibus, réglementation...)
- la mutualisation de matériel (camping, matériel pédagogique....)
- le vieillissement du matériel informatique et des minibus
- les logiciels de gestion pas toujours adaptés

Une étude des réels besoins et des possibilités de mise à disposition de personnel entre associations gestionnaires sera réalisée (en s'appuyant sur les Fédérations existantes), ainsi que les possibilités d'échanges et prêts de matériel, afin de trouver des solutions communes. Il pourra par exemple, être proposé des forums, la promotion de métiers...

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

<i>QUI ?</i>	<i>QUOI ?</i>
<p>La coordinatrice Enfance réunira les acteurs concernés afin de définir les besoins.</p> <p>Seront conviés à ces temps de travail : les équipes de direction des ALSH et ALAE, ainsi que les bénévoles responsables des associations gestionnaires, les élus et techniciens des communes et RPI compétents au niveau périscolaire.</p> <p>Certaines "formations" et/ou temps d'informations pourront être réalisés par les techniciens de la 3CS.</p> <p>Il pourra être envisagé de faire intervenir des formateurs spécialisés selon les thématiques retenues.</p>	<p>- Réunions de travail techniques avec les accueils de loisirs.</p> <p>- Réunions avec les bénévoles associatifs, les élus des communes concernées et de la commission Enfance Jeunesse de la 3CS.</p> <p><u>Budget prévisionnel</u> : 100 € par an pour les collations de réunions en soirée et coût d'intervenants extérieurs éventuels si besoin.</p>

**RESULTATS ATTENDUS**

<i>INDICATEURS QUANTITATIFS</i>	<i>INDICATEURS QUALITATIFS</i>
<p>Nombre de réunions pour définir les besoins réels.</p> <p>Nombre de temps de rencontres thématiques (formation).</p> <p>Nombre de participants présents aux différents temps de formation.</p>	<p>Amélioration de la gestion associative par les bénévoles.</p> <p>Amélioration de la gestion par les équipes de direction des accueils de loisirs.</p>

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Annexe 3*

## FICHES ACTIONS JEUNESSE







FICHE ACTION N° 7  
Développer l'offre d'information Jeunesse

THEME : JEUNESSE

PILOTE : Service cohésion sociale ou La CaSa

ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire
3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles

OBJECTIFS GENERAUX :

- 1.1 Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire
- 1.2 Développer une politique Jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes
- 1.3 Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service
- 3.1 Accompagner et soutenir le public dès le plus jeune âge ainsi que les parents

CALENDRIER :  2024  2025  2026  2027

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Ouverture effective d'une Structure Info Jeunes (SIJ)
- Diffusion plus large des informations concernant les actions à destination des jeunes

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION

Cette action était déjà dans la précédente CTG. Elle a été validée par les élus de la 3CS mais n'a pas aboutie, les financements espérés dans le cadre de la PS Jeunes n'ayant pas été validés car la CAF est en attente du projet Jeunesse global de la 3CS défini dans la CTG 2024/2027.

Les SIJ succèdent aux PIJ (Points Information Jeunesse) ou BIJ (Bureaux Information Jeunesse) et ont une mission d'information généraliste couvrant tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne : orientation, études, formation, emploi, jobs, stages, logement, santé, vie pratique, projets, loisirs, sport, partir à l'étranger....

Création d'une Structure Info Jeunes :

- Détermination de la structure porteuse de cette mission (3CS, CIAS, association ?)
- Choix de l'outil le plus pertinent (local fixe et itinérance)
- Définition des missions de la SIJ et des horaires d'ouverture
- Dépot du dossier de labellisation
- Aménagement et équipement d'un local à Carmaux
- Aménagements nécessaires à l'itinérance (minibus, locaux dans les communes..)
- Recrutement de l'animateur.trice
- Communication sur l'ouverture de la SIJ (flyers, affiches, articles de presse, inauguration...)
- Suivi des activités et réajustements éventuels

Communication après ouverture de la SIJ :

- Diffusion des informations Jeunesse via les médias utilisés par les jeunes et la SIJ.
- Développement de la diffusion des informations auprès des différents acteurs Jeunesse.

MOYENS MIS EN OEUVRE

QUI ?	QUOI ?
<p>L'association Léo Lagrange au titre de sa mission Info Jeunes.</p> <p>La coordinatrice Jeunesse de la 3CS établira différents scénarios possibles en lien avec la coordinatrice de l'Info Jeunes Tarn (gestion associative, 3CS, CIAS).</p> <p>Après validation par les élus, le projet sera décliné par le porteur de la SIJ (Service de cohésion sociale ou La CaSa) : missions, dossier de labellisation, locaux et itinérance, recrutement...</p> <p>La personne qui sera en charge de l'animation de la SIJ mettra en oeuvre les actions de communication et de diffusion de l'information, en lien avec le service communication de la 3CS.</p> <p>Les acteurs Jeunesse (ALSH, établissements scolaires, la CaSa, Mission Jeunes, Maison des Ados, Planning Familial...)</p>	<p>- Accompagnement de la mise en oeuvre par l'association Léo Lagrange.</p> <p>- Définition du porteur de la SIJ et mise en oeuvre (labellisation, ouverture...)</p> <p>- Communication et animation.</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un local SIJ</li> <li>- Des locaux dans certains villages et/ou un bus itinérant</li> <li>- Un téléphone portable et forfait pour diffusion SMS</li> </ul> <p><u>Budget prévisionnel 2024</u> : 36 000 € salaire + coût trajet itinérance + coût téléphone + communication ouverture + inauguration.  <u>Budget prévisionnel chaque année suivante</u> : 36 000 € + coût trajet itinérance + téléphone 450€ abonnement/an + achat 1ere année</p>

RESULTATS ATTENDUS

INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de la SIJ</li> <li>- Typologie des jeunes fréquentant la SIJ (provenance, âge, types de recherche, réponses à leur besoins...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture effective d'une SIJ</li> <li>- Mise en place des itinérances</li> <li>- Diversité des actions menées</li> <li>- Satisfaction des jeunes</li> <li>- Evolution des jeunes selon avis des acteurs jeunesse</li> </ul>



**FICHE ACTION N° 8**  
**Accompagner les initiatives des jeunes**

**THEME :** JEUNESSE

**PILOTE :** 3CS ou La CaSa

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES :**

1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire
3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles
4. Lutter contre l'isolement et développer le lien social

**OBJECTIFS GENERAUX :**

- 1.1 Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire
- 1.2 Développer une politique Jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes
- 1.3 Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service
- 3.1 Accompagner et soutenir le public dès le plus jeune âge ainsi que les parents
- 4.1 Renforcer les initiatives en matière de lien social
- 4.2 Favoriser l'accueil de tous

**CALENDRIER :** x 2024  2025  2026  2027

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets
- Développer des événements festifs pour et par les jeunes
- Développer l'accès aux services des jeunes du milieu rural
- Accroître la fréquentation jeunes ne fréquentant pas les ALSH Jeunes

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

Cette action était déjà dans la précédente CTG, elle a été en partie mise en oeuvre par l'EJC (Enfance Jeunesse en Carmausin) sur des actions d'Aller-Vers et d'accompagnement de projets de jeunes.

Il s'agit de poursuivre et développer des actions au plus près des besoins des jeunes : accompagnement de projets, animations hors les murs...

- Détermination de la ou des structures développant les actions
- Mise en lien des structures avec la SIJ
- Communiquer sur les actions menées

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

<i>QUI ?</i>	<i>QUOI ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordinatrice Jeunesse travaillera en lien avec le directeur du service de Cohésion Sociale et La CaSa afin de proposer différents scénarios aux élus.</li> <li>- Les élus détermineront qui mettra en oeuvre l'action : le service de Cohésion Sociale , La CaSa , une ou des associations ?</li> <li>- La ou les structures travailleront en lien avec la SIJ concernant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>* Complémentarité des actions menées</li> <li>* Communication sur les actions</li> <li>* Mise en place de transport au plus près des besoins des jeunes (ex : TAD Jeunes)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions techniques et certaines avec les élus</li> <li>- Un minibus et conducteur (bus du TAD ?)</li> </ul> <p>Budget prévisionnel : 1 salarié au moins 15h/semaine en complément des interventions de la SIJ, sinon 1 ETP</p> <p>Financements : MSA, PS Jeunes CAF</p>

**RESULTATS ATTENDUS**

<i>INDICATEURS QUANTITATIFS</i>	<i>INDICATEURS QUALITATIFS</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes accompagnés dans leurs projets</li> <li>- Nombre de projets suivis</li> <li>- Evolution de la fréquentation des services urbains (piscine, cinéma...)</li> <li>- Evolution du nombre d'événements festifs destinés aux jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets réalisés ou en cours</li> <li>- Satisfaction des jeunes</li> </ul>



**FICHE ACTION N° 9**  
**Optimiser et mutualiser les ressources Jeunesse**

**THEME :** JEUNESSE

**PILOTE :** 3CS

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES :**

1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire
2. Accroître les coopérations au sein du territoire

**OBJECTIFS GENERAUX :**

- 1.1 Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire.
- 2.1 Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune

**CALENDRIER :**  2024  2025  2026  2027

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Mutualiser les moyens humains et matériels des accueils de loisirs

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

Cette action était déjà dans la précédente CTG mais n'a pas pu être menée à bien par manque de disponibilité des bénévoles gestionnaires associatifs.

Les tables rondes réalisées dans le cadre du diagnostic de la nouvelle CTG, ont confirmé des difficultés persistantes, et même grandissantes, de gestion des accueils de loisirs, tant pour les bénévoles que pour les équipes de direction.

Sont questionnés et partagés essentiellement :

- les difficultés concernant la gestion du personnel (mutualisation, recrutement, annualisation, conventions collectives, fiches de poste...)
- la gestion financière et administrative (budget prévisionnel et suivi, réponse aux appels à projet...)
- la gestion des transports (mutualisation des minibus, réglementation...)
- la mutualisation de matériel (camping, matériel pédagogique....)
- le vieillissement du matériel informatique et des minibus
- les logiciels de gestion pas toujours adaptés

Une étude des réels besoins et des possibilités de mise à disposition de personnel entre associations gestionnaires sera réalisée, ainsi que les possibilités d'échanges et prêts de matériel, afin de trouver des solutions communes. Il pourra par exemple, être proposé des forums, la promotion de métiers...

Cette action pourra être menée en lien avec le réseau Jeunesse élargi et les différents acteurs Jeunesse du territoire, ainsi que les accueils de loisirs Enfance qui ont les mêmes problématiques.

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

**QUI ?**

**QUOI ?**

La coordinatrice Enfance réunira les acteurs concernés afin de définir les besoins

Seront conviés à ces temps de travail : les équipes de direction des ALSH Jeunes, ainsi que les bénévoles responsables des associations gestionnaires

Certaines "formations" et/ou temps d'informations pourront être réalisés par les techniciens de la 3CS

Il pourra être envisagé de faire intervenir des formateurs spécialisés selon les thématiques retenues

Equipes d'animation et de direction des ALSH Jeunes  
- Bénévoles responsables associatifs

- Réunions de travail techniques avec les accueils de loisirs et acteurs Jeunesse

- Réunions avec les bénévoles associatifs

Budget prévisionnel : 100 € par an pour les collations de réunions en soirée et coût éventuel d'intervenants extérieurs si besoin

**RESULTATS ATTENDUS**

**INDICATEURS QUANTITATIFS**

**INDICATEURS QUALITATIFS**

Nombre de réunions pour définir les besoins réels

Nombre de temps de rencontres thématiques (formation)

Nombre de participants présents aux différents temps de formation

Amélioration de la gestion associative par les bénévoles

Amélioration de la gestion par les équipes de direction des accueils de loisirs Jeunes

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



# *Annexe 3*

## FICHES ACTIONS PARENTALITÉ



FICHE ACTION N°10 : Mettre en place des actions autour du répit parental	
<b>THEME : PARENTALITE</b>	
<b>PILOTE : La CaSa</b>	
<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES :</b> 3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles 4. Favoriser un cadre de vie solidaire et inclusif	
<b>OBJECTIFS GENERAUX :</b> 3.1 Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents 4.1. Renforcer les initiatives en matière de lien social	
<b>CALENDRIER : x 2024 x 2025 x 2026 x 2027</b> 2024 : Renforcement des espaces de répit existants et expérimentations de nouvelles actions 3ème trimestre 2024-juin 2025 : Evaluation des besoins des parents 2025 : Campagne d'information / Renforcement d'espaces de répit et expérimentations de nouvelles actions 2026-2027 : Montée en charge des expérimentations d'actions de répit parental	
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	
Contribuer à la prévention de situations d'épuisement parental Faciliter l'information et la prise de conscience du droit au répit Contribuer à la facilitation d'actions collectives de répit parental et soutenir les initiatives de solidarité et de proximité entre parents	
<b>DESCRIPTION DETAILEE DE L'ACTION</b>	
<p>Pouvoir s'exprimer sur son épuisement et ses difficultés liés à l'exercice de sa parentalité est pour le parent une étape essentielle pour reconnaître son besoin de répit. Cette reconnaissance est un premier jalon dans un processus émancipateur, qui, à terme, redonne du pouvoir d'agir au parent et lui permet de retrouver de la confiance en lui et en son rôle de parent.</p> <p>L'expression des difficultés et de l'épuisement, qui socialement peuvent être tabous ou mals perçus, demande de la confiance et un cadre d'accueil sécurisé et non culpabilisant.</p> <p>L'information sur l'existence du syndrome du burn-out parental et du droit au répit (au-delà des familles d'enfants porteurs d'handicap ou d'enfants malades) comme étant un droit normatif, est essentiel pour aider également les parents à cheminer dans leurs réflexions et reconnaître leurs besoins.</p> <p>L'accessibilité à une information facilitée sur les dispositifs et leviers existants (garde d'enfants, coup de pouce vacances, actions de solidarité) est aussi importante.</p> <p>L'action prendra plusieurs formes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Evaluation des besoins des parents :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un diagnostic sur le besoin de répit des parents, permettant de commencer à diffuser l'information sur la notion de droit au répit</li> <li>Expérimentation des outils collaboratifs pour valoriser la veille sociale déployée par le centre social et mutualisation en vue de futures actions</li> <li>Renforcement de l'accompagnement sur les projets de vacancesfamilles</li> <li>Travail interne sur les possibilités réglementaires liées à l'accueil des enfants lors des temps de répit (pour le centre social et sur les éventuelles coopérations locales avec les structures d'accueil du jeune enfant ou de mineurs du territoire)</li> </ul> </li> <li>Campagne d'information :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'un espace ressource d'information (fixe et itinérant) pour rendre accessible l'information sur le droit au répit parental et les moyens de s'octroyer du temps en tant que parent pour être mieux en famille</li> <li>Mise en place au moins 2 fois dans l'année d'actions d'information des parents sur le droit au répit et les leviers existants, en partenariat avec la CAF du Tarn, Réseau Parents 81 ou autres partenaires ressources</li> </ul> </li> <li>Création d'un plaidoyer au droit au répit pour tous les parents, co-construit avec des parents (retour d'expériences, etc.)</li> <li>Renforcement d'espaces de répit et expérimentations de nouvelles actions dont des actions collectives :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Des espaces de répit pour les parents dont la configuration serait pensée de manière à offrir un espace convivial avec une souplesse de fonctionnement, qui favorisent l'appropriation des lieux par les parents et les enfants, le cas échéant. Principe de fréquentation libre et une amplitude d'ouverture hebdomadaire, sans conditions particulières pour venir. Dans un deuxième temps, les parents pourront, en fonction de leurs retours, faire évoluer les espaces et le fonctionnement.</li> </ul> </li> <li>Poursuite et montée en charge des expérimentations d'actions de répit parental :               <ul style="list-style-type: none"> <li>L'équipe du centre social et ses partenaires proposeront des actions de répit pour les parents (soirées, ateliers, sorties, etc.) en se basant sur le développement de solidarités entre parents pour la garde des enfants. Dans un premier temps accompagnées par le centre social, puis en autonomie entre les familles parties prenantes. Un autre format sera proposé sous forme de sorties entre parents, accompagnés par la référente famille, des parents qui prévoient une sortie seulement entre parents et le centre social (ou un partenaire selon les coopérations locales), garantie du mode de garde des enfants sur le créneau. Il pourra être imaginé la mise en oeuvre d'un séjour de répit entre parents en fonction des coopérations locales pour la prise en charge des enfants. Ces organisations pourront être aussi pensées à l'initiative de parents, sans la présence d'un professionnel.</li> </ul> </li> <li>Valorisation du retour d'expériences des parents (parcours, organisation, acceptation du besoin et plus-value pour le parent, impact dans la relation parents-enfants et intra-familiale) et essaiage des actions.</li> </ol>	
<b>MOYENS MIS EN OEUVRE</b>	
<b>QUI ?</b>	<b>QUOI ?</b>
Centre social (équipe salariée et bénévole) Pôle cohésion sociale Structures petite enfance intercommunales  Service communication 3CS  Structures petite enfance privées, accueils de loisirs, établissements scolaires du territoire et établissements de l'éducation spécialisée Maison du Département et PMI Réseau des médiathèques Structures porteuses de ressources spécifiques et intervenants spécialisés Autres : espaces du quotidien des familles (type boulangerie, cabinet médical, etc.)	Animation et coordination des actions autour du droit au répit en concertation avec les partenaires Travail sur les coopérations locales pour la mise en oeuvre des leviers de facilitation  Réalisation des supports de communication  Autres coopérations pour la mise en oeuvre des leviers de facilitation Mutualisation de moyens dont des moyens humains pour l'accueil des enfants Accompagnement et relais d'information pour les familles dont celles les plus éloignées
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
<b>INDICATEURS QUANTITATIFS</b>	<b>INDICATEURS QUALITATIFS</b>
- Effectif de participation des parents - Nombre d'actions mises en place (parents-enfants, uniquement pour les parents dont ceux avec accueil des enfants en parallèle) - Nombre de coopérations territoriales opérantes pour les leviers de facilitation - Nombre d'outils de communication réalisés	- Qualité de la participation des parents et continuité de participation vers des actions spécifiques de soutien à la parentalité - Qualité des partenariats pour la mise en oeuvre des actions et des leviers de facilitation - Qualité de la participation des parents comme co-organisateur - Qualité des ateliers d'appels dont des temps en direction des pères (compositions familiales, qualité de participation, etc.) - Qualité de la communication (accessibilité, diffusion) et qualité de participation des familles ayant des besoins particuliers - Effectivité de la création d'outils de suivi et qualité de la mutualisation entre partenaires - Effectivité des mises en oeuvre des coopérations locales (garde d'enfants, mobilité)

FICHE ACTION N°11 : Former les professionnels du territoire - " L'épuisement parental : le comprendre "	
THEME : PARENTALITE	PILOTE : La CaSa 
ORIENTATION STRATEGIQUE : 2. Accroître les coopérations au sein du territoire	
OBJECTIF GENERAL : 2.2 Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune	
CALENDRIER : x 2024 x 2025 x 2026 x 2027	
Septembre 2024 : - Appui de l'instance de coordination de la parentalité pour une sollicitation des partenaires sur l'intention d'un projet de prévention du risque d'épuisement parental. - Analyse des réponses et proposition de création d'un groupe de travail spécifique multipartenarial. - Précisions des perspectives et des besoins du groupe de travail autour de la prévention, de l'épuisement parental et du droit au répit parental (études de financement, etc.).	
Janvier - juin 2025 : - Etat des lieux (des connaissances, des dispositifs existants, des outils de repérage). - Première action de sensibilisation à destination des parents sur le droit au répit. - Recherches et compilation de ressources bibliographiques mutualisables et partageables. - Définition des besoins prioritaires en matière d'outils de suivi et de repérage.	
2026 - 2027 : - Création d'une base de données sur les ressources existantes. - Etude des outils existants, création et expérimentation d'outils collaboratifs adaptés aux besoins locaux (définition des modalités de collaboration et démarche qualité de l'usage). - Création d'un évènementiel à destination des professionnels autour des questions de répit parental (type forum d'infos, conférence, etc.). - Suite des temps de sensibilisation entre professionnels. - Montée en charge des partenaires pour la co-construction d'actions locales sur la prévention de l'épuisement parental. - Sollicitation partenariale pour un travail réflexif sur la création d'outils de mesure de l'impact du répit dans la relation parent-enfant et du processus global vers le répit. - Annuellement, réactualisation des outils collaboratifs sur l'actualité des dispositifs, des personnes ressources et des nouveaux dispositifs existants. - Mesure de l'utilisation et efficacité des outils collaboratifs.	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	
Approfondir les connaissances professionnelles sur les mécanismes et les causes de l'épuisement parental Développer et renforcer des compétences professionnelles pour améliorer l'accompagnement des parents en difficulté	
DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION	
Le syndrome du burn-out parental résulte de l'exposition prolongée au stress dans le domaine de la parentalité, en l'absence de ressources suffisantes pour en compenser l'effet. Il se caractérise par 3 grands symptômes : - Un épuisement émotionnel et physique : le parent se sent complètement épuisé, - Une distanciation émotionnelle par rapport aux enfants : le parent n'investit plus émotionnellement sa relation avec ses enfants (saturation et une perte de plaisir dans le rôle de parent), - La perte du sentiment d'accomplissement ou d'efficacité parentale : le parent ne se sent plus performant dans son rôle (l'écart avec le « bon parent que j'étais autrefois »). Chaque parent, quelle que soit sa situation, doit pouvoir s'autoriser à prendre du temps pour soi : détente, loisirs, culture, sport, échanges, rencontres, épanouissement personnel, etc. Les parents ont besoin d'un minimum d'équilibre social. Au-delà des besoins primaires et de sécurité affective, un enfant a besoin de ses parents, en forme. Il est intéressant de questionner ce syndrome, avec les acteurs professionnels qui œuvrent dans le champ de la parentalité. Le répit parental est relativement mieux connu pour les parents d'enfants porteurs de handicap, d'enfants malades et pour les aidants familiaux. La possibilité de travailler sur une culture commune autour du droit au répit des parents peut permettre une meilleure information, un meilleur outillage pour repérer et prévenir les situations d'épuisement. L'expérimentation d'actions partenariales autour du répit parental, l'amélioration de la communication sur le droit au répit pour les parents, l'accessibilité de l'information sur les droits existants (garde d'enfants, espace de répit, dispositifs d'aides, etc.), la mutualisation d'outils de veille sociale sont autant de leviers pour soutenir les parents afin de prévenir ces situations, à identifier, à reconnaître leurs besoins et à trouver des points d'appui pour les dépasser. En affinant la veille sociale sur la prévention de l'épuisement parental, il est possible de mesurer plus finement l'évolution de situations ou de comportements, d'identifier des points de vigilance pour lever des freins éventuels et plus globalement de pouvoir suivre un processus qui amène vers un changement. Dans le travail de prévention du risque d'épuisement parental, il est intéressant d'expérimenter des outils collaboratifs entre partenaires pour arriver à mesurer l'impact de la prise de conscience du parent sur ses besoins, la réassurance des compétences parentales qui va s'organiser pour s'autoriser à prendre du temps pour lui. A l'identique, il faudra mesurer l'impact sur le vécu du temps de répit et dans la relation parent-enfant et au sein de la famille.	
MOYENS MIS EN OEUVRE	
QUI ?	QUOI ?
Centre social (réfèrent famille) Ensemble des partenaires locaux de la parentalité et du soutien à la parentalité dont la Maison du Département et structures qui oeuvrent autour du droit au répit parental / élus du territoire Service économie 3CS Intervenants spécialisés pour les actions de formations	Animation du projet de formation Participation aux actions de formation Animation des temps de formation Formation gratuite pour le réseau des acteurs professionnels
Partenaires financiers Autres partenaires : parents intégrant l'instance de coordination	Coûts supports de communication sur le droit au répit et espaces/dispositifs locaux existants
EVALUATION	
INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
Nombre de participants au groupe de travail thématique Nombre de rencontres de sensibilisation pour les partenaires sur les questions du répit parental Nombre de participants aux temps de sensibilisation Nombre de ressources thématiques investies et d'outils collaboratifs mis en œuvre.	Qualité des actions de sensibilisation Retours et satisfaction des partenaires Manière de se saisir du répit parental par les élus envers les parents du territoire Effectivité de la création des outils de prévention du risque d'épuisement parental Qualité des utilisations collaboratives et respect de la démarche qualité

**FICHE ACTION N°12 : Mettre en place des ateliers autour de la fonction**

<b>THEME : PARENTALITE</b>		<b>PILOTE : La CaSa</b>
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE : 3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles</b>		
<b>OBJECTIF GENERAL :</b> 3.1 Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents		
<b>CALENDRIER : x 2024 x 2025 x 2026 x 2027</b>		
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		
<p>Permettre aux parents d'acquérir de nouvelles compétences et de contribuer au renforcement de la relation parents-enfants</p> <p>Permettre l'échange et la rencontre entre les parents et renforcer leur confiance en eux</p> <p>Permettre aux parents d'acquérir de nouvelles compétences qui faciliteront leur participation aux différentes instances du centre social, hors activités de "consommation "</p>		
<b>DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION</b>		
<p>1. Labo des parents - Création d'un espace ressources entre parents sur les questions de parentalité</p> <p>En continuité du travail de mobilisation des parents et du travail de l'instance de coordination (dont des parents acteurs), il est intéressant d'organiser un espace dédié aux parents, accueillant dans des modalités d'accès souples. Il est pensé avec des parents pour répondre aux attentes d'une communauté de parents. Nommé "labo des parents", il contribue à développer le lien social entre les familles et le réseau des professionnels en proposant à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un espace de rencontres, d'écoute et de dialogue convivial ouvert aux familles et usagers des structures quelles que soient leurs cultures ou leurs origines sociales.</li> <li>▪ Un lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des familles qui rencontrent des difficultés : relais vers les professionnels compétents.</li> </ul> <p>Par la compilation de besoins formulés par les parents, il pourra être décliné une programmation d'actions thématiques (contenus, thématiques et modalités diversifiées) pour permettre le renforcement des compétences parentales (actions de sensibilisation au développement des compétences psychosociales, temps d'échanges avec des intervenants sur des thèmes spécifiques (petite enfance-enfance-adolescence), mais aussi des temps de convivialité entre parents autour d'un support d'animation, etc.). D'autres actions de sensibilisation pourraient être mises en oeuvre selon les besoins et la sollicitation des parents (par exemple une formation aux 1ers secours pour les parents).</p> <p>2. Actions collectives pour les futurs et nouveaux parents en lien avec la périnatalité :</p> <p>Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'écriture de la CTG a fait apparaître des besoins dans la mise en oeuvre d'actions autour de la périnatalité. Des structures existantes localement sont porteuses d'actions spécifiques mais il semble manquer des espaces ou des propositions pour couvrir les besoins repérés par les partenaires. La covid a provoqué, à priori, l'arrêt de certaines activités. Il pourrait être proposé un cycle d'ateliers collectifs - "Ateliers des futurs et nouveaux parents". Ils s'articuleraient autour de temps d'échanges thématiques itinérants (urbain et rural). Ils seraient pratiques, participatifs et accompagnés par un professionnel de la périnatalité. Ces ateliers auront pour thème le bien-être/accompagnement du parent et de l'enfant. Dans la volonté de travailler l'équité dans la fonction parentale, des ateliers uniquement proposés à des pères pourront être initiés. La veille sociale développée sur ces ateliers sera mutualisable pour faciliter l'orientation et l'accompagnement de parents pouvant avoir des difficultés spécifiques (prévention du burn-out, etc.).</p>		
<b>MOYENS MIS EN OEUVRE</b>		
<b>QUI ?</b>	<b>QUOI ?</b>	
<p>Centre social (salariée et bénévoles)</p> <p>Pôle numérique, PRE, RPE, pôle cohésion sociale</p> <p>Structures petite enfance intercommunales</p> <p>Piscine intercommunale de Carmaux</p> <p>Service communication 3CS</p> <p>Structures petite enfance privées, accueils collectifs de mineurs, établissements scolaires du territoire et établissements de l'éducation spécialisée</p> <p>Maison du Département et PMI</p> <p>Réseau des médiathèques</p> <p>Structures porteuses de ressources spécifiques et intervenants spécialisés</p> <p>Autres : radios associatives et associations locales dont les associations de parents d'élèves</p>	<p>Animation, partage de ressources, mise en place d'ateliers bien-être à la piscine, relais d'informations</p> <p>Relais d'informations, accompagnement des temps collectifs comme ressources</p>	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>		
<b>INDICATEURS QUANTITATIFS</b>	<b>INDICATEURS QUALITATIFS</b>	
<p>Effectif des familles (rencontres collectives et fréquentation de l'espace)</p> <p>Nombre de parents co-organisateurs investis sur l'action</p> <p>Nombre de partenaires investis dans le projet</p> <p>Nombre de temps d'échanges collectifs</p> <p>Nombre d'orientations</p>	<p>Effectivité de l'espace ressource</p> <p>Satisfaction des parents fréquentant l'espace et des parents à l'initiative des thèmes d'échanges</p> <p>Qualité des réponses aux sollicitations des parents</p> <p>Qualité des outils réexploités à la maison et des compétences parentales développées (suivi du retour des parents)</p> <p>Mixité des familles</p> <p>Qualité des actions de périnatalité</p> <p>Satisfaction des parents</p> <p>Qualité des orientations suite à la veille sociale</p>	

**FICHE ACTION N°13 : Mettre en place un évènementiel au service de la parentalité**

<b>THEME : PARENTALITE</b>		<b>PILOTE : La CaSa</b>
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE :</b>		
3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles		
<b>OBJECTIF GENERAL:</b>		
3.1 Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents		
<b>CALENDRIER : x 2024 x 2025 x 2026 x 2027</b>		
L'évènement s'organisera sur l'année 2024 -2025 pour une effectivité en 2025 et une régularité pensée tous les 2 ans.		
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		
Fédérer les parents et les acteurs locaux dans la co-construction d'une action commune évènementielle		
Proposer un évènement festif et convivial accessible à toutes les familles		
Valoriser le réseau des acteurs ressources et répondre aux besoins d'information des parents		
<b>DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION</b>		
L'évènement "Festi famille" prendra la forme d'un festival organisé autour de temps d'échanges et d'animations sur le thème de la parentalité. Plusieurs espaces pourront être organisés : les 1000 premiers jours de l'enfant, de la grossesse à ses 2 ans, l'enfance, la jeunesse, la famille. L'ensemble du réseau partenarial sera sollicité comme partie prenante de l'action pour l'organisation des stands informatifs mais aussi la menée d'ateliers. La programmation sera pensée pour être diversifiée : animations, jeux pour petits et grands, une action culturelle, des conférences et des expositions. Les parents seront associés comme co-organisateurs de l'action, via l'instance de coordination mais aussi par un appel à sollicitation. Les partenaires seront sollicités lors de l'instance de coordination. Des prestataires et une compagnie artistique seront sollicités pour la mise en oeuvre d'une action culturelle (spectacle) et d'ateliers partagés (parents-enfants).		
<b>MOYENS MIS EN OEUVRE</b>		
<b>QUI ?</b>	<b>QUOI ?</b>	
Centre social (salariées et bénévoles) Pole numérique, PRE, pôle cohésion sociale Structures petite enfance intercommunales Service communication 3CS	Animation, partage de ressources, soutien pour l'accueil des enfants lors de temps spécifiques des parents	
Structures petite enfance privées, accueils collectifs de mineurs, établissements scolaires du territoire et établissements d'éducation spécialisée Maison du Département et PMI Compagnie artistique culturelle et structures de prévention/sensibilisation (MDA, Planning Familial du Tarn, Ligue de l'enseignement, France Addictions, etc.) Réseau des médiathèques, FabLab, Structures porteuses de ressources spécifiques et intervenants spécialisés Autres : radio associatives et associations locales dont associations de parents d'élèves	Co-organisateur, soutien pour l'accueil des enfants, accompagnement des familles, relais d'informations, tenue de stands informatifs en fonction des domaines de compétences, etc.  Mise à disposition de locaux, etc.	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>		
<b>INDICATEURS QUANTITATIFS</b>	<b>INDICATEURS QUALITATIFS</b>	
Effectif des familles Nombre de parents co-organisateurs et parents bénévoles investis sur l'action Nombre de partenaires investis dans le projet (en amont et le jour J)	Effectivité de l'évènementiel Satisfaction des parents co-organisateurs et autres parents participants Mobilisation, qualité de la dynamique de partenariat et satisfaction des partenaires Qualité du contenu des 2 volets de l'évènementiel Mixité des familles fréquentant l'évènement dont des familles dites éloignées des actions de soutien à la parentalité (composition familiale, rural/urbain, etc.) Effectivité de la mise en oeuvre des leviers de mobilisation et qualité des leviers	






# Annexe 3

## FICHES ACTIONS ANIMATION VIE SOCIALE



<b>FICHE ACTION N° 14</b> <b>Formation collective des acteurs (habitant.es, bénévoles, élu.es, partenaires et équipe salariée)</b> <b>au développement du pouvoir d'agir</b>	
<b>THEME :</b> ANIMATION DE LA VIE SOCIALE <b>ORIENTATION STRATEGIQUE :</b> 2. Accroître les coopérations territoriales <b>OBJECTIF GENERAL :</b> 2.1 Renforcer les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune	<b>PILOTE :</b> La CaSa
<b>CALENDRIER :</b> <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 Deuxième semestre 2024	

**OBJECTIF OPERATIONNEL**

**Faire connaître et former les acteurs bénévoles, habitant.es, élu.es, les associations, les partenaires et équipe salariée au développement du pouvoir d'agir.**

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

Le développement du pouvoir d'agir fait partie de l'ADN des centres sociaux. Au-delà de la participation des habitant.e.s au sein du centre social et de sa gouvernance, le pouvoir d'agir permet d'amener des habitant.e.s à être acteur.trice.s de leur cadre et de leurs conditions de vie. En développant leur pouvoir d'agir, les habitant.e.s sont reconnu.e.s pour leurs différents savoirs et reprennent leur place dans les processus de décision qui concernent leur quotidien de vie. La démarche d'accompagnement au développement du pouvoir d'agir est complexe et les acteur.trice.s du centre social du CIAS ont besoin d'être formé de manière collective avant de pouvoir agir ensemble, dans le même sens, sur cette question, auprès des habitant.e.s.

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

<i>QUI ?</i>	<i>QUOI ?</i>
Interne : directrice du CS pour organisation de la formation.	Budget pour la formation des acteur.trice.s.
Externe : Organisme de formation sur le développement du pouvoir d'agir. FIGO et CAF en ressources.	Animation de la formation

**RESULTATS ATTENDUS**

<i>INDICATEURS QUANTITATIFS</i>	<i>INDICATEURS QUALITATIFS</i>
Nombre de jours de formation Nombre de participants et diversité des participants à la formation.	Qualité de la formation et des échanges. Satisfaction des acteur.trice.s par rapport à la formation et aux contenus. Intérêt de la formation par rapport aux enjeux du projet social.

FICHE ACTION N° 15

Déployer une démarche de capitalisation et essaiage des expériences d'accompagnement du centre social aux projets citoyens

<b>THEME :</b> ANIMATION DE VIE SOCIALE	<b>PILOTE :</b> La CaSa
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE :</b> 2. Accroître les coopérations territoriales	
<b>OBJECTIF GENERAL :</b> 2.2 Appuyer toute initiative locale d'habitants et d'acteurs locaux	
<b>CALENDRIER :</b> <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027	
<b>2024 :</b> aller-vers les habitant.e.s en faisant connaître ce possible du centre social et en s'appuyant sur les expériences des précédents accompagnements (démarche d'aller vers, témoignages d'habitant.e.s, d'élu.e.s...).	
<b>2025 :</b> recensement et capitalisation des accompagnements de projets d'habitant.e.s sur le territoire.	
<b>2024-2027 :</b> continuer les accompagnements de projets d'habitant.e.s en fonction des demandes.	



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Communiquer auprès des habitants et acteurs du territoire sur la possibilité d'accompagnement et de soutien du centre social à l'émergence d'initiatives citoyennes.  
Recenser et capitaliser les accompagnements et formaliser cette démarche collaborative.  
Répondre aux demandes d'appui réalisées auprès du centre social pour développer des projets citoyens par les habitant.es, pour les habitant.es.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION

Pour que les habitants se saisissent du centre social comme appui à leurs projets citoyens, l'équipe du centre social salariée et bénévole doit communiquer sur ce possible en valorisant l'existant et aussi capitaliser sur les expériences d'accompagnement vécues et être en capacité de répondre aux demandes d'appui qui émergeraient.

Le centre social peut appuyer les groupes d'habitants qui le souhaiteraient à travers plusieurs leviers :

- soutien à la mobilisation locale : partage de leur expérience et savoir faire, réflexion collective sur les stratégies de mobilisation possibles, soutien sur des premiers temps de convivialité,
- soutien à l'émergence du projet : soutien à la réflexion sur la gouvernance, le cadre d'action, mise en réseau avec d'autres acteurs, aide à l'organisation du collectif d'habitants, aide à la communication, mise à disposition de ressources en animation éventuellement...,
- soutien au développement du projet: aide à la constitution juridique du collectif, recherche de solutions financières...

MOYENS MIS EN OEUVRE

QUI ?	QUOI ?
Interne : Les animatrices du centre social	Petit matériel d'animation ou création en fonction des projets, alimentation pour la convivialité, Temps d'allers-vers et d'accompagnement des groupes,
La direction du centre social	Temps de soutien à la démarche de capitalisation,
Externe : intervenants extérieurs culturels ou sportifs en fonction des projets et des besoins	Communication auprès des acteurs du territoire, Intervention ponctuelle selon besoins.

RESULTATS ATTENDUS

INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
Nombre de projets citoyens d'habitants accompagnés Nombre d'habitants acteurs-actrices du projet Nombre d'habitants concerné.es par le projet Répartition des projets sur le territoire Nombre de sollicitations pour un appui à des projets citoyens par an	Type d'accompagnements réalisés Investissement des habitants dans le projet Retour des habitants concernés par le projet, des élu.es locaux, habitant.es et acteur.trice.s du projet

# *Annexe 3*

## FICHES ACTIONS TRANSVERSALES



FICHE ACTION N° 16

Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge

THEME : TRANSVERSAL

PILOTE : Service Cohésion Sociale 3CS ou La CaSa



ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

- Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire
- Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles
- Favoriser un cadre de vie solidaire et inclusif

OBJECTIFS GENERAUX :

- Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire
- Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents
- Garantir la continuité éducative
- Favoriser l'accueil de tous

CALENDRIER :  2024  2025  2026  2027

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Faciliter dès le plus jeune âge l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le territoire
- Améliorer le repérage et renforcer les partenariats
- Soutenir les professionnels au travers de la formation et de la sensibilisation sur la thématique du handicap
- Faciliter le partage d'expériences
- Favoriser le répit parental

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION

La reconnaissance du handicap ou des troubles du comportement chez le jeune enfant est parfois longue et a lieu dans la plupart des cas après 6 ans. Ainsi, chez les enfants de moins de 6 ans, le rôle de repérage et de prévention sera important dans le cadre de l'accueil. Sur le territoire de la 3CS, quelques enfants ont été accueillis dans un EAJE et une trentaine en ALSH mais le nombre de demandes reste bas par rapport au nombre d'enfants du territoire percevant l'AAEH. Certaines structures ont développé des projets spécifiques (actions de prévention, personnel supplémentaire, intervenants, etc). En effet, les professionnels des EAJE et les assistantes maternelles jouent un rôle essentiel de soutien et d'accompagnement de la famille dans la reconnaissance du handicap en facilitant l'orientation vers les partenaires. Les professionnels se trouvent parfois en difficulté face à des comportements d'enfants qui peuvent interpeller. Il est constaté que pour faire face à ces inquiétudes, le partenariat est essentiel et permet la transmission de connaissances, l'orientation et facilite le parcours global d'accueil de l'enfant et de sa famille.

Les actions portées dans le cadre de la CTG devront permettre de faciliter le recours à un accueil collectif et soutenir les professionnels dans l'accompagnement des familles et des enfants en situation de handicap et des enfants à besoins particuliers :

- Poursuivre les actions de formation des professionnels, à destination des assistantes maternelles et des équipes des EAJE, ALSH et ALAE (besoins à définir en fonction des changements de personnel) pour lever les freins psychologiques et renforcer les connaissances
- Identifier et recenser l'ensemble des acteurs du territoire pour faciliter l'interconnaissance et l'orientation des familles
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du handicap pour faciliter le parcours d'accueil et de prise en charge de l'enfant en situation de handicap
- Améliorer la communication et l'information aux familles et favoriser des espaces d'échanges d'expériences (témoignages de parents, groupes de paroles, etc)
- Renforcer la place du Pôle Ressources Handicap (PRH81) et des référents santé et accueil inclusifs dans l'accompagnement et le soutien des professionnels et des familles

MOYENS MIS EN OEUVRE

QUI ?	QUOI ?
Etablissements d'accueil du jeune enfant ALSH CAF	Projets ou actions spécifiques sur la thématique du handicap Renforcer les équipes en recrutant des animateurs formés à l'accueil d'enfants porteurs de handicap Financement du fonctionnement lié au nombre d'enfants accueillis : CTG bonus handicap par la CAF Aide financière possible par la CAF "Aide BAFA" (Approfondissement EPH) Financements Fonds publics et territoires
Techniciens de la 3CS : Coordinatrices petite enfance, enfance -jeunesse, Chargé de coopération CTG, coordinatrice Santé, référente famille du centre social ...  Professionnels des structures : Etablissements d'accueil du jeune enfant, RPE, assistantes maternelles, LAEP, ALSH, ALAE, établissements scolaires...  Partenaires associatifs : AEPH 81, PRH81 ... Etablissements spécialisés : CAMPS, CMP, CMPP, ASEI...	Temps de formation ouverts aux professionnels du territoire. Réunions partenariales Réunion des réseaux Petite Enfance, Enfance élargi, Jeunesse élargi
Techniciens de la 3CS : Coordinatrices petite enfance, enfance-jeunesse, chargée de coopération CTG, référente famille du centre social, service communication...  Professionnels des structures : Etablissements d'accueil du jeune enfant, RPE, assistantes maternelles, LAEP, ALSH, établissements scolaires... Service communication 3CS Partenaires associatifs : AEPH 81 ...	Actions de communication (articles de presse...) Etude sur les supports d'information existants, réalisation d'un guide à destination des familles regroupant les différentes informations utiles sur la thématique du handicap et de l'accueil sur le territoire (Budget 1000 euros)

<p>Parents Techniciens de la 3CS : coordinatrices, référente famille du centre social ... Professionnels des structures : Etablissements d'accueil du jeune enfant, RPE, LAEP, ALSH, établissements scolaires...</p>	<p>Espace d'information et de partage d'expé</p>
<p><b>RESULTATS ATTENDUS</b></p>	
<p><b>INDICATEURS QUANTITATIFS</b></p>	<p><b>INDICATEURS QUALITATIFS</b></p>
<p>. Nombre d'enfants accueillis . Nombre de formation et de participants . Nombre de structures accueillant des enfants en situation de handicap . Nombre d'actions de communication et type d'action . Nombre d'actions et de partenariats mis en place</p>	<p>Evaluation de la qualité des partenariats mis en place par les partenaires Animateurs formés approfondissement BAFA EPH</p>


FICHE ACTION N° 17 Développer des actions de prévention à destination des habitants	
THEME : TRANSVERSAL	PILOTE : La CaSa
<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES :</b> 1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire 3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles	
<b>OBJECTIFS GENERAUX :</b> 1.1 Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire 1.2 Développer une politique jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes 1.3 Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service 3.1 Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents	
CALENDRIER : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	
Permettre le déploiement d'actions de prévention thématiques (addictions, violences conjugales, consentement-vie affective et sexuelle, harcèlement, montée de la violence chez les jeunes, égalité filles-garçons, etc) Libérer la parole, outiller et renforcer les compétences des publics Permettre le déploiement d'outils d'information pour un large public Former les professionnels pour renforcer les compétences et rendre systématique le repérage et l'orientation des victimes et des agresseurs	
DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION	
Lors du travail de diagnostic de la CTG, différents partenaires ont fait remonter des situations récurrentes de violences conjugales, une dégradation de la qualité du relationnel entre les enfants dans les établissements scolaires, des dérives liées à l'usage des réseaux sociaux ainsi que des phénomènes repérés chez les jeunes du territoire : violences entre pairs, pédo prostitution, grossesses précoces, décrochage scolaire (constat du groupe de travail CISPD 2022). L'ensemble de ces constats amènent à la nécessité de développer des actions de prévention sur différents thèmes, à la fois pour améliorer les compétences relationnelles et l'esprit critique des publics, mais aussi permettre l'expression face à des sujets complexes, soutenir la libération de la parole et dénoncer les dérives existantes. La formation des professionnels reste également essentielle pour que le repérage des situations soit systématique et que le parcours de prise en charge de la victime et de l'agresseur soit facilité.	
Mise en œuvre : 1. Cycles d'ateliers dans les établissements scolaires et structures d'éducation spécialisée dès l'école primaire (2/11 ans) sur différentes thématiques : vie affective et sexuelle, prévention de toutes formes de violences, addictions diverses, égalité filles-garçons, développement des compétences psychosociales, etc. En parallèle de ces temps, des actions culturelles avec des résidences sur le milieu urbain et rural pourront être mises en œuvre pour aborder certains thèmes de façon plus facilitée. Sur les actions culturelles, des passerelles vers les parents pourront être initiées pour permettre des échanges partagés 2. Temps informatifs et actions de communication auprès des parents et de leurs enfants pour la prévention de l'impact des contenus non appropriés dès le plus jeune âge 3. Campagnes de communication de l'engagement des élus locaux du territoire sur les questions de prévention contre toutes formes de violence, dont les violences conjugales. Sollicitation des établissements scolaires (collèges et lycées), accueils de loisirs de mineurs et structures d'éducation spécialisée en collaboration avec le Pôle Numérique pour réaliser un clip numérique autour de la lutte contre les violences et autres phénomènes de violences avec valorisation locale. (Cinéma et structures) 4. Etat des lieux de l'existant et renforcement de la communication sur les numéros de secours de prévention (violences conjugales, harcèlement, etc). Installation de communication dans les médiathèques, EAJE, établissements scolaires, ALSH, ALAE, cabinets médicaux, pharmacies, voire des lieux de la vie quotidienne, etc.) 5. Cycles de formations pour les professionnels dont ceux qui œuvrent dans le quotidien des enfants et des adolescents (professionnels petite enfance, Atsem, personnels éducatifs et sociaux, animateurs sociaux, , équipe enseignantes, etc.) 6. Cycles de formation ou d'ateliers pour les professionnels et les familles sur les violences éducatives ordinaires, lutte contre les stéréotypes sexistes. Le plan de lutte contre la pauvreté et les évolutions règlementaires petite enfance avec la charte d'accueil du jeune enfant viennent contribuer à sensibiliser et agir en prévention sur ces sujets 7. Cycles d'ateliers partagés parents-adolescents (à partir de 10/11 ans) sur les questions de puberté, vie affective et sexuelle (type ateliers mères-filles, etc.) 8. Renforcement du soutien aux actions d'accompagnement des victimes de violences conjugales (ex : action Entr'elles, autres actions) 9. Cycles d'ateliers de prévention des agressions sexuelles et de la violence : type ateliers d'auto-défense pour des groupes de femmes 10. Remise à l'étude du déploiement des relais ruraux	
MOYENS MIS EN OEUVRE	
QUI ?	QUOI ?
Elus du territoire Centre social, Pôle Numérique, PRE, RPE, pôle cohésion sociale Service communication 3CS Partenaires du CISPD Structures petite enfance, accueils de loisirs, établissements scolaires du territoire et établissements de l'éducation spécialisée Maison du département et PMI Compagnies artistiques culturelles et structures de prévention/sensibilisation (MDA, Planning Familial du Tarn, Ligue de l'enseignement, France Addictions, etc.) Réseau des médiathèques, FabLab, Structures porteuses de ressources spécifiques et intervenants spécialisés Autres : Clap ciné (diffusion des clips de sensibilisation), radios associatives (relais d'information sur les projets en cours et la mobilisation du territoire), autres lieux de diffusion de la vie quotidienne (boulangerie, etc.) : pour l'installation de la communication liée aux numéros d'urgence, etc. Partenaires financiers (FIPD? MILDECA? DRAC, etc.)	Engagement politique Animation, partage de ressources, soutien pour l'accueil des enfants lors de temps spécifiques des parents Soutien pour l'accueil des enfants, participation avec les publics accueillis aux campagnes de sensibilisation, relais d'information auprès des publics Interventions selon les projets (actions culturelles etc.) Mise à disposition de locaux, relais d'information auprès des publics (numéros d'urgence, etc.) Financement
RESULTATS ATTENDUS	
INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
- Nombre de participants aux différentes actions - Nombre de rencontres de sensibilisation pour les partenaires - Nombre de participants aux temps de sensibilisation - Amélioration du climat scolaire (baisse de la violence verbale et physique des 4/12 ans) - Impact sur les situations de violences intra familiales et violences conjugales (dont libération de la parole, saisie des droits, etc.) - Nombre de lieux de diffusion	Qualité de l'implication des élus et retour de la population Qualité et diversité des actions de sensibilisation Retours et satisfaction des partenaires Qualité de la mobilisation (établissements scolaires, de loisirs, d'éducation spécialisée) Etat d'avancement de la mise en œuvre des relais ruraux Avis des enfants, jeunes, parents, équipes éducatives sur l'évolution de l'utilisation des écrans... Qualité de la libération de la parole Qualité du déploiement de la communication et lieux de diffusion



FICHE ACTION N° 18 Favoriser les départs en vacances des familles	
THEME : TRANSVERSAL <span style="float: right;">PILOTE : 3CS ou CIAS (La CaSa ?)</span>	
ORIENTATION STRATEGIQUE : 1. Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire.	
OBJECTIFS GENERAUX : 1.1 Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire. 1.3 Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service.	
CALENDRIER : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	
2024 : renouvellement du forum vacances 2025 : création du guide vacances	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à lever les freins au départ en vacances</li> <li>- Communiquer sur les possibilités de départ en vacances et les aides</li> <li>- Augmenter les séjours collectifs de mineurs</li> </ul>	
DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION	
<p>Cette action était déjà dans la précédente CTG. Il s'agit de renouveler le forum vacances mais pas tous les ans. La création d'un guide d'aide aux départs en vacances remplacera le forum en 2025, afin de faciliter l'accessibilité aux informations à tout moment de l'année et pour tous les publics.</p> <p>Des séjours supplémentaires seront proposés par les accueils de loisirs et les partenaires locaux.</p> <p>En 2024, renouvellement du forum vacances : organisation d'un temps d'accueil des publics (familles, enfants, adolescents). Une réflexion sera menée sur la régularité : chaque année, bisannuel, ponctuellement... choix de la date et du lieu de la manifestation.</p>	
MOYENS MIS EN OEUVRE	
QUI ?	QUOI ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinatrice Enfance Jeunesse de la 3CS, référente famille de la CaSa, équipe du PRE, accueils de loisirs du territoire, CAF, divers partenaires (Vacances et familles, JPA, EEDF, Francas...)</li> <li>- Aux acteurs ci-dessus, s'ajoutent le service communication 3CS, les établissements scolaires, les mairies</li> <li>- Les accueils de loisirs</li> <li>- L'équipe du PRE, la référente famille de la CaSa, les communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un forum vacances en 2024 en lien avec les partenaires : réunion préparatoire, outils de communication et diffusion, logistique du forum. (Budget prévi 600 €)</li> <li>- Création d'un guide vacances (Bugdet prévi 1 500 € pour 2 500 exemplaires). Recueil des informations auprès des partenaires</li> <li>-Appui à la rédaction du livret et à sa diffusion</li> <li>- Proposition et développement de séjours</li> <li>- Accompagnement des familles pour des départs via le dispositif "Colos Apprenantes"</li> </ul>
RESULTATS ATTENDUS	
INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de séjours proposés par les accueils de loisirs.</li> <li>- Fréquentation du forum vacances.</li> <li>- Augmentation du nombre de mineurs bénéficiant du dispositif "colos apprenantes".</li> <li>- Augmentation du nombre de journées-vacances CAF (enfants, familles...).</li> <li>- Augmentation du nombre de départs en vacances des familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du forum vacances</li> <li>- Réalisation et diffusion du guide vacances</li> <li>- Evolution du type d'aides utilisées</li> </ul>





FICHE ACTION ° 28 Accompagner à la parentalité numérique	
THEME : TRANSVERSAL ORIENTATION STRATEGIQUE : 3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles OBJECTIF GENERAL: 3.1 Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents CALENDRIER : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027	PILOTE : La CaSa 
OBJECTIFS OPERATIONNELS	
Donner des clés aux parents pour agir face aux problématiques des usages des écrans, en mettant en valeur leurs compétences relationnelles et éducatives Responsabiliser les parents sans les culpabiliser et leur apprendre à mieux communiquer avec leurs enfants sur l'usage du numérique Créer des espaces d'échanges et des médiations adaptées réexploitables par les parents pour trouver des solutions et résoudre des situations de tensions liées aux écrans	
DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION	
Face au déploiement des écrans, des outils numériques et des réseaux sociaux au sein des familles, les parents doivent trouver de nouveaux codes pour protéger leur(s) enfant(s), les guider et les aider à bien grandir dans la société numérique. Au regard des enjeux de santé publique et de prévention, sans en bannir l'usage, ni en diaboliser l'utilisation, il est intéressant de continuer à accompagner les parents et à les informer pour un usage raisonné et éclairé des écrans auprès de leur enfant. 1. Actions de sensibilisation des parents dès le plus jeune âge du type " Mon bébé et les écrans" . Afin d'agir dès le plus jeune âge sur les risques liés à l'exposition aux écrans et afin de s'inscrire dans le plan d'action porté nationalement « pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes, des actions seront portées auprès des familles et des enfants quel que soit l'âge. Dans le cadre du CLS et des actions MILDECA et plus largement dans une approche globale de cette thématique sur le territoire, des sensibilisations seront mises en place dans les EAJE du territoire et pourront prendre des formes diverses (exposition, temps d'échanges ...) Une orientation sera portée autour de la promotion des actions d'éveil artistique et culturelles visant à stimuler la créativité et développer l'estime de soi. L'outil numérique pourra être un support au service de cette créativité notamment sur la question de l'accès à l'information. 2. Temps de formation des professionnel.le.s - "Comment aborder la parentalité numérique pour des parents déjà très utilisateurs" 3. Animations d'ateliers sur la parentalité numérique : Cycles d'ateliers en direction de parents avec une approche autour d'exercices et mises en situation, d'informations et de pratiques 4. Ateliers pratiques de "prise en main" des interfaces numériques pour les élèves et les parents ( écoles primaires et collèges) 5. Evènementiels à visée de prévention/sensibilisation : actions culturelles et temps de sensibilisation autour des nouvelles pratiques des jeunes (réseau sociaux, nud, cyberharcèlement, etc.) suivit d'un débat en bord de scène. (Parents, établissements scolaires collèges/ lycée et CMpro) 6. Actions de promotion de pratiques raisonnées des écrans pour les enfants et en famille : campagne de sensibilisation dans les établissements scolaires, établissement d'éducation spécialisés et accueils de loisirs de mineurs type "défi sans écrans", Je dis "Non à l'harcèlement" avec des propositions des temps partagés parents-enfants en parallèle (type soirée jeux, etc) avec des adaptations liées aux spécificités des âges des enfants / Extension possible des défis "Moi, ma famille et les écrans" avec la valorisation de famille "pilotes" 7. Evènementiel à visée de sensibilisation et de promotion de pratiques numériques partagées parents- enfants	
MOYENS MIS EN OEUVRE	
QUI ?	QUOI ?
Centre social (Salariée et benevole) Pole numerique, PRE, pôle cohésion sociale Structures petite enfance intercommunales Service communication 3CS  Structures petite enfance privées, accueils de loisirs, établissements scolaires du territoire et établissements éducation spécialisée Maison du Département et PMI Compagnies artistiques culturelles et structures de prevention/ sensibilisation (MDA, Planning familial du Tarn, Ligue de l'enseignement, France Addictions, etc) Réseau des médiathèques, Fab Lab  Structures porteuses de ressources spécifiques et intervenants spécialisés Autres : Clap ciné, radio associatives	Animation, partage de ressources, soutien pour l'accueil des enfants lors de temps spécifiques des parents  Soutien pour l'accueil des enfants, participation avec les publics accueillis aux campagnes de sensibilisation, relais d'information auprès des parents et des publics jeunes  Intervention selon les projets (evènementiel, etc.) Mise à disposition de locaux, communication.
RESULTATS ATTENDUS	
INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
Nombre d'actions réalisées Effectif de participation Nombre de partenaires participants aux actions	Qualité des temps de sensibilisation Qualité des nouvelles compétences développées par les parents (Selon outils de suivis mis en oeuvre) et du réinvestissement dans leur quotidien éducatif Changement de pratiques Réutilisation de l'outillage proposé par les parents Mixité des publics (utilisateurs, sensibilisés, etc.) Qualité de la dynamique de partenariat sur le projet Satisfaction des familles sur les temps partagés

FICHE ACTION N° 20

Faciliter la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité

THEME : TRANSVERSAL

ORIENTATION STRATEGIQUE :

3. Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles

OBJECTIF GENERAL :

3.2 Garantir la continuité éducative

CALENDRIER : x 2024 x 2025 x 2026 x 2027



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer des actions d'accompagnement à la scolarité
- Elargir les actions d'accompagnement de type PRE au-delà du périmètre QPV

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION

Le diagnostic met largement en avant le manque d'actions d'accompagnement à la scolarité. Il existe seulement quelques rares actions d'aide aux devoirs. Les équipes éducatives constatent l'éloignement de la communauté des parents, la précarisation de certaines écoles, l'augmentation des violences entre pairs, l'inquiétude des parents sur des situations d'harcèlement, etc.

Hors dispositifs mis en œuvre en interne par l'Education Nationale et celui proposé par le dispositif PRE uniquement pour les enfants des QPV (Quartier Politique de la Ville), il n'y a plus d'actions spécifiques d'accompagnement à la scolarité sur le territoire. Pourtant, les demandes de parents pour du soutien dans l'aide aux devoirs de leur enfant sont récurrentes. Quelques entreprises privées proposent du soutien scolaire en prestations payantes.

Les compétences scolaire et périscolaire étant au niveau communal, la décision appartiendra aux communes et regroupements de communes (RPI, SIRP), mais l'intercommunalité peut accompagner les élus et techniciens communaux dans la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité. Différentes étapes seront nécessaires :

- Réflexion avec les partenaires concernant les besoins ressentis et le type d'actions à mettre en place (bénévolat, associations...).
- Information des équipes communales (élus et techniciens) concernant les besoins ressentis et actions envisageables.
- Définition d'une enveloppe budgétaire.
- Répartition du financement des actions entre écoles primaires, collèges et lycées, entre urbain et rural.
- Lancement d'un appel à projets spécifique.

MOYENS MIS EN OEUVRE

QUI ?	QUOI ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordinatrice Enfance Jeunesse et/ou la référente famille de la CaSa organiseront des réunions afin de recueillir les besoins auprès des parents, des enseignants, des élèves...</li> <li>Elles proposeront également des temps de travail avec les communes ayant en charge la compétence scolaire et périscolaire.</li> <li>- Les techniciens CAF et Réseau Parents81 accompagneront les porteurs de projets dans la rédaction des dossiers CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)</li> <li>- Associations diverses, bénévoles</li> <li>- Coordinatrice Enfance-Jeunesse 3CS</li> <li>- Référente famille de la CaSa</li> <li>- Equipe du PRE</li> <li>- Personnels des établissements scolaires (enseignants, coordonnateurs des réseaux d'écoles, principaux des collèges et proviseurs)</li> <li>- Parents d'élèves</li> <li>- Associations</li> <li>- Bénévoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions partenariales pour déterminer les besoins et les possibles.</li> <li>- Accompagnement des structures porteuses de projet dans la rédaction des dossiers de financement (CLAS...)</li> <li>- Mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité sous diverses formes, à destination des parents et de leurs enfants</li> </ul> <p>Budget prévisionnel : financement par les communes (compétence scolaire et périscolaire au niveau communal)</p>

RESULTATS ATTENDUS

INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions proposées</li> <li>- Nombre d'élèves participant</li> <li>- Nombre de parents participant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiduité des participants aux actions menées</li> <li>- Répartition territoriale des actions menées</li> <li>- Implication des parents</li> <li>- Implication des élèves</li> </ul>

**FICHE ACTION N° 21**  
**Redéployer les différentes coordinations**

**THEME :** TRANSVERSAL

**ORIENTATION STRATEGIQUE :**

2. Accroître les coopérations au sein du territoire

**OBJECTIF GENERAL :**

2.1 Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune

**CALENDRIER :**  2024  2025  2026  2027



**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Adapter les missions des coordinatrices petite enfance/enfance jeunesse/parentalité et en animation de la vie sociale, aux orientations stratégiques et aux objectifs opérationnels de la CTG

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

Le service cohésion sociale de la 3CS et une partie du CIAS ont la charge de la mise en œuvre de la CTG. 6 personnes constituent cette équipe : un directeur, une chargée de coopération, une coordinatrice petite enfance, une coordinatrice enfance-jeunesse, une référente famille de la CaSa, la directrice de la CaSa, une assistante budgétaire petite enfance-enfance-jeunesse et une assistante administrative. La chargée de coopération pilote et anime la convention et accompagne à sa réalisation. Les coordinatrices, la référente famille et la directrice de la CaSa ont la charge de l'animation et de la mise en oeuvre du champ d'intervention dont elles ont l'expertise. Les phases d'évaluation et de diagnostic social partagé de la CTG font apparaître de nouveaux enjeux et nouvelles orientations stratégiques. Ces variables doivent être mises en relation avec les objectifs du service et les missions des membres de l'équipe chargés de la mise en oeuvre de la CTG. Il sera aussi nécessaire d'ajuster les cadres d'intervention des postes de coordination à l'égard des ressources humaines actuelles et à venir du service en vue de viser une meilleure efficacité. Il sera important de retrouver dans chaque poste de coordination, les caractéristiques inhérentes au poste : la veille sociale, l'animation du réseau (en favorisant l'interconnaissance des acteurs), la mise en oeuvre et/ou l'expérimentation d'actions concrètes.

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

<i>QUI ?</i>	<i>QUOI ?</i>
Directeur du service cohésion sociale 3CS	Pilotage de la stratégie globale Modification éventuelle des fiches de poste des coordinatrices, référente famille et directrice
Chargée de coopération 3CS , coordinatrice petite enfance 3CS, coordinatrice enfance-jeunesse 3CS, référente famille de la CaSa, directrice de la CaSa	Mise en œuvre de la stratégie globale
Chargée de coopération 3CS	Questionnaire à destination des partenaires pour évaluer les impacts du nouveau déploiement des coordinations

**RESULTATS ATTENDUS**

<i>INDICATEURS QUANTITATIFS</i>	<i>INDICATEURS QUALITATIFS</i>
Nombre de réunions internes dans le service Nombre de retour du questionnaire Nombre d'actions de la CTG atteintes	Nature des retours des partenaires par le biais du questionnaire

FICHE ACTION N° 21 A

Constituer un réseau partenarial petite enfance mobilisé sur le partage d'informations et la résolution de problématiques territoriales

THEME : TRANSVERSAL

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Accroître les coopérations au sein du territoire



OBJECTIF GENERAL :

2.1 Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune

CALENDRIER :  2024  2025  2026  2027

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Elargir le réseau petite enfance aux partenaires sociaux, médicaux-sociaux, éducatifs et du champ de la parentalité du territoire pour faciliter le repérage et le partage d'informations.

Cette instance aura pour objectif de viser la résolution de problématiques dans une approche collective autour d'une situation donnée ou d'un constat de territoire. 1.

Faciliter la mise en place de projets, de formations et le partage d'observations dans une approche transversale, favorisant la complémentarité des acteurs.

2. Faciliter le suivi de certaines situations fragiles et partager les connaissances pour favoriser la résolution des problématiques par une approche collective dans les plus brefs délais.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION

Lors du diagnostic réalisé dans le cadre de la nouvelle CTG, il a été mis en avant la qualité de travail qui pouvait être mené entre les acteurs de la petite enfance lorsque ces derniers sont bien identifiés. Ainsi, l'interconnaissance et la fréquence des échanges favorisent les coopérations et la mise en place de solutions et d'actions concertées.

Afin d'élargir le réseau petite enfance existant, la constitution d'un réseau de partenaires élargi petite enfance, parentalité visant le partage d'informations permettrait la définition d'objectifs communs et la résolution de problématiques urgentes.

Cet élargissement devra passer par la déclinaison progressive d'actions complémentaires et échelonnées sur toute la durée de la CTG : 1-

Définir le cadre d'intervention de cette instance à l'échelle des coordinatrices thématiques et le valider institutionnellement

2- Définir les membres permanents qui la constituent, le fonctionnement et les objectifs partagés

3- Rédiger une charte avec l'ensemble des membres constituant ce réseau élargi afin de définir un cadre commun de travail

4- Impluser la dynamique et faire vivre le réseau selon les besoins des professionnels lors des réunions mais également en dehors, par le partage d'informations dématérialisées (plateforme de mutualisation de ressources...)

5- Faciliter le partage d'informations autour d'une situation famille individuelle (situation urgente)

6- Partager des constats de territoire communs pouvant conduire à la réalisation d'actions à partir d'une approche globale de l'enfant et de sa famille

MOYENS MIS EN OEUVRE

QUI ?	QUOI ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinatrice petite enfance 3CS</li> <li>- Référente famille de la CaSa</li> <li>- PMI</li> <li>- Personnels des EAJE, RPE, LAEP, établissements scolaires (enseignants de primaire, directeurs écoles primaires ...)</li> <li>- Coordinatrice CLS 3CS</li> <li>- Travailleurs sociaux du Département</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du réseau et partage d'informations</li> <li>- Espace de réunions minimum 1 fois par trimestre et possibilité de réunir cette instance en urgence</li> <li>- Intervention d'un professionnel extérieur sur la thématique du secret professionnel et du partage d'informations pour permettre la définition, rédaction et édition d'une charte d'objectifs et d'engagement du réseau élargi petite enfance - famille (coût intervention prévisionnel 3000 € + 100 € frais annexes divers (impressions, petit matériel...))</li> </ul>

RESULTATS ATTENDUS

INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre de réunions</li> <li>. Nombre de participants</li> <li>. Elaboration d'une charte de fonctionnement</li> <li>. Nombre de situations partagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Satisfaction des participants</li> <li>. Amélioration de la connaissance entre acteurs</li> </ul>

**FICHE ACTION N° 21 B**  
**Créer un réseau Enfance élargi**

**THEME :** TRANSVERSAL

**ORIENTATION STRATEGIQUE :**

2. Accroître les coopérations au sein du territoire

**OBJECTIF GENERAL :**

2.1 Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune

**CALENDRIER :** ☑ 2024



**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Elargir le réseau Enfance actuel

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

Il ressort du diagnostic réalisé dans le cadre de la nouvelle CTG, que les problématiques psychosociales des enfants de 3 à 12 ans et de leur famille ne sont pas prises en compte dans leur globalité et qu'aucune instance ne permet aux différents acteurs de cette tranche d'âge d'échanger sur ces sujets. Il ressort également que c'est un manque pour certains professionnels qui souhaitent davantage d'interconnaissance, travailler en transversalité, donner davantage de sens à la construction de certains projets mutualisés.

A ce jour, il existe seulement le réseau des accueils de loisirs 3/12 ans, qui se réunit autour de sujets concernant uniquement les ALSH (projets, réglementation...).

Seront conviés à ce travail en réseau Enfance élargi : les équipes des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les enseignants et coordonnateurs de réseaux des écoles, divers professionnels de santé, des parents, l'équipe PRE, les associations sportives et culturelles du territoire, et éventuellement d'autres acteurs Enfance intéressés.

Des temps et thématiques de rencontre seront proposés en fonction des besoins du territoire, des enfants et de leurs familles, et en fonction de la disponibilité des acteurs.

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

**QUI ?**

Le réseau sera initié par la coordinatrice Enfance et co-animé par les coordinatrices Enfance/Santé/Action sociale/Parentalité.

**QUOI ?**

- Rencontres co-animées par les coordinatrices Enfance/Santé/Action sociale/Parentalité.
- Interventions thématiques selon les besoins recueillis auprès des partenaires.
- Il se réunira 2 à 4 fois par an.

Budget prévisionnel : environ 100 € par an (collations diverses).

**RESULTATS ATTENDUS**

**INDICATEURS QUANTITATIFS**

- Nombre de rencontres annuelles
- Nombre de participants par rencontre

**INDICATEURS QUALITATIFS**

- Diversité des acteurs mobilisés
- Thématiques abordées

**FICHE ACTION N° 21 C**  
**Développer le réseau Jeunesse élargi**

**THEME :** TRANSVERSAL

**ORIENTATION STRATEGIQUE :**

2 Accroître les coopérations au sein du territoire

**OBJECTIF GENERAL :**

2.1 Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune

**CALENDRIER :**  2024  2025  2026  2027



**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Renforcer le travail du réseau Jeunesse élargi actuel

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

Le réseau Jeunesse élargi est animé depuis plusieurs années par la chargée de développement social et la coordinatrice Santé de la 3CS.

Il réunit essentiellement des professionnels de santé et de la prévention de la délinquance.

Il existe également un réseau des accueils de loisirs Jeunes, qui travaille essentiellement autour de sujets concernant uniquement les ALSH (projets, réglementation...).

Le diagnostic mené dans le cadre de la nouvelle CTG a mis en avant le fait que le réseau a perdu quelque peu de son dynamisme.

Les acteurs Jeunesse déplorent le manque de lien entre eux, mais également un manque de temps ne leur permettant pas toujours de se libérer pour les réunions du réseau.

Il s'agit donc de redynamiser le réseau, en facilitant la participation de nouveaux partenaires (par exemple les accueils de loisirs Jeunes peu présents jusqu'à maintenant).

L'organisation tiendra davantage compte des contraintes et besoins des acteurs (disponibilité, régularité, thématiques abordées...).

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

<i>QUI ?</i>	<i>QUOI ?</i>
<p>La chargée de développement social et les coordinatrices Jeunesse et Santé co-animeront le réseau.</p> <p>Elles détermineront en lien avec les partenaires concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les temps de rencontre (régularité, horaires...)</li> <li>- le format des rencontres (présentiel, visio, petits déj', repas partagé...)</li> <li>- les problématiques à aborder</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 à 4 réunions par an co-animées.</li> <li>- Interventions thématiques selon les besoins recueillis auprès des partenaires.</li> </ul> <p>Budget prévisionnel : environ 100€/an (collations diverses) et le coût d'intervenants extérieurs éventuels.</p>

**EVALUATION**

<i>INDICATEURS QUANTITATIFS</i>	<i>INDICATEURS QUALITATIFS</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres annuelles</li> <li>- Nombre de participants par rencontre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des acteurs mobilisés</li> <li>- Thématiques abordées</li> <li>- Amélioration de l'interconnaissance des acteurs</li> <li>- Amélioration de l'aisance des acteurs Jeunesse face aux problématiques posées</li> </ul>

**FICHE ACTION N 21 D**  
**Animation du partenariat par la coordination parentalité**

**THEME : TRANSVERSAL**

**ORIENTATION STRATEGIQUE :**

2. Accroître les coopérations territoriales



**OBJECTIF GENERAL:**

2.1 Renforcer la maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune

**CALENDRIER : x 2024 x 2025 x 2026 x 2027**

Janvier-juin 2024 :

- Modification de la fiche de poste de la référente famille pour permettre le travail de coordination/identification des partenaires ressources et travail interne stratégique (pré-projet d'animation du réseau et méthodologique sur les outils de facilitation et d'animation) pour le déploiement de la coordination locale.

- Rencontres effectives (3 par an) de l'instance de coordination, présentation croisée des acteurs, définition commune des objectifs de l'instance et des modalités de fonctionnement/présentation du pré-projet d'animation du réseau construit en fonction des attentes et besoins des partenaires. Pré-projet proposé pour validation. (Présentation des outils de facilitation).

Septembre-décembre 2024 :

- Mise en œuvre des outils de facilitation, définition d'un calendrier et modalités.

- Déploiement de l'animation du réseau.

2025-2027 :

- Rencontres régulières de l'instance de coordination et déploiement de la coordination dont les besoins sont définis collégalement /Intégration de parents dans l'instance en cours de période.

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Affiner la connaissance des acteurs et des dispositifs pour renforcer la cohérence des actions et garantir ainsi un meilleur relais auprès des familles

Recenser les actions, leur donner plus de lisibilité et faciliter l'information des familles

Donner une place aux parents, comme partenaires de projets collectifs à destination de l'ensemble des parents de la 3CS

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION**

La coordination de la parentalité est un enjeu fort du territoire. Le réseau parentalité comprend des acteurs professionnels et bénévoles des secteurs éducatifs dont l'éducation spécialisée, le social, le médico-social, le milieu sportif, l'animation etc. Tous sont en lien avec les familles du territoire.

Le centre social réunit ces acteurs de façon régulière dans une organisation formalisée collégalement. Hors temps de rencontres, le centre social assure une veille informative sur l'actualité des structures, des dispositifs partenariaux et des différentes actions de soutien à la parentalité du territoire (et territoire proche).

- Il est facilitateur pour l'accès des parents à ces informations.

- Il est à l'initiative de la création d'outils au service du réseau et est à l'écoute des besoins.

- Il travaille pour la mutualisation de la veille sociale sur les questions de soutien à la parentalité et facilite la co-construction d'actions partenariales.

- Il est garant de la démarche qualité et de la dynamique du réseau et en assure l'animation, qui a été validée de façon collégle.

- Il s'assure de la participation des parents sur l'instance, de la dynamique du réseau et de la reconnaissance de leur place au sein de ce réseau d'acteurs professionnels.

**MOYENS MIS EN OEUVRE**

**QUI ?**

Centre social (référénte famille)  
Ensemble des partenaires locaux de la parentalité et du soutien à la parentalité  
Service économie de la 3CS  
Autres partenaires : parents intégrant l'instance de coordination

**QUOI ?**

Animation et coordination du réseau  
Participation au réseau  
Mise à disposition de l'espace co- working  
Participation au réseau

**RESULTATS ATTENDUS**

**INDICATEURS QUANTITATIFS**

Nombre de rencontres  
Nombre de partenaires investis dans le réseau  
Nombre d'échanges entre les partenaires (newsletter, partage d'informations...)  
Nombre d'outils de suivi créés  
Actions partenariales co-construites  
Nombre de parents investis dans l'instance

**INDICATEURS QUALITATIFS**

Effectivité de l'instance partenariale  
Contenus des rencontres et qualité de contribution pour la dynamique de réseau  
Qualité de la participation  
Diversité, pluralité et représentativité des acteurs présents (professionnels, bénévoles et parents)  
Fluidité de la communication et de l'intervention au sein du réseau  
Interconnaissance des acteurs du réseau.  
Mutualisation de moyens, d'outils, de veille sociale entre les acteurs du réseau  
Retours des partenaires sur l'animation du réseau



# Convention territoriale globale de services aux familles

Communauté de Communes Carmausin-Ségala

2024-2027



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024



ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

**La Caisse d'Allocations familiales du Tarn,**  
représentée par le président de son Conseil d'administration, Monsieur Stéphane AYMARD,  
et par sa directrice, Madame Elisabeth DUBOIS-PITOU,  
dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

**La Communauté de communes Carmausin-Ségala,**  
représentée par son président, Monsieur Didier SOMEN,  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

ci-après dénommée « la communauté de communes Carmausin-Ségala » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Sommaire

Article préliminaire : Préambule .....	5
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	7
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf .....	7
Article 3 : Les champs d'intervention de la Communauté de communes Carmausin-Ségala ... ..	8
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins .....	9
Article 5 : Engagements des partenaires .....	12
Article 6 : Modalités de collaboration .....	13
Article 7 : Echanges de données.....	13
Article 8 : Communication.....	14
Article 9 : Evaluation.....	14
Article 10 : Durée de la convention.....	114
Article 11 : Exécution formelle de la convention .....	115
Article 12 : La fin de la convention .....	15
Article 13 : Les recours .....	16
Article 14 : Confidentialité	16
Annexe 1 : Diagnostic partagé .....	17
Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale.....	23
Annexe 3 : Plan d'actions sur la période conventionnelle .....	25
Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique, opérationnel et suivi de la Ctg.....	28
Annexe 5 : Modalités d'évaluation .....	29
Annexe 6 : Décision du conseil communautaire en date du ... ..	31

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) 2023-2027 signé entre la Cnaf et la Caf du Tarn ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Tarn en date du 27 janvier 2021 concernant la stratégie de déploiement des Ctg

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Carmausin-Ségala en date du 14 décembre 2023 figurant en annexe 6 de la présente convention.

### **Article préliminaire : Préambule**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- ✓ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- ✓ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- ✓ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire au regard de :

- ✓ Ses caractéristiques territoriales
- ✓ L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- ✓ Les territoires et les champs d'intervention prioritaires
- ✓ Les objectifs communs de développement et de coordination des actions
- ✓ Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

L'ensemble des informations permettant de situer le territoire par rapport aux tendances et dynamiques repérées à l'échelle départementale sont détaillées dans le diagnostic en annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Tarn et la Communauté de communes du Carmausin-Ségala souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques et enjeux repérés du territoire.

Elle a pour objet :

- ✓ D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- ✓ De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ✓ De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- ✓ De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 3).

## Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles sur le territoire de la Communauté de communes Carmausin-Ségala ont pour finalité :

- ✓ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- ✓ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- ✓ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

## Article 3 : Les champs d'intervention de la Communauté de communes Carmausin-Ségala

Les compétences de la Communauté de communes Carmausin-Ségala portent sur les domaines d'intervention que les communes ont transférés à leur groupement intercommunal.

### Compétences obligatoires

#### 1 – Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace par la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur
- Zones d'aménagement concerté

#### 2 – Actions de développement économique

- Politique de développement économique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

#### 3 - Aménagement, entretien et gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage

#### 4 – Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

### Compétences optionnelles

#### 1 – Gestion des milieux aquatiques

#### 2 – Politique du logement et du cadre de vie

- Logement
- Politique de la ville

#### 3 – Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

#### 4 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

#### 5 – Action sociale d'intérêt communautaire

- Organisation et gestion du service de transport à la demande
- Politique petite enfance, enfance, jeunesse
- Politique sociale

#### 6 – Assainissement non collectif - SPANC

**Modification par arrêté préfectoral** : « Création et gestion de Maisons de Services au Public » au 01/01/18 et « Eau et assainissement » au 01/01/19

### Compétences facultatives

#### 1 – Politique culturelle

#### 2 – Incendie et secours

#### 3 – Technologie de l'information et de la communication (TIC)

4 – Petit patrimoine

5 – Maitrise d’ouvrage déléguée

6 – Prestations de services

7 – Divers

Pour ce qui concerne la politique sociale, celle-ci est confiée au Centre intercommunal d’action sociale (CIAS).

Le service cohésion sociale de la Communauté de communes du Carmausin-Ségala porte le Projet éducatif communautaire (PEC 2021-2026) dont les enjeux retenus sont la qualité de vie du territoire, le renforcement des liens familiaux, l’épanouissement dans les apprentissages et le bien-être des adolescents.

**Les orientations stratégiques retenues du PEC sont les suivantes :**

- **La Parentalité :**
  - Soutenir les parents dans l’éducation de leur enfant
  - Renforcer les liens familiaux
  
- **La réduction des inégalités :**
  - Favoriser l’épanouissement dans la scolarité
  - Lutter contre l’isolement et les discriminations
  - Permettre à chaque enfant et adolescent d’agir en tant que citoyen
  - Développer la pratique sportive et culturelle
  
- **La Jeunesse :**
  - Reconnaître l’adolescent comme une personne à part entière et unique
  - Faciliter l’accès à l’information
  - Favoriser l’ouverture au monde
  
- **L’usage des médias et outils numériques**
  - Favoriser des usages responsables et citoyens des outils numériques
  - Tendre vers un bon usage des outils numériques au sein de la famille

Les élu(es) souhaitent mettre en avant la solidarité et la tolérance, et que les projets menés facilitent les échanges, sensibilisent à l’environnement, incitent à l’écoute et l’ouverture aux autres, développent la citoyenneté. Le Projet Éducatif Communautaire doit permettre de valoriser et rendre plus lisibles les actions menées tout en facilitant la proximité entre les habitants et les élu(es).

#### **Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins**

Dans l’objectif d’optimiser l’offre existante, de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d’interventions sur les territoires, les parties conviennent des objectifs communs de développement et de coordination des actions et/ou services suivants :



Les champs d'intervention conjoints sont :

**Petite enfance :**

- Développement des places d'accueil (individuel et collectif)
- Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- Adaptation aux besoins des parents et des enfants (horaires atypiques, insertion professionnelle, handicap...)
- Amélioration de la qualité de l'accueil

**Accompagnement à la parentalité :**

- Développement d'actions et/ou services de soutien à la parentalité (Conférences, groupes de parole, lieux d'échange, activités partagées enfants-parents ...)
- Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Aide à domicile
- Accompagnement à la scolarité

**Enfance et jeunesse :**

- Accueils de loisirs
- Soutien à la scolarité
- Départ en vacances
- Actions de prévention éducative
- Accompagnement des projets jeunes

**Animation de la vie sociale :**

- Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale
- Concertation et participation des habitants à la vie sociale
- Soutien aux solidarités de proximité dans les quartiers et en milieu rural
- Services de proximité, itinérants
- Renforcement des actions autour de la famille et soutien à la parentalité

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont les suivants :

• **Petite enfance :**

- Un manque évident d'une offre individuelle sur le territoire et de l'attractivité de l'accueil individuel.
- Des difficultés de recrutement en accueil collectif.
- Un besoin de rendre lisible et transparente la démarche d'attribution des places pour les familles.
- Un besoin de renforcer les équipes pour permettre l'accompagnement et l'inclusion des enfants en situation de handicap.

- Un manque d'instance partenariale et de concertation entre les acteurs de la petite enfance pour évoquer comme, par exemple, des situations complexes vécues par les parents.

- **Enfance :**

- Un manque d'instances de concertation et de moyens pour répondre aux problématiques psychosociales des enfants et des familles en difficulté (linguistique, scolaire, comportementale, enfant en situation d'handicap, problèmes familiaux ...).
- Un manque de continuité éducative et d'acteurs impliqués dans des dispositifs et/ou leviers d'accompagnement à la scolarité.
- L'isolement des pratiques des bénévoles et des salariés des accueils de loisirs, et la difficulté grandissante pour recruter des animateurs ou des directeurs.
- Un manque de relation et de travail coopératif entre les acteurs des temps scolaire, péri et extrascolaire.

- **Jeunesse :**

- Un manque d'un lieu ressources pour les jeunes et de « lieux d'accueil ouverts ».
- Un manque d'actions de prévention au plus proche des besoins des jeunes et des familles.
- Un manque d'acteurs impliqués dans des dispositifs et/ou leviers d'accompagnement à la scolarité.
- Un manque d'évènements festifs, de l'offre de service en milieu rural alors que les services urbains sont sous-utilisés.
- Un manque de communication de l'activité des structures Jeunesse à destination du public Jeune et des familles.
- Un manque de lien entre les différents acteurs Jeunesse.
- Une difficulté grandissante pour recruter des animateurs ou des directeurs d'ALSH ainsi que des tarifs très diversifiés et parfois élevés.

- **Parentalité :**

- Une iniquité territoriale d'accès aux services (mobilité, ruralité, précarité) et des difficultés d'accès aux soins.
- Des difficultés d'accès aux services et actions de soutien à la parentalité (communication, etc.).
- Une situation d'épuisement parental et un besoin de répit constaté.
- Un besoin d'accompagnement en périnatalité.

- Une parentalité à l'épreuve du numérique.
- Des freins à la participation des parents liés aux modes de garde des enfants dont pour des familles monoparentales et concernant des enfants en bas âge.
- Un manque d'interconnaissance entre les acteurs, et nécessité de mettre en place une coordination.
- Un manque de moyens et d'adaptation pour l'accueil des familles allophones et familles à besoins particuliers (handicap).
- Un manque repéré de l'engagement des parents dans la vie associative.
- Un « turn-over » des acteurs et la densité des missions qui impactent la qualité du partenariat.

- **Animation de la vie sociale :**

- La connaissance du centre social carmausin-Ségala (La CaSa) et l'engagement des habitant(es)
- La lutte contre l'isolement et le développement du lien social sur le territoire.
- L'accessibilité de toutes et tous aux droits et aux services du territoire.
- L'émancipation des habitant(es) pour plus de démocratie et de justice sociale.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

### **Article 5 : Engagements des partenaires**

La Caf du Tarn et la Communauté de communes du Carmausin-Ségala s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elles se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

### Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la Communauté de communes du Carmausin-ségala à titre de voix délibérative. Des représentants de l'Etat, du Conseil départemental et de la MSA Midi Pyrénées Nord sont impliqués à ce comité à titre de voix consultative.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- ✓ Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- ✓ Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- ✓ Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- ✓ Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

### Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

### **Article 8 : Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

### **Article 9 : Evaluation**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions (voir exemple d'outil annexe 5). Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

### **Article 10 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

## **Article 11 : Exécution formelle de la convention**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **Article 12 : La fin de la convention**

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

### Article 13 : Les recours

#### - Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

### Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Carmaux, le ... mars 2024 ?

En deux exemplaires.

La Directrice  
de la Caf

Le Président du  
Conseil d'administration  
de la Caf

Le Président de la Communauté  
de communes  
Carmausin-Ségala

Elisabeth DUBOIS-PITOU.

Stéphane AYMARD.

Didier SOMEN.

## Annexe 1 : Diagnostic partagé

Le diagnostic social du territoire de l'intercommunalité Carmausin-Ségala s'est construit à partir de données documentaires et grâce à la mobilisation des acteurs du territoire (élus, institutionnels, associatifs, services intercommunaux, bénévoles, usagers, habitants, etc.).

Chaque diagnostic fera ressortir les forces et faiblesses du territoire par champ d'intervention.

En voici la synthèse.



- **Petite enfance :**

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Développement de la politique petite enfance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une diversité de l'offre d'accueil avec différents modes de gestion</li> <li>- Une offre d'accueil collective qui s'est développée</li> </ul> <p><u>Coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des réunions et des temps d'échanges pour croiser les listes d'attentes</li> <li>- Un travail en réseau à l'échelle du territoire regroupant toutes les structures,</li> <li>- Des actions de parentalité pour répondre aux besoins des parents</li> </ul> <p><u>Fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une autonomie de gestion de chaque structure</li> </ul> <p><u>Accueil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'accueil des enfants porteurs de handicap et des structures de plus en plus sensibilisées à l'échelle du territoire</li> </ul>	<p><u>Développement de la politique petite enfance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equilibre entre l'accueil collectif et individuel</li> <li>- Pas de critères définis pour guider les structures dans la réponse aux besoins des familles et prioriser</li> <li>- Une lisibilité et une transparence dans la démarche d'attribution de place pour les familles.</li> <li>- Offrir une réponse aux familles ayant des besoins ponctuels</li> </ul> <p><u>Coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des orientations de partenaires ou des demandes occasionnelles qui impactent le fonctionnement de la structure et qui reposent sur peu de structures</li> <li>- Un croisement des listes d'attentes complexe centralisé à l'échelle de la coordinatrice de façon manuelle afin de percevoir le besoin réel sur le territoire.</li> <li>- Des demandes multiples auprès de plusieurs structures</li> <li>- Proximité avec la PMI : manque de travail en partenariat</li> <li>- Partager autour de situations complexes avant des commissions ou instances</li> </ul> <p><u>Fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un besoin de renforcer les équipes pour permettre l'accompagnement et l'inclusion des enfants en situation de handicap,</li> <li>- Des difficultés de recrutement et de nombreux changements sur le champ de la petite enfance,</li> <li>- Des disparités de fonctionnement</li> <li>- Difficulté pour définir le besoin réel des familles</li> <li>- Missions associées au métier de la petite enfance de plus en plus variées</li> <li>- Des demandes de stages simultanées et des formations en alternance qui ont un coût</li> <li>- Une offre d'accueil individuelle en forte baisse</li> <li>- Des familles en attente et de moins en moins d'accueil échelonnés sur l'année.</li> <li>- Des demandes d'accueil non satisfaites</li> <li>- Des parents en recherche d'un lieu ressource d'information et d'accompagnement petite enfance</li> <li>- Manque sur le territoire d'actions autour de la périnatalité et en terme prévention</li> <li>- Une posture des professionnels différente face à des familles qui attendent une écoute sur des préoccupations qui ne concernent pas toujours l'accueil de l'enfant</li> <li>- Comment articuler la mixité dans l'accueil des familles (handicap, précarité ...) et l'équilibre dans la gestion de l'équipe ?</li> <li>- Une lisibilité et une transparence dans la démarche d'attribution des places</li> <li>- Evolution de l'amplitude horaire d'accueil</li> <li>- Des attentes de familles de plus en plus exigeantes</li> <li>- Accueil des enfants en situation de handicap non diagnostiqués</li> <li>- Problématique du répit parental</li> </ul>

**Enfance :**

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des écoles et accueils de loisirs bien répartis sur tout le territoire</li> <li>- Une souplesse d'inscription permettant aux familles de choisir les lieux d'accueil de leur enfant</li> <li>- Environ 450 places d'accueil extra-scolaire (un peu moins l'été)</li> <li>- Développement de l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les ALSH</li> <li>- Travail en réseau des ALSH extra-scolaires</li> <li>- Des actions de parentalité via la CaSa mises en place régulièrement</li> <li>- Des projets facilités par l'appel à projets du Projet Educatif Communautaire</li> <li>- Davantage d'élèves mangeant à la cantine quand mise en place du repas à un euro (Carmaux, Saint-Benoit de Carmaux...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un niveau de compétence complexe (communal/intercommunal)</li> <li>- Difficulté grandissante pour recruter des animateurs et directeurs</li> <li>- Des tarifs ALSH diversifiés</li> <li>- Peu de lien entre les PEDT communaux et le Projet Educatif Communautaire</li> <li>- Une baisse des effectifs scolaires</li> <li>- Manque de relation entre l'Education Nationale et les autres acteurs</li> <li>- Pas d'instance ou structure questionnant les problématiques psychosociales</li> <li>- Manque d'accompagnement des familles en difficultés (linguistiques, scolaires, comportementales, handicap...)</li> <li>- Montée de la violence physique et verbale des 4/12 ans</li> <li>- Difficulté d'accès à la culture</li> <li>- Isolement des pratiques (bénévoles et professionnels)</li> <li>- L'épuisement des bénévoles associatifs</li> <li>- Moyens matériels vieillissants (ordinateurs des ALSH, minibus...)</li> </ul>

- **Jeunesse :**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Projet Educatif Communautaire avec un axe Jeunesse fort</li> <li>- De nombreux acteurs Jeunesse présents ayant une volonté commune d'œuvrer pour la Jeunesse</li> <li>- Une réflexion conjointe des élus en charge des politiques Enfance-Jeunesse, Action Sociale, Santé, Politique de la Ville</li> <li>- Existence d'un réseau des ALSH Jeunes et d'un « réseau Jeunesse élargi » porté par la 3CS</li> <li>- Un questionnaire Jeunesse en cours de diffusion (porté par l'association Séga'liens)</li> <li>- Un indice d'éloignement bas au collège Victor Hugo, ce qui signifie que de nombreux services sont accessibles à proximité</li> <li>- Des jeunes très assidus aux animations proposées dans le cadre du PRE (accompagnement à la scolarité, stages pendant les vacances...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de lieu ressource identifié Jeunesse, ni Point d'Information Jeunesse</li> <li>- Des phénomènes repérés : précarité, violence, pessimisme, repli sur soi, désinvestissement, phobie administrative, difficultés psychologiques qui concernent de + en + de jeunes, pré-prostitution des mineurs, grossesses précoces, violences sexuelles, décrochage scolaire dès la 6ème, malnutrition</li> <li>- Manque de services en milieu rural (santé, sport, loisirs...) et des services urbains disséminés et sous-utilisés par les jeunes (cinéma, piscine...)</li> <li>- Manque de médecins traitants, psychologues... et comment les financer ?</li> <li>- Manque d'actions auprès des adolescents et de leurs parents (prévention, harcèlement, addictions...)</li> <li>- Manque d'accompagnement à la scolarité</li> <li>- Manque de lien entre les différents acteurs Jeunesse et manque de disponibilité des acteurs</li> <li>- Difficulté à capter les jeunes à partir de 10/12 ans et les lycéens peu disponibles</li> <li>- Manque d'évènements festifs pour la Jeunesse</li> <li>- Difficultés liées à la mobilité (décuplées en milieu rural)</li> <li>- Tarifs des ALSH Jeunes très diversifiés</li> <li>- Difficulté grandissante pour recruter des animateurs et directeurs (formation animateurs BAFA non adaptée aux jeunes)</li> </ul>

- **Parentalité :**

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Société</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure connaissance du développement de l'enfant et du concept de parentalité avec des ressources nombreuses disponibles pour les parents</li> <li>- De l'intérêt des parents d'avoir des relations harmonieuses parents/enfants quel que soit l'âge et d'accompagner leurs enfants dans leur développement tout en assurant un équilibre entre vie familiale, professionnelle et tâches quotidiennes</li> <li>- Des mutations familiales et changements sociétaux à saisir pour questionner les pratiques professionnelles et mieux répondre aux besoins des familles</li> </ul> <p><u>Territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lieu ressource bien repéré par les parents : LAEP</li> <li>- Un espace ressource pour les parents porteurs de handicap : Espace Mosaïque</li> <li>- Le centre social et son projet famille : un outil au service de la dynamique des actions et acteurs de la parentalité du territoire</li> </ul> <p><u>Coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des réseaux de partenaires existants mais à créer sur le champ de parentalité pour renforcer une meilleure visibilité sur le territoire</li> <li>- Une intention partagée des acteurs intervenants sur cette thématique de construire des réponses communes et cohérentes avec les besoins des parents</li> <li>- Des enjeux identifiés par des dispositifs existants (Réseau jeunesse élargie) et une mobilisation des partenaires effective</li> </ul>	<p><u>Société</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la précarité de certaines familles accentuée par la crise économique</li> <li>- Des mutations familiales et changements sociétaux : augmentation des divorces, différentes unions, nouvelles compositions familiales, nouvelles postures parentales, rythmes intenses et concept génération, etc.</li> <li>- Des périodes à défis pour les parents : la petite enfance et l'adolescence</li> </ul> <p><u>Territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une iniquité territoriale d'accès aux services</li> <li>- Du repli sur soi avéré</li> <li>- La santé mentale de certains parents en question</li> <li>- La qualité du lien parents et école qui semble dégradé malgré l'enjeu commun de réussite scolaire des enfants</li> <li>- Besoin de soutien dans l'accompagnement des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants</li> <li>- Des situations de violences conjugales récurrentes et des situations de conflits conjugaux importants</li> <li>- Manque dans l'engagement associatif des parents (crèche, etc.)</li> <li>- La mobilisation des familles complexe et fragile même pour des actions construites par les parents ; des attentes fortes des professionnels vers un public déjà sur-mobilisé</li> <li>- Des actions qui ne mobilisent pas assez les parents comme acteurs</li> <li>- Manque de moyens et d'adaptation pour l'accueil des familles allophones et des familles à besoins particuliers</li> <li>- Freins à la participation des parents liés aux modes de garde des enfants</li> </ul> <p><u>Besoins et difficultés des familles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Périnatalité : De l'existant mais moins qu'avant</li> <li>- Besoins d'accompagnements sur la parentalité numérique</li> <li>- Parcours de soin des enfants complexes</li> <li>- Des phénomènes repérés chez les jeunes qui questionnent la mobilisation des parents</li> <li>- Des actions privées mais inaccessibles pour le plus grand nombre</li> <li>- Des besoins de répit parental repérés, des offres de répit existantes mais méconnues (partenaires et familles)</li> </ul> <p><u>Coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin en coordination avéré sur le champ de la parentalité : nécessité d'une harmonisation des actions, amélioration de l'interconnaissance</li> <li>- Communication à repenser entre les acteurs et avec le public : lisibilité et qualité</li> <li>- Besoin de formation des professionnels : répit parental, troubles de comportements</li> <li>- Des dispositifs de soutien non saisis malgré les besoins repérés</li> </ul>

- **Animation de la vie sociale :**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un nouveau centre social porté par le CIAS</li> <li>- Une expertise de l'équipe du CS sur l'aller-vers et la mobilisation des habitants</li> <li>- Les itinérances du Centre social avec les MFS</li> <li>- Un réseau de partenaires actifs sur le territoire et des réseaux qui fonctionnent déjà : CLS, réseau jeunesse, réseau des médiathèques, CISPD, plateforme insertion, PRE, etc.</li> <li>- Des forces vives déjà existantes au sein de la 3CS (CLS, jeunesse, mobilité etc...)</li> <li>- Des initiatives de lien social existantes même si peu connues</li> <li>- Des associations (et lieux) dynamiques : sportives, culturelles et sociales avec un bon maillage territorial</li> <li>- Patrimoine culturel et historique important</li> <li>- Un cadre de vie agréable : proximité de la nature, marché de Carmaux, commerces à Carmaux et dans les bourgs, loyer et foncier attractif</li> <li>- Des réseaux d'entraide déjà existants (lien de voisinage, familiaux etc...)</li> <li>- Installation de nouveaux habitants</li> <li>- Interculturalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance du centre social, de ses possibles et de sa démarche participative</li> <li>- Besoin d'amélioration de la communication entre les acteurs et envers les habitants</li> <li>- Isolement (focus sur les aidants), perte de lien social entre les habitants</li> <li>- Un vivre ensemble parfois mis à mal : discours stéréotypés voire discriminatoires sur le territoire, peu de mixité sociale</li> <li>- Sentiment d'éloignement des services publics sur le territoire (notamment dans le rural), développement de la dématérialisation difficile pour certains publics</li> <li>- Violences conjugales/ intrafamiliales repérées par les partenaires</li> <li>- De nombreuses personnes en situation de fragilité sur le territoire</li> <li>- Absence de PIJ / structure EJC affaiblie</li> <li>- Manque de visibilité sur le phénomène de non-recours sur le territoire</li> <li>- Sentiment de résignation et perte de confiance des habitants face aux institutions</li> <li>- Problématiques de logement (insalubrité, précarité énergétique)</li> <li>- Problématique de mobilité (dépendance à la voiture, transport collectif peu adaptés, mobilités douces pas facilitées...)</li> <li>- Accès aux soins difficiles (santé mentale, manque de médecins et personnels soignants, méconnaissance des dispositifs de prévention santé...)</li> <li>- Soutien aux associations locales nécessaire</li> </ul>

## Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CARMAUSIN SEGALA		
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	HORS GESTION DIRECTE (préciser le mode de délégation et durée)
<b>EAJE</b>	Crèche intercommunale Espélidou 9 boulevard du Général de Gaulle 81400 CARMAUX	
	Petite crèche intercommunale du Ségala La Croix de Mille 81190 PAMPELONNE	
	Petite crèche associative les petites coccinelles 3 chemin de Règuelongue 81400 BLAYE-LES-MINES	Convention d'objectifs annuelle
	Petite crèche associative les petits loups 1 rue Jean-Jacques Rousseau 81400 SAINT-BENOIT-DE- CARMAUX	Convention d'objectifs annuelle
	Petite crèche associative A petits pas 7 chemin de Rouquette 81130 VILLENEUVE-SUR-VÈRE	Convention d'objectifs annuelle
<b>LAEP</b>	LAEP associatif Papoti Papota 26 avenue Bouloc Torcatis 81400 CARMAUX	Convention d'objectifs annuelle
<b>RPE</b>	RPE Carmausin Ségala 9bis bld du Général de Gaulle 81400 CARMAUX	
<b>ALSH extrascolaire 3/12ans</b>	Les Copains d'Augustin Rue de Brugayrac (vacances toussaint, Noël, hiver) 81400 Blaye les Mines et 351 Chemin de Règuelongue (vacances printemps, été) 81400 Blaye les Mines	Convention d'objectifs annuelle
	Comité de gestion du centre de loisirs de St Benoit ALSH Fontgrande Esplanade des écoles 81400 St Benoit de Carmaux	Convention d'objectifs annuelle
	Amicale Laïque ALSH Puech de la Joie Rue du Vivier 81640 Monestiès	Convention d'objectifs annuelle

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>	<b>HORS GESTION DIRECTE (préciser le mode de délégation et durée)</b>
<b>ALSH extrascolaire 3/17 ans</b>	Loisirs Jeunesse du Viaur Rue de l'église 81190 Mirandol Bourgnounac	Convention d'objectifs annuelle
	UFCV Cité des Homps Rue des Coquelicots 81130 Cagnac les Mines	Convention d'objectifs annuelle
	EJC 9 rue Raspail (Jeunesse) 81400 Carmaux et 10 rue Charles de Gaulle (Enfance) 81400 Carmaux	Convention d'objectifs annuelle
	Séga'liens 6 Chemin de Musac 81350 Valdériès	Convention d'objectifs annuelle
<b>CENTRE SOCIAL</b>	Centre Social Carmausin-Ségala (Casa) – CIAS 2 Rue du Gaz 81400 CARMAUX	

## Annexe 3 : Plan d'actions sur la période conventionnelle

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
Orientation stratégique 1 Garantir une offre de service de qualité, adaptée à l'évolution des besoins des familles du territoire	1. Garantir une offre d'accueil de qualité pour les familles du territoire	fiche action n° 6 : Optimiser et mutualiser les ressources enfance
		fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse
		fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
		fiche action n° 9 : Optimiser et mutualiser les ressources jeunesse
		fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge
		fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants
	2. Développer une politique de jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes	fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse
		fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
		fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants
	3. Faire connaître, optimiser et développer l'offre de service	fiche action n° 1 : Définir une trajectoire de développement d'offre de service de la petite enfance
		fiche action n° 2 : Favoriser l'accessibilité à tous de l'offre de service sur le territoire
		fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse
		fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
		fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants
		fiche action n° 18 : Favoriser les départs en vacances des familles

ORIENTATIONS	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
Orientation stratégique 2 Accroître les coopérations au sein du territoire	1. Renforcer le maillage territorial et les modalités de fonctionnement pour une démarche de coopération territoriale commune	fiche action n° 6 : Optimiser et mutualiser les ressources enfance
		fiche action n° 9 : Optimiser et mutualiser les ressources jeunesse
		fiche action n° 11 : Former les professionnels du territoire - " L'épuisement parental : le comprendre, le détecter, y réagir "
		fiche action n° 14 : Former collectivement les acteurs (habitant.es, bénévoles, élu.es, partenaires et équipe salariée) en vue du développement du pouvoir d'agir
	2. Appuyer toute initiative locale d'habitants et d'acteurs locaux	fiche action n° 21 : Redéployer les différentes coordinations
		fiche action n° 15 : Déployer une démarche de capitalisation et d'essaimage des expériences d'accompagnement du centre social aux projets citoyens

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
Orientation stratégique 3 Consolider les organisations pour renforcer l'accompagnement des familles	1. Accompagner et soutenir le public dès le premier âge ainsi que les parents	fiche action n° 3 : Etudier la faisabilité de la création d'un lieu ressource pour les familles
		fiche action n° 7 : Développer l'offre d'information jeunesse
		fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
		fiche action n° 10 : Mettre en place des actions autour du répit parental
		fiche action n° 12 : Mettre en place des ateliers autour de la fonction parentale
		fiche action n° 13 : Mettre en place un évènementiel au service de la parentalité
	2. Garantir la continuité éducative	fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge
		fiche action n° 17 : Développer des actions de prévention à destination des habitants
		fiche action n° 19 : Accompagner à l'usage du numérique
		fiche action n° 4 : Lutter contre la pénurie de professionnels de la petite enfance
		fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge
		fiche action n° 20 : Faciliter la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	FICHES ACTIONS
Orientation stratégique 4 Favoriser un cadre de vie solidaire et inclusif	1. Renforcer les initiatives en matière de lien social	fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
	2. Favoriser l'accueil de tous	fiche action n° 10 : Mettre en place des actions autour du répit parental
		fiche action n° 5 : Favoriser l'accueil des familles inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle
		fiche action n° 8 : Développer des actions au plus près des besoins des jeunes
		fiche action n° 16 : Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge

PETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE
PARENTALITE
ANIMATION VIE SOCIALE
TRANSVERSALE



		Orientation stratégique 1	Orientation stratégique 2	Orientation stratégique 3	Orientation stratégique 4
<b>FICHES ACTIONS PETITE ENFANCE (5)</b>					
Fiche action n° 1	Définir une trajectoire de développement d'offre de service de la petite enfance	1.3			
Fiche action n° 2	Favoriser l'accessibilité à tous de l'offre de service sur le territoire	1.3			
Fiche action n° 3	Etudier la faisabilité de la création d'un lieu ressource pour les familles			3.1	
Fiche action n° 4	Lutter contre la pénurie de professionnels de la petite enfance			3.2	
Fiche action n° 5	Favoriser l'accueil des familles inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle				4.2
<b>FICHES ACTIONS ENFANCE (1)</b>					
Fiche action n° 6	Optimiser et mutualiser les ressources enfance	1.1	2.1		
<b>FICHES ACTIONS JEUNESSE (3)</b>					
Fiche action n° 7	Développer l'offre d'information jeunesse	1.1 / 1.2 / 1.3		3.1	
Fiche action n° 8	Développer des actions au plus près des besoins des jeunes	1.1 / 1.2 / 1.3		3.1	4.1/4.2
Fiche action n° 9	Optimiser et mutualiser les ressources jeunesse	1.1	2.1		
<b>FICHES ACTIONS PARENTALITE (4)</b>					
Fiche action n° 10	Mettre en place des actions autour du répit parental			3.1	4.1
Fiche action n° 11	Former les professionnels du territoire - " L'épuisement parental : le comprendre, le détecter, y réagir "		2.2		
Fiche action n° 12	Mettre en place des ateliers autour de la fonction parentale			3.1	
Fiche action n° 13	Mettre en place un évènementiel au service de la parentalité			3.1	
<b>FICHES ACTIONS ANIMATION VIE SOCIALE (2)</b>					
Fiche action n° 14	Former collectivement les acteurs (habitant.es, bénévoles, élu.es, partenaires et équipe salariée) en vue du développement du pouvoir d'agir		2.1		
Fiche action n° 15	Déployer une démarche de capitalisation et d'essaimage des expériences d'accompagnement du centre social aux projets citoyens		2.2		
<b>FICHES ACTIONS TRANSVERSALES (6)</b>					
Fiche action n° 16	Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers	1.1		3.1 / 3.2	4.2
Fiche action n° 17	Développer des actions de prévention à destination des habitants PE/E/J/P	1.1 / 1.2 / 1.3		3.1	
Fiche action n° 18	Favoriser les départs en vacances des familles E/J/P	1.1 / 1.3			
Fiche action n° 19	Accompagner à l'usage du numérique PE/E/J/P			3.1	
Fiche action n° 20	Faciliter la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité E/J/P			3.2	
Fiche action n° 21	Redéployer les différentes coordinations PE/E/J/P		2.1		
Fiche action n° 21 - a	Constituer un réseau partenarial petite enfance mobilisé sur le partage d'informations et la résolution de problématiques territoriales				
Fiche action n° 21 - b	Créer un Réseau Enfance Elargi				
Fiche action n° 21 - c	Développer le Réseau Jeunesse Elargi				
Fiche action n° 21 - d	Animation du réseau par la coordination				

PE : Petite Enfance

E : Enfance

J : Jeunesse

P : Parentalité

Les fiches actions détaillées sont présentées en annexe 3 dans le document joint intitulé : « Projet social de territoire » de la page ... à la page.

**Fiche action modèle élaborée :**

Diagnostic initial	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

## **Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique, opérationnel et suivi de la Ctg**

### **Présentation de la gouvernance :**

Le comité de pilotage : Instance décisionnelle, se réunit au moins 1 fois par an. Cette instance assure l'ensemble des étapes de validation de la démarche et son suivi durant la mise en œuvre.

Le comité technique : Instance opérationnelle, il se réunit au moins 2 fois par an, il organise et assure le déploiement de la Ctg. Il prépare le comité de pilotage (évaluation annuelle Cf. annexe 5). Il prépare des recommandations qui favorisent les débats et facilitent une prise de décisions partagée. Il est composé autant que de besoins d'acteurs du territoire et de professionnels experts si besoin.

En lien avec le chargé de conseil et de développement de la Caf, le chargé de coopération Ctg du territoire organise et anime ces différentes instances.

### Le suivi du déploiement de la Ctg :

Le chargé de conseil et développement Caf et le chargé de coopération Ctg du territoire sont maître d'œuvre de la démarche.

Dans ce cadre des groupes projets peuvent venir compléter le socle minimal de la gouvernance afin d'assurer notamment de suivi des actions en lien avec leurs pilotes.

## Annexe 5 : Modalités d'évaluation

Un processus d'**évaluation en continu** qui permet d'adapter le projet au contexte et à l'évolution des besoins.

L'évaluation de la Convention Territoriale Globale concerne toutes les étapes du projet :

- « **Ex-ante** » : réalisée en amont du projet, elle sert à vérifier l'adéquation des actions qui seront proposées par rapport aux besoins et enjeux du territoire. Cette étape concerne notamment la phase de diagnostic.
- « **In itinere** » : les actions seront évaluées au fur et à mesure de leur déploiement. Elles pourront être ajustées si leur résultat ne correspond pas aux attendus et après proposition au Comité de pilotage.
- **Evaluation finale** : elle se fera lorsque la Ctg sera arrivée à échéance. Cette évaluation permettra de déterminer l'impact des actions et leur devenir (*second semestre de la dernière année de la Ctg*).

L'évaluation annuelle devra à minima prévoir un état d'avancement des actions (*revue de plan d'actions*) et de la démarche.

### Deux champs d'évaluation feront l'objet d'une attention particulière

- Les conditions de mise en œuvre de la CTG (Effets de la démarche sur les relations partenariales Collectivité- Caf, partenaires inscrits au projet, dynamique transversale et coopération efficiente des acteurs intervenants sur les champs retenus, pertinence des axes retenus...)
- L'offre de service territoriale (Efficacité des actions mises en œuvre, garantissent-elles une équité de réponses aux besoins des habitants? Comparaison des résultats aux moyens mis en œuvre et aux objectifs initialement fixés, confronter les objectifs de la CTG à ses réalisations...)

L'évaluation devra recueillir les perceptions des acteurs en privilégiant leur consultation via une approche participative (individuelle et collective). Cette approche permet de croiser les perceptions des acteurs de la CTG, diversifiés le plus possible dans leur statut et leur rôle dans la CTG (élus, services de la collectivité et de la Caf, des porteurs de projets associatifs, des partenaires institutionnels, des habitants...)

**Les outils d'évaluation des actions :**

Fiches actions inscrites dans la Ctg	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Résultats (Description de l'état d'avancement et des actions menées)	Perspectives (poursuite, arrêt, pérennisation, modification...)	Impacts (Changements observés, qu'est-ce que cela a produit? ...)
Fiche action 1 :								
Fiche action 2 :								
Fiche action 3 :								
...								

**Les outils d'évaluation de la démarche :**

Axes transversaux	Résultats	Perspectives	Impacts sur le territoire (Changements, effets, transformation...)
<b>La réponse aux enjeux, aux besoins repérés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi observatoire/veille sociale</li> <li>- Faits marquants (ouverture/fermeture de places...)</li> </ul>			
<b>Les partenariats et la transversalité interne et externe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication et mobilisation des acteurs/partenaires dans la démarche</li> <li>- Evolution de la coopération entre la Caf et le territoire</li> </ul>			
<b>Efficience des moyens mobilisés dans la démarche :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernance : pilotage et fonctionnement des instances</li> <li>- Coordination de la démarche (Chargé des coopération Ctg et coordination de proximité)</li> </ul>			
<b>Commentaires :</b>			

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 081-200040905-20240307-070324\_7-DE



## **Annexe 6 : Décision du conseil communautaire de la communauté de communes Carmausin-Ségala en date du 7 mars 2024**